e ANNÉE — T. 13

N° 289 — 9-16 MAI 1925

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI *(46 fascicules par an; tables semestrielles)*
PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 75
Abonnements : Six mois, 13 fr.; un an, 25 fr. Étranger, 16 et 30 fr.
BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIII°
(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris,* Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

La présente livraison, de 64 pages, contient les deux numéros des 9 et 16 mai. En conséquence, **LE PROCHAIN FASCICULE** *sera publié* **LE 23 MAI.**

Sommaire analytique

envisag

« LES QUESTIONS ACTUELLES » et « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Le ministère Painlevé

Le ministère Herriot, formé le 15 juin 1924 (1), *est tombé à la suite d'un vote émis par le Sénat, dans sa 2e séance du vendredi 10 avril, en conclusion d'une interpellation de M. François-Marsal* (2) *et d'une intervention de M. Raymond Poincaré sur la politique financière du Gouvernement* (3).

(1) Cf. *D. C.*, t. 12, col. 16-28.
(2) On trouvera dans un prochain numéro le texte intégral de l'exposé financier de M. François-Marsal, ainsi que le détail du scrutin qui a mis le ministère en minorité.
(3) Quelques jours plus tôt, M. Clémentel, ministre des Finances, avait donné sa démission dans les conditions suivantes : le 2 avril, au cours de la discussion générale du budget au Sénat, il faisait une déclaration — dont nous empruntons le résumé au *Temps* (4. 4. 25) — dans laquelle il annonçait comme imminent le dépôt d'un projet de loi élevant le maximum fixé pour l'émission légale des billets de banque :

« *M. le ministre des Finances.* — Le Gouvernement a affirmé plusieurs fois sa volonté de ne pas faire d'inflation. Il ne couvrira en aucun cas les dépenses publiques par des avances de la Banque ou des émissions de billets. C'est pourquoi il a émis un emprunt intérieur à la fin de 1924 et créé avec succès le chèque-contributions. Nous surmonterons des difficultés momentanées, le budget actuel sera une étape dans cette voie. Nous voulons éviter les difficultés qui ont suivi les emprunts périodiques, nous ne recourrons pas à l'emprunt à la circulation, qui serait un crime envers l'État. (*Très bien.*) Mais les embarras créés par la carence allemande pèsent sur nous. Depuis plusieurs années, l'appel à l'épargne a absorbé des disponibilités considérables, et le crédit commercial se trouve limité. Le commerce, l'industrie, les établissements de crédit, en récourant à la Banque de France, absorbent de grandes masses de billets.

» En juillet 1920, il restait une marge disponible de 2 milliards par rapport à la limite d'émission ; le Gouvernement la jugea insuffisante, et fit porter le maximum à 43 milliards. Le chiffre de 41 milliards fut alors atteint. Depuis ce temps, les besoins commerciaux ont absorbé une nouvelle quantité de billets et restreint la marge qui demeurait disponible. La circulation n'est pas descendue depuis octobre au-dessous de 40 milliards et demi. Une telle situation ne peut être maintenue sans péril ; le moindre à-coup aurait des conséquences graves, il faut reconstituer une marge d'émission suffisante pour parer aux éventualités. (*Très bien. — Mouvements divers.*)

» On a dit avec raison combien la thésaurisation contribue à raréfier les billets de banque. C'est le billet embusqué qui fait monter le niveau de la circulation.

» La thésaurisation des billets cessera grâce à l'amélioration de notre situation générale. En attendant, nous devons parer à la raréfaction des billets et pour cela pourvoir au remplacement dans la circulation des billets thésaurisés. Ce remplacement momentané ne sera pas de l'inflation. (*Interruptions.*) Le Sénat doit comprendre qu'il y a grand intérêt, à une heure où on nous observe du dehors, à faire cette distinction, dont M. Morgan lui-même a reconnu la justesse.

» J'ajoute que les billets de remplacement ne seront susceptibles d'être employés qu'à l'escompte des traites commerciales, lesquelles portent la signature des commerçants et des industriels les plus solvables : il n'est pas de garantie, même en or, qui soit supérieure à celle-là. (*Applaudissements.*)

» Aussi bien, appartiendra-t-il à la Banque de gérer cette provision nouvelle de crédits. Elle devra le faire avec parcimonie, en conservant des réserves pour les circonstances imprévues. L'opinion, en France et à l'étranger, ne se trompera pas sur cette mesure de précaution indispensable. Il ne s'agit ni d'inflation pour l'Etat ni d'inflation commerciale. (*Interruptions.*)

» Le Gouvernement a fait des efforts énormes pour reculer cette échéance. La Banque accepte dès maintenant la réfection totale de ses billets, ce qui lui permettra de faire rentrer, pour les échanger, ceux qu'on thésaurise. Il y a longtemps qu'une telle réfection n'a pas eu lieu. Nous escomptons un contingent important de billets perdus, qui augmenteront notre marge.

» J'ai envisagé la possibilité de décharger la Banque de la nécessité de faire le service financier de Madagascar. J'ai cru possible aussi, et j'ai eu tort, de faire rentrer les 400 ou 500 millions de billets qui sont dans la Sarre.

» J'ai demandé à M. Rault de les transformer en billets des mines domaniales. Devant l'attitude des syndicats ouvriers, de certaines nations et de certains commerçants, nous devons abandonner cet espoir. (*Très bien !*)

» La circulation argent et billet était, avant-guerre, d'environ 11 milliards 1/2 ; multipliez par le coefficient 4, vous verrez où nous en sommes. Nous vous proposerons de donner à la Banque la marge nécessaire de sécurité.

» Tous, vous souhaitez, et vos orateurs l'ont dit, que nous arrivions à un plan financier d'ensemble, notamment pour l'extinction ou la réduction de la dette. Nous prendrons les mesures nécessaires, le moment venu. J'appelle de tous mes vœux l'époque de la reconstitution financière. L'œuvre sera longue ; l'essentiel est d'abord de ne pas mal partir, de marcher prudemment, pas à pas. »

En terminant cette déclaration, qui produisit une sensation profonde, M. Clémentel faisait appel à l'union, cette union qui fut inébranlable devant l'ennemi et qu'il faut rétablir aujourd'hui sur le terrain financier.

Après une intervention de M. François-Marsal, le président du Conseil, mandé en hâte au Luxembourg, tenta de justifier les mesures « parfaitement saines et parfaitement loyales », qu'un projet de loi allait bientôt préciser. Mais il désavoua en quelque sorte M. Clémentel pour avoir mêlé à la discussion du budget celle de la Trésorerie.

Le soir de cette journée, une conférence avait lieu au ministère des Affaires étrangères entre les ministres et tous les délégués du Cartel des gauches, convoqués d'urgence par téléphone. Les membres de la Commission des Finances de la Chambre y avaient été appelés également. Seul, M. Clémentel s'était abstenu : au Conseil des ministres tenu après minuit, M. Herriot donnait lecture de la lettre de démission du ministre des Finances. Au cours d'un Conseil des ministres tenu le 3 avril à 10 heures, M. Herriot soumettait à la signature du président de la République un décret nommant, en remplacement de M. Clémentel, M. Anatole de Monzie, sénateur radical-socialiste du Lot.

MM. Paul Painlevé, président de la Chambre des députés, puis Aristide Briand, appelés par le président de la République pour constituer un nouveau ministère, se récusèrent successivement. Le second mettait comme condition de son acceptation la participation effective des socialistes au Gouvernement. Le Conseil national du Parti socialiste, réuni exceptionnellement le 14 avril, ayant refusé d'autoriser ses élus à accepter la proposition de collaboration de M. Briand, celui-ci abandonna

les négociations qu'il avait engagées, et M. Doumergue fit auprès de M. Painlevé une nouvelle tentative pour lui faire accepter l'offre de constituer un ministère. Malgré le refus opposé par le Comité exécutif du Parti socialiste de coopérer à un Gouvernement qui aurait pour chef M. Painlevé (1), celui-ci annonçait au président de la République, le 15 au soir, qu'il acceptait définitivement la mission qui lui avait été confiée. Il terminait ses dernières démarches dans la nuit du 16 au 17 avril, et le 17 le ministère était définitivement constitué.

L'événement le plus saillant de cette fin de crise était le retour à la vie publique, en qualité de ministre des Finances, de M. Joseph Caillaux, qu'un arrêt de la Haute-Cour en date du 23 avril 1920 condamnait, pour correspondance avec l'ennemi, à trois ans de prison, dix ans d'interdiction de ses droits civiques et cinq ans d'interdiction de séjour (2).

LES NOUVEAUX MINISTRES (3)

Leurs attributions.

Président du Conseil et Guerre: M. PAUL PAINLEVÉ, député de la Seine (IIIe). — Groupe des républ. socialistes et socialistes fr.

Vice-président du Conseil et Justice: M. THÉODORE STEEG, sénateur de la Seine. — Groupe de la Gauche démocratique, rad. et rad.-soc.

Affaires étrangères: M. ARISTIDE BRIAND, député de la Loire-Inf. (Ie). — Groupe des républ. soc. et soc. fr.

Finances: M. JOSEPH CAILLAUX. — Ne fait pas partie du Parlement.

Intérieur: M. A. SCHRAMECK, sénateur des Bouches-du-Rhône. — Groupe de la Gauche dém., rad. et rad.-soc.

Marine: M. EMILE BOREL, député de l'Aveyron. — Groupe rad. et rad.-soc.

Instruction publique: M. ANATOLE DE MONZIE, sénateur du Lot. — Groupe de la Gauche dém., rad. et rad.-soc.

Travaux publics: M. PIERRE LAVAL, député de la Seine (IVe). — N'est inscrit à aucun groupe.

Commerce et Postes, Télégraphes et Téléphones: M. CHARLES CHAUMET, sénateur de la Gironde. — Groupe de l'Union démocratique et radicale.

Agriculture: M. JEAN DURAND, sénateur de l'Aude. — Groupe de la Gauche dém., rad. et rad.-soc.

Colonies: M. ANDRÉ HESSE, député de la Charente-Inférieure. — Groupe rad. et rad.-soc.

Pensions: M. LOUIS ANTÉRIOU, député de l'Ardèche. — Groupe des républ. soc. et soc. fr.

Travail: M. A. DURAFOUR, député de la Loire. — Groupe rad. et rad.-soc.

SOUS-SECRÉTAIRES D'ÉTAT

Sous-secrét. Etat Présidence du Conseil: M. GEORGES BONNET, député de la Dordogne. — Groupe rad. et rad.-soc.

Sous-secrét. Etat Guerre: M. JEAN OSSOLA, député des Alpes-Maritimes. — Groupe rad. et rad.-soc.

Sous-secrét. Etat Finances (Régions libérées): M. JAMMY SCHMIDT, député de l'Oise. — Groupe rad. et rad.-soc.

Sous-secrét. Etat Instruction publique (Enseign. technique et Beaux-Arts): M. YVON DELBOS, député de la Dordogne. — Groupe rad. et rad.-soc.

Sous-secrét. Etat Travaux publics (Ports, marine marchande et pêches): M. CHARLES DANIÉLOU, député du Finistère. — Groupe de la Gauche radicale.

Sous-secrét. Etat Travaux publics (Aéronautique et transports aériens): M. LAURENT EYNAC, député de la Haute-Loire. — Groupe de la Gauche radicale.

Commissaire général à la Guerre (Education physique): M. PAUL BÉNAZET, député de l'Indre. — Groupe des républ. soc. et soc. fr.

Leurs groupes.

Le nouveau Cabinet se compose de treize ministres, de six sous-secrétaires d'Etat et d'un commissaire général à la Guerre, soit vingt postes au total. Il comprend cinq sénateurs (4 appartenant à la Gauche démocratique, rad. et rad.-soc., 1 à l'Union démocratique et radicale); — 14 députés (dont 4 républicains soc. et soc. fr., 7 radicaux et rad.-soc., 2 de la Gauche radicale, 1 non inscrit); — enfin, 1 non parlementaire.

Le Cabinet Painlevé devant le Parlement

Le ministère s'est présenté au Parlement le mardi 21 avril 1925.

M. Painlevé devant la Chambre, M. Steeg devant le Sénat, ont donné lecture de la déclaration ministérielle suivante (1):

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT

M. le président [M. Bouilloux-Lafont]. — La parole est à M. le président du Conseil, ministre de la Guerre, pour une déclaration du Gouvernement.

Deux devoirs pressants pour le Gouvernement (2)

Assurer la sécurité de la France. Maintenir l'équilibre financier.

M. Paul Painlevé, *président du Conseil, ministre de la Guerre.* — Messieurs, le Gouvernement qui se présente devant vous se trouve, comme le Gouvernement précédent, en face de deux devoirs grandioses, pressants et lourds de responsabilités: préserver pour l'avenir la sécurité de la France, sauvegarder son équilibre financier.

En ce moment, devant ces deux problèmes, tous les autres, si importants qu'ils soient, s'effacent. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs à*

(1) Décision prise le 15 avril, par 14 voix contre 12 (*Croix*, 16. 4. 25.)

(2) Voir dans *D. C.*, t. 2, pp. 410-417, l'arrêt de renvoi de M. Caillaux « devant la Cour de Justice » (16. 9. 19); t. 3, pp. 292-308, l'acte d'accusation de M. le procureur général Lescouvé (28. 9. 1919), et, pp. 584-586, le texte de l'arrêt de la Haute-Cour.

(3) Les décrets portant nomination des ministres et sous-secrétaires d'Etat sont datés du 17 avril; ils ont été publiés au *Journal Officiel* du 17. — M. Laurent Eynac, nommé à cette date haut commissaire au ministère des Travaux publics, chargé de l'aéronautique et des transports aériens, a vu par la suite sa fonction transformée en sous-secrétariat d'Etat: le décret, daté du 20 avril, a paru au *J. O.* du 21.

(1) Nous donnons le compte rendu de la Chambre (*J. O.*, 22 avr. 1925).

(2) Les sous-titres sont de la *Documentation Catholique*.

l'extrême gauche. — Mouvements divers à droite.)

Que sept ans après une guerre victorieuse, où il a consenti de si lourds, de si héroïques, de si douloureux sacrifices,... *(Interruptions à droite.)*

M. About. — Ne parlez pas de la guerre, alors que celui qui nous a tiré dans le dos est au banc du Gouvernement.

M. Rillart de Verneuil. — Debout, les morts, devant la veulerie des vivants!

M. Adrien Pressemane. — Jamais on n'a vu cela!

M. Edouard Soulier. — Non! Jamais on n'a vu cela.

M. le président. — Messieurs, je vous prie de garder le silence.

M. le président du Conseil. — ... notre pays connaisse les inquiétudes dont il souffre actuellement, c'est pour lui une amère désillusion, mais il veut regarder la vérité en face.

Quelque sévères que soient les devoirs qu'il lui faille assumer, il n'y sera point inégal et saura déployer, pour les remplir, la même énergie que sur les champs de bataille. *(Vives interruptions à droite. — Applaudissements à gauche.)*

L'espoir obstiné... *(Interruptions à droite. — Bruit.)*

M. le président. — La parole est à M. le président du Conseil. Je prie tous nos collègues d'écouter la lecture de la déclaration du Gouvernement.

M. le président du Conseil. — L'espoir obstiné d'obtenir les réparations que la justice exigeait... *(Interruptions à droite.)*

M. Ybarnégaray. — Ne parlez pas de justice!

M. Michel Missoffe. — La justice, c'est la Haute Cour.

M. Henry Le Mire. — La Haute Cour de justice!

M. Bouteille. — Il y en a quinze cent mille qui ne rient pas.

M. le président. — Veuillez faire silence.

M. le président du Conseil. — L'espoir obstiné d'obtenir les réparations que la justice exigeait, que l'opinion réclamait après tant de ruines et de souffrances, mais que refusait la réalité, nous a fait à plusieurs reprises rejeter le possible, que chaque retard diminuait encore.

Mais, las des espérances illusoires, le suffrage universel a fait connaître sa volonté, qui est souveraine:... *(Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions au centre et à droite.)*

M. Bouteille. — Allez-y, devant le suffrage universel!

M. Poitou-Duplessy. — Dissolution!

M. le président du Conseil. — ... paix dans la sécurité, dans le respect et le maintien des traités; stabilité économique dans un régime de justice fiscale, voilà les deux grandes aspirations qui se dégagent de la dernière consultation du pays. Ce sont elles qui ont orienté l'activité du dernier Gouvernement;... *(Interruptions à droite et au centre.)*

M. Henry Le Mire. — Il a si bien réussi!

M. le président du Conseil. — ... ce sont elles qui doivent orienter le nôtre. *(Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions à droite et au centre.)*

M. Edouard Soulier. — La solidarité de parti entre les deux ministères successifs ne permettra pas à la confiance de se rétablir. *(Interruptions à l'extrême gauche.)*

M. le président du Conseil. — A la double et lourde tâche qui s'impose ainsi à nous, nous convions à collaborer tous les citoyens de France chez qui le sentiment national parle plus haut que les passions de partis ou les intérêts particuliers. *(Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions à droite et au centre.)*

A droite et au centre. — Caillaux! Caillaux!

M. Rillart de Verneuil. — Vous exagérez un peu le sentiment national.

Politique extérieure.

Le problème des réparations et des dettes.

M. le président du Conseil. — Dans les prochaines négociations internationales, le Gouvernement poursuivra le développement de l'exécution du plan Dawes, en même temps que le règlement des dettes interalliées, qui pèsent si lourdement et sur notre politique et sur notre crédit. Mais, par-dessus tout, il s'efforcera de multiplier les garanties de paix et de sécurité entre les peuples qui, hier, se sont durement et courageusement heurtés sur la ligne de feu. *(Très bien! Très bien! à gauche. — Interruptions à droite et au centre.)*

M. le président. — N'êtes-vous pas capables d'entendre une phrase?

M. Bouteille. — Une phrase, oui; des provocations, non!

M. le président. — Veuillez faire silence.

Désireuse de contribuer à la paix mondiale, la France a droit pour elle-même à la sécurité.

M. le président du Conseil. — Etroitement fidèle à tous ses alliés, juste et pacifique envers toutes les nations, la France a le désir profond de contribuer à donner au monde le repos et la stabilité dont il a tant besoin. Mais la première condition d'une paix stable, c'est que la France soit elle-même en sûreté. *(Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur quelques bancs au centre.)*

Le protocole de Genève, la Société des Nations.

Sécurité, arbitrage, désarmement,...

M. Charles Desjardins. — Désarmement de l'Allemagne!

M. le président du Conseil. — ... voilà les trois conditions solidaires sur lesquelles repose le protocole de Genève, première ébauche d'un grand pacte international de paix. *(Très bien! Très bien! à gauche et à l'extrême gauche.)*

Nous resterons fermement attachés à ces trois conditions, en poursuivant de tout notre effort ce double but : d'une part, maintenir le plein accord avec les peuples qui furent nos frères d'armes ; d'autre part, conformément au vœu de toutes les associations d'anciens combattants,... *(Vives interruptions à droite et au centre. — Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Bruit.)*

M. Rillart de Verneuil. — Laissez donc les combattants où ils sont!

M. Edouard de Warren. — Vous ne présidez pas les anciens combattants.

M. Michel Missoffe. — Qui les préside? Est-ce vous ou nous?

M. Simon Reynaud. — Vous n'êtes pas les seuls à avoir combattu.

M. le président du Conseil. — ... développer l'œuvre, l'autorité, les organisations de la Société des Nations, lui assurer l'adhésion de tous les Etats et préparer la réconciliation de l'Europe, sans laquelle notre civilisation risque de succomber. *(Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)*

L'allégement des charges militaires dépend de la solution du problème de la sécurité.

L'heureuse solution de ces problèmes extérieurs influerait largement sur l'allégement et la rénovation de notre organisation militaire, que le pays a éner-

giquement réclamés et que nous poursuivrons et réaliserons de toute notre activité.

M. le général de Saint-Just. — Avec Hindenburg! (*Exclamations à l'extrême gauche et à gauche.*)

M. Jules Uhry. — C'est votre candidat. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions à droite et au centre.*)

Politique intérieure

Rétablissement de la situation financière.

M. le président du Conseil. — Pour ce qui est de la politique intérieure, nul n'ignore aujourd'hui la gravité de la situation financière, léguée par les années de guerre et par celles qui les ont suivies... (*Très bien! Très bien! à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions à droite et au centre.*)

M. Poitou-Duplessy. — Par le cartel!

M. Billart de Verneuil. — Encore le Bloc national?

M. le président du Conseil. — ... Mais il convient de ne rien dramatiser. Un grand progrès a été réalisé...

M. Ybarnégaray. — La fausse monnaie! (*Interruptions à l'extrême gauche et à gauche.*)

M. Alexandre Varenne. — Continuez! Nous avons besoin de vos interruptions, elles nous sont très agréables.

M. Bedouce. — Votre attitude nous est précieuse.

« Revenir à la règle tutélaire de l'unité budgétaire. »

M. le président du Conseil. — Un grand progrès a été réalisé le jour où le Gouvernement qui nous a précédés a courageusement affirmé sa volonté de revenir à la règle tutélaire de l'unité budgétaire. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions à droite et au centre.*)

M. Poitou-Duplessy. — En crevant le plafond des avances de la Banque de France!

A droite. — En votant encore des douzièmes.

M. About. — Nous n'avons jamais eu six douzièmes sous l'ancienne législature.

M. le président du Conseil. — Le Gouvernement qui est devant vous tient pour le premier et le plus essentiel de ses devoirs d'assurer le maintien intégral de cette règle. En plein accord avec le Parlement, il fera effort pour que ces vues prévalent dans le budget de l'exercice en cours. Il s'engage formellement à ne présenter, pour l'année 1926, qu'un projet de budget où toutes les dépenses définitives de l'Etat, comprimées aussi rigoureusement qu'il sera possible, seront couvertes par l'impôt, aucune d'entre elles ne devant plus désormais être imputée au Trésor. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Le fait qu'on a abusé du Trésor public de toutes façons et sous mille formes, le fait qu'on l'a alimenté par des émissions sans frein de valeurs à court et à très court terme, sont les deux causes principales des embarras actuels de l'Etat. (*Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions à droite et au centre.*)

M. Vincent Auriol. — La lettre de M. François-Marsal!

M. About. — Et la fausse monnaie, vous n'en parlez pas!

M. Ybarnégaray. — La fausse monnaie n'est pas à court terme.

M. le président. — Monsieur Ybarnégaray, veuillez ne plus interrompre.

M. le président du Conseil. — Nous sommes persuadés que, soutenus par les représentants du pays, prenant appui sur l'opinion publique, nous surmonterons des difficultés immédiates dont, nous tenons à le répéter, il ne faut pas exagérer le péril.

Pour diminuer le passif de l'État, « il faudra demander de larges sacrifices à la nation ».

Quand nous y serons parvenus, quand nul ne pourra plus contester que nous touchons au plein et définitif équilibre budgétaire, nous nous appliquerons à dégager l'Etat des fonctions de banquier qu'on lui a fait trop largement assumer (*Très bien! Très bien! à gauche et à l'extrême gauche*) et à diminuer un passif insupportable pour un grand pays qui veut, qui doit avoir des finances libres et fortes. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions à droite et au centre.*)

Il nous faudra demander de larges sacrifices à la nation ; nous en appellerons au patriotisme de tous les citoyens. (*Très bien! Très bien! à gauche et sur divers bancs à l'extrême gauche.*)

M. Ybarnégaray. — Même à celui de M. Caillaux?

Voix nombreuses à gauche. — Oui! Oui!

M. le président. — Monsieur Ybarnégaray, je vous en prie!...

M. Pierre Renaudel. — Nous savons que les sacrifices d'argent sont ceux qui vous gênent le plus!

M. Michel Missoffe. — Vous n'avez pas lu les *Mémoires* de Lord Bertie!

M. le président. — Messieurs, laissez M. le président du Conseil terminer sa lecture.

M. le président du Conseil. — Nous avons la conviction que, soucieux d'assurer le cours des hautes destinées de la France et de servir l'intérêt général, confondu ici avec les intérêts particuliers, ils ne nous ménageront pas leur bonne volonté. Ils comprendront les obligations qu'imposent à tous les nécessités de l'heure et les devoirs envers les générations futures.

Le Gouvernement s'efforcera d'instituer « une fiscalité juste et démocratique ».

Nous ferons d'ailleurs tout ce qui sera en notre pouvoir pour qu'il en soit ainsi et pour qu'ils acceptent les dispositions productives et mesurées d'une fiscalité juste et démocratique, dispositions que nous nous efforcerons, en collaboration avec tous les républicains, de faire voter puis d'appliquer dans une atmosphère de concorde nationale. (*Applaudissements à gauche. — Interruptions à droite.*)

M. Edouard Soulier. — Et M. Caillaux, alors?

M. Barillet. — La concorde à coups de revolver!

M. About. — Pas de concorde avec Caillaux!

M. le président du Conseil. — Le maintien de l'équilibre financier, sans lequel la ruine menacerait tous les foyers, est à nos yeux essentiel ; il réclame toute notre vigilance et nous impose le devoir d'écarter tout débat qui risquerait de susciter des malentendus irritants, que des polémiques passionnées pourraient chercher à rendre irréparables.

Maintien d'un « représentant hautement qualifié » auprès du Vatican.

C'est en ce sens qu'au sortir des discussions parlementaires sur les relations entre la République française et le Vatican, il est apparu qu'il convenait de faire état à la fois des exigences de la concorde nationale et des conditions délicates de la politique mondiale pour maintenir auprès du Vatican un représentant hautement qualifié. (*Rires et applaudissements au centre et à droite.*)

M. Louis Madelin. — Cela s'appelle un ambassadeur.

M. Richard Georges. — Alors, vous allez voter pour le ministère?

M. Charles Desjardins. — C'est le voyage à

Canossa par Florence! C'est un voyage circulaire!

M. Compère-Morel. — Vous avez votre ambassadeur, vous le payerez. (*Interruptions à droite.*)

M. le président. — Veuillez cesser ces interruptions.

M. Edouard Soulier. — Nous attendons les applaudissements de la gauche.

M. le président. — Et nous attendons votre silence.

M. le président du Conseil. — Tous les membres du Gouvernement, quelles que soient leurs convictions doctrinales, ont été d'accord pour vous demander, au nom de l'intérêt général, de ne pas rouvrir une controverse inopportune et dommageable au crédit public. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. Louis Madelin. — C'est un peu tard!

Sursis à l'introduction des lois laïques en Alsace-Lorraine.

M. le président du Conseil. — Mais, si nous sommes respectueux de toutes les croyances et bien décidés à éviter tout ce qui pourrait troubler les consciences, nous restons indéfectiblement attachés à la législation laïque de la République, que nous saurons faire respecter en l'appliquant avec autant de mesure que de fermeté. (*Applaudissements au centre.*)

Quant à l'Alsace et à la Lorraine recouvrées, elles sont trop chères à notre cœur, le jour d'indicible joie où elles ont été rendues à leur vraie patrie est trop vivant dans notre souvenir, pour que des malentendus, passionnés peut-être, mais destinés à s'apaiser, entraînent une mésintelligence réelle entre elles et le Gouvernement. L'assimilation législative ne saurait être poursuivie — que leurs représentants en soient assurés! — qu'entourée de tous les conseils qualifiés, dans le respect des droits acquis, dans un souci d'entente générale et d'unité nationale. (*Vifs applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Un membre à droite. — Et M. Herriot?

M. le président du Conseil. — Aucun Français n'ignore le pur et invincible patriotisme des fils du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, de la Moselle et leurs nobles traditions séculaires de liberté et de démocratie républicaines. (*Très bien! Très bien!*) Nous sommes sûrs qu'ils entendront notre appel fraternel quand nous leur demanderons d'effacer ensemble et d'un commun accord, avec le concours du temps, les traces d'un demi-siècle de douloureuse séparation. (*Applaudissements.*)

Programme social.

Si les soucis financiers que nous traversons retardent pour un temps la réalisation de réformes sociales trop coûteuses, ils ne sauraient faire obstacle aux mesures démocratiques qui peuvent être adoptées dès maintenant sans accabler le budget. Ces mesures sont même indispensables à cette atmosphère de concorde dont nous parlions plus haut et à laquelle ne sauraient participer les masses laborieuses si elles se sentaient comme oubliées par les pouvoirs publics, alors que la vie leur est si difficile. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*) Nous hâterons devant le Sénat le vote du projet de loi des assurances sociales. (*Très bien! Très bien! à gauche.*) Nous assurerons la protection du droit syndical. (*Très bien! Très bien! sur les mêmes bancs.*)

M. Chastanet. — Très bien! Même pour les fonctionnaires.

M. le président du Conseil. — Nous poursuivrons la réintégration des cheminots,... (*Très bien! Très bien! à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Henry Le Mire. — Voilà une économie!

M. le président du Conseil. — ... l'application loyale de la loi de huit heures (*Très bien! Très bien! sur les mêmes bancs*), indispensable garantie du progrès des classes ouvrières, la ratification des conventions internationales du travail de Washington et de Genève, ratification qui donnera à la France une autorité morale accrue dans le conseil des peuples. Nous ne négligerons aucun de nos devoirs, nous maintiendrons intacts les droits de ces créanciers privilégiés de la nation, qui ont payé sa victoire de leur chair et de leur sang.

M. Vaillant-Couturier. — Au Chemin des Dames!

M. le président du Conseil. — Et si le Gouvernement a rattaché au ministère des Finances les services des régions libérées, c'est pour affirmer sa volonté de comprimer au strict minimum les dépenses administratives et de consacrer à ceux qui attendent encore le règlement de leurs dommages, petits sinistrés pour le plus grand nombre, les ressources rendues disponibles par une finance sévèrement contrôlée. (*Interruptions à droite.*)

M. Charles Desjardins. — Si vous comptez payer les sinistrés grâce aux économies réalisées dans l'administration centrale, il ne fallait pas commencer par créer trois nouveaux sous-secrétaires d'Etat!

M. Rillart de Verneuil. — Il faudrait donner aux sinistrés du papier non dévalorisé et non pas du papier qu'on ne peut négocier! Un peu d'argent, s'il vous plaît!

M. Albert Paulin. — Oui, vous aviez vidé les caisses.

Grâce à ses ressources matérielles et morales, la France surmontera les difficultés présentes.

M. le président du Conseil. — Messieurs, les difficultés présentes, quelque anxiété qu'elles nous causent, ne doivent point nous faire oublier les inépuisables ressources de notre pays ni nous rendre inquiets de son avenir. La France a pour elle son sol, son climat,...

M. Charles Desjardins. — « Son climat! » Venez dans les baraques des régions libérées, et vous verrez si le climat est aussi agréable que vous le dites.

M. le président du Conseil. — ... les bras et le cerveau de ses enfants, son équilibre, sa probité impeccable,...

M. Cornavin. — C'est une monnaie qui n'a pas cours auprès de nos alliés. (*Bruit.*)

M. le président du Conseil. — ... qu'aucune épreuve n'a jamais entamée, qu'aucun effort n'a jamais rebutée. Elle a pour elle les Frances d'outre-mer, chaque jour productrices plus abondantes et plus variées de matières premières. Elle a pour elle le prestige de son héroïsme et le rayonnement de son génie, et cette admirable unité nationale enfin reconstituée dans son intégrité.

M. Charles Desjardins. — Votre devoir de style obtiendrait à peine un accessit au concours général. (*Rires à droite.*)

M. Rillart de Verneuil. — Le Gouvernement, composé comme il est, ne peut parler d'héroïsme et de patriotisme ; il n'en a pas le droit.

M. le président. — Monsieur Rillart de Verneuil, je vous rappelle à l'ordre.

M. Rillart de Verneuil. — Oui, le Gouvernement actuel parle beaucoup trop de patriotisme et d'héroïsme. Je suis très étonné de ce rappel à l'ordre.

M. le président du Conseil. — La France est comme un navire magnifique et chargé de trésors, mais dont la route pour un temps serait semée d'écueils. Si vous nous croyez capables de tenir ferme la barre, faites-nous crédit...

A droite. — Oh ! non.

M. le président du Conseil. — Si vous nous croyez capables de tenir ferme la barre, faites-nous crédit ; laissez-nous le temps d'agir ; jugez-nous sur nos actes et sur leurs résultats. Si, au contraire, nous n'avons pas votre confiance, remettez immédiatement en d'autres mains le destin du pays ; car l'heure est de celles qui ne comportent ni atermoiements ni délais. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

LES INTERPELLATIONS

Plusieurs orateurs ont demandé à interpeller le Gouvernement : M. MARCEL CACHIN, sur la politique générale du Gouvernement; M. CHARLES BERTRAND, sur la présence de M. Joseph Caillaux dans le Cabinet formé par M. Painlevé; M. JEAN GOY, sur l'attitude que compte prendre le ministre des Finances à l'égard des artisans de la victoire; M. TAITTINGER, sur les raisons qui, au lendemain de la volonté de détente manifestée par le Sénat, ont conduit à la formation d'un ministère de combat; M. CAMILLE BLAISOT, sur la politique générale du Gouvernement.

D'accord avec le Gouvernement, la Chambre ordonne la discussion immédiate de ces interpellations.

INTERPELLATION DE M. MARCEL CACHIN [1]

M. Marcel Cachin, examinant la déclaration ministérielle, affirme qu'elle ne donne pas satisfaction au parti communiste.

M. Cachin. — [...] Nous n'attendons absolument rien du Gouvernement actuel (*Applaudissements à l'extrême gauche communiste*), ni de celui qui est sur ces bancs ni de ceux qui, vraisemblablement, le suivront dans des délais qu'il serait imprudent de fixer. (*Sourires.*) Ni ceux-là ni celui-ci ne sauraient, nous le savons et nous ne le leur demandons pas, réaliser notre programme. Ce que nous préparons, par notre propagande incessante, c'est un Gouvernement d'ouvriers et de paysans. (*Applaudissements à l'extrême gauche communiste. — Exclamations et bruit.*) [...]

L'assainissement financier ne peut résulter que d'un large prélèvement sur le capital. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*) [...]

La fortune française, disent les journaux techniques, atteint le chiffre de 1 000 milliards. S'il faut croire les statisticiens les plus réputés, sur ce chiffre, 650 milliards représentent les fortunes de plus de 100 000 francs. Toutes les autres fortunes étant exonérées, c'est sur ces 650 milliards qu'il faudrait prélever la somme indispensable à l'assainissement de nos finances. [...]

Ce prélèvement sur le capital pourrait être calqué sur le plan Dawes, appliqué à l'Allemagne avec votre agrément. Il faudrait seulement éviter ce qui s'est produit chez nos voisins, où le plan Dawes a surtout eu comme résultat d'augmenter les charges du prolétariat.

Nous voudrions que, par la création d'actions privilégiées pour les grandes entreprises industrielles et commerciales et l'établissement d'hypothèques sur les immeubles, le capital seulement, et non le travail par incidence, fît les frais de l'opération. (*Très bien! Très bien! à l'extrême gauche communiste.*)

Pour ce qui est de la politique extérieure, M. Cachin n'a pas confiance dans le protocole de Genève, battu en brèche par les grands pays anglo-saxons, « qui mènent le jeu du monde », et « encore plus mort que le traité de Versailles ».

INTERPELLATION DE M. CHARLES BERTRAND [1]

M. Charles Bertrand déclare que son intervention « vise exclusivement la présence de M. Caillaux » dans le ministère. Elle veut traduire « l'émotion profonde, la véritable stupeur... qui s'est emparée du pays, et particulièrement de la génération qui a fait la guerre ». Après avoir rappelé la campagne défaitiste de 1917, les agissements de M. Caillaux et sa condamnation, l'orateur s'adresse au ministre des Finances :

M. Charles Bertrand. — Depuis votre condamnation, vous n'avez pas cessé de protester de votre innocence. Or, je ne connais, pour ma part, qu'une seule protestation efficace : c'est la demande de revision.

C'est par là que vous auriez dû commencer. Au lieu d'employer cette méthode, vous avez voulu profiter, pour rentrer ici, de la porte basse ouverte par une amnistie de parti, une amnistie électorale. (*Applaudissements à droite. — Interruptions à gauche et à l'extrême gauche. — Bruit.*)

M. Henry Fontanier. — C'est la condamnation qui est une œuvre de parti et une infamie.

M. Albert Paulin. — C'est sur une question subsidiaire qu'il a été condamné pour donner satisfaction à des haines politiques.

M. Charles Bertrand. — Vous avez préféré vous asseoir à côté d'hommes qui, hier encore, vous ont sévèrement jugé. A votre aise ! (*Applaudissements à droite.*)

Pour moi, je vous ai refusé cette amnistie alors que je l'accordais de tout mon cœur aux malheureux qui, les pieds dans la boue et la tête sous le feu, ont pu avoir quelque défaillance au cours de la guerre. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre. — Interruptions à l'extrême gauche et à gauche. — Bruit.*)

M. Henry Fontanier. — Une association d'anciens combattants, plus nombreuse que celle que vous présidez, a voté une adresse de sympathie à M. Caillaux.

Vous n'avez pas le droit de parler ainsi. (*Interruptions à droite.*)

M. Lassalle. — Vous n'avez aucun mandat des anciens combattants.

M. Charles Bertrand. — Mais vous, et tant d'autres, hélas ! qui étiez à l'arrière, à l'abri des souffrances et de la mort, vous avez voulu discuter alors qu'il fallait obéir, vous avez voulu diriger coûte que coûte alors qu'il fallait servir. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.*) Vous avez douté de la victoire (*Applaudissements sur les mêmes bancs*), alors que, si nous avions, nous-mêmes, douté un seul instant, la France était perdue. (*Vifs applaudisse-*

(1) Député de la Seine (Ire) ; appartient au groupe communiste.

(1) Député de la Seine (IVe) ; n'est inscrit à aucun groupe.

ments sur les mêmes bancs. — Vives interruptions à gauche et à l'extrême gauche. — Bruit.)

Voilà pourquoi non seulement je vous refuse ma confiance, mais je considère votre présence au banc du Gouvernement comme un défi jeté aux morts et aux vivants. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre. — Vives interruptions à gauche et à l'extrême gauche. — Bruit.*)

Et vous, Messieurs du Cartel, je vous laisse le chef que librement, je pense, vous avez choisi. Je vous laisse votre victoire. [...]

INTERPELLATION DE M. JEAN GOY [1]

M. Jean Goy constate que la déclaration ministérielle apporte une certaine détente et calme les irritations de ces derniers mois; mais il ne peut admettre la présence dans le Cabinet d'un homme « qui, lui, n'a pas eu confiance dans le pays ».

M. Jean Goy. — Je ne porterai pas la question sur le terrain politique et je me garderai bien de pénétrer dans les détails d'un procès. (*Interruptions à gauche et à l'extrême gauche.*) Je veux simplement rappeler que, si M. Joseph Caillaux a eu raison, les anciens combattants ont eu tort. (*Applaudissements au centre et à droite. — Exclamations et interruptions à gauche et à l'extrême gauche. — Bruit.*)

M. Henry Fontanier. — Vous n'avez pas le droit de parler au nom des anciens combattants. Ils ne vous en ont pas chargé.

M. Carron. — Nous avons fait la guerre comme vous. Vous n'avez pas le droit de parler en notre nom.

M. Henry Fontanier. — Vous exploitez la guerre.

M. Carron. — Les associations d'anciens combattants ne font pas de politique. [...]

M. Jean Goy. — Sans me préoccuper, je le répète, du procès, je constate simplement qu'il y a eu un jugement. Si ce jugement a été rendu à tort,... (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Chastanet. — Déroulède aussi a été condamné.

M. Jean Goy. — ... je serai le dernier à refuser de reconnaître l'erreur qui a été commise ; mais je ne comprends pas, alors que la réhabilitation n'est pas prononcée, qu'on se soit contenté de l'amnistie.

Nous ne pouvons pas considérer que l'amnistie, si elle efface la peine, puisse effacer la faute.

M. Alexandre Varenne. — Elle a été votée par le Sénat, c'est-à-dire par le tribunal!

M. Jean Goy. — Elle a été votée, je le reconnais; mais je maintiens qu'elle est insuffisante en pareille matière.

Ce que je comprendrais, c'est qu'un homme condamné à tort demandât la revision de son procès, pour faire proclamer à la face du pays, à la face du monde, qu'une erreur a été commise...

M. Lebas. — Voilà les hommes de la concorde! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Simon Reynaud. — Il est joli, l'apaisement!

M. About. — Pas d'apaisement avec Caillaux!

M. Jean Goy. — Ou bien, si ce n'était pas possible, j'admettrais qu'au moins il fît appel au verdict populaire, pour se donner une apparence d'innocence. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Lebas. — Il vous a condamnés, le verdict populaire. (*Interruptions à droite et au centre.*) [...]

M. Jean Goy. — Considérant, Monsieur Joseph Caillaux, que votre présence reste inadmissible tant que nous n'avons pas un jugement contredisant celui qui a été prononcé, nous ne pouvons pas comprendre que vous soyez entré dans un ministère d'une façon anormale.

A gauche. — Qui, nous?

M. Jean Goy. — Monsieur le président du Conseil, vos amis politiques ont quelquefois prétendu que vous manquiez d'autorité.

Je considère que ce que vous venez de faire est un véritable petit coup d'Etat (*Exclamations à gauche et à l'extrême gauche*), puisque vous avez introduit, pour sauver les finances de ce pays, un ministre, contre le gré du pays et sans l'assentiment du Parlement. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Je dis bien « sans l'assentiment du Parlement » ; car je suis convaincu que, si vous aviez consulté tous les partis politiques de cette Chambre, l'opposition la plus vive que vous auriez rencontrée se fût trouvée, certainement, parmi les membres du Cartel des gauches. (*Exclamations et rires à gauche et à l'extrême gauche.*)

Oui, Messieurs, et je n'arrive pas à comprendre que l'on nous impose de force un ministre...

A gauche. — Parlez-vous au nom de tous?

M. Jean Goy. — Je n'arrive pas à comprendre qu'un Gouvernement, qui se prétend républicain, démocratique, et qui veut respecter la volonté populaire, impose un ministre, pris en dehors des deux Assemblées, contre le gré de la grande majorité des Français. (*Interruptions à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Carron. — Qui vous a dit cela?

M. Jean Goy. — Messieurs, vous aurez tout à l'heure à vous prononcer. Vous donnerez votre confiance au Gouvernement ou vous ne la lui donnerez pas.

Quant à moi, je déclare que, si M. Caillaux a la confiance de cette Assemblée, je me considère comme obligé d'attendre que ceux qui l'ont condamné se prononcent, d'attendre que le Sénat dise, à son tour, par un vote, s'il considère que M. Caillaux est digne de rester sur les bancs du Gouvernement.

Tant que le Sénat n'aura pas fait connaître son avis, je refuserai de siéger dans cette Assemblée. (*Vifs applaudissements à droite et au centre. — Exclamations à gauche et à l'extrême gauche.*)

INTERPELLATION DE M. PIERRE TAITTINGER [1]

M. Taittinger, lui aussi, met en cause M. Caillaux. L'introduction de celui-ci dans le ministère n'est pas un geste d'apaisement. Est-il de nature à ramener la confiance? M. Caillaux arrive « précédé de toutes sortes de légendes », comptant des sympathies « dans les milieux les plus divers ». Certains milieux de l'industrie, de la finance, de la spéculation, le considèrent un peu « comme une sorte de magicien du Trésor, [...] capable du jour au lendemain de rétablir l'ordre dans notre budget »; certains milieux conservateurs et catholiques attendent qu'il donne « toutes sortes de satisfactions et d'apaisements à ceux dont les consciences ont été troublées par la politique de ces derniers mois ».

M. Taittinger. — Je suis de ceux qui estiment qu'on doit juger un homme politique non pas à son

(1) Député de la Seine (IVe) ; n'est inscrit à aucun groupe.

(1) Député de la Seine (IIe) ; inscrit au groupe de l'Union républicaine démocratique.

venir, mais surtout à son passé. Le passé éclaire l'avenir.

Voix nombreuses à gauche et à l'extrême gauche. — Millerand ! Millerand !

M. Taittinger a relu les discours de M. Caillaux, suivi la trace de ses interventions; il y a trouvé « la preuve d'un esprit remarquable dans le domaine de la fiscalité », « des témoignages multiples d'une activité débordante », mais non « la marque d'un génie ». Il doit même constater que « dans toutes les circonstances » le ministre des Finances a « misé sur le mauvais tableau » et fait preuve d' « un manque de clairvoyance absolu ».

M. Taittinger. — La politique des concessions vis-à-vis de l'Allemagne ? Vous étiez de ceux qui, avant la guerre, estimaient possible un rapprochement franco-allemand, et qui l'avaient entrevu, pour la France, dans la posture humiliée d'une nation assistée (*Interruptions à l'extrême gauche*), la France consentant chaque jour de nouvelles concessions et sentant peser sur ses épaules le poids de la défaite, sans avoir même la certitude de la paix.

Pendant la guerre, dans les difficultés que traversaient les Alliés,...

M. Bedouce. — Parlez-nous de 1911 !

M. Taittinger. — ... vous avez caressé l'espoir d'être, à un moment donné, l'homme providentiel, seul capable de faire face à une situation désespérée.

Des pièges, vous le savez, vous ont été tendus. A chacune des haltes de votre existence errante, pendant la guerre, vous avez vu fleurir des personnages suspects ou douteux.

Des fois, c'étaient des espions, d'autres fois, vous rencontriez même des traîtres.

A l'occasion de votre voyage en Italie, vous avez reconnu vous-même très loyalement le fait. Vous avez déclaré, par exemple, dans votre interrogatoire :

« Je suis tombé comme une mouche dans une toile d'araignée... »

M. Albert Paulin. — Tendue par Barrès ! (*Exclamations à droite et au centre.*)

M. Taittinger. — Notre collègue a commis un lapsus, il a confondu M. Barrère, notre ambassadeur à Rome, avec un homme que nous respectons profondément et que, pour ma part, je chéris profondément, Maurice Barrès. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

La France vaincue, il est indiscutable, Monsieur Caillaux, que vous auriez été l'homme de la situation. (*Vives interruptions à gauche et à l'extrême gauche. — Applaudissements à droite.*)

M. Compère-Morel. — C'est abominable !

M. Taittinger. — Je demande à la Chambre la permission de lui lire un passage... (*Interruptions à gauche. — Applaudissements à droite.*)

M. Michel-Missoffe. — C'est M. Albert Thomas qui a déclenché les dépêches du *Times*.

M. Taittinger. — Je demande la permission de lire un passage de la propre déclaration de M. Caillaux et vous constaterez qu'il n'y a de ma part ni insinuation ni injure. [...]

Voici ce que disait textuellement M. Caillaux :

« J'en reviens à la question que j'ai posée. Que me reproche-t-on ? Que peut-on me reprocher ? Pas la moindre incitation à la paix séparée ! On n'en trouve pas trace. Pas la moindre attaque, pas la moindre réserve ou termes injurieux contre notre alliée l'Angleterre.

» Alors, tout ce qu'on pourrait dire, c'est que je devrais encourir un blâme moral, purement moral, pour avoir, d'après l'agenda [...] (1), pris mon parti d'une paix où l'Alsace et la Lorraine ne nous seraient pas revenues... »

M. Taittinger donne ensuite lecture d'un article récent du *Berliner Tageblatt* (17 avril), où il est dit : « L'arrivée au pouvoir de Caillaux signifie la réalisation d'une politique d'accord franco-allemand. Mais il faut voir si Caillaux arrivera à maîtriser ses adversaires. Si Caillaux triomphe, c'en est fini de Poincaré et de Millerand... » Ces considérations du journal allemand justifient les appréhensions de l'orateur, qui pourrait, d'un point de vue de pure politique, se féliciter de voir la figure de M. Caillaux illustrer le Cartel des gauches. « Mais, dit le député de Paris, je suis de ceux qui placent la nation au-dessus des partis. »

M. Taittinger. — J'ai exprimé en cette circonstance la profonde tristesse et l'émotion justifiée de l'opinion publique. Si je ne l'avais pas fait, j'aurais cru manquer à un devoir (*Interruptions à gauche et à l'extrême gauche*), à ce devoir que certains hommes auraient accompli s'ils avaient encore été présents dans cette Assemblée. Il en est un surtout dont il me semble que nous prolongeons l'activité politique et dont je m'honore d'avoir été, en même temps que le lieutenant, le disciple [...], Maurice Barrès.

---

(1) Un vif incident eut lieu à propos de cette citation parce que, dans une première lecture, M. Taittinger avait omis les deux mots « d'après l'agenda ». M. Painlevé, aux applaudissements de la gauche, demanda à M. Taittinger de lire le texte entier ; M. Antoine Borrel l'accusa d'avoir l'habitude de falsifier les textes ; M. de Moro-Giafferri, qui fut l'un des avocats de M. Caillaux devant la Haute-Cour, apporta son témoignage :

« *M. de Moro-Giafferri.* — Je connais ce dossier. J'affirme sur mon honneur — et je suis certain que mon ami M. Moutet voudra s'associer à ma parole, — j'affirme sur mon honneur que jamais, à aucun moment, M. Caillaux n'a reconnu — je vais plus loin, j'affirme que personne n'a jamais prétendu — qu'il ait accepté l'éventualité de la défaite de la France. (*Exclamations à droite.*)

» J'affirme sur mon honneur qu'il n'y a pas une seule déclaration, un seul témoignage, qui permette à M. Taittinger de formuler son accusation.

» Par une négligence dont je lui laisse toute la responsabilité et que je regrette pour lui, il apporte ici ce qui est le contraire de la vérité, un morceau tronqué de la vérité ! (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

» Ce n'est pas ici un avocat qui continue sa plaidoirie...

» *M. Bertrand de Mun.* — C'est le cas Raynaldy.

» *M. de Moro-Giafferri.* — Il vous est permis, Monsieur Taittinger, d'apporter à cette tribune pour les besoins de votre polémique...

» *A gauche.* — Pour la deuxième fois !

» *M. de Moro-Giafferri.* — ... un dossier clos cependant par une décision qui précède le jugement de l'histoire.

» *M. Rillart de Verneuil.* — L'honneur est au-dessus de tout !

» *M. de Moro-Giafferri.* — Mais, si vous faites une lecture, je vous somme de la faire tout entière. C'est de la loyauté ! (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions à droite.*)

» *M. Taittinger.* — Il sera loisible à M. le ministre des Finances d'apporter tout à l'heure, en ce qui concerne les allégations de l'agenda Martini, un démenti qu'il n'a pas cru bon d'apporter au moment du procès. J'ai cité un texte ; il peut vous plaire ou vous déplaire ; en dépit de vos interruptions, il demeure. » (Note de la *D. C.*)

Maurice Barrès vous aurait dit, comme nous vous le disons : Nous ne pouvons pas avoir confiance en vous, Monsieur Caillaux, car vous n'avez pas eu, vous n'avez jamais eu confiance dans la France ! (*Vifs applaudissements à droite et au centre. — Exclamations à gauche.*)

RÉPONSE DE M. PAUL PAINLEVÉ

M. le président du Conseil. — Messieurs, je répondrai très brièvement à tous les orateurs qui m'ont fait l'honneur de m'interpeller, et je m'efforcerai de ne pas passionner le débat.

Si j'ai accepté les responsabilités du pouvoir, sans les avoir recherchées, c'est que le devoir m'interdisait de m'y dérober. La situation financière, à laquelle on a fait allusion à plusieurs reprises, pour ne pas mériter d'être qualifiée de catastrophique, comme l'a fait M. Marcel Cachin,...

M. Marcel Cachin. — Le qualificatif n'est pas de moi, mais de vos prédécesseurs.

M. le président du Conseil. — ... cette situation, dis-je, exige néanmoins un redressement rapide et le sang-froid du pays. (*Applaudissements à gauche.*)

C'est pour traverser ces semaines difficiles que notre déclaration fait appel à la concorde nationale.

En ces graves circonstances, j'invoque le mot célèbre de Gambetta : « Gouverner par son parti, avec son parti, pour le pays. » (*Vifs applaudissements à gauche.*)

M. Prevèt. — Vous oubliez la fin de la phrase.

M. le président du Conseil. — Mais, Messieurs, bien que les questions de personnes soient hors de saison, je manquerais à un devoir de courage si je ne vous disais immédiatement pourquoi M. Joseph Caillaux est à mes côtés.

Dans toutes les conjonctures tragiques où il m'est arrivé de me trouver placé, soit à côté de vous, Monsieur le ministre des Affaires étrangères, soit à la tête du Gouvernement, jamais je n'ai eu d'autre pensée que de choisir les hommes les mieux adaptés aux responsabilités redoutables qu'ils allaient assumer... (*Applaudissements à gauche.*)

M. Rillart de Verneuil. — Ils ont, en effet, bien servi le pays pendant la guerre ! (*Réclamations à gauche. — Bruit.*)

M. le président du Conseil. — Croyez-vous vraiment, Monsieur Rillart de Verneuil, être capable de m'atteindre par vos sarcasmes ? Peut-être pourriez-vous vous rappeler que c'est moi qui, à une heure anxieuse de la guerre, ai mis Foch et Pétain à la tête des armées. (*Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Edouard de Warren. — Et Caillaux ?

M. le président du Conseil. — Peut-être pourriez-vous vous rappeler que c'est moi qui, en novembre 1917, ai fait signer à Rapallo le pacte d'où est sorti réellement le commandant unique. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*) Peut-être pourriez-vous vous rappeler l'histoire vraie de cette époque, avant de m'interrompre avec des paroles qui voudraient être offensantes et que j'ai le droit de dédaigner. (*Vifs applaudissements répétés sur les mêmes bancs. — Interruptions à droite.*)

M. Rillart de Verneuil. — Me permettez-vous une observation ?

M. le président du Conseil. — Non. Je préfère continuer. (*Exclamations à droite.*)

M. Rillart de Verneuil. — Vous m'avez mis en cause. J'ai le droit de vous répondre.

M. le président. — Vous ne pouvez pas parler maintenant sans l'autorisation de l'orateur.

M. Rillart de Verneuil. — Si je puis féliciter M. le président du Conseil... (*Exclamations à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. le président. — Vous n'avez pas la parole.

M. Rillart de Verneuil. — ... d'avoir pris, à un moment donné, pendant la guerre... (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs. — Bruit.*)

M. le président. — Vos paroles ne figureront pas au procès-verbal.

M. le président du Conseil. — Messieurs, vous n'attendez pas de moi que je retrace ici le procès de la Haute-Cour.

D'ailleurs, les procédés employés tout à l'heure à cette tribune montrent peut-être qu'il est assez difficile, pour justifier certaines attaques, d'apporter des textes sans les modifier. (*Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Taittinger. — Une condamnation a été prononcée. Vous n'avez rien à changer à cela.

Voix nombreuses à gauche et à l'extrême gauche — Faussaire !

M. Taittinger. — C'est l'affirmation même de M. Caillaux que j'ai reproduite. Ce n'est pas l'agenda Martini qui l'a dit, c'est M. Caillaux. Pas de diversion ! (*Exclamations à l'extrême gauche et à gauche.*)

M. Bouteille. — Et l'assassinat de Calmette, est-ce aussi une légende ?

M. Barillet. — Monsieur le président du Conseil, qu'attendez-vous pour faire arrêter 150 sénateurs ?

M. le président. — Ecoutez !

M. Ybarnégaray. — Non.

M. le président. — Je vous rappelle à l'ordre.

M. le président du Conseil. — Une amnistie, qui est la seule revision possible d'un procès de la Haute-Cour, a d'ailleurs anéanti la condamnation. (*Interruptions à droite. — Bruit.*)

M. Taittinger. — Ce n'est pas une revision.

M. Michel Missoffe. — On n'amnistie que les coupables.

M. Louis Dubois. — Une amnistie n'est pas une réhabilitation.

M. le président. — Je vous en prie, Messieurs, veuillez faire silence.

M. About. — Monsieur le président du Conseil, vous n'allez tout de même pas faire regretter aux anciens combattants d'avoir accompli leur devoir pendant la guerre ! (*Applaudissements à droite.*)

M. le président du Conseil. — Je m'adresse à la conscience de tous mes collègues, à leur philosophie, si je puis dire, je leur demande de réfléchir aux conditions extraordinaires de l'époque, aux mois et aux mois d'angoisse que le pays venait de traverser, à cette sorte d'état d'esprit obsidional où les inquiétudes et les soupçons s'exaltent... (*Interruptions à droite.*)

M. Taittinger. — Que l'on mette les juges en prison !

M. le président du Conseil. — Lorsqu'un historien impartial essayera, un jour, de comprendre cette époque tragique de notre histoire, il ne lui suffira pas, pour la comprendre, de relire les pièces du procès de M. Joseph Caillaux, il lui faudra connaître ces légendes effroyables qui, depuis le début de la guerre, l'enveloppaient comme un essaim de furies. (*Vives exclamations à droite. — Applaudissements répétés à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Barillet. — Dites cela au Sénat !

M. Henry Le Mire. — Vous injuriez le Sénat.

M. About. — C'est une injure aux combattants.

M. le président du Conseil. — Par l'amnistie, le Sénat a lui-même clos ce chapitre de son histoire. (*Dénégations à droite. — Bruit.*)

M. Barillet. — Et vous venez de le rouvrir.

Alors, pourquoi Malvy n'est-il pas au ministère de l'Intérieur et Marty à la Marine ?

M. le président du Conseil. — Tout à l'heure, on est venu dire à cette tribune : « M. Joseph Caillaux a douté des combattants. »

Messieurs, permettez-moi d'évoquer rapidement une des très rares rencontres que j'ai eues avec M. le ministre des Finances, au mois d'octobre 1914. Ce souvenir... (*Interruptions et bruit à droite. — Bruit.*)

M. le président. — Je vais être obligé de suspendre la séance si ce bruit continue.

M. le président du Conseil. — Messieurs, je quitterai la tribune si votre intolérance est telle que je ne puisse prononcer une parole sans être interrompu. (*Protestations à droite. — Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. le président. — Messieurs, ce débat ne peut plus continuer si M. le président du Conseil ne peut dire un mot sans être interrompu. (*Interruptions à droite.*)

M. le président du Conseil. — ... Ce souvenir, dis-je, est une des raisons qui ont pesé sur ma décision récente.

La bataille de l'Yser se terminait ; la course à la mer avait pris fin, une ligne de feu meurtrière, mais infranchissable, défendait Paris et le reste de la France contre l'invasion. M. Caillaux vint chez moi...

Une voix à droite. — Je croyais que c'était au front.

M. le président du Conseil. — Mon cher collègue, je n'ai jamais fait allusion à mes visites répétées à la ligne extrême du front, car j'aurais honte de me parer d'un acte si naturel ; mais peut-être M. Ybarnégaray en a-t-il gardé le souvenir. Laissez-moi donc dire, mes chers collègues, que je trouve vraiment odieuses de telles interruptions dans une discussion comme celle-ci.

M. Bertrand de Mun. — Il ne s'agit pas de vous.

M. About. — Il ne faut pas confondre M. Painlevé avec M. Caillaux.

M. le président du Conseil. — Donc, M. Joseph Caillaux vint me dire : « La France est sauvée, elle respire, elle ressent la joie inexprimable d'avoir échappé à la mort. On peut tout lui demander. Il faut sur l'heure contracter un emprunt gigantesque qui couvrira les frais de toute la guerre et organiser un puissant impôt sur le revenu. Obtenez cela du Gouvernement. » Si ce conseil avait été suivi,... (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions à droite et au centre*)

M. Taittinger. — Il ne parlait pas de faire payer l'Allemagne. Il s'agissait simplement de faire payer la France.

M. le président du Conseil. — Si ce conseil avait été suivi, nous ne connaîtrions pas aujourd'hui les embarras dans lesquels nous nous débattons. (*Nouveaux applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions à droite et au centre.*)

M. Ybarnégaray. — Vous avez été président du Conseil. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ? (*Interruptions à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. le président du Conseil. — Le souvenir a influé sur ma décision alors qu'il s'agissait pour moi de mettre aux finances l'homme le plus apte à supporter les responsabilités écrasantes qu'il allait assumer.

Et si quelqu'un, dans cette Assemblée, s'imagine que c'est à d'autres motifs, à de mesquines raisons politiques ou sectaires que j'ai obéi, je le livre à lui-même, je n'ai rien à lui dire. (*Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. About. — Les combattants commencent à regretter d'avoir fait leur devoir.

M. le président du Conseil. — Mais c'en est assez, Messieurs, des questions de personnes. C'est l'équilibre financier du pays qui est en jeu. Tout à l'heure, on se plaignait de ce qu'un certain délai était demandé avant que fussent apportés et mis en pratique des plans de grand assainissement financier. Mais, Messieurs, vous savez que nous sommes en face de deux problèmes ; l'un à long terme, c'est l'amortissement de la dette consolidée ; l'autre, celui de la trésorerie, pressant, aigu, qui peut être mortel ou passager.

La première difficulté à vaincre, difficulté accidentelle, passagère,...

M. Taittinger. — C'est la présence du Gouvernement ! (*Vives exclamations à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. le président. — Monsieur Taittinger, je vous rappelle à l'ordre.

M. le président du Conseil. — J'essaye d'exposer des faits dont dépend le sort du pays tout entier et qui ne peuvent passionner le débat. Je m'étonne de me heurter à cette obstruction. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. le président du Conseil. — La première difficulté, et, si vous voulez, le premier péril possible provient de cette énorme dette flottante, ces sept milliards de bons à court terme qui, chaque mois, viennent à échéance et doivent être renouvelés ou remplacés pour que l'équilibre se maintienne. Chaque mois, la masse des porteurs de bons exerce une sorte de plébiscite sur le Gouvernement, et vous savez comment elle est soumise à des influences occultes et irresponsables, en même temps qu'aux variations des conditions économiques.

Et lors même que le renouvellement « automatique » de ces bons — suivant l'expression consacrée — s'effectuerait normalement, comment le régime régulier ainsi établi ne serait-il pas perturbé par cette sorte de cataracte de 21 milliards de bons de la défense, à plus long terme, qui vont se déverser sur nous dans l'espace de huit mois ?

Voilà le péril aigu auquel il faut parer sans tarder...

M. Bouteille. — Inspirez la confiance.

M. le président du Conseil. — ... en faisant en sorte que le renouvellement de ces bons ait lieu d'une façon régulière.

Voilà le premier devoir à remplir. Il exige la bonne volonté de toutes les forces économiques, de toutes les forces bancaires, de tous les citoyens de ce pays. C'est parce que ce péril pourrait devenir singulièrement grand que le Gouvernement fait un appel au concours de tous. Si nous ne sommes pas compris de ceux à qui nous nous adressons, j'en aurais un amer désespoir, parce qu'alors l'heure deviendrait dangereuse. (*Vifs applaudissements à gauche et sur divers bancs à l'extrême gauche.*)

Lorsque ce premier péril, péril aigu, sera conjuré, alors devra commencer la vaste opération d'assainissement qui exigera du pays, mais une fois pour toutes, l'inévitable sacrifice.

Nous appellerons tous les partis à en discuter ; chacun d'eux apportera ses suggestions ; et je suis convaincu que, quand on viendra au faire et au prendre, comme disent les gens de loi, quand il s'agira de définir avec précision les modalités d'exécution, alors on s'apercevra que, sous des noms différents et dont certains provoquent la terreur, les projets sont plus voisins et l'accord plus facile qu'on ne se l'imaginait. (*Très bien ! Très bien ! à gauche.*)

Pourvu que le patriotisme nous inspire tous, nous franchirons cette passe difficile. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions à droite.*)

Je n'ai plus qu'un mot à ajouter. Nous avons,

dans notre déclaration, demandé à certains de nos collègues, qui en ont été à coup sûr péniblement surpris, de sacrifier une conviction intime aux nécessités de l'heure. (*Mouvements divers.*)

Je viens de dire pourquoi. Je viens de dire qu'il y avait une nécessité nationale à ce que ce fût dans une sorte de concorde qu'on fît les efforts nécessaires...

Au centre. — Pas avec M. Caillaux !

M. le président du Conseil. — Je crois que mes convictions laïques ne sauraient être suspectées par aucun membre de la Chambre si je demande à tous les républicains de renoncer à des débats qui se prolongeraient et qui seraient de nature, en ce moment surtout, à nuire à l'économie nationale, au crédit général.

Je sais que, pour certains, c'est un véritable cas de conscience ; mais, dans le Gouvernement, quelles que soient les convictions intimes et doctrinales de chacun, nous avons été d'accord pour faire nous-mêmes ce sacrifice si nous vous le demandons à tous.

Je suis convaincu que vos suffrages ne feront pas défaut à un Gouvernement qui a de tels motifs à invoquer pour réclamer votre adhésion. J'espère que, dans quelques semaines, nous pourrons nous réjouir des résultats obtenus (*Mouvements divers*) et que les inquiétudes que tous, Messieurs, vous avez connues, auront pris fin, parce que nos finances seront engagées dans le bon chemin et que nous pourrons voir clair devant nous. (*Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

INTERPELLATION DE M. CAMILLE BLAISOT (1)

M. Camille Blaisot pensait qu'un débat de fond serait offert par la déclaration ministérielle; mais « le papier que nous a lu M. Painlevé ne contient que des phrases mises bout à bout... avec le soin essentiel et évident de ne rien dire du tout », et d'éluder toute discussion sur la politique générale. En entendant cette lecture, l'opposition a pu constater que c'est elle qui avait raison; la déclaration, en effet, reconnaît la nécessité de la concorde nationale, la nécessité du maintien de l'ambassade du Vatican, celle de respecter les libertés en Alsace, et elle s'abstient de parler de l'impôt sur le capital. A cet « hameçon d'un jour » M. Blaisot et ses amis ne mordront pas; car M. Painlevé n'est pas qualifié pour pratiquer une politique d'apaisement : lui-même l'a déclaré dans un communiqué au début de la crise ministérielle (2), et on lit dans un article du *Quotidien* du 30 mars 1925 rendant compte d'un discours prononcé la veille au Mans par M. Painlevé (3) :

(1) Député du Calvados ; appartient à l'Union républicaine démocratique.

(2) M. Painlevé considère que « pour amener entre les deux Assemblées une détente durable, il faudrait, à son avis, que le prochain président du Conseil fût un républicain choisi, certes, très nettement à gauche, mais point un militant aussi mêlé que lui à toutes les batailles politiques de ces dernières années ».

(3) D'après un passage du *Quotidien*, lu à la Chambre par M. Blaisot, M. Painlevé aurait déclaré au Mans : « Je suis un militant, je suis fier de l'être ; je reste et je resterai un militant. Ma tâche ne m'enchaîne pas au fauteuil, et, en dehors du Parlement, je reste libre de faire une propagande de militant socialiste. »

« Le président de la Chambre continue en décl[a]rant que l'union sacrée n'est plus possible... »

Et que dire de l'équipe ministérielle, où vo[i]sinent des gens qui « ne se sont pas toujou[rs] beaucoup aimés » ?

Avec verve, l'orateur dirige ses coups à l'adress[e] des divers membres du Gouvernement et se pla[ît] à rappeler, au milieu des interruptions de [la] gauche, les mésintelligences qui les ont sépar[és] dans le passé. MM. Briand, Steeg, Schramec[k,] Daniélou, Yvon Delbos provoquent successiv[e]ment les traits d'esprit ou les indignations [de] M. Blaisot. Mais, malgré les explications [de] M. Briand sur le voyage de M. Caillaux en Itali[e] et les protestations véhémentes de M. Moutet [et] de M. Painlevé, c'est le nouveau ministre d[es] Finances qui est le plus longuement et violem[]ment mis en cause par le député du Calvado[s.] M. Blaisot rappelle, aux applaudissements de [la] droite et du centre, les déclarations de M. Le[s]couvé devant la Haute-Cour (1), le voyage à Rom[e] du mois de décembre 1916 et l'expulsion [de] M. Caillaux :

M. Camille Blaisot. — Nous voyons ainsi clai[re]ment le jeu de M. Caillaux. Il était conduit à [ce] moment par son ambition sans bornes. Il sava[it] par ce qui s'était passé au lendemain du drame [qui] l'avait conduit au procès de 1914 et qui n'avait p[as] été douloureux que pour lui, qu'il ne pourrait vra[i]ment revenir au pouvoir qu'à l'ombre de [la] défaite. (*Applaudissements au centre et à droite. — Vives interruptions à gauche et à l'extrême gauch[e.]*)

M. le ministre des Finances. — Non ! je prote[ste] contre ces paroles.

M. le président du Conseil. — C'est une infami[e !]

M. le président. — Monsieur Blaisot, je ne p[uis] accepter que vous teniez ce langage. (*Protestatio[ns] au centre et à droite. — Applaudissements à gauc[he] et à l'extrême gauche.*) [...]

M. Camille Blaisot. — Vous pouvez, Monsieur [le] ministre des Finances, crâner, piaffer; vous pouv[ez] aller répétant que vous « portez avec un cœur [de] démocrate la livrée de l'aristocrate », rappeler v[os] origines « de haute bourgeoisie mélangée [de] noblesse ». Cela vous donne peut-être l'illusi[on] d'avoir le droit de parler haut et de lancer des défi[s;] mais votre parti, le parti radical-socialiste, dep[uis] ce procès surtout, vous a trop longtemps consid[éré] comme indésirable pour lui-même, pour que, m[oi,] je n'aie pas aujourd'hui le droit de vous considé[rer]

(1) Nous reproduisons, d'après M. Blaisot, ces par[oles] prononcées à l'audience du 15. 4. 20 par M. le procur[eur] général Lescouvé : « Impopulaire, discrédité au point [de] ne pouvoir se montrer en public, ne supportant pas d'ê[tre] écarté du pouvoir, il comprend que la victoire de [la] France ruinerait à jamais ses ambitions. C'est seulem[ent] quand les masses populaires seront démoralisées par [la] lassitude de la guerre, quand le pays aura perdu c[on]fiance, qu'il pourra devenir nécessaire de faire appel à [l']homme qui n'aura pas été mêlé aux événements dep[uis] les hostilités, que des sentiments germanophiles ces[se]ront d'être une tare et deviendront plutôt une reco[m]mandation; alors, il apparaîtra comme un sauveur. [La] paix séparée, la paix blanche, la paix de compromis, [qui] laissera à l'Allemagne les mains libres pour réaliser u[lté]rieurement ses rêves d'hégémonie mondiale, pourra se[ule] ramener M. Caillaux à la direction suprême de son pa[ys] meurtri, avili et ruiné. » (Note de la *D. C.*)

omme indésirable pour mon pays. (*Applaudissements à droite et au centre. — Interruptions à gauche et à l'extrême gauche.*)

Monsieur Painlevé, vous avez tenté un panégyrique de M. le ministre des Finances. Comprenez onc que, lorsque nous vous mettons en cause, ous ne suspectons jamais votre patriotisme. (*Interruptions à gauche et à l'extrême gauche.*)

En ce qui concerne votre attitude pendant la uerre, vous reconnaîtrez que, personnellement, amais je ne me suis permis à votre égard une arole que vous eussiez pu juger blessante le moins u monde.

M. Simon Reynaud. — Vos journaux l'ont assez ali.

M. Camille Blaisot. — Il ne faut pas changer les ôles. Lorsque nous attaquons M. le ministre des inances, M. le président du Conseil nous répond : Regardez-moi ».

Monsieur le président du Conseil, vous n'avez pas ait pendant la guerre ce qu'a fait votre actuel ninistre des Finances. (*Applaudissements à droite t au centre.*) Si votre ministre des Finances d'aujourd'hui s'était conduit pendant la guerre comme ous-même, il ne serait jamais allé en Haute-Cour...

M. Simon Reynaud. — Vous savez bien comment n falsifie les dossiers.

M. Camille Blaisot. — ... et il aurait probablement onservé pour lui-même l'estime personnelle que les ommes de tous les partis ont pour vous, Monsieur e président du Conseil. (*Applaudissements au centre t à droite. — Interruptions à gauche et à l'extrême gauche.*)

Il n'y a pas de flatterie dans ces paroles. J'ai oujours assez combattu en face mes adversaires olitiques pour avoir le droit, lorsqu'il s'agit de eur personne ou de leur conduite, à des heures raves, de leur rendre l'hommage que je considère omme leur étant dû.

Il ne s'agit pas en ce moment-ci du rôle de I. Painlevé pendant la guerre: il s'agit de M. le ninistre des Finances et il s'agit du ministère de I. Painlevé, où, je le répète, la présence de M. le ninistre des Finances est un défi. (*Applaudissements u centre et à droite.*)

On nous dit qu'au début de la guerre M. le miistre des Finances a eu de grands rêves financiers. l avait envisagé, paraît-il, un emprunt fantastique ui aurait payé tous les frais de la guerre!

Mais, Monsieur le président du Conseil, si cela vait été réalisable, vous l'auriez réalisé vous-même, uisque vous avez été au Gouvernement. Il ne s'agit lonc pas de jeter dans le débat les rêves qui ont u germer dans la cervelle de M. Caillaux; il s'agit le regarder la réalité des choses.

Je conclus. En résumé, nous sommes en présence l'un Gouvernement qui est sans politique et sans programme. La déclaration ministérielle incolore ui nous a été lue est simplement destinée à nfluencer les élections municipales et, par elles, contrebattre l'autre Assemblée, à atteindre le énat et à le punir, par une voie indirecte, de son rdre du jour du 10 avril dernier.

Eh bien, Messieurs, vous pourrez aller aux élecions municipales, mais je constate que, si vous y llez, c'est parce que vous ne pouvez pas faire utrement; s'il s'agissait, en effet, de vous présenter levant le suffrage universel sur le terrain législatif, ous ne seriez nullement pressés de vous y rendre. *Applaudissements à droite et au centre.*)

Au point de vue de la politique intérieure, je ose la question suivante à M. Schrameck: « Va-t-il ppliquer les procédés du Rubicon, c'est-à-dire la dictature personnelle, ou bien va-t-il continuer les procédés du Cartel, c'est-à-dire la dictature collective? » (*Applaudissements à droite et au centre.*)

Pour nous, nous savons trop, par ce que nous avons vu depuis le 11 mai, comment vous comprenez la République; nous considérons, nous, qu'elle ne tient pas tout entière dans un étage de la rue de Valois. (*Applaudissements à droite et au centre. — Interruptions à l'extrême gauche et à gauche.*)

J'estime qu'elle est à nous autant qu'à vous, qu'elle est à tous.

M. Simon Reynaud. — Il y a aussi la rue des Postes.

M. Albert Paulin. — Et la rue Bonaparte.

M. Camille Blaisot. — Elle est à tous. Or, cette République qui devrait être la chose de tous, la *res publica*, elle est devenue, par votre fait, le butin d'une secte. (*Applaudissements à droite et au centre. — Interruptions à l'extrême gauche et à gauche.*)

Depuis les élections dernières, les emplois, les rubans, les faveurs, les décorations et les places ont été réservés aux seuls amis du Cartel des gauches. Vous allez continuer probablement demain comme vous l'avez fait hier, et c'est pourquoi nous ne pouvons vous donner notre vote. Vous allez continuer à gouverner sans doute par la tyrannie et par la crainte, parce que c'est l'essence même de la politique du Cartel des gauches. Mais nous, je le répète, nous vous refuserons notre confiance; car, de même que nous n'admettrions pas qu'on obligeât des citoyens pour obtenir leur droit, ou les fonctionnaires pour obtenir leur dû, à fréquenter l'église, si telle n'est pas leur conviction, de même nous ne tolérerons pas que vous les obligiez à fréquenter d'autres chapelles, où la girouette toujours grinçante de vos comités et de vos clubs a remplacé la croix. (*Vifs applaudissements prolongés à droite et au centre. — L'orateur, de retour à son banc, est félicité par ses amis.*)

Sur divers bancs. — La clôture!

Il y a encore trois orateurs inscrits: MM. Landry, Fabry et Léon Blum. La Chambre se prononce contre le renvoi de la suite de la discussion au lendemain.

INTERPELLATION DE M. ADOLPHE LANDRY (1) et déclarations de M. Caillaux

A M. Landry, qui pose au ministre des Finances des questions précises sur le problème financier, M. Caillaux répond dans les termes suivants :

M. le ministre des Finances. — Je viens ici pour apporter la réponse que m'a demandée mon ancien collègue M. Landry. Mais je le prie tout d'abord de se rendre compte des difficultés qui assaillent un nouveau ministre des Finances reprenant la direction des services dans une maison qu'il trouve singulièrement changée.

Je lui demande aussi de ne pas s'étonner si ma réponse est extrêmement réservée, et cela pour deux raisons.

Je ressaisis à peine les fils d'une Administration que j'ai bien connue, et, sans rien exagérer, il me semble que ces fils sont un peu distendus : j'ai besoin de les remettre dans la main ; de même j'ai besoin de parler un certain langage au monde des

(1) Député de la Corse; appartient à la Gauche républicaine démocratique.

affaires dont je crois qu'il a un peu perdu l'habitude. (*Mouvements divers.*)

Je vous prie de m'excuser, j'ai également perdu l'habitude moi-même de la tribune publique. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions à droite.*) Je ne répondrai à aucune interruption personnelle. (*Très bien! Très bien! à gauche et à l'extrême gauche.*) Je suis ici pour défendre les finances publiques et pour répondre aux questions qui peuvent m'être posées sur ce sujet, sur ce sujet seulement. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Je disais donc que je priais mon ancien collègue M. Landry de concevoir l'embarras, qui s'est quelque peu traduit dans la déclaration ministérielle, d'un homme qui, en reprenant la direction du ministère des Finances, le trouve dans un état dont il ne faut pas exagérer les périls, mais qu'il faut considérer avec sérieux : confusion de comptes, abus de comptes spéciaux, trésorerie engorgée de différents côtés.

M. Landry me demande de répondre à deux questions. En ce qui concerne la seconde, ma réponse ne pourra être qu'incertaine ; mais en ce qui concerne la première, la plus importante, ma réponse sera très ferme.

M. Landry me dit : « Quelles sont vos intentions en ce qui concerne l'inflation ? »

Je ne suis pas maître des événements, mon cher ancien collègue ; je sais simplement quelles sont les idées directrices de ma pensée. Mais ces idées directrices, j'ai non seulement le droit, j'ai le devoir de vous les faire connaître. Les voici : faire tout ce qui est en mon pouvoir pour n'augmenter en rien les avances de la Banque de France à l'Etat.

Elles sont aussi, bien entendu, d'écarter certain système de consolidation de bons dont on a parlé. Je ne sais vraiment pas dans quel cerveau il a pu germer, car il serait inconcevable. (*Applaudissements à gauche et l'extrême gauche.*) Donc, rien de tel. Nous déblayons tout de suite le terrain.

J'ajoute que, dans quelques journaux, a paru une indication sur un système de remboursement des bons du Trésor qui n'a été envisagé à aucun moment dans les conseils du Gouvernement.

Je pense que mes réponses sont suffisamment précises sur ces points.

Quant à mes intentions pour l'avenir, je vais vous les tracer en deux mots, en rappelant le programme du Gouvernement, tel qu'il résulte de la déclaration ministérielle.

J'essayerai de faire voter le plus rapidement possible le budget de 1925, en m'appliquant à obtenir un budget en équilibre.

J'ai déjà demandé aux administrations de me fournir leurs propositions pour le budget de 1926, que je m'efforcerai de déposer au mois de juin. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Je l'établirai en y comprenant toutes les dépenses qui ne sont pas encore rentrées dans le budget, mais qui sont des dépenses définitives de l'Etat, et je placerai en regard des recettes d'impôt, quels que soient les sacrifices qu'il faille demander aux contribuables.

Ensuite viendra la grande opération d'assainissement, qui sera avant tout une opération monétaire.

Sur ce dernier point, vous ne me demandez pas, j'imagine, de vous dire autre chose que ceci : Je reste fidèle à mon passé ; je suis et je serai, avec mesure, avec modération, le ministre qui a fait voter l'impôt sur le revenu. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Exclamations à droite et sur divers bancs au centre.*)

INTERPELLATION DE M. JEAN FABRY (1)

et réponse du ministre des Affaires étrangèr[es]

M. Jean Fabry pose au ministre des Affai[res] étrangères diverses questions relatives au pr[o]blème de sécurité : Le Gouvernement est-il déci[dé] à publier les documents, émanant de la Comm[is]sion de contrôle et du Comité interallié de Ve[r]sailles, qui démontrent les manquements mi[li]taires de l'Allemagne ? L'évacuation de Colog[ne] peut-elle être envisagée avant l'établissement d'[un] système de sécurité nouveau destiné à remplac[er] celui qui avait été échafaudé à Versailles et q[ui] a fait faillite puisque deux des conditions (pacte de garantie ainsi que le désarmement l'Allemagne) ne sont pas remplies ? Ne sembl[e]-t-il pas impérieusement nécessaire pour la Fran[ce] et le Gouvernement de tirer au clair, publiqu[e]ment, la question du désarmement de l'Al[le]magne ?

De la réponse de M. Briand, ministre d[es] Affaires étrangères, nous citerons ces passage[s].

M. le ministre des Affaires étrangères. — [...] Sur certains des points dont vous avez parlé, d[es] tractations sont en cours et je ne me reconnais p[as] le droit de vous répondre maintenant de façon dé[ci]sive ; mais je ne me soustrairai pas au devoir [de] vous renseigner, lorsque le moment sera venu.

Le contact avec les Alliés.

Je puis toutefois vous répondre en ce qui co[n]cerne le premier point : les constatations de [la] Commission de contrôle et les rapports du Comi[té] de Versailles à la Conférence des ambassadeurs, q[ui] prochainement, va avoir à en délibérer. Nous [ne] voyons pas d'inconvénient, en principe, à la pub[li]cation de ces documents. Mais notre politique [est] commandée par ce souci, qui ne vous étonnera p[as] dans ma personne, à savoir que la meilleure sécur[ité] pour la France, c'est de rester toujours en étr[oit] contact avec tous ses alliés et de ne rien faire qu'[en] accord avec eux. (*Applaudissements à gauche et [à] l'extrême gauche.*)

Tant qu'ils sont d'accord...

M. le général de Saint-Just. — Le sont-ils ?

M. le ministre des Affaires étrangères. — Ils sont le plus souvent. Il peut y avoir des questio[ns] d'intérêts nationaux qui les divisent momen[ta]nément. En ce qui nous concerne, il n'est pas da[ns] notre intention de nous séparer de nos alliés, et [je] considère — et, jusqu'à preuve du contraire, [je] crois que j'ai raison — que c'est le plus sûr élém[ent] de sécurité que puisse avoir la France. (*Applaud[isse]ments sur les mêmes bancs.*)

J'ai les mêmes inquiétudes que vous, Monsie[ur] Fabry. Nous sommes encore dans une atmosph[ère] d'insécurité et la paix n'est pas encore fixée a[vec] toute la solidité désirable. Mais, si des possibili[tés] d'inquiétude flottent dans l'atmosphère, il n'est p[as] bon de les exagérer aux yeux du peuple franç[ais] (*Très bien! Très bien! sur les mêmes bancs*), disant, par exemple : « Pas de sécurité à moins ceci ou de cela. Le traité est vicié parce que certai[ns]

---

(1) Député de la Seine (Ire) ; inscrit au groupe de Gauche républicaine démocratique.

clauses, comme le pacte de garantie avec l'Amérique et l'Angleterre, n'ont pas été appliquées. »

M. le général de Saint-Just. — Ce pacte de garantie, c'est tout le traité !

M. le ministre des Affaires étrangères. — Monsieur Fabry, je me suis trouvé, à un moment donné, au pouvoir ; j'ai cherché à combler cette lacune. J'ai pu alors obtenir certaines promesses ; vous n'en étiez pas très enthousiaste. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Je suis revenu d'un pays ensoleillé avec, à la main, un papier dans lequel il était dit que la Grande-Bretagne, avec toutes ses forces de terre, de mer et de l'air, se rangerait immédiatement aux côtés de la France, dès qu'il y aurait une attaque de l'Allemagne. Vous avez bien semblé me dire : « C'est un papier, mais il ne signifie rien. »

On a beau aller de garanties en garanties ; quand on considère les choses à travers des préférences politiques — et, forcément, lorsqu'on est député, on y incline — il est toujours possible de juger les sûretés insuffisantes.

Dans le traité tel qu'il est, dans le pacte de la Société des Nations — ce serait un crime de ne pas le dire au pays — il y a de fortes garanties. Je dois les indiquer : vous en avez parlé, et on les ignore généralement dans le public. Jusqu'à ces derniers temps, beaucoup d'hommes politiques même les ont ignorées. Ils ne voyaient, par exemple, au point de vue de la sécurité et du désarmement, que le fonctionnement de la Commission du contrôle et ils se sont émus de sa disparition.

La Société des Nations vient d'instituer — là-dessus au moins vous devez avoir satisfaction, puisque c'est moi qui, en accord avec le Gouvernement précédent, représentais la France — un système d'investigations qui dépasse même ce qu'avaient espéré les conseillers techniques militaires. [...]

Cela vous montre que le Gouvernement précédent et ses délégués, dont j'avais l'honneur d'être, à la Conférence de Genève, ne se désintéressaient pas de ces problèmes.

Le pacte de garantie stipule la nécessité, lorsqu'un manquement est constaté, de réaliser au sein du Conseil de la Société des Nations l'unanimité avant de poursuivre. Il est intéressant d'indiquer au Parlement que cela rentre dans les conditions générales du traité, mais que les conditions spéciales des articles 42, 43 et 44 créent une situation beaucoup plus favorable. Quelle est-elle ? Je l'ai précisée au Conseil de Rome et j'y suis revenu avec force au dernier Conseil de Genève. Il s'agissait de savoir si le mot « unanimité » s'appliquait en pareil cas. Voici la thèse que j'ai soutenue.

Lorsque, dans une zone démilitarisée, un acte d'hostilité, qualifié tel par l'article 44, est commis, la France est maîtresse de son action ; elle est en état de légitime défense et elle peut agir tout de suite. Dès que cet acte est connu, *ipso facto*, toutes les nations signataires du pacte de la Société des Nations sont engagées aux côtés de la France.

Nous n'avons pas le droit de le méconnaître ; car ce serait nous affaiblir nous-mêmes.

Il y a là un pacte d'alliance générale, dont l'application doit être réglée : c'est précisément ce que nous avons essayé de faire par le protocole de Genève.

Il n'en reste pas moins que, dès maintenant, si un des actes d'hostilité prévus par l'article 44 était commis dans une zone démilitarisée, l'article 16 jouerait aussitôt que le Conseil de la Société des Nations en serait saisi. Toutes les nations signataires agiraient. Elles s'y sont engagées. Cela a été signé par elles. [...]

Quand la France aura obtenu des garanties étendues, sera-ce une raison pour qu'elle s'abandonne elle-même ? Il n'est pas question d'un pareil renoncement. Mais les garanties qu'elle tient d'elle-même, dans l'état du monde, vous sentez bien qu'elles pourraient être insuffisantes. Il faut, par conséquent, que la France ne reste pas isolée, et je dis que par le pacte de la Société des Nations elle ne l'est pas, dans la mesure où certains l'ont prétendu.

Il y a des articles qu'il s'agit de faire jouer. Voilà le problème. Eh bien ! on s'y était efforcé, M. Fabry le sait bien, il avait même collaboré à la première entreprise. Et nous l'avons poussée plus loin dans la dernière assemblée générale.

Vous vous rappelez les principes sur lesquels le président Herriot avait établi les conditions du protocole : assurer notre sécurité dans des conditions qui ont été fixées non pas en modification du pacte, mais simplement en développant les germes qui sont dans le pacte, en les utilisant, en organisant, si vous voulez, l'exécution de l'article 16.

Puis, alors, l'arbitrage, que la France s'est honorée d'appliquer à tous les cas, prête, a-t-elle dit par ma bouche, et je m'en honore, à régler tous les conflits par les moyens pacifiques, considérant qu'il n'en est pas un qui ne mérite d'être réglé ainsi, plutôt que de recourir à la guerre. (*Vifs applaudissements à gauche, à l'extrême gauche, au centre et sur divers bancs à droite.*)

Nous sommes tous d'accord là-dessus. Ces questions réglées, il devenait possible d'envisager de réduire les charges militaires qui pèsent sur le pays.

Les trois questions étaient solidairement liées. Elles le restent. Les tractations continuent.

« Le silence, c'est la paralysie. »

Ce que M. Briand considère comme le plus grave « à une époque où l'interdépendance des peuples est poussée si loin », c'est l'isolement, le silence ; or, en diplomatie, le silence, c'est la paralysie, l'impossibilité d'aboutir. Sans doute, la pression de l'opinion publique, « souvent mystique, qui ne se satisfait pas des premières solutions, même raisonnables, qui est portée un peu vers l'absolu », ne facilite pas, dans ces problèmes délicats, la tâche des Gouvernements ; mais, si on a peur, politiquement, de ces problèmes, si on les laisse à l'écart, « ou ils se règlent contre nous, ou ils s'aggravent ».

M. le ministre des Affaires étrangères. — Au risque de perdre encore un peu plus votre confiance, Monsieur Fabry, je dois vous dire que je suis un homme de conversation.

M. Jean Fabry. — Cela se voit.

M. le ministre des Affaires étrangères. — Je parlerai. Cela ne m'oblige pas à m'engager. Ce que je puis dire, c'est que, dans ces conversations, il y a deux choses que je ne perdrai pas de vue. La première, la plus grave, c'est la sécurité.

La seconde, c'est la parole que nous avons donnée. Les alliés que nous avons, avec lesquels nous avons signé le traité de paix, ont le droit de compter sur nous. Même dans un sentiment d'égoïsme, je n'admettrai pas que mon pays aille à des conversations qui risquent de le faire apparaître comme manquant à des engagements sacrés. (*Applaudissements.*) Ce sera une difficulté de plus. Ce n'est pas une raison pour abandonner la partie. C'est une raison de parler avec circonspection.

L'Allemagne, elle, joue son rôle dans tout cela. Vous ne pouvez pas lui demander de prendre systématiquement d'avance une position favorable à l'intérêt français. Elle doit, avec toute son ingéniosité, toute son intelligence, qui sont vastes, même avec sa ruse, si elle en a à sa disposition, essayer de tirer des tractations le plus large bénéfice.

A la France de s'arranger pour ne pas être dupe. Mais cela ne doit pas nous porter à dire : Oh ! quel péril, si nous laissons tomber dans nos oreilles de telles paroles.

Non, non. On ouvre ses oreilles, on écoute, on répond, on discute, on se dirige selon certains principes, et je conviens avec vous que l'honneur de la signature de la France, le respect de cette signature et la sécurité de la patrie sont les guides qu'on doit suivre.

Je dirai aussi qu'il y a un champ de tractations, à plus forte raison de conventions, sur lequel nous serons très à l'aise.

L'Allemagne a demandé son entrée dans la Société des Nations. Elle a voulu poser des conditions. On lui a répondu : « Non ! Comme tout le monde. » Elle a admis que certaines de ces conditions disparaissent ; puis, au dernier Conseil de la Société des Nations, une nouvelle demande nous est venue qui maintenait une dernière condition qui pouvait paraître une exception. Nous lui avons répondu très poliment : « Venez, mais sans conditions, et nous discuterons au sein de la Société des Nations toutes les questions qui nous intéressent. » Là est la garantie.

Quand les nations, les grandes nations qui comptent — et l'Allemagne en est une — seront à nos côtés, dans la Société des Nations, discutant les problèmes internationaux autour de la table du Conseil, en assemblée générale, il y aura des chances pour que la paix du monde ne soit pas troublée. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre.*)

Ce qui est grave, voyez-vous, ce sont des groupements, qui ne contiennent pas toutes les forces disponibles ; ce qui est grave, c'est qu'il y ait de grandes forces latentes qui se tiennent à l'écart des groupements principaux (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre*) ; car ces forces non groupées subissent des lois d'attraction qui les poussent les unes vers les autres, qui risquent de les former en groupements à part. C'est de ces antagonismes de groupements de nations que jaillissent les éclairs qui appellent le tonnerre. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Cela, le Gouvernement dont j'ai l'honneur de faire partie ne le perdra pas de vue.

L'idée de sécurité.

En définitive, c'est dans un pacte général de sécurité que M. Briand voit le salut pour la France et le monde :

M. le ministre des Affaires étrangères. — [...] Messieurs, quand on assiste à des assemblées de nations comme celles auxquelles j'ai participé à Genève, quand on voit les représentants de cinquante-deux nations (*Mouvements divers à droite*) venir affirmer à la tribune la nécessité d'un pacte général de sécurité, d'une espèce de société d'assurance mutuelle, avec toutes les précautions correspondantes — bien que cela n'ait pas encore été approuvé par tous les Gouvernements, — c'est tout de même un élément de travail considérable ; c'est un élément d'espérance que les représentants de la France seraient bien coupables de négliger. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre.*)

Eh bien ! nous restons fidèles à ces conceptions. Nous en poursuivrons la réalisation. C'est là que nous persisterons à chercher la sécurité, et c'est là que nous la trouverons. Je suis convaincu que, après nous être concertés avec nos amis de Grande-Bretagne, par exemple, sur les accommodations nécessaires — il ne faut pas se placer seulement dans ces discussions, dans ces négociations, à son seul point de vue pour résoudre les problèmes, il faut examiner les conditions des autres, les difficultés qu'ils ont ; il faut en tenir compte pour arriver à s'entendre sur une bonne solution, — je suis convaincu, dis-je, que finalement nous nous mettrons d'accord avec nos amis et avec nos alliés. Je suis certain qu'à un moment donné, sous une forme peut-être un peu différente, les grands principes de sécurité qui ont été affirmés à Genève et que la France s'honore d'avoir consacrés la première par sa signature, finiront par aboutir à un règlement d'ensemble de la question. Ce jour-là vous pourrez dire que vous aurez la vraie sécurité, ce qui ne nous dispenserait pas du reste d'utiliser nos propres forces. [...]

DISCOURS DE M. LÉON BLUM [1]

Dans une intervention significative, M. Léon Blum précise l'attitude du parti socialiste à l'égard du nouveau cabinet.

Avant la séance de ce matin, des flottements existaient dans les rangs socialistes. Mais les attaques de la droite contre M. Painlevé « par la seule raison qu'il a placé M. Joseph Caillaux au ministère des Finances » règlent définitivement l'attitude du parti. M. Blum félicite le président du Conseil « d'avoir eu le courage de faire vis-à-vis de M. Joseph Caillaux ce que M. Clemenceau, il y a quinze ans, a fait vis-à-vis du colonel Picquart ». Puisque la minorité a mené « cette bataille outrageante pour nous [...], nous y prenons notre rang et nous la mènerons à notre place ». L' « effort de concorde et de conciliation » tenté par le nouveau ministère a reçu un accueil sur lequel il ne peut pas un instant se méprendre. Le cabinet actuel sera la suite du précédent; il continuera l'œuvre commencée pour ramener le « pays à son axe politique ». « En plein accord entre nous, en plein accord avec lui », conclut M. Blum, nous continuerons « l'œuvre que les électeurs du 11 mai ont voulue et qu'ils nous ont tracée ».

Les ordres du jour

Deux ordres du jour sont proposés. Le premier, déposé par MM. Cazals, Paul Morel, Léon Blum et Viollette, et que le Gouvernement déclare accepter, est ainsi conçu :

« La Chambre, résolue à rechercher, d'accord avec le Gouvernement, les solutions les plus eff

(1) Député de la Seine (IIe) ; fait partie du group socialiste.

caces pour réaliser l'assainissement complet de la situation financière et monétaire, confiante dans le Gouvernement pour poursuivre et défendre la politique de paix internationale, de progrès social, de laïcité et de justice fiscale conforme à la volonté exprimée le 11 mai par le suffrage universel, et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

M. Gonnet propose l'addition suivante : « Approuvant les déclarations du Gouvernement ».

Le deuxième ordre du jour, déposé par M. Marcel Cachin et plusieurs de ses collègues, est ainsi conçu:

« La Chambre, considérant que la déclaration ministérielle d'aujourd'hui rappelle les déclarations antérieures de M. Millerand, de M. François-Marsal et de M. Poincaré; que le Gouvernement réclame la reprise des relations avec le Vatican, qu'il cède aux exigences des réacteurs d'Alsace et Lorraine; qu'il repousse le prélèvement sur le capital et se borne à faire appel à la « bonne » volonté fiscale » de la bourgeoisie; qu'il se déclare contraint de retarder la réalisation de réformes sociales « trop coûteuses »; qu'il ajourne la réduction du service militaire; qu'il reste muet sur l'amnistie totale promise au pays; qu'il ne propose aucune mesure contre les menées fascistes qui menacent la classe ouvrière; qu'il reste muet sur les menées anglaises contre la République des ouvriers et des paysans de Russie, se refuse à lui faire confiance et passe à l'ordre du jour. »

VOTE DE L'ORDRE DU JOUR DE CONFIANCE

M. Maginot, au nom de l'oppositon, vient déclarer qu'il votera contre le Gouvernement.

M. Boully demande si le Gouvernement actuel permettra, comme le précédent, aux syndicats de fonctionnaires d'être entendus par les Administrations et de collaborer avec elles; il reçoit une réponse affirmative.

Après les explications de vote données par MM. Cazals, auteur de l'ordre du jour de confiance; Ernest Lafont, qui s'abstiendra; Antoine Borrel, qui au nom du groupe républicain socialiste déclare que les membres de ce groupe voteront la confiance; de Kervenoaël et Frey, qui voteront contre, il est procédé au scrutin. La priorité en faveur de l'ordre du jour Cazals est votée par 304 voix contre 218. Puis la première partie de l'ordre du jour jusqu'aux mots « et repoussant toute addition » est adoptée à mains levées. Les mots « et repoussant toute addition », pour lesquels le Gouvernement a posé la question de confiance, sont adoptés par 304 voix contre 217. L'ensemble de l'ordre du jour est adopté à mains levées.

DÉTAILS DU SCRUTIN

Sur les mots : « et repoussant toute addition » (pour lesquels le Gouvernement posait la question de confiance) :

Ont voté pour :

MM. Abrami. Accambray. Aimé Berthod. Albert Milhaud. Albert Paulin. Albert Sérol. André Escoffier (Drôme). André Fribourg. André Hesse. Angoulvant. Antériou. Antonelli. Archimbaud (Léon). Aristide Briand. Astier. Aubriot (Paul). Augé. Auray. Auriol (Vincent).

Balitrand. Barabant. Barbin. Barthe (Edouard). Basly. Beauvillain. Bedouce. Bellamy. Bender. Bernachon. Bernard (Pas-de-Calais). Binet. Blum (Léon). Boccard. Bonin. Borrel (Antoine). Bouat. Bouilloux-Lafont. Bouligand. Boully. Bouveri. Bouyssou (Landes). Bovier-Lapierre. Boyer (Jules) (Haute-Loire). Brémond. Breteau. Breton. Briffaut. Brigault. Brunet (la Réunion). Buisset.

Cadenat. Cadot. Caffort. Caïtucoli. Calmon. Camille Benassy. Canavelli. Candace. Capgras. Carmagnolle. Carron. Castel. Cauderon. Cayrel. Cazals. Chabrun (Mayenne). Chacun (Deux-Sèvres). Chammard (de). Chappedelaine (de). Charles (Pierre). Charles Baron. Charles Guilhaumon. Charoulet. Chassaing. Chastanet. Chauly. Chaumié. Chaussy. Chautemps (Camille). Chauvin (Georges) (Eure). Chauvin (Auguste) (Haute-Loire). Chazal. Chazette. Chevrier. Chollet. Clarou. Claussat. Compère-Morel. Connevot. Coppeaux. Courtehoux. Couteaux.

Daladier. Dalbiez. Dalimier. Dalmagne. Daniélou. Daniel-Vincent. Darme. Dauthy. Dejeante. Delaroche-Vernet. Delbos. Dellac. Delmont. Delory. Delthil. Demellier. Dezarnaulds. Diagne. Dorly. Duboin (Jacques) (Haute-Savoie). Dubois (Paul) (Somme). Ducos. Dumesnil (Jacques-Louis). Durafour.

Emile Borel. Escoffier (Léon) (Nord). Escoulent. Eugène Lautier. Evrard.

Falcoz. Fallières (André). Félix (Jean). Félix Gouin. Ferrand. Février. Fié. Fillon. Fontanier. François Morel. Franklin-Bouillon. Frédéric Brunet (Seine). Fringant. Frot.

Gadaud. Gamard. Gardiol. Gasparin. Gaston Bazile. Georges (Richard). Georges Bonnet. Georges Faugère. Georges Weill. Gerboud. Girard (Auguste). Girod (Adolphe). Godard (Justin). Goirand. Goniaux. Goude (Finistère). Goust (Seine-et-Oise). Gros. Guichard.

Hauet. Hector Molinié. Hennessy (Jean). Henri Michel. Henri Tasso. Henry Simon (Tarn). Herriot. Heuzé. Hubert-Rouger. Huguet. Hulin.

Jacquier. Jammy Schmidt. Jaurès (amiral). Jean Bosc. Jean Martin. Jean-Montigny. Jouffrault. Jourdain (Georges) (Somme). Julien Durand.

Labatut. Labes (Edouard). Lafagette. Lainé. Lalanne (Gaston). Lambert. Lamoureux. Lassalle. Laurent Eynac. Laval (Pierre). Le Bail (Georges). Lebas (Nord). Lècointe. Lefebvre (François) (Nord). Lemire (Nord). Lenoir. Levasseur. Lévy-Alphandéry. Lobet. Locquin. Longuet. Louis Cluzel. Louis Héliès.

Maës. Mallarmé. Malvy. Mandrillon. Marcel Plaisant. Margaine. Marquet. Marquigny. Marrou. Masson. Maupoil. Maurice Marchais. Maxence Bibié. Mazerand. Meyer (Léon) (Seine-Inférieure). Miellet (territoire de Belfort). Milhet (Aude). Mistral. Morel (Paul) (Haute-Saône). Morin (Ferdinand). Moro-Giafferri (de). Moutet.

Nadi (Jules). Nicollet (Paul) (Ain). Nogaro. Noguès. Nouelle. Ollier. Ossola (Jean).

Paganon. Painlevé. Paisant (André). Palmade. Parvy. Paul Bastid. Paul Benazet. Paul-Bernier. Paul-Boncour. Paul Constans (Allier). Paul Faure (Saône-et-Loire). Paul Laffont (Ariège). Payra. Peigné. Peirotes. Pélissier. Péraudin. Perronne. Petitjean. Philippoteaux. Picard (Camille). Pierre Deyris. Pierre Rameil. Pierre-Robert. Pinard (Seine). Plet. Poittevin (Gaston). Ponard (Jura). Poncet (Paul). Pouzet. Pressemane. Proust. Puechmaille. Puis.

Queuille. Railhac. Raynaldy. Renaudel. René Chavagnes. René Richard. Reynaud (Auguste) (Var). Reynouard. Rieux. Rimbert. Rodhain. Rognon. Roux (André) (Haute-Loire). Roux (Charles) (Loiret). Roux (Rémy) (Bouches-du-Rhône). Roux-Freissineng.

Saget. Saint-Venant. Saumande. Sclafer. Sénac. Simon Reynaud (Loire). Sizaire. Spinasse. Sully Eldin.

Ternois. Teyssier. Théo-Bretin. Thivrier. Thomson. Tilloy. Tranchand. Trémoulière. Triballet.

Uhry. Valière. Valude. Varenne (Alexandre). Vasseux. Vermare. Victor Jean (Bouches-du-Rhône). Viollette. Voilin (Lucien). William Bertrand (Charente-Inférieure).

Ont voté contre :

MM. About. Adenis. Altorffer. Ameline. Amet. Amodru. Ancel (Georges). Andigné (Geoffroy d'). André Payer.

Anquetil (Paul). Antoine. Audiffret-Pasquier (duc d'). Balanant. Barèty (Léon). Barillet. Baudry d'Asson (de). Bérard (Léon). Bergey. Bertrand (Charles) (Seine). Bignon (Paul). Bilger. Biré. Blachez. Blaisot. Boissel-Dombreval. Bokanowski. Bonnefous (Georges). Bonnet de Paillerets. Bosquette. Bougère (Ferdinand). Boulanger (Narcisse). Bouteille. Boyer (Edmond) (Maine-et-Loire). Bret (Georges). Bringer. Brocard. Brom. Bureau (Georges). Burger. Bussat.

Cadic. Camuzet. Capus. Castagnet. Causeret. Cautru. Champetier de Ribes. Charles Reibel. Charlot. Chassaigne-Goyon. Colins. Colrat (Maurice). Condé. Constans (Pierre) (Aude). Coty (René). Coucoureux. Couhé. Crespel.

Dariac (Adrien). Desjardins. Dessein (Edouard). Didry. Dior. Dubois (Louis) (Seine). Duboys-Fresney. Dubreuil. Duclaux-Monteil. Dunaime. Dupuy (Pierre). Dutreil. Duval (Alexandre). Duval-Arnould.

Engerand (Fernand). Epivent. Escudier (Paul). Evain. Fabry (Jean). Ferry (Désiré). Ferté. Flandin (Ernest) (Calvados). Flandin (Pierre-Etienne) (Yonne). Flayelle. Forzy. Fougère (Henry). Fould. Fournier-Sarlovèze. François (Charles). François-Poncet. Frey (Charles).

Gallou. Gérard (baron François). Ginoux-Defermon. Gonnet. Grandmaison (commandant de). Grinda (Edouard). Groussau. Guérin.

Henri Auriol. Henry (Finistère). Inizan. Jacquy. Jadé. Jean Goy. Jean Molinié (Aveyron). Join-Lambert. Joseph-Barthélemy. Jourdain (Paul) (Haut-Rhin). Juigné (marquis de).

Kervenoaël (de). Lafarge. La Groudière (de). Lamazou-Betbeder. Landry. Laniel (Henri). Laroche-Joubert. Launay (comte de). Leboucq (Charles). Le Corbeiller. Le Cour Grandmaison (Jean). Le Douarec. Lefas (Ille-et-Vilaine). Lefebvre du Prey (Pas-de-Calais). Le Friec. Legros (Georges). Le Mire (Henry) (Eure). Le Moigne (Albert) (Manche). Le Moyne (Pierre) (Morbihan). Leredu. Lesaché. Lesseux (commandant de). Le Trocquer. Louis (Moselle). Ludre (commandant de).

Madelin (Louis). Maginot. Maître. Marcel Héraud. Marcille. Marin (Louis). Marin-Quilliard. Massé (Auguste). Mathis. Menthon (de). Merlant. Meunier. Meyer (Louis) (Moselle). Michel Missoffe. Moncelle. Monicault (de). Montjou (Edgard de) (Vienne). Montjou (Guy de) (Mayenne). Morel (Victor) (Pas-de-Calais). Muller (Eugène) (Bas-Rhin). Mun (Bertrand de).

Nicolle (Louis) (Nord). Oberkirch. Outrey (Ernest).

Paqué. Paul Simon (Finistère). Périnard. Pernot. Perreau-Pradier (Pierre). Petitfils (Edmond). Peyroux (Amédée). Pfleger. Picot (colonel). Piétri. Planchenault. Plichon (lieut.-colonel). Poitou-Duplessy. Poussineau. Prevet. Puech (Louis).

Rabouin (Alfred). Ramel (de). Régis. Regnier (Etienne) (Yonne). Regnier (H.) (Nièvre). Riboisière (comte de La). Ricolfi (Humbert). Rillart de Verneuil. Robaglia (Barthélemy). Robic. Rochereau. Rollin. Rotours (des). Roulleaux-Dugage (Henry).

Saint-Just (général de). Salmon. Scheer. Schleiter. Schuman (Robert). Seltz (Thomas). Sérandour. Sérot (Robert) (Moselle). (Sevène (Morbihan). Sibille (Maurice). Silbermann. Soulier (Edouard).

Taittinger. Taton-Vassal. Théveny. Thoumyre. Thuau. Tinguy du Pouët (de). Trémintin.

Vidal (Joseph). Villault-Duchesnois. Villemant. Vincent (Emile) (Côte-d'Or). Violle.

Walter (Michel). Waron. Warren (Edouard de). Wendel (François de) (Meurthe-et-Moselle). Wendel (Guy de) (Moselle). Ybarnégaray.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Adam. Auffray. Baranton. Barbecot (Félix). Baroux. Barra. Berquet. Berthon (André). Bizet. Boudet. Bouisson (Bouches-du-Rhône). Bourlois. Cachin (Marcel). Carnot (Jean). Chambrun (marquis de). Clamamus. Cornavin. Delourme. Desoblin. Doriot. Ferdinand Faure. Garchery. Gautier. Henriet. Henry Paté. Hueber. Jean (Renaud) (Lot-et-Garonne). Jouhannet. Lafont (Ernest) (Loire). Laporte. Leygues (Georges). Loucheur. Macarez. Marty (André). Muller (Seine). Naples. Péret (Raoul). Piquemal. Sèvère (Martinique). Ternaux. Vaillant-Couturier.

N'a pas pris part au vote
par application de l'article 63 du règlement :

M. le marquis de La Ferronnays.

N'a pas pris part au vote
le député dont l'élection est soumise à l'enquête :

M. Maurice de Rothschild.

Absents par congé :

MM. Blanc (Antoine). Bonnet (J.-L.). Cante. Delesalle. Dignac (Pierre). Faisant (Joseph). Fiori. Garat. Haudos. Jean-François. Klotz (L.-L.). Le Guen. Morinaud. Petit. Verlot. Victor Boret.

M. HERRIOT, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Liste des présidents de la Chambre des députés depuis le Premier Empire.

De M. Jean-Bernard (*Éclair*, 23. 4. 25) :

1er Empire : Marquis Louis de Fontanes (1804-1810) ; Baron Montesquiou-Fezensac (1810-1813) ; Duc de Massa (1813-1814).

Restauration : Lainé (1814-1815).

Les Cent jours : Lanjuinais (4 juin au 16 juillet).

Restauration : Duc Pasquier (1816-1817) ; De Serre (1817-1818) ; Ravez (1818-1828) ; Royer-Collard (1828-1830).

Louis-Philippe : Casimir Perier (1830-1831) ; Girod de l'Ain (1831) ; Dupin aîné (1832-1839) ; Hippolyte Passy (1839) ; Sauzet (1839-1848).

2e République : Buchez (1848) ; Sénard (1848) ; Marie (1848) ; Marrast (1848) ; Dupin aîné (1849-1851).

Second Empire : Billault (1852-1854) ; Morny (1854-1855 et 1857-1865) ; Walewski (1866) ; Schneider (1867-1870).

3e République : Jules Grévy (1871-1873 et 1876-1879) ; Buffet (1873-1875) ; D'Audiffret-Pasquier (1875) ; Gambetta (1879) ; Henri Brisson (1881-1885 et 1894-1895-1896-1897-1898-1904-1906-1910) ; Charles Floquet (1885-1886 et 1889 et 1893) ; Méline (1888-1889) ; Casimir-Perier (1893-1894) ; Charles Dupuy (1894) ; A. Burdeau (1894) ; Paul Deschanel (1898-1902 et 1911-1922 [1]) ; Léon Bourgeois (1902-1903) Paul Doumer (1905-1906) ; Raoul Péret (1922 [2]-1924) ; Painlevé (1924-1925).

Voix obtenues dans les dernières législatures.

Du *Temps* (24. 4. 25) :

A titre de renseignements, voici quels ont été les chiffres obtenus dans les trois dernières législatures par les divers présidents :

4 juin 1914,	M. Paul Deschanel	411 voix
12 janvier 1915,	—	474
11 janvier 1916,	—	322
9 janvier 1917,	—	308
8 janvier 1918,	—	319
14 janvier 1919,	—	301
18 décembre 1919,	—	478
13 janvier 1920,	—	445
12 février 1920,	M. Raoul Péret	372
11 janvier 1921,	—	374
10 janvier 1922,	—	369
9 janvier 1923,	—	378
8 janvier 1924,	—	325
4 juin 1924,	M. Painlevé	296
13 janvier 1925,	—	314
22 avril 1925,	M. Herriot	266

---

(1) M. Paul Deschanel a quitté la présidence de la Chambre en janvier 1920, ayant été élu président de la République le 17. 1. 20. (Note de la *D. C.*)

(2) M. Raoul Péret a succédé en 1920 à M. Paul Deschanel, élu président de la République. (Note de la *D. C.*)

Le Saint-Siège et la France

LA QUESTION de l'ambassade auprès du Vatican

(*Suite et fin.*) (1)

DISCUSSION DES CRÉDITS

La discussion générale sur le budget des Affaires étrangères s'est poursuivie aux séances des 27, 28 et 29 janvier 1925. M. Achille Fould, dans la 2e séance du 28, est revenu sur la question de l'ambassade (2). La clôture de la discussion générale a été prononcée à la 1re séance du 29 janvier.

L'examen des divers chapitres du budget des Affaires étrangères, commencé à la 2e séance du 29. 1. 25, s'est continué aux deux séances du 31. 1. 25, à la séance du 2. 2. 25, et aux deux séances du 3. 2. 25. Ces trois dernières séances ont été exclusivement réservées à l'examen du chapitre 9, concernant les « Traitements du personnel des services extérieurs, 17 467 900 francs », et dans lequel les crédits pour l'ambassade auprès du Vatican ont été supprimés.

DEMANDE DE RENVOI A LA COMMISSION, DE MM. ROBERT SÉROT (3) ET DE TINGUY (4)

MM. Robert Sérot et de Tinguy, devant la Commission des Affaires étrangères, avaient déposé un amendement tendant à rétablir le crédit nécessaire au maintien de l'ambassade. Cet amendement fut repoussé par la Commission, et c'est pourquoi M. Sérot demande aujourd'hui le renvoi de ce chapitre à la Commission (5) :

M. Robert Sérot. — Malgré les promesses de M. le président du Conseil et de M. le président de la Commission, nous n'avons pu déposer notre amendement parce que le règlement, plus fort que leurs engagements, n'a pas permis qu'il fût accepté (6). Dans ces conditions, nous avons demandé le renvoi du chapitre à la Commission. Si le Gouvernement, la Commission et la Chambre sont d'accord avec nous pour accepter que le renvoi à la Commission signifie le maintien de l'ambassade de France auprès du Vatican, nous regretterons tous, j'en suis convaincu, de ne pouvoir nous prononcer directement sur le fond, mais le vote sera cependant significatif et aura toute sa portée. [...]

Quant à la déclaration faite par M. le président du Conseil concernant le Concordat en Alsace et en Lorraine, elle ne peut, et vous le comprenez tous, changer notre conclusion à ce débat.

M. Bouveri. — La nôtre non plus.

M. Robert Sérot. — Mes collègues alsaciens-lorrains et moi désirent [désirons] voir la France, toute la France, représentée auprès du Vatican, comme elle doit l'être, par un ambassadeur.

En demandant à la Chambre de voter notre motion, j'ai la conviction sincère et profonde de convier mes collègues, sur quelque banc de cette Assemblée qu'ils siègent, à un geste de concorde nationale et de sauvegarde des intérêts de notre pays.

A M. Sérot succède à la tribune M. de Tinguy du Pouët, qui pour appuyer la demande de M. Sérot rappelle l'importance de l'ambassade auprès du Vatican (1) :

M. de Tinguy du Pouët. — [...] Si nous considérons l'ambassade du Vatican d'un point de vue élevé, elle apparaît comme établissant la présence de la France à ce carrefour international qu'est l'entourage du Vatican. Il y a un intérêt capital pour la France à être représentée là. Un intérêt capital, parce que nombre de petites nations s'y trouvent sur un pied d'égalité avec les grandes nations. [...]

[...] Dans le péril extrême où nous nous trouvons, péril financier et péril extérieur, il est nécessaire que nous nous fassions les uns aux autres des concessions pour vivre unis, car nous avons tous besoin de travailler ensemble au relèvement de la mère patrie.

J'espère, Monsieur le président du Conseil, que, si vous maintenez votre intention de supprimer l'ambassade, vous voudrez bien au moins retarder la date de cette suppression dans l'intérêt de la paix intérieure de la France. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

INTERVENTION DE M. LOUIS MADELIN (2)

M. Louis Madelin avait lui aussi demandé à prendre la parole sur le renvoi du chapitre 9 à la Commission. Retenons la conclusion de sa brève intervention, où l'historien a fait surtout valoir des considérations empruntées à sa science préférée (3) :

M. Louis Madelin. — [...] Monsieur le président du Conseil, vous vous obstinez à commettre ce que je considère comme une faute grave, et je vous regarde vous y obstiner avec une tristesse où il entre, croyez-le, beaucoup de sympathie personnelle.

Les plus avertis de vos amis vous ont cependant signalé cette faute, et, parmi eux, ceux qui avaient précisément puisé dans leur expérience du pouvoir

(1) Cf. *D. C.*, t. 13, col. 323-384, 387-417, 451-499, 712-767, 839-872, 925-960.
(2) Cf. dans *D. C.*, t. 13, col. 741, note 1, un extrait de ce discours concernant le refus du général Sarrail d'assister aux cérémonies religieuses à Beyrouth.
(3) Député de la Moselle ; inscrit au groupe de l'Union républicaine démocratique.
(4) Député de la Vendée ; inscrit au groupe de l'Union républicaine démocratique.
(5) *J. O.*, 3. 2. 25. Ch., séance du 2. 2. 25. — Présidence de M. Paul Painlevé.
(6) L'art. 102 § 1 du Règlement de la Chambre des députés du 4. 2. 15 dispose : « Aucune proposition tendant soit à des augmentations de traitements, d'indemnités ou de pensions, soit à des créations de services, d'emplois, de pensions, ou à leur extension en dehors des limites prévues par les lois en vigueur, ne peut être faite sous forme d'amendement ou d'article additionnel au budget. » (Toutes les notes sont de la *D. C.*)

(1) *J. O.*, 3. 2. 25., Ch., séance du 2. 2. 25.
(2) Député des Vosges ; inscrit au groupe de l'Union républicaine démocratique.
(3) *J. O.*, 3. 2. 25, Ch., séance du 2. 2. 25.

des lumières qui devraient présentement vous inonder.

Je ne veux pas croire que cette Chambre, où — je le dis, mes chers collègues, dans toute la sincérité, certains voudraient dire peut-être dans toute la naïveté d'une âme de nouveau député (*Sourires*) — où j'aperçois, sur tous les bancs, des hommes de cœur et d'esprit, de bons Français, des citoyens éclairés, des hommes à la conscience libre et indépendante, je ne veux pas croire que cette Chambre vous suivra. (*Très bien! Très bien! au centre et à droite.*) Elle saura s'arracher à l'esprit de parti et, à cette heure solennelle (*Interruptions à l'extrême gauche*), oui, à cette heure solennelle (*Applaudissements au centre et à droite*), elle saura se refuser à faire le premier pas dans une voie au bout de laquelle je n'aperçois que des malheurs, en attendant l'heure des inévitables retours.

C'est l'avenir. Mais il faudra alors, mes chers collègues, relever des ruines que, par le vote que vous vous préparez peut-être à émettre, vous aurez faites, aux dépens de la France, de vos propres mains de Français. (*Vifs applaudissements au centre et à droite.*)

La clôture, réclamée par la gauche et l'extrême-gauche, n'est pas prononcée, deux orateurs étant encore inscrits: MM. Groussau et Georges Leygues. Nous donnons ci-après leurs deux discours (1) :

DISCOURS DE M. CONSTANT GROUSSAU (2)

La paix religieuse en France (3)

M. Groussau. — Messieurs, je n'ai pas l'intention de revenir sur les raisons, à mon avis absolument décisives, qui ont été données en faveur du maintien de l'ambassade auprès du Saint-Siège. Mais je voudrais présenter quelques courtes observations en réponse à certaines paroles de M. le rapporteur du budget des Affaires étrangères et de M. le président du Conseil, et je serais reconnaissant à la Chambre de m'accorder quelques minutes de bienveillante attention.

Voix nombreuses à gauche. — Parlez! Parlez!

M. le rapporteur. — Nous vous écoutons.

M. Groussau. — Je n'ignore pas le péril de prendre la parole en ce moment, mais j'ai le souvenir d'autres heures difficiles, pendant lesquelles mes adversaires ont été si bienveillants pour moi que j'espère d'eux, aujourd'hui, la même faveur. (*Applaudissements.*)

M. le rapporteur. — Ils continueront.

M. Groussau. — C'est un fait malheureusement certain qu'en ce moment la paix religieuse, dont la France a si grand besoin, est profondément troublée.

Sur divers bancs à gauche et à l'extrême gauche. — Par qui ?

M. Groussau. — Je vais le dire.

M. Henry Simon, rapporteur, a cru pouvoir affirmer que la paix religieuse s'était établie au lendemain de 1906, après la suppression de l'ambassade du Vatican et après la promulgation de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat. Alors, a-t-il dit, il y a eu une période de tranquillité religieuse, de grande paix religieuse dans le pays. J'appelle cela, Messieurs, une découverte historique. (*Rires et applaudissements à droite.*)

Monsieur le rapporteur, vous n'apparteniez pas encore à la Chambre, de 1906 à 1910. Mais avez-vous donc ignoré les violents débats qui ont précédé la loi du 13 avril 1908, supprimant les fondations pieuses, et n'avez-vous jamais entendu les protestations retentissantes qui se sont élevées contre les innombrables spoliations de biens ecclésiastiques ?

Et de 1910 à 1914, n'avez-vous pas assisté aux luttes ardentes soulevées par les projets scolaires qui avaient été présentés contre les pères de famille ? (1)

Tout cela était vraiment le contraire de la paix religieuse. (*Applaudissements à droite.*)

M. le rapporteur. — Dans le pays, la paix religieuse existait.

Ce qui a fait l'apaisement, c'est l'union des Français pendant la guerre.

M. Groussau. — En réalité, ce qui a fait l'apaisement, ce n'est pas la suppression de l'ambassade au Vatican, moins encore la loi de Séparation ; c'est l'union, l'admirable union, sans distinction de partis et de croyances, de tous les Français pendant la guerre. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.*)

Pour ne pas rompre cette union, il en est, parmi nous, qui ont gardé le silence dans des cas où leur sacrifice n'était pas sans mérite. (*Très bien! Très bien! à droite.*)

D'un autre côté, de la part de ceux qui ne partagent pas la foi des catholiques, le rétablissement de l'ambassade près le Saint-Siège fut un acte de haut patriotisme. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) C'est ainsi que la paix religieuse s'est prolongée après la victoire...

M. Clarou. — Elle n'a jamais existé! (*Mouvements divers.*)

M. Groussau. — ... jusqu'au jour de la déclaration ministérielle du 17 juin. (*Très bien! Très bien! à droite.*)

La paix religieuse a été rompue quand vous avez dit, Monsieur le président du Conseil: Plus d'ambassade auprès du Vatican, application des lois contre les Congrégations, introduction en Alsace et en Lorraine de lois contraires aux promesses solennellement faites...

M. le président du Conseil. — Mais non !

M. Groussau. — Vous l'avez dit clairement. Votre déclaration ne peut pas avoir d'autre sens. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.*)

M. le président du Conseil. — Citez mes termes exacts. (*Exclamations à droite.*)

M. Groussau. — Je crois que tous ici savent à quel point j'ai le scrupule de l'exactitude. (*Très bien! Très bien! à droite.*) L'ensemble de la législation républicaine, dont vous avez parlé, est évidemment contraire aux promesses solennellement faites. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Les attaques du Gouvernement contre le Pape et l'Eglise.

Quoi qu'il en soit, ces menaces ont été aggravées par les discours de plusieurs ministres. Ce f[ut] M. René Renoult, à Hyères ; M. Chautemps, à Tours ; M. François-Albert, à Valence ; et vous-même, Monsieur le président du Conseil, dans le discours que vous avez prononcé ici, au cours de

---

(1) *J. O.*, 3. 2. 25, Ch., séance du 2. 2. 25.

(2) Député du Nord ; n'est inscrit à aucun groupe.

(3) Les sous-titres sont de la *D. C.*

(1) Cf. le texte de ces projets de loi, déposés le premi[er] le 23. 6. 1908, par M. Gaston Doumergue, alors minis[tre] de l'Instruction publique, le second le 30. 6. 08, p[ar] M. Gaston Doumergue et M. Briand, min. Justice : *Q.* ... t. 97, pp. 328-333 ; *R. O. D.*, 1908, pp. 424-426.

discussion générale (1) : vous avez nettement attaqué le Pape et l'Eglise. Je laisse de côté les griefs auxquels on a répondu. Les démentis n'ont pas manqué.

M. le président du Conseil. — J'ai discuté, Monsieur Groussau. C'est bien mon droit.

M. Groussau. — Je suis très loin de nier votre droit de discuter, Monsieur le président du Conseil, mais tout de même je suis à la tribune pour tirer les conséquences de vos paroles. (*Applaudissements à droite.*)

Je ne veux pas revenir sur ces débats, mais je demande à la Chambre la permission de lui apporter un témoignage personnel.

Les services rendus par le Saint-Siège durant la guerre.

J'ai été appelé très fréquemment, pendant la longue et douloureuse occupation allemande, à demander l'intervention du Pape en faveur de nos malheureux compatriotes qui étaient restés dans les pays envahis. (*Applaudissements à droite.*)

Je ne parle pas seulement des innombrables demandes pour venir en France libre, demandes qui ont reçu si souvent satisfaction grâce aux bons soins du Saint-Siège, et également, je dois le dire, du roi d'Espagne. (*Applaudissements.*)

Je veux surtout mentionner deux affaires de la plus haute gravité dans lesquelles le Saint-Siège a montré la plus grande bienveillance : les enlèvements en masse d'avril 1916, et le travail imposé à des ouvriers français contre leur patrie.

Les enlèvements et les transportations de femmes, de jeunes gens, de jeunes filles, qui ont eu lieu dans la région du Nord, restent comme l'un des souvenirs les plus odieux de l'atroce barbarie allemande et maintiennent des ressentiments aussi vifs qu'au premier jour.

Dès que j'en ai eu connaissance, j'en ai saisi le président du Conseil et le pape Benoît XV. Nous en avons aussi délibéré dans le groupe interparlementaire des sénateurs et des députés des départements envahis, où régnait l'union la plus parfaite : il n'y avait aucune différence de sentiments entre l'homme qui était le plus à gauche et celui qui était le plus à droite. C'était l'entente la plus complète. (*Applaudissements à droite.*)

M. Théo-Bretin. — C'est pourquoi M. Dansette voulait créer une Eglise gallicane. Et c'était un député catholique du Nord.

M. Groussau. — J'ai donc alors, à l'aide des documents qui nous étaient apportés, saisi à la fois le Gouvernement français et le Saint-Siège.

Le Gouvernement français a préparé immédiatement un *Livre Blanc* (2) sur les actes des autorités allemandes en pays envahi. Le cardinal Gasparri me répondit que le Saint-Siège, ému de la situation douloureuse faite aux populations de la région du Nord, s'était empressé d'intervenir en leur faveur. Je tiens à le dire, parce que c'est la vérité. C'est l'intervention de Benoît XV qui s'est produite la première et qui, dans la suite, a abrégé la durée de ces abominables déportations. (*Applaudissements à droite.*)

Quant au travail obligatoire et antipatriotique qui a imposé de terribles souffrances à un grand nombre d'habitants des régions occupées, une supplique au Saint-Père fut rédigée — au nom de la population du nord de la France — par les notables de Lille, Roubaix et Tourcoing. Elle m'est parvenue, grâce au dévouement d'une personne réfugiée, qui a eu le courage de l'apporter dans le manche d'un parapluie arrangé pour la circonstance. Elle risquait très certainement, en cas de découverte, une condamnation à mort. Je suis heureux de proclamer à la tribune cet acte héroïque et d'en nommer l'auteur : Mlle Marthe Fisener. (*Applaudissements.*)

Le Saint-Siège et le Gouvernement français, que j'ai également saisis de cette grave question, ont agi chacun de leur côté et, dans l'accord de Berne, du 26 avril 1918, entre le Gouvernement de la République et l'Empire allemand, plusieurs articles furent insérés pour réglementer le « traitement de la population des territoires occupés ». (*Applaudissements à droite et sur divers bancs.*)

Ajouterai-je que c'est le Saint-Siège qui a pris l'initiative de l'hospitalisation en Suisse des prisonniers français pères d'un certain nombre d'enfants ? (*Très bien ! Très bien ! sur les mêmes bancs.*)

Sans insister sur ces faits, qui ne peuvent être contestés, j'estime que j'avais le devoir de rendre au Saint-Siège un hommage de reconnaissance bien mérité pour les services qu'il a rendus aux populations des régions envahies. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.*)

La mesure prise par M. Herriot est une injure grave aux catholiques.

J'en reviens maintenant, Monsieur le président du Conseil, à votre discours de discussion générale. Il a fait la joie des uns et la tristesse des autres.

La joie des uns. Je crois que ce n'est pas assez dire. Certains de vos amis du premier degré ont manifesté un véritable enthousiasme ! Le *Quotidien*, par exemple, déclare que votre discours est « une ascension pathétique vers un évangile nouveau ». (*Sourires à droite et au centre.*)

Ecoutez la suite, Messieurs : « Comme le Titan dans l'assemblée des dieux, M. Herriot, se dégageant des calomnies et des injures dont on l'avait couvert, secouant la livrée odieuse dont ses ennemis l'affublaient, est apparu rival généreux, mais redoutable, de la Rome éternelle. » (*Exclamations et rires sur les mêmes bancs.*)

Je passe. A côté de la joie des uns, la tristesse des autres.

M. Madelin, dans son admirable discours, vient de parler de telle sorte que je n'ai pas à insister. Il a dit qu'il y avait — je ne sais pas s'il a prononcé le mot, mais il correspond à sa pensée et à la mienne — une véritable douleur des catholiques au moment où, sans qu'il y ait un acte qui le justifie, le Gouvernement veut rompre avec le chef spirituel des catholiques. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.*)

Les catholiques français sont catholiques avec le Pape, catholiques avec Rome ; autrement ils ne seraient pas catholiques.

Alors, ce que vous faites contre Rome, contre le chef spirituel de l'Eglise, savez-vous comment nous l'envisageons, nous ? En vérité, nous éprouvons la sensation d'une injure grave et imméritée. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le président du Conseil. — Et vos cardinaux ? Ce sont vos ambassadeurs tout désignés !

M. Groussau. — Entre vos impressions, Monsieur le président du Conseil, et les nôtres, il y a des écarts. Nous ne comprenons pas de la même façon les consciences catholiques. Et quand nous pensons que les catholiques du monde entier ont le même chef spirituel que nous, alors nous nous sentons

(1) Cf. *D. C.*, t. 13, col. 712-767.

(2) Les documents officiels français sont régulièrement recueillis dans des *Livres Jaunes.*

humiliés, oui, humiliés, devant les catholiques des autres pays. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.*)

Oseriez-vous dire que vous pouvez blesser et irriter les catholiques sans les plus graves inconvénients ? Dans les circonstances actuelles, les intérêts français n'ont-ils pas besoin du concours des catholiques comme de tous les Français ? (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.*)

Oui, vous en avez besoin, car ce sont de bons Français.

A droite. — Ils ont gagné la guerre.

M. le président du Conseil. — Quoi que j'aie fait, quoi que je fasse, on les dressera toujours contre moi. (*Interruptions à droite.*)

M. le rapporteur. — Ce n'est pas douteux.

M. Groussau. — Que leur reprochez-vous ? Vous avez critiqué des manifestations catholiques...

M. Escoulent. — Cléricales !

M. Groussau. — Je ne sais pas, mon cher collègue, si vous me considérez comme un catholique ou comme un clérical, mais depuis que je suis à la Chambre j'ai toujours regardé comme le premier de mes devoirs celui de défendre les intérêts de la religion, les libertés religieuses. Ce faisant, je crois avoir agi non seulement en bon catholique, mais également en bon Français. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.*)

Les catholiques s'unissent pour défendre leurs libertés et leurs droits.

M. le président du Conseil a reproché aux catholiques certaines manifestations. Mais n'est-ce pas leur droit, après les menaces du mois de juin 1924, de faire appel à l'opinion publique ?

Est-ce que les sinistrés ne se groupent pas, en ce moment, pour défendre leurs intérêts communs ?

Est-ce que les mutilés et les anciens combattants ne se groupent pas et ne préparent pas de grandes manifestations pour la revendication de leurs droits ?

M. About. — Et les fonctionnaires ?

Un membre à droite. — Et les bouilleurs de cru ?

M. Groussau — Or, les sinistrés et les mutilés appartiennent à tous les partis. Ils ne forment pas un parti spécial. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.*)

Et les catholiques appartenant à tous les partis ne pourraient pas s'unir, s'organiser, manifester, revendiquer leurs libertés et leurs droits ? (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le président du Conseil. — Leurs libertés ne sont pas menacées ! (*Très bien ! Très bien ! à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions à droite et sur divers bancs au centre.*)

M. Groussau. — Permettez-moi, Monsieur le président du Conseil, de vous demander si vous avez lu un article très remarquable et très remarqué, intitulé « La liberté religieuse », qui a paru dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 décembre dernier, sous la signature de M. Hébrard de Villeneuve ? Personne ne niera que c'est un jurisconsulte éminent : il a été longtemps à la tête du Conseil d'Etat. Vous ne contesterez pas plus son loyalisme que sa compétence indiscutable.

M. Chastanet. — Oh ! les fonctionnaires font des réserves sur la compétence de M. Hébrard de Villeneuve ! (*Interruptions au centre et à droite.*)

M. Groussau. — Ne mélangeons pas les questions.

M. Rillart de Verneuil. — Oui, il y a les fonctionnaires !

M. Chastanet. — Quand ils votent pour vous, vous savez bien les reconnaître et être aimables à leur égard. Ils ne vous deviennent insupportables que lorsqu'ils ne votent pas pour vous !

M. Groussau. — M. Hébrard de Villeneuve déclare qu'on ne peut pas laisser subsister plus longtemps certaines dispositions légales trop choquantes. Il en cite dans la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, dans la loi des Associations, dans la loi des Congrégations. Voici ce qu'il a écrit au sujet de la suppression des Congrégations enseignantes :

« Il faut que les pouvoirs publics aient le courage d'abroger la déplorable loi de 1904 (1), qui est une tache dans le recueil des lois françaises. » (*Exclamations et interruptions à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Chastanet. — La publication de cet article est une preuve de la tolérance du Gouvernement du Bloc des gauches. Le Bloc national n'aurait pas hésité à révoquer un fonctionnaire (2) qui aurait écrit ou parlé publiquement contre les doctrines officielles.

M. Groussau. — Et savez-vous comment le *Traité de droit civil* d'un très distingué professeur à la Faculté de droit de Paris, M. Marcel Planiol, qualifie les lois sur les Congrégations ? Des « lois de combat ». Ne vous étonnez donc pas, Monsieur le président du Conseil, qu'il y ait des catholiques qui parlent de ces lois de combat...

M. le président du Conseil. — Ils n'en parlaient pas il y a deux ans.

M. Groussau. — Parce qu'on ne les en menaçait pas. C'est vous qui avez provoqué des déclarations comme celle-ci : « Nous ne sommes pas des révoltés, mais nous ne sommes plus des résignés. Nous voulons le droit commun, nous voulons la liberté et la justice. Nous nous refusons à être des exilés dans la patrie. » (*Très bien ! Très bien ! à droite et sur divers bancs du centre.*)

Je tiens à citer la conclusion de l'article de M. Hébrard de Villeneuve :

« Nous serions heureux si ces lignes pouvaient contribuer à préparer des réformes les plus désirables en éveillant quelques remords chez les adversaires de la religion et quelques espoirs chez ses amis. Nous voudrions surtout convaincre chacun de ceux-ci de la nécessité de ne pas se contenter d'efforts individuels et de procéder par une énergique action collective. Jamais, à aucune époque et dans aucun pays, les droits des citoyens ne sont en sûreté si les intéressés eux-mêmes ne consacrent pas toutes leurs forces à les défendre et s'ils ne savent pas se grouper et s'unir dans ce dessein. »

C'est exactement ce que font les catholiques.

Je termine — et je remercie la Chambre de sa bienveillance, dont j'ai peut-être abusé. (*Non ! Non !*)

La suppression de l'ambassade, première atteinte à la liberté religieuse.

Les menaces récentes ont effrayé les catholiques, instruits par une longue expérience du passé. (*Interruptions à gauche et à l'extrême gauche. — Très bien ! Très bien ! à droite et sur divers bancs au centre.*)

M. Chastanet. — A droite, vous n'avez cependant pas l'air de martyrs ! (*Rires à gauche.*)

M. Groussau. — Il est permis de craindre que la suppression de l'ambassade auprès du Vatican soit comme un premier pas dans la voie des atteintes à la liberté religieuse...

---

(1) Loi du 7. 7. 04, qui « interdit en France aux Congrégations » « l'enseignement de tout ordre et de toute nature » (art. 1er).

(2) M. H. de Villeneuve n'est plus fonctionnaire.

M. Février. — C'est faux!

M. Groussau. — ... et aux droits des catholiques de France.

M. Simon Reynaud. — C'est inexact!

M. Groussau. — Comme catholiques et comme Français, nous croyons à la nécessité du maintien de l'ambassade au Vatican. C'est un élément de la paix religieuse. Si vous persévérez dans vos desseins, vous réaliserez, consciemment ou inconsciemment, une partie du programme de ceux — car il y en a — qui veulent détruire la religion catholique en France.

M. le rapporteur. — Pas du tout.

M. Groussau. — Vous aurez peut-être mérité l'éloge de qui vous savez. Mais tous ceux qui ont au cœur le souci des intérêts intérieurs ou extérieurs de la patrie auront le droit de vous reprocher d'avoir commis une faute lourde et une mauvaise action. (*Vifs applaudissements à droite et sur de nombreux bancs au centre. — L'orateur, en regagnant son banc, reçoit les félicitations de ses amis.*)

DISCOURS DE M. GEORGES LEYGUES (1)

La question de l'ambassade est un problème de politique internationale

M. Georges Leygues. — Le problème que nous avons à résoudre est un problème de politique internationale. La suppression de l'ambassade auprès du Vatican sera-t-elle nuisible ou utile aux intérêts français? Son maintien est-il en contradiction avec les principes et la tradition du parti républicain?

C'est à ces deux questions que je me propose de répondre.

L'ambassade est-elle utile ou nuisible aux intérêts français?

L'ambassade, supprimée le 30 juillet 1904, a été rétablie par la Chambre le 30 novembre 1920. Le titulaire a été nommé le 16 mai 1921.

Quelles raisons nouvelles donne-t-on pour supprimer une seconde fois notre représentation auprès du Saint-Siège? Aucune.

La rupture diplomatique est toujours provoquée par un fait grave: elle est un moyen de pression ou la préface de la guerre.

Elle est temporaire, les relations étant toujours reprises quand l'incident est vidé par les négociations ou par les armes. Ici, il n'y a pas de tension entre le Vatican et l'Etat français. Aucun incident ne s'est produit. On ne négocie pas pour résoudre un conflit et il ne peut être question de guerre. Alors, pourquoi la rupture?

On invoque des prétextes, on rajeunit d'anciens arguments qui ont servi quand nous discutions non pas le rétablissement de l'ambassade auprès du Vatican, mais la loi de Séparation.

M. [l'abbé] Lemire. — Parfaitement.

L'ambassade et la loi de Séparation.

M. Georges Leygues. — On dit qu'il y a incompatibilité entre la présence de l'ambassadeur de la France auprès du Vatican et la loi de Séparation. On allègue l'article 1er (2) de la loi de Séparation: « La République française ne reconnaît et ne salarie aucun culte. » En quoi ce texte est-il contraire aux relations diplomatiques avec le Saint-Siège?

Le Saint-Siège est un Gouvernement de fait et de droit. Nous pouvons le méconnaître, mais nous ne pouvons rien changer au fait et au droit, qui subsistent. (*Vifs applaudissements au centre et à droite.*)

La loi de Séparation n'a pas abrogé le Gouvernement pontifical. L'envoi d'un ambassadeur au Vatican n'implique pas plus la reconnaissance des doctrines politiques ou religieuses du Vatican que la présence d'un ambassadeur à Berlin n'implique l'adhésion à la doctrine de l'Allemagne sur l'exécution du traité de Versailles (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs*), ou que l'envoi d'un ambassadeur à Moscou n'implique l'adhésion aux principes soviétiques. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*) Ainsi raisonnent tous les Etats et tous les Gouvernements, qu'ils soient catholiques, protestants, orthodoxes ou positivistes.

L'ambassade et les principes républicains.

Quelques faits historiques.

On dit ensuite: L'ambassade est incompatible avec les principes républicains. Quels principes?

Pas plus que la première ou la seconde, la troisième République n'a admis l'incompatibilité ou l'impossibilité de rapports politiques et juridiques entre les deux pouvoirs. Notre présence à Rome est, au contraire, strictement conforme à la tradition invariable de la Révolution et du parti républicain. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Malgré les mesures prises par la Constituante et la Constitution civile du clergé, jamais les relations ne furent interrompues entre le Gouvernement révolutionnaire et le Vatican. A la fin de 1792, il y avait un agent payé par les Affaires étrangères qui maintenait la liaison entre Paris et Rome.

Après le 10 août, le Gouvernement révolutionnaire accentua son hostilité à l'égard du Saint-Siège. Pour mettre fin à son opposition et pour répondre à la résistance du clergé français, il donna l'ordre à l'amiral Truguet « de châtier à coups de canon le Pape et son Sacré Collège ».

L'ordre ne fut pas exécuté.

Danton s'en tint à cette manifestation. Il croyait à la nécessité de l'unité de la France républicaine. Après Valmy et Jemmapes, il avait prévu que l'Angleterre dresserait contre la France une formidable coalition et que la France n'en triompherait que si elle n'était pas déchirée par les divisions intestines les plus terribles de toutes, par les discordes religieuses. Il résolut de reprendre les relations avec le Saint-Siège. Elle est bien curieuse, la lettre qui fut adressée au Souverain Pontife par le Gouvernement révolutionnaire. Si vous le désiriez, je pourrais vous en donner lecture. (*Lisez! Lisez!*) La voici:

« Nous, les citoyens formant le Conseil exécutif provisoire de la République française, au Pape.

» TRÈS SAINT PÈRE,

» Votre Sainteté a été informée des événements qui ont déterminé la nation française à abolir la royauté et à substituer le Gouvernement républicain à celui qu'elle s'était donné.

» Ce changement dans la forme du Gouvernement

---

(1) Député de Lot-et-Garonne, ancien président du Conseil; inscrit au groupe des Républicains de gauche. — *J. O.*, 3. 2. 25., Ch., séance du 2. 2. 25. — Présidence de M. Paul Painlevé.

(2) Plus exactement, l'art. 2. L'art. 1er, fruit de cette « comédie des mots » dont Mgr Lavallée vient de parler avec tant d'esprit, déclare: « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. »

ne devant en aucune manière altérer les liaisons d'amitié qui subsistent depuis si longtemps entre la France et les Etats de Votre Sainteté.,.

M. Gaston Bazile. — « Les Etats »!

M. Georges Leygues. — « ... et la République française désirant, au contraire, maintenir et cultiver ces mêmes liaisons, nous avons décidé que le citoyen Cacault... » — « Nous prions Votre Sainteté de lui accorder une entière créance pour tout ce qu'il Lui dira de notre part, et surtout lorsqu'il Lui exprimera les vœux de la République française pour la prospérité et le bonheur de ses Etats. »

Sur divers bancs à gauche. — « De ses Etats! »

M. Georges Leygues. — Cette lettre est du 18 janvier 1793, trois jours avant l'exécution du roi Louis XVI.

M. le président du Conseil. — Le citoyen Cacault n'a jamais pu aller jusqu'au bout de son voyage à Rome.

M. Georges Leygues. — Quelques jours après, Lebrun, qui était l'homme de Danton, écrivait une lettre, dont je ne donne pas lecture, qui développait et confirmait ce que vous venez d'entendre.

Il y a, dans l'*Histoire de la Révolution*, de Michelet, une phrase significative:

« Le grand rêve de Danton (ce fait est attesté par les procès-verbaux de la Commune), c'était que l'union de tous les Français fût réalisée. Il les voyait assis autour d'une immense table où, réconciliés, ils rompaient, sans distinction de classe ni de parti, le pain de la fraternité. » (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Napoléon Ier voyait dans l'Eglise une grande force politique. Il était libre-penseur à Paris, mahométan en Egypte et catholique en Italie. Sa politique tendit à se concilier ou à maîtriser le Vatican. De 1789 à 1801, la lutte entre la Révolution et l'Eglise fut un duel entre deux forces politiques.

La proclamation de la République en 1848 donna lieu à des manifestations qui prouvèrent que le nouveau Gouvernement et le clergé désiraient vivre en bon accord.

L'archevêque de Paris présidait à des services en l'honneur des victimes de l'insurrection; Mgr de Bonal, archevêque de Lyon, proclamait que le drapeau de la République était le drapeau de la liberté. (*Applaudissements au centre et à droite. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Henry Fontanier. — Cela n'a pas empêché l'Eglise de célébrer le Deux Décembre.

M. Georges Leygues. — Dans toutes les communes, les prêtres bénissaient des arbres de la liberté. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Il n'y a pas lieu de protester; ce sont des faits historiques, je les rappelle simplement. Je ne les commente pas. Vous en tirerez les conséquences que vous voudrez en tirer. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Les relations avec le Vatican sous la troisième République.

Et ainsi, jusqu'à la troisième République, tous les Gouvernements ont maintenu les relations avec le Vatican.

En ce qui concerne la troisième République, tous les chefs, tous les hommes d'Etat, depuis Gambetta, Ferry, Goblet, le fondateur du parti radical, Floquet...

M. René Renoult, *garde des Sceaux, ministre de la Justice.* — C'était le régime du Concordat. Vous oubliez que nous sommes en régime de Séparation.

M. Georges Leygues. — Je dis que ni Floquet, ni Brisson, ni Waldeck-Rousseau, pour ne parler que de ceux qui sont disparus...

M. le garde des Sceaux. — On était en régime de Concordat.

M. Georges Leygues. — Je désirerais ne pas être interrompu du banc des ministres, même amicalement. Qu'il s'agisse du régime concordataire ou du régime de la Séparation, mon argument a la même valeur.

Aucun des chefs républicains que je viens de nommer, ayant le pouvoir, n'a proposé la suppression de l'ambassade. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. Dalimier. — Sous le Concordat!

M. Georges Bonnefous. — Ils n'ont pas proposé la Séparation, en tout cas.

M. Georges Leygues. — A propos de Waldeck-Rousseau, je vous demande la permission de rappeler un souvenir personnel.

Vers la fin de 1901, Waldeck-Rousseau était souffrant. J'avais l'honneur de faire l'intérim de la présidence du Conseil. M. Bourrat, député des Pyrénées-Orientales, me fit savoir qu'il avait l'intention de déposer un projet de résolution tendant à la suppression de l'ambassade. J'en référai au président du Conseil, qui me répondit: « Vous ne repousserez pas la discussion et vous poserez la question de confiance. Jamais je n'accepterai, moi, chef du Gouvernement, la suppression de l'ambassade du Vatican, que je considère comme indispensable. » (*Applaudissements au centre et à droite. — Interruptions à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Chastanet. — Il y a vingt-cinq ans de cela!

M. Dalimier. — Il respectait le Concordat, tout simplement.

Séparation du spirituel et du temporel.

M. Georges Leygues. — Je répondrai tout à l'heure à l'objection. Je relève tout de suite l'argument qui m'était opposé de ce côté de la Chambre (*l'extrême gauche*): « Mais à l'époque dont vous parlez, le Pape était encore un souverain temporel; il n'est plus qu'un souverain spirituel et nous voulons séparer complètement le spirituel du temporel. »

Le pouvoir temporel du Pape est tombé après la guerre de 1870, le jour où les troupes italiennes ont franchi la porte Appia (1) et sont entrées à Rome. Le Gouvernement italien fit voter, peu de temps après, la loi des garanties (2), qu'il notifia à toutes les chancelleries.

La notification spécifiait que, si le pouvoir temporel du Pape était aboli, la loi des garanties assurait au Pape l'exercice de tous les droits et de toutes les prérogatives qui appartiennent à un souverain spirituel.

Jules Favre, au nom du Gouvernement français, interpréta la loi des garanties comme les fondateurs de l'unité italienne. Non seulement il maintint le représentant de la France auprès du Vatican, mais il transforma la légation en ambassade. (*Très bien! Très bien!*)

Le Pape n'est plus qu'un souverain spirituel, et M. le président du Conseil nous dit: « Nous ne concevons pas de liens officiels entre le spirituel et le temporel. Entre eux la séparation doit être complète. »

Emanciper ce qui relève de la conscience de ce qui est du domaine de la politique et des intérêts est une formule qui peut séduire quand on l'énonce,

---

(1) Il s'agit de la « Porta Pia ».

(2) Texte italien et traduction française dans *Q. A.*, t. II, pp. 172-179, et traduction dans *Revue d'Org. et de Déf. rel.*, 1911, pp. 395-397.

mais dont on voit apparaître les impossibilités dès qu'on l'examine de près.

La formation de la conscience, que ce soit à l'église ou à l'école, est une œuvre spirituelle. Est-ce que la politique peut s'en désintéresser ? (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Préparer à La Haye ou à Genève, dans les conférences entre Gouvernements, un code nouveau de justice internationale,...

A l'extrême gauche. — Temporel !

M. Georges Leygues. — ... s'efforcer de substituer le règne de la justice à celui de la violence, c'est une entreprise d'ordre spirituel (*Applaudissements sur les mêmes bancs*), et en même temps œuvre temporelle. (*Très bien! Très bien! sur les mêmes bancs.*)

M. Frédéric Brunet. — Alors, il faut envoyer un ambassadeur auprès du grand rabbin !

M. Chastanet. — Il faut abroger la loi de Séparation !

M. Georges Leygues. — La séparation absolue est impossible ; Waldeck-Rousseau, répondant à une interpellation sur la séparation des pouvoirs, disait : « Pour qu'il y ait séparation complète entre nous et l'Eglise, il ne suffit pas de dire au Vatican et à l'Eglise : « Je vous ignore. » Il faudrait que l'Eglise veuille aussi vous ignorer. »

Or, elle ne veut pas vous ignorer. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Il faut donc être moins absolu. En politique, la réalité nous presse de toutes parts. Elle nous rappelle sévèrement à l'ordre si nous négligeons ses avertissements. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Raisons du maintien de l'ambassade.

Contrairement aux affirmations du président du Conseil, le rétablissement de l'ambassade n'a pas été une œuvre de parti ni une concession au Saint-Siège. Un des buts de la reprise des relations a été obtenu, puisque les Diocésaines ont été acceptées par le Pape. Quant aux raisons du maintien de l'ambassade, M. Georges Leygues signale la nécessité de l'union intérieure, le problème d'Alsace-Lorraine, les Missions françaises à l'étranger; puis il continue :

Activité diplomatique des Puissances centrales auprès du Vatican.

[...] Autre côté du problème : l'activité auprès du Vatican des Puissances centrales, de l'Allemagne, de l'Autriche.

La paix était à peine conclue que nos représentants à Rome signalaient la reprise de cette activité.

Vous n'ignorez pas que l'Allemagne et l'Autriche avaient entrepris pour la constitution du Mittel-Europa une grande manœuvre politique et religieuse dans laquelle l'action catholique jouait un rôle des plus importants.

La manœuvre va recommencer. Les efforts tentés en ce moment pour le rattachement de l'Autriche à l'Allemagne le prouvent.

Les partis du centre vont entrer en scène, si ce n'est déjà fait.

Vous connaissez les moyens par lesquels cette opération avait été préparée. La représentation diplomatique des Gouvernements impériaux avait été renforcée. Tout un personnel actif, bien payé, dévoué aux intérêts allemands, peuplait la cour, les offices, les bureaux du Vatican. Par les voies spirituelles, comme par les voies de la violence, on préparait l'hégémonie allemande. Toutes les tentatives d'indépendance nationale manifestées par les membres du clergé étaient énergiquement réprimées. On alluma la guerre entre les uniates et les latins en Pologne et dans les autres Etats balkaniques. On s'efforça de placer partout où on le put ce clergé national sous l'autorité des évêques allemands ou magyars. On essaya de briser l'orthodoxie serbe. Cet enchevêtrement d'intérêts et de juridictions, si favorable à la prédominance de l'Autriche et de la Hongrie, dure encore, et les représentants de l'Allemagne au Vatican feront effort pour qu'il soit maintenu si nous leur laissons la place libre.

M. Paul Faure. — C'est une belle définition de la religion.

M. Georges Leygues. — Dans le centre et l'Orient de l'Europe, l'action du clergé a été et est toujours grande dans l'éveil et dans l'organisation des nationalités.

L'évêque Strossmayer voyait dans l'idée religieuse le moyen le plus sûr pour les nationalités slaves de s'unir et de briser le joug que faisaient peser sur elles l'Allemagne, l'Autriche et la Russie. Il voulait réconcilier les nationalités avec l'Eglise occidentale.

Racki prêcha l'union des Slaves du Sud. C'est par l'union des Eglises qu'il chercha le rapprochement des peuples. Mgrs Korosec, Kreck, Endrici, Ieglik, des évêques, des prêtres, des moines, réclamaient, soit à la tribune des parlements, soit en chaire, soit dans les meetings, les droits des nationalités. Les tribuns mitrés n'étaient pas moins ardents que les tribuns laïques. C'est Korosec qui, à l'armistice, représenta les 8 millions de Slaves du Sud auprès de l'Entente et de la Serbie.

Ainsi la religion s'efforce de réaliser par la communauté des croyances l'unité des nationalités, contre laquelle les bureaucraties de Pétrograd, de Berlin et de Vienne, luttèrent toujours. A travers le monde slave se propage l'idée de catholicité, le désir de l'union des Eglises.

Pour les jeunes peuples de l'Europe centrale et orientale, l'Eglise a un caractère nettement national. Au moyen âge, elle a veillé sur eux. Au moment où ils sortent du long sommeil ou des agitations souvent sanglantes où les plongea la servitude, où ils se lèvent enivrés de justice et de liberté, c'est encore l'Eglise qui leur apparaît comme une des protectrices les plus sûres de leurs droits et de leurs espérances. C'est elle qui relie le passé à l'avenir.

M. Eugène Lautier. — C'est vrai pour les Croates.

M. Albert Paulin. — Pourquoi aucun républicain n'a-t-il, depuis 1905 jusqu'à 1919, demandé le rétablissement de l'ambassade ? La vérité est que ce rétablissement a été un acte de parti. Il a fallu que le Bloc national arrivât au pouvoir pour que l'ambassade fût rétablie. (*Interruptions à droite.*)

M. Rillart de Verneuil. — Est-ce aussi la faute du Bloc national si vous êtes franc-maçon ? (*Rires à droite.*)

M. Albert Paulin. — Avant 1919, vous-même, Monsieur Leygues, vous n'avez pas osé réclamer le rétablissement de l'ambassade.

L'Orient, le Proche-Orient et les deux Amériques.

M. Georges Leygues. — Si, d'autre part, on suit l'effort que tente le Vatican pour pénétrer dans l'Orient et dans le Proche-Orient, pour réaliser l'union des Eglises ; si on observe le développement de la politique pontificale, qui tend à démontrer que l'Eglise n'est ni latine, ni grecque, ni slave, mais catholique, et que tous les fidèles, quelles que soient leur origine ou leur race, sont égaux devant le Siège

apostolique; si on mesure les résultats qu'elle a obtenus, on constate qu'on est en présence d'un plan religieux et politique de la plus vaste envergure, dont aucun Gouvernement, aucun Parlement ne peut se désintéresser.

Le Vatican observe, étudie tous les incidents, toutes les révolutions qui agitent ou renouvellent le monde, et il en tire parti. Sa diplomatie est la plus secrète, mais la plus active et souvent la plus efficace. Il discipline et inspire les forces catholiques.

Le Vatican est le seul poste d'où on peut observer ces forces dans leur ensemble, parce qu'il est l'aire de distribution des grands courants auxquels la plupart d'entre elles obéissent. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Enfin, dernière considération, à mon avis, d'une importance capitale, surtout au moment où nous sommes, c'est la participation des catholiques à la vie politique et leur constitution en partis politiques dans un très grand nombre de pays d'Europe et des deux Amériques. Parfois ils sont les maîtres du Gouvernement ; tantôt ils constituent une élite agissante ; tantôt ils forment des groupements sociaux avec lesquels il faut compter.

Tous les pays tiennent à conserver le contact avec le Vatican.

Personne de vous n'ignore le rôle joué par le Centre allemand. Vous connaissez le proverbe allemand : « Le Centre est l'atout maître. » Ce qui veut dire que, pour la politique intérieure et extérieure de l'Allemagne, tous les Gouvernements allemands sont obligés de compter avec ce parti.

Or, le Centre catholique est étroitement uni au Vatican. Vous n'ignorez pas que c'est le Centre catholique, d'accord avec Léon XIII, qui mit fin au Kulturkampf.

Bismarck avait dit : « Nous n'irons pas à Canossa. » Cette parole avait été gravée sur une stèle de granit.

Bismarck n'est pas allé à Canossa, mais il a fait plus de la moitié du chemin.

Il releva le docteur Flach (1), l'auteur des lois de mai, et le remplaça par Puttkammer (2), ministre de conciliation. Les rapports avec Rome furent rétablis. Quelques années après, ce fut Bismarck qui demanda lui-même au Souverain Pontife d'être l'arbitre dans l'incident des Carolines.

MM. de Fehrenbach [Fehrenbach], Wirth et Marx appartiennent au Centre. Cela souligne l'importance de ce parti catholique.

M. Jules Uhry. — C'est exact.

M. Georges Leygues. — La rupture avec le Saint-Siège nous ferait du tort dans l'opinion de la plupart des pays, aussi bien protestants que catholiques. Le malentendu religieux, si âprement exploité contre nous, renaîtrait.

Mais nous ne rompons pas tout à fait, dit-on. Et, dans l'application, on suggère divers moyens pour suppléer à la carence de l'ambassadeur.

Mon ami M. Henry Simon, dont j'ai admiré le rapport dans certaines parties, mais dont je ne partage pas les conclusions quand il parle du Vatican, nous dit : « Si vous rappelez l'ambassadeur, vous aurez toujours des moyens d'information très précis par les missions. »

Eh bien ! mon cher ami, gardez-vous de faire appel aux Congrégations et aux missions pour vous renseigner. Pour deux raisons : la première est qu'elles sont incapables de remplir un pareil office. Elles ne voient que ce qui se passe sur le petit coin de terre où elles vivent. Elles ne peuvent saisir les faits dans leur ensemble et dans leurs connexions.

M. Frédéric Brunet. — Sans compter que l'ambassadeur nous a bien renseignés !

M. Georges Leygues. — La seconde raison, c'est que les missionnaires qui rempliraient une tâche pareille deviendraient suspects, et ne tarderaient guère à être expulsés. Ils se compromettraient sans profit pour leur pays ni pour eux-mêmes. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

La vérité est que tous les pays, quelles que soient leurs religions, tiennent à conserver le contact avec le Saint-Siège. Est-il besoin de vous rappeler la visite que le président Wilson fit au Vatican ? Cette démarche n'était pas seulement un acte de déférence à l'égard du Souverain Pontife, c'était en même temps un témoignage d'intérêt donné aux 25 millions de catholiques qui vivent aux Etats-Unis.

M. Chamberlain, lui aussi, tout récemment, a fait au Saint-Père une visite de déférence et de courtoisie, ce dont nul ne saurait être surpris.

Peu de jours après, Mgr Kean était nommé patriarche latin à Jérusalem (1).

M. le rapporteur. — Adjoint !

M. Georges Leygues. — C'est la première fois que ce patriarcat est accordé à un Anglo-Saxon.

Comment ne pas y voir le résultat de l'habile politique suivie à Rome par le Foreign Office !

La souveraineté du Pape est universelle.

J'appelle, Messieurs, votre attention sur un autre aspect de la question.

On nous dit : Pourquoi nous faire représenter auprès d'un souverain sans Etat ?

Parce que ce souverain est une « puissance » et parce qu'il puise dans la pérennité de cette puissance un grand prestige. Bien des choses ont changé autour de lui ; des révolutions ont bouleversé le monde, des Empires se sont écroulés, des dynasties ont disparu, et il est debout. (*Applaudissements à droite. — Mouvements divers à l'extrême gauche et à gauche.*)

M. Capgras. — Le Pape n'est plus ce qu'il était.

M. Paul Constans. — Il a évolué.

M. Georges Leygues. — Oui, il a évolué, et c'est un des secrets de sa force. Il connaît des orages, des crises. Il a des ennemis.

M. Rognon. — Et des amis comme vous.

M. Georges Leygues. — Mais son autorité repose sur une idée, et une idée est insaisissable.

Il est peut-être plus puissant depuis qu'il a perdu le pouvoir temporel, parce qu'il est moins vulnérable. (*Très bien ! Très bien !*) Le Saint-Siège n'est pas un Etat, mais il ne dépend d'aucun Etat. Le Pape n'est pas le chef d'un groupe d'hommes vivant sur un territoire déterminé. Sa souveraineté n'a pas de frontières. Elle est universelle. Et voilà bien pourquoi les nations, qu'elles soient protestantes, catholiques ou positivistes, sont représentées auprès de lui pour des raisons qui sont étrangères à la religion.

M. Capgras. — Vous vous donnez beaucoup de mal pour le prouver.

M. Georges Leygues. — Mon cher collègue, je n'ai pas le souci de vous convaincre. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. Rognon. — Heureusement pour nous.

M. Capgras. — Vos arguments sont trop faibles.

M. Frédéric Brunet. — Nous ne pouvons pas croire, Monsieur Leygues, que nos collègues catholiques

(1) Albert Falk.
(2) Robert Puttkamer.

(1) La visite de M. Chamberlain a eu lieu le 10. 12. 24 ; Mgr Kean était *auxiliaire* du patriarche depuis le 14. 7. 24.

puissent jamais être influencés dans les décisions intéressant la France par un ordre du Pape.

Nous supposons qu'ils sont complètement indépendants et qu'ils font passer les intérêts français au-dessus des intérêts de la Papauté. (*Interruptions à droite.*) S'il en est ainsi pour nos collègues, nous admettons que, dans les autres nationalités, les catholiques sachent distinguer entre les intérêts de leur pays et les intérêts spirituels du Pape. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

M. Balanant. — Ce n'est pas fort.

M. de Kervenoaël. — C'est vous qui distinguez entre vos devoirs de Français et vos obligations de francs-maçons, mais pour faire passer les secondes avant les premiers.

Quelques témoignages d'anticléricaux.

M. Georges Leygues. — Mon opinion sur le caractère et le rôle du Saint-Siège s'appuie sur des autorités qui surprendront quelques-uns de nos collègues.

Dans son *Cours de philosophie positive*, Auguste Comte dit que « la constitution de l'Eglise et son organisation lui apparaissent comme un chef-d'œuvre de la sagesse humaine ».

La *Vie ouvrière*, de Monatte, journal des bolcheviks extrémistes, écrivait, après un meeting contre le rétablissement de l'ambassade, en 1920 :

« Et maintenant, réunissez les discours et les actes de quelques pontifes du radicalisme desquels vous vous réclamez, vous n'y trouverez que des commérages de guerre ; je vous mets au défi de rien trouver à mettre en parallèle humain avec le peu que j'ai reproduit ci-dessus... et qui vient du Pape. »

Un instituteur syndicaliste et socialiste, Albert Thiéry, tué à la bataille d'Arras, déclarait :

« L'Eglise catholique est l'institution qui se rapproche le plus d'une humanité constituée. L'Etat français devra rétablir entre la nation française et l'Internationale catholique de Rome les relations qui n'auraient jamais dû être interrompues. » (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Un jour, sortant de la bibliothèque, je rencontrai Jaurès : « — Eh bien ! Leygues, me dit-il, vous apprenez Montalembert par cœur ?

» — Je ne comprends pas ce que vous voulez dire ?

» — Voyons ! j'ai besoin de deux livres de Montalembert : on m'a dit que vous les aviez.

» — Oui, je les ai eus ; mais je les ai passés à Camille Pelletan. »

Et, avec ce clair sourire qui illuminait parfois son visage grave et songeur :

« — Ah ! ce Pelletan ! s'il n'était pas radical libre penseur, quel magnifique théologien il aurait fait, avec sa dialectique si souple et si serrée ! »

Cela veut dire qu'à cette époque Pelletan, Jaurès et moi étions plongés dans l'étude des questions touchant l'Eglise, son organisation, son influence, sa puissance. Nous n'étions pas toujours d'accord sur l'attitude à prendre vis-à-vis du Vatican ; mais nous étions tous trois d'accord pour considérer, point essentiel, le Vatican comme une Puissance et comme un Gouvernement. Cela est si vrai que, au cours d'une interpellation qu'il adressait à Waldeck-Rousseau, le 12 décembre 1901, Pelletan s'exprimait ainsi :

« L'Eglise catholique apparaît, à travers toute l'histoire, beaucoup moins comme un système de doctrine s'adressant à la conscience que comme le plus puissant des Gouvernements qu'on ait jamais essayé de fonder sur la révélation.

» Sa grandeur et sa gloire, c'est d'avoir pris dans ses mains puissantes et façonné et pétri le mélange encore confus d'une civilisation qui pourrissait et du sang encore jeune des races barbares, et de lui avoir imposé la forme qui a été la première forme de la civilisation moderne, non seulement au point de vue des croyances religieuses, mais encore au point de vue des institutions et des mœurs...

» L'Eglise est un Gouvernement autant qu'une religion. »

M. Henry Fontanier. — Oui, mais Pelletan faisait partie du ministère qui a rappelé l'ambassadeur !

M. Eugène Lautier. — C'est Jaurès qui est la cause de ce rappel.

M. Georges Leygues. — Waldeck-Rousseau, de son côté, affirmait qu'on ne pourrait, sans commettre une lourde faute, méconnaître la puissance de l'Eglise catholique. « Il y a, disait-il, 36 millions de catholiques pour lesquels le catholicisme survit comme un statut social. »

Des hommes comme ceux dont je viens d'invoquer le témoignage sont de bons garants, de solides cautions. Je me sens en sûreté en leur compagnie.

Il n'existe aucune raison de supprimer l'ambassade.

La conclusion s'impose. Si le Vatican est une Puissance internationale, s'il est un Gouvernement, vous n'avez aucune raison de supprimer l'ambassade que nous avons rétablie en 1920. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. Albert Paulin. — Pourquoi avez-vous attendu si longtemps pour la rétablir ?

M. Georges Leygues. — Lorsque M. Lloyd George fut questionné, au Parlement anglais, sur l'opportunité du maintien de l'ambassade au Vatican, il répondit « qu'après avoir mûrement réfléchi, avoir étudié soigneusement et à fond la question, le Gouvernement de la Grande-Bretagne avait conclu qu'il était désirable, dans l'intérêt public, que la Grande-Bretagne continuât d'être représentée auprès du Saint-Siège, comme elle l'était à son bénéfice depuis la première année de la guerre ». [...]

Malgré la suppression de l'ambassade, il faudra traiter avec Rome.

[...] L'ambassade est supprimée. Mais, par le même vote, nous ne supprimons ni le Gouvernement ni la souveraineté spirituelle du Saint-Siège. Nous ne supprimons pas non plus les affaires ni les incidents qui peuvent se produire et que nous sommes obligés de régler avec Rome.

De deux choses l'une.

Ou bien nous ferons appel aux bons offices de l'ambassadeur d'une Puissance amie. Cela s'est vu quelquefois. Je ne conseille pas ce moyen. Aussi loyale, aussi amie que soit une nation, son ambassadeur ne défendra jamais avec le même cœur, avec la même activité, les intérêts français que les intérêts de son propre pays. (*Très bien ! Très bien ! au centre et à droite.*)

Bien souvent, à peine aura-t-il engagé une négociation pour le compte de la France, il s'apercevra que les intérêts du pays qu'il représente se trouvent mêlés à l'affaire dont il est chargé. Quel intérêt sacrifiera-t-il ? Comment résoudra-t-il le cas de conscience ?

Ou bien, chaque fois que surgira une difficulté, nous enverrons un ambassadeur extraordinaire, un délégué spécial.

Ce procédé est encore plus dangereux.

Ce délégué extraordinaire, si intelligent, si habile qu'il puisse être, arrivera sans préparation dans le milieu le plus compliqué qui soit.

M. Fernand Engerand. — Très bien !

M. Georges Leygues. — Il n'en connaîtra ni l'esprit, ni le personnel, ni les traditions, ni les méthodes, ni les sympathies, ni les partis pris. Il ne saura pas s'il faut frapper à une petite porte pour en faire ouvrir une plus grande. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Il sera entouré de pièges et d'embûches.

Dans le jeu des négociations internationales, les questions religieuses et politiques sont étroitement enchevêtrées. Il faut un œil très exercé pour les distinguer les unes des autres. Il faut des mains très expertes pour dévider cet écheveau sans en rompre les fils. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Messieurs, je ne voudrais pas retenir plus longtemps votre attention. (*Parlez ! Parlez ! — Applaudissements au centre et à droite.*)

Le grand problème que nous étudions touche aux intérêts les plus divers : à ceux de l'Eglise comme à ceux des nations. Parmi les nations, il en est dont le Vatican doit estimer l'amitié au plus haut prix. La France est à la tête de ces nations. L'Eglise sait ce qu'elle doit à la France, à la science de ses docteurs, à l'éloquence de ses orateurs de la chaire, à l'esprit de sacrifice, au dévouement inlassable de ses missionnaires. (*Vifs applaudissements au centre et à droite. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Georges Leygues. — [...] Nous jouons chaque jour une partie pour la gagner. Mais la partie ne se joue pas seulement sur notre échiquier, elle se joue sur l'échiquier mondial. Elle ne met pas seulement en œuvre les forces spirituelles et matérielles de la France, elle éveille, affronte ou concilie les forces spirituelles et matérielles des anciens belligérants et des neutres, et, dans ce dramatique tournoi, aucune influence, si faible soit-elle, n'est négligeable, aucun effort, si humble soit-il, n'est perdu.

Comment expliquerons-nous que la France, qui proscrit le règne de la violence et professe que les forces morales doivent gouverner le monde, ne soit pas représentée au Vatican ? Vous considérez la Société des Nations comme une institution capable de prévenir les conflits. Je le crois comme vous. La Société des Nations n'est qu'une force morale. Le Saint-Siège en est une autre. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Il y a peu de jours, M. le président du Conseil nous a tracé un tableau impressionnant de la situation en Allemagne. Il nous a montré l'esprit de guerre renaissant, les armements renouvelés, la volonté persistante de faire obstacle à l'exécution des traités.

L'instant fut pathétique. Nous sentîmes qu'il y avait quelque chose de nouveau. M. le président du Conseil ne s'adressait pas seulement à la Chambre, il s'adressait à nos alliés, à l'opinion mondiale. Il avait autorité pour donner cet avertissement.

Il avait fait entendre précédemment à Genève de fortes et nobles paroles, auxquelles nous nous sommes tous associés. Il avait exposé l'idéal de la politique française, idéal de justice, de générosité, de solidarité humaine.

Mais il avait affirmé en même temps, et il a renouvelé cette affirmation depuis, que la France ne peut renoncer ni aux réparations qui lui sont dues, ni à ses garanties de sécurité.

Est-ce que, en présence des difficultés qu'éprouvent les Gouvernements pour tirer l'Europe du chaos et construire sur ses décombres une Europe nouvelle, devant leur effort incessant pour désarmer les esprits et écarter les possibilités de conflits futurs, est-ce que les peuples qui sortent de la guerre ne penseront pas enfin qu'ils doivent, eux aussi, faire un pas les uns vers les autres, et qu'il serait insensé d'élever des générations pour les envoyer à ces holocaustes qui sont la honte de la civilisation ? (*Vifs applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

Est-ce que le peuple allemand lui-même ne se dira pas qu'il est temps, pour la France et l'Allemagne, de régler le problème historique qui, depuis tant de siècles, pèse sur leur vie nationale ?

Monsieur le président du Conseil, je fais appel à votre esprit et à votre cœur. Votre esprit ne peut envisager sans inquiétude les répercussions directes et les incidences de la suppression de l'ambassade au Vatican. Votre cœur généreux ne restera pas insensible aux appels véhéments ou attristés des catholiques. (*Interruptions sur quelques bancs à l'extrême gauche. — Vifs applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

Pendant la guerre, ces Français n'ont pas fait plus que les autres : ils ont fait, comme les autres, leur devoir. Mais la sensibilité, depuis la guerre, est plus ombrageuse. Pouvez-vous vous en étonner ?

Vous voulez réconcilier les peuples. Il faut aussi que les Français soient réconciliés et qu'on puisse leur appliquer la belle parole antique : « Inséparables dans la guerre et dans l'amitié. » (*Vifs applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche. — Sur ces bancs, MM. les députés se lèvent et applaudissent. — L'orateur, de retour à son banc, reçoit les félicitations de ses amis.*)

CONTRE LE RENVOI DU CHAPITRE 9 A LA COMMISSION (1)

Au nom de la Commission, M. Henry Simon s'oppose au renvoi du chapitre 9 à la Commission :

M. le rapporteur. — [...] La position est claire : le chiffre du chapitre 9, que vous avez à voter ce soir, ne comprend pas les crédits de notre ambassade auprès du Vatican. MM. Sérot et de Tinguy, à qui, je le reconnais d'ailleurs, le règlement n'offrait pas d'autre procédure, ont demandé le renvoi du chapitre 9 à la Commission pour permettre aux partisans de l'ambassade au Vatican de manifester leur opinion. La Commision a précédemment fait connaître la sienne. Elle n'a pas trouvé dans le débat de raisons d'en changer.

Ainsi, voter le renvoi du chapitre 9 à la Commission, c'est voter pour le maintien de l'ambassade au Vatican. La Commission, qui demande la suppression de cette ambassade, s'oppose au renvoi.

M. Edouard Herriot, président du Conseil, s'oppose également à la motion de MM. Sérot et de Tinguy, puis il propose une transaction.

M. Edouard Herriot, *président du Conseil, ministre des Affaires étrangères.* — [...] Il a été convenu, ainsi que vient de le rappeler le rapporteur, que la question se poserait sur le renvoi à la commission demandé par l'honorable M. Sérot.

Si le renvoi à la Commission est prononcé, qu'adviendra-t-il ? M. Sérot, selon toute vraisemblance, demandera le rétablissement des crédits primitifs. Aussi le Gouvernement s'oppose-t-il à la motion de M. Sérot, c'est-à-dire au renvoi à la Commission.

Le Gouvernement a déclaré récemment, au début d'une séance, qu'il appliquerait loyalement pour l'Alsace l'avis donné par le Conseil d'Etat.

(1) *J. O.*, 3. 2. 25. Ch., séance du 2. 2. 25.

Il y a, à mon avis, deux solutions qui, l'une et l'autre, seraient mauvaises.

L'une de ces solutions, c'est celle qui tendrait à appliquer du jour au lendemain à l'Alsace et à la Lorraine un régime qui n'a été acquis à la France qu'après des efforts qui se sont accomplis entre 1871 et 1905.

Vous avez fait allusion à cela, tout à l'heure, Monsieur Leygues. Cela, le Gouvernement ne l'a jamais demandé, et les républicains d'Alsace-Lorraine ne l'ont, non plus, jamais voulu.

M. Georges Weill. — C'est tout à fait exact.

M. Oberkirch. — Non! ce n'est pas exact.

M. le président du Conseil. — Je pose le problème. Mais il y a une solution qui ne serait pas moins fâcheuse : ce serait, parce que nous avons eu le malheur de voir l'Alsace-Lorraine détachée de nous, de ramener toute la législation française — maintenant que l'Alsace-Lorraine est rentrée dans le sein de la patrie — au point où nous devons encore maintenir, pour partie, la législation alsacienne.

Voilà pourquoi, sûr qu'il concilie la doctrine qu'il vient d'exposer avec son libéralisme envers les populations d'Alsace et de Lorraine, le Gouvernement a déclaré, l'autre jour, qu'il acceptait le Concordat. Il vous propose, d'accord, je crois, avec la Commission des finances,...

M. le rapporteur. — Parfaitement!

M. le président du Conseil. — ... de maintenir, pour les affaires d'Alsace, à Rome, un fonctionnaire qui portera le titre, selon toute vraisemblance, de chef de mission. Ce fonctionnaire sera assisté de deux fonctionnaires secondaires, probablement d'un archiviste et d'un conseiller, ce qui suppose un crédit de 58 000 francs. (*Mouvements divers.*)

C'est la solution sur laquelle je crois que nous sommes d'accord avec la Commission.

Il est indispensable, le Conseil d'Etat ayant été d'avis que le Concordat continuerait à valoir pour l'Alsace, de maintenir quelqu'un à titre de chef de mission pour régler ces questions. [...]

INTERVENTION DE M. MAURICE COLRAT [1]

Après cette courte réponse et une suspension de séance de trois quarts d'heure, la parole fut donnée à M. Colrat pour une question à poser au président du Conseil au sujet de la représentation de l'Alsace-Lorraine auprès du Vatican :

M. Maurice Colrat. — [...] Demain, la France ne sera pas représentée auprès du Vatican parce que la France est une grande nation laïque qui ne veut pas avoir de rapport avec le spirituel, avec le confessionnel...

M. le garde des Sceaux. — C'est le régime de la Séparation.

M. Colrat. — ... Mais il y aura deux provinces de France, les plus sacrées, les provinces retrouvées, qui, elles, seront représentées auprès du Vatican. C'est ainsi qu'on hâtera ce qu'on déclare si désirable : l'assimilation des provinces retrouvées dans l'unité française. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. Georges Weill. — C'est la démonstration que la situation actuelle est grotesque.

M. Colrat. — Et, Monsieur le président du Conseil, voulez-vous me permettre de vous poser simplement ma question ?

Cet homme que vous enverrez là-bas pour traiter des affaires d'Alsace et de Lorraine, aura-t-il un titre ? Etes-vous d'accord sur son envoi et sur l'étendue de sa mission avec le Souverain Pontife, qui a bien, dans cette affaire, voix au chapitre ?

Quand vous l'aurez nommé, le nonce à Paris sera-t-il rappelé ? Aurons-nous un nonce à Metz ou à Strasbourg, ou un chargé d'affaires ? Auprès de qui sera-t-il accrédité ?

En vérité, ce sont là des questions sérieuses, des questions graves, ce sont des incertitudes, des contradictions, qui, pour être moins dogmatiques que celles que vous repoussez, Monsieur le président du Conseil, ne vont pas, soyez-en convaincu, sans irriter un peu, sans inquiéter l'opinion parlementaire au sein même de vos amis et sans étonner beaucoup l'opinion publique. (*Vifs applaudissements au centre et à droite.*)

Messieurs, j'ai fini. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Je serais désolé si, dans ce débat...

M. Georges Weill. — Voulez-vous me permettre de vous interrompre ? (*Vives interruptions à droite.*)

M. Colrat. — Très volontiers.

M. Le Guen. — Au Reichstag, Weill!

M. de Tinguy. — Pas de juifs dans cette affaire nationale!

M. Colrat. — M. Weill m'a demandé l'autorisation de présenter une observation. Je la lui ai donnée. Je suis responsable de ce que je fais à la tribune. J'entends y rester libre.

M. Georges Weill. — Je suis entièrement d'accord avec M. Colrat pour juger que la situation actuelle telle qu'elle est faite aux deux provinces d'Alsace et de Lorraine est absolument impossible et tout à fait contraire au principe de l'unité française. J'en conviens, et je demande à M. Colrat de nous aider à mettre fin à ce régime d'exception impossible, et à réaliser, par l'assimilation de l'Alsace et de la Lorraine à la France, l'unité de la République. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche. — Vives interruptions à droite.*)

M. Colrat. — Je regrette de prolonger le débat et j'aurais déjà fini si je n'avais été interrompu. Monsieur Weill, nous avons collaboré ensemble à un nouveau statut de l'Alsace-Lorraine. Le premier ministre qui ait voulu l'acte considérable du rattachement à Paris des services administratifs d'Alsace et de Lorraine, il est devant vous, à cette tribune.

M. Georges Weill. — C'est exact.

M. Colrat. — Mais vous savez comme moi qu'il y a certains problèmes en Alsace-Lorraine qui ne peuvent pas être résolus du jour au lendemain.

M. le président du Conseil. — Alors ?...

M. Georges Weill. — Nous sommes entièrement d'accord.

M. Colrat. — Bien entendu, je n'espère pas vous convaincre que c'est là une contradiction. Mais croyez bien que d'autres en sont déjà convaincus!

Je serais désolé, si, dans ce débat, Monsieur le président du Conseil, je n'avais réussi, en vous désobligeant, qu'à renforcer votre opinion.

Monsieur le président du Conseil, vous allez avoir raison contre moi tout à l'heure, d'abord parce que vous avez infiniment plus de talent et d'autorité que moi, ensuite parce que vous avez plus de voix que moi dans cette Assemblée.

M. Périnard. — Il aura raison de vous, mais il n'aura pas raison contre vous.

M. le président du Conseil. — Cela a été l'inverse, il y a quatre ans, quand nous discutions.

M. Colrat. — Parfaitement. Je me rappellerai tou-

(1) Député de Seine-et-Oise ; inscrit au groupe de la Gauche républicaine démocratique. — *J. O.*, 3. 2. 25, Ch., séance du 2. 2. 25.

jours avec plaisir une discussion qui fut une discussion courtoise, vraiment parlementaire. Nous nous retrouvons aujourd'hui en face l'un de l'autre et j'espère qu'entre nous il n'en résultera rien de plus que ce qui en est résulté il y a quatre ans. (*Interruptions à l'extrême gauche et à gauche.*) Car on peut, entre républicains, être en désaccord sans cesser de s'estimer. Mais il a ici un certain nombre de députés qui manifestent une véritable vocation à l'infaillibilité et n'admettent pas que l'on discute. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Monsieur le président du Conseil, je le répète, vous allez avoir raison contre moi, une raison mathématique, qui prendra toutes les apparences d'une raison logique. Les présidents du Conseil ont toujours raison. Les ministres aussi!

Sous la Restauration, quand le maréchal Soult devenait ministre — et il l'a été souvent, — ministre de la Guerre et même, je crois, des Affaires étrangères, le *National* et le *Constitutionnel* imprimaient que le maréchal Soult avait gagné la bataille de Toulouse. Quand il n'était plus ministre, le *National* et le *Constitutionnel* imprimaient que le maréchal avait perdu la bataille de Toulouse. C'était peut-être le même journaliste qui faisait les deux articles. (*Sourires.*)

Vous perdrez, vous aussi, un jour, la bataille de Toulouse. Je sais que vous ne le regretterez pas. Je sais qu'il est très lourd, le fardeau que vous portez sur les épaules ; mais, à le porter vaillamment, ce fardeau ennoblit. Je voudrais, Monsieur le président du Conseil, vous épargner un remords, le remords, dans une circonstance grave, dans une circonstance solennelle, de n'avoir pas vu tout ce que la France exige et d'avoir, sans le vouloir, sacrifié l'intérêt national à l'intérêt du parti. (*Vifs applaudissements au centre et à droite. — L'orateur, de retour à son banc, reçoit les félicitations de ses amis.*)

DISCOURS DE M. L'ABBÉ LEMIRE (1)

L'ambassade et la paix religieuse en France

M. [l'abbé] Lemire. — [...] Messieurs, celui qui est à la tribune n'y monte pas pour solliciter quelque chose pour la religion catholique, dont il est, avec sa soutane et de par sa volonté, le ministre. Non, il ne vient pas ici pour cela, parce que, ni comme catholiques ni comme prêtres, nous n'avons besoin d'un ambassadeur ni d'un nonce. Nous communiquons, en ce qui concerne notre religion, directement avec nos évêques, qui sont nos chefs immédiats, institués par Dieu pour nous diriger d'abord, et, quand il y a un appel, c'est Rome, c'est entendu, qui tranche (2).

---

(1) Député du Nord ; inscrit au groupe de la Gauche radicale. — *J. O.*, 3. 2. 25. Ch., séance du 2. 2. 25. — Présidence de M. Paul Painlevé.

(2) L'orateur semble oublier que le Souverain Pontife est chef immédiat des catholiques du monde entier : son pouvoir est « vraiment épiscopal, ordinaire et immédiat tant sur les Eglises, prises ensemble ou séparément, que sur les pasteurs et les fidèles, pris ensemble ou séparément » (can. 218 § 2). Ce qui n'empêche pas les évêques d'être, à un autre titre, chefs immédiats de leurs diocésains (can. 334 § 1) ; et aucun conflit n'est possible, puisque la juridiction du Pape est suprême et entière (*supremam et plenam potestatem iurisdictionis in universam Ecclesiam* [*habet*] ; can. 218 § 1) ; celle des évêques, quoique ordinaire et de droit divin, reste soumise à l'autorité du Pontife romain (can. 329 § 1).

Le Pape peut donc se mettre en relation avec les fidèles sans passer par l'intermédiaire des évêques. Il peut envoyer dans toutes les parties du monde, sans le consentement du pouvoir civil, des légats ou nonces, avec ou sans juridiction (can. 265). — Ce droit est déjà revendiqué par Jean XXII (1316-1334) dans les Décrétales (chap. un. *de Consuetudine*, I, 1, parmi les *Extravagantes communes*). Léon XIII l'a réclamé solennellement dans l'allocution *Summi Pontificatus sacrosancta maiestas*, qu'il adressa, le 20. 10. 80, aux cardinaux pour protester contre le renvoi par le Gouvernement belge du nonce Mgr Serafino Vannutelli à l'occasion du conflit soulevé par la loi scolaire votée par les libéraux en 1879 ; il en exposa également les raisons dans la lettre *Longinqua Oceani*, qu'il écrivit, le 6. 1. 95, à l'épiscopat des Etats-Unis, quelques jours avant l'érection d'une délégation apostolique à Washington (21. 1. 95) (cf. le texte intégral de ce document et sa traduction française dans les *Q. A.*, t. 27, pp. 226-247).

Les nonces et internonces ont deux pouvoirs réguliers et ordinaires (can. 267 § 1-3°), indépendamment des pouvoirs spéciaux et extraordinaires qui peuvent leur être délégués (voir dans *D. C.*, t. 6, pp. 117-119, la liste, publiée le 6. 5. 19 par la S. C. Consistoriale, des pouvoirs délégués qui leur sont régulièrement accordés) :

1° « Ils entretiennent, suivant les instructions qu'ils ont reçues du Saint-Siège, les relations entre le Siège apostolique et les Gouvernements civils auprès desquels ils sont accrédités d'une manière permanente » (can. 267 § 1-1°).

2° « Ils doivent veiller sur l'état des Eglises [diocèses] établies sur le territoire qui leur est assigné et en rendre compte au Pontife romain » (can. 267 § 1-2°).

A plusieurs reprises, le Saint-Siège dut rappeler ce double caractère, à la fois diplomatique et ecclésiastique, de la mission des nonces. Comme représentants diplomatiques du Pape, ils traitent avec les souverains et chefs d'Etat auprès desquels ils sont accrédités. Comme prélats ecclésiastiques, ils jouissent d'une juridiction ordinaire sur les diocèses, les évêques et les fidèles du territoire qui leur est confié. Pie VI, dans sa fameuse réponse aux archevêques de Mayence, de Trèves, de Cologne et de Salzbourg en 1789, rappelle cette doctrine. Pie IX, dans une lettre à Mgr Darboy, archevêque de Paris, en 1863 ; Léon XIII, par une déclaration de son Secrétaire d'Etat, le cardinal Jacobini, à Mgr Rampolla, alors nonce à Madrid, le 15. 4. 1885, ont condamné les affirmations contraires des gallicans français et des intégristes espagnols. (Cf. Mgr Jean-Pierre Kirsch, *Cathol. Encycl.*, t. 11, pp. 160-163.)

D'autre part, bien qu'ils possèdent un pouvoir de juridiction *ordinaire* (can. 267), les nonces ne sont pas appelés des *Ordinaires* (can. 198). De plus, « ils ne doivent pas faire obstacle au libre exercice de la juridiction des Ordinaires locaux » (can. 269 § 1). En droit, leur juridiction s'étend à toutes les affaires ecclésiastiques du pays où ils résident ; mais ils ne l'exercent, de fait, que rarement et sur les indications du Souverain Pontife. Aussi Vermeersch et Creusen (*Epit. Iur. can.*, t. 1er, p. 138) peuvent-ils écrire : « De nos jours, l'étendue de la juridiction [ordinaire] des nonces doit être [en pratique] déterminée presque entièrement par leur mandat. » Au XVIe siècle, les nonces apostoliques possédaient exclusivement le pouvoir d'accorder certaines dispenses, particulièrement les dispenses matrimoniales ; sur les instances des Gouvernements ou des curies diocésaines, nous voyons les évêques obtenir, vers la fin du XVIIIe siècle, ces mêmes pouvoirs. De nos jours, la volonté du Saint-Siège est, au témoignage de Claeys Bouuaert et de Simenon (*Manuale Iur. can.*, p. 227), que « les nonces et les délégués apostoliques, tout en jouissant de ces facultés et d'autres identiques, n'en usent qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans l'exercice de la juridiction des Ordinaires ». Putzer (*Commentarium in facultates apostolicas*, p. 414, New-York, 1898) en conclut qu' « on ne doit pas recourir, pour les dispenses matrimoniales, au délégué apostolique [de Washington] sauf dans les cas extraordinaires, par exemple quand il y a doute sur le domicile

De son côté, le Pape se met en relation avec les fidèles par l'intermédiaire des évêques et par la publicité qu'il peut donner à tous ses actes grâce au régime actuel de la presse.

Je suis à la tribune, Messieurs — et, excusez-moi d'y arriver avec une certaine émotion ; j'étais inscrit depuis quatre mois sur ce fameux chapitre 9 ; il se trouve que j'arrive à la fin de la discussion, — je suis à cette tribune pour vous dire pourquoi un républicain de gauche, un député qui fait partie du groupe radical, mais qui a entendu dire par son président que, dans ce groupe, chacun restait libre

---

des futurs époux ». La même ligne de conduite s'applique aux nonces dans les pays où est érigée une nonciature.

Dans un « Communiqué n° 2 du 28. 3. 25, un « Comité d'action catholique » anonyme, qui recommande d'adresser « correspondance et tous envois à M. Emile Blondeau, 30, rue du Petit-Musc, Paris-4e, seul agent qualifié du Comité », nous lisons ces déclarations aussi anticanoniques qu'offensantes pour le Siège apostolique :

« Nous croyons utile d'avertir S. Exc. Mgr Cerretti de ne pas perdre de vue sa seule raison d'être parmi nous, et de s'y tenir scrupuleusement, pour s'éviter la mauvaise aventure.

» Le nonce est un *agent diplomatique*, rien de plus, rien de moins, rien d'autre.

» En conséquence :

» 1. Il n'a aucune autorité doctrinale ou disciplinaire. La doctrine et la discipline intérieure de l'Eglise regardent les évêques, les « Ordinaires », chacun selon les strictes limites géographiques, théologiques et canoniques, de sa fonction épiscopale.

» 2. Il n'a d'aucune manière à se mêler de la politique intérieure de la nation auprès du Gouvernement de laquelle il est accrédité.

» Nous avertissons donc Mgr le nonce que, s'il rêvait d'exercer chez nous, à l'égard du libéralisme, le rôle qu'exerce M. Krassine à l'égard du communisme, il commettrait, à tout point de vue, la plus grave imprudence.

» Nous tolérerons pas [*sic*] qu'il s'écarte de ses attributions diplomatiques, et se mêle, de quelque manière que ce soit, de régenter l'*action catholique* en France. »

Le Communiqué, aux intentions généreuses — il s'agit de combattre le libéralisme, — ne brille pas plus par la science canonique que par le sens de la discipline. Dans un autre passage, il étend sans hésitation l'excommunication *ipso facto* portée contre ceux qui entrent dans la Franc-Maçonnerie aux catholiques qui votent pour un franc-maçon, aux laïques ou clercs, de tout rang et de toute dignité, qui encouragent des cartels dont feraient partie des francs-maçons. Plus loin, il accuse la revue *Aux Ecoutes* de ne pas avoir « une notion bien exacte des attributions d'un nonce ». Sans doute, *Aux Ecoutes* « exagèrent » ; à tort elles considèrent le nonce « comme une sorte de super-évêque, dont l'épiscopat national aurait à prendre les avis ou les ordres ». « Les évêques connaissent mieux le rôle d'un nonce et savent qu'ils n'ont pas à lui demander humblement son visa pour accomplir les devoirs de leur charge. » Mais ils savent aussi — ce qu'ignore le Communiqué — qu'un nonce possède, dans le territoire qui lui est confié, une autorité juridictionnelle, et que, entre prendre des avis et des ordres sur toutes choses et, à l'occasion, en recevoir, il y a toute la différence qui sépare la fantaisie des accusations calomnieuses de la lettre et de l'esprit du droit.

Sous le titre « Un désaveu nécessaire », la *Croix* du 12-13. 4. 25 publiait la déclaration suivante, reproduite dans la *Semaine religieuse de Paris* du 25 avril :

« Un soi-disant « Comité d'action catholique », dont les membres s'abritent derrière un « agent qualifié », habitant à Paris, 30, rue du Petit-Musc, s'arroge un droit de direction et de critique contre lequel nous nous faisons un devoir de protester publiquement.

» Sous couleur de défendre la pure doctrine de l'Eglise et de tracer les véritables règles de la défense religieuse, ce Comité répand — par toute la France et jusqu'à Rome — des insinuations perfides ; il essaye de jeter le discrédit sur des personnages ecclésiastiques qui méritent à tous égards respect et vénération. Dans l'un de ses « Communiqués », il s'en prend tout particulièrement à Son Exc. le nonce apostolique : grave injure infligée à la fois au Saint-Siège et à son représentant en France. Pareille attitude doit être nettement blâmée.

» Les évêques, seuls guides et seuls chefs de l'action catholique, n'ont que faire, pour remplir leur mission, de ces auxiliaires indiscrets et sans mandat qui cherchent à imposer leurs vues personnelles.

» L'heure est assez grave pour que tous les catholiques français demeurent unis dans le respect de l'autorité hiérarchique et la pratique de la discipline ecclésiastique.

» † Louis, cardinal Dubois,
» *archevêque de Paris.* »

Mgr Guillibert, évêque de Fréjus, écrit, de son côté, le 7. 4. 25, à M. Blondeau :

« Monsieur,

» J'ai reçu une communication du 28 mars dernier, non signée, émanant d'un « Comité d'action catholique » dont vous seriez, dit cette note, le seul agent qualifié.

» Evêques, préposés de droit divin en nos diocèses, sous la haute suprématie du Souverain Pontife, à l'enseignement de la doctrine chrétienne, nous recevons depuis quelque temps de ces invitations, plutôt d'inspiration politique, tendant à nous tracer la marche à suivre. C'est ingénu, sincère, mais peut-être un peu téméraire aussi.

» Quant à ce dernier « Communiqué n° 2 » qui se permet de jeter sur la personne et les actes de Son Exc. Mgr le nonce apostolique en France un blâme si inconvenant et si peu justifié, j'en ai été tout à fait scandalisé ; et il est de mon devoir de vous le dire en toute charité et franchise.

» Je suis, Monsieur, votre dévoué serviteur.

» † Félix,
» *évêque de Fréjus.* »

L'évêché de Nice a, lui aussi, reçu ce *factum* ; il fait publier une note dans la *Semaine religieuse* du 17 avril :

« Nous joignons notre protestation à celle de Son Em. le cardinal Dubois, pensant, comme lui, qu'il n'appartient pas à des personnalités sans mandat de diriger l'Eglise de France ou de sauvegarder l'intégrité de la doctrine catholique. Les évêques, sous l'autorité du Pape, suffisent à cette mission.

» † Louis-Marie Ricard,
» *administrateur apostolique du diocèse de Nice.* »

L'étrange « Comité d'action catholique » n'a pu se résigner au silence. Dans un Communiqué n° 3, du 25. 4. 25, il s'insurge, au nom de la « vérité » et de la « justice », contre la « diffamation publique et calomnieuse » du cardinal Dubois : les évêques sont chargés par Dieu de gouverner l'Eglise et non la « cité » ; l'archevêque de Paris a commis « une confusion regrettable entre l'évêque et le citoyen notable », il « a mis indûment l'autorité de celui-là au service des vues personnelles de celui-ci ». Le Comité laisse le cardinal « seul à seul avec sa conscience » ; ses membres continueront de combattre et sont disposés à mourir sous « les couleurs de la vérité, dans la lumière desquelles brille la croix sanglante de Celui qui a été condamné par les princes des prêtres ». Ces citations suffisent amplement. Le Comité nous avertit que M. Blondeau, « menacé dans sa situation », a résigné ses fonctions.

Nous publions ci-dessous, en raison de son importance, la lettre du cardinal Jacobini à Mgr Rampolla « au sujet de certaines affirmations dangereuses parues dans le journal *El Siglo futuro* ». Les *Acta Sanctae Sedis* (vol. 17, pp. 561-569) publient le texte latin et une version italienne de ce document ; nous donnons une traduction française faite sur le texte latin. Les *Questions Actuelles*, t. 12, pp. 42-46, ont publié une traduction française, légèrement différente, d'après la version italienne.

« Dans le journal *El Siglo futuro* du 9 mars, a paru un article intitulé « *La misma cuestion* (Le même sujet) » ; on y rencontre les affirmations suivantes : un évêque a le droit de se soustraire, en matière religieuse, à l'autorité du représentant du Pontife romain ; il suffit qu'il consulte sa propre conscience ; — le droit que possède l'évêque de censurer, en matière de politique religieuse, les lois ou les actes des diverses autorités gouvernementales a une importance et même une étendue plus grande que celui qui appartient au nonce apostolique ; — l'action du nonce est paralysée par des considérations humaines, celle des évêques est libre ; — les fonctions du nonce

de voter selon sa conscience, pourquoi cet homme peut, Monsieur le président du Conseil, au nom même des doctrines de votre parti, sans être le moins du monde en contradiction avec ces grands principes dont vous vous réclamez à juste titre, venir à cette tribune pour demander le maintien de l'ambassade de France au Vatican.

Il vous souvient qu'en 1920 nous nous sommes rencontrés comme aujourd'hui.

Vous avez pu entendre alors que je ne demandais

---

apostolique se limitent aux relations extérieures et diplomatiques existant entre l'Eglise et l'Etat, tandis que la charge épiscopale a soin des rapports intimes et essentiels établis par Dieu entre ces deux pouvoirs ; — c'est une erreur de prétendre, comme le font les journaux au dire du *Siglo*, que le nonce est le représentant principal des relations entre l'Eglise et l'Etat ; et, par conséquent, les catholiques et les évêques ne doivent pas, avant d'agir, se tourner vers le nonce apostolique et conformer leur conduite à ses instructions ; — le champ d'action et le pouvoir du représentant du Pontife romain sont limités à un ordre spécial, celui des affaires diplomatiques, ordre entièrement distinct du rayon d'action des catholiques et de celui où se renferme l'autorité de chaque évêque : aussi est-il arrivé, déclare, à titre d'exemple, l'écrivain du *Siglo*, que le représentant du Pontife romain en Espagne affirme officiellement dans un document écrit, imprimé et public, que les rapports entre le Saint-Siège et le Gouvernement espagnol sont pleins de bienveillance et de cordialité, alors que les catholiques et tous les évêques les déclarent *détestables :* une chose peut être vraie aux yeux du droit public et du droit des gens (*diplomatiquement*), et en réalité fausse. L'article se termine par des menaces : l'auteur affirme hautement sa résolution de revenir sans cesse sur cette doctrine, toute nouvelle et jusqu'ici inconnue en Espagne ; il la fera triompher et passer à l'état d'axiome, et empêchera ainsi les catholiques et les évêques de s'enfermer dans un vil silence, une prudence exagérée et un faux respect envers certaines autorités, qui ne sont autres que le Saint-Siège et ses représentants.

» Il ne peut échapper à la clairvoyance de Votre Excellence combien sont pernicieuses et blessantes ces maximes, en faveur desquelles on ressuscite les vieilles théories gallicane et fébronienne, jadis réprouvées et condamnées par le Saint-Siège, spécialement par Pie VI, de sainte mémoire, dans son fameux écrit *Responsio super nuntiaturis*. Du reste, même mise de côté cette condamnation, il serait facile de prouver que ces maximes sont fausses et opposées au principe même des nonciatures apostoliques, comme à l'autorité suprême du Pontife romain. Et puisqu'il y a dans ces théories deux questions distinctes, l'une de droit et l'autre de fait, nous allons d'abord examiner la première, dont la seconde n'est qu'une conséquence.

» Le Concile du Vatican ne se contenta pas de confirmer le dogme de la primauté du Pontife romain sur l'Eglise universelle ; mais il définit cette vérité comme un dogme de foi. Il écrit : « Ce suprême pouvoir de juridiction sur » toute l'Eglise concerne non seulement la foi et la mo» rale, mais aussi la discipline et le gouvernement de » l'Eglise, qui s'étend au monde entier... Ce pouvoir est » ordinaire et immédiat sur toutes les Eglises et chacune » d'entre elles, sur tous les pasteurs et tous les fidèles » et chacun d'entre eux. » Dans le même sens, ledit Concile déclare : « Les pasteurs, quels que soient leur rit » ou leur dignité, pris tous ensemble ou séparément, » sont tenus à l'égard de cette autorité (la primauté pon» tificale) par les liens d'une subordination hiérarchique » et d'une véritable obéissance, de telle sorte que, en sau» vegardant ainsi l'unité de communion comme l'unité » de profession de la même foi avec le Pontife romain, » l'Eglise du Christ est un seul troupeau sous un seul » Pasteur suprême. »

» Voici les conséquences de cette doctrine : 1° Le Pontife romain est, en vertu de sa primauté, le véritable évêque et pasteur de l'Eglise universelle ; 2° Il peut toujours, et dans n'importe quel cas, intervenir, de sa propre autorité, dans les affaires qui regardent les diocèses particuliers ; 3° En cas d'intervention du Pontife romain dans les affaires de leurs diocèses, les évêques doivent lui obéir et s'en tenir à ses décisions. Par conséquent, affirmer que, dans le règlement des affaires religieuses, les évêques ne doivent consulter que leur propre conscience, c'est évidemment rejeter la subordination hiérarchique et l'obéissance qui lient manifestement les évêques au Saint-Siège. Evidemment, les évêques dans le gouvernement de leurs diocèses doivent consulter leur conscience ; mais ils doivent en même temps suivre les prescriptions du Pontife romain, dont il ne leur est jamais permis de s'écarter en rien.

» De plus, le Concile du Vatican a proclamé, comme un corollaire de la primauté pontificale, le droit du Pontife romain « de communiquer librement avec les pas» teurs et les fidèles de toute l'Eglise, dans le but de » leur enseigner la voie du salut et de les diriger vers » le ciel », et il a réprouvé et condamné « ceux qui » déclarent qu'il est licite de mettre obstacle à ces rap» ports du chef suprême de l'Eglise avec les pasteurs et » les fidèles ». Il ressort clairement de ces paroles qu'il est interdit indistinctement à tous d'empêcher le Saint-Siège de communiquer, par lui-même et immédiatement, avec les fidèles, ses sujets, et avec les évêques, et de traiter et régler avec eux leurs intérêts religieux. Mais il est également évident que ce droit du Saint-Siège serait sans effet et deviendrait inexistant s'il était permis aux évêques de s'écarter si peu que ce soit, dans l'administration de leurs diocèses, de ces prescriptions pontificales ou d'agir en sens opposé.

» Si le Pontife romain possède, en vertu de sa primauté, une autorité pleine et suprême sur l'Eglise universelle ; si, de plus, il peut l'exercer par lui-même et immédiatement, il a, en outre, le droit d'envoyer où bon lui semble des délégués qui le représentent, en leur confiant l'exercice de l'autorité pontificale dans la mesure qu'il juge opportune. Or, les nonces apostoliques sont les véritables représentants du Souverain Pontife ; c'est de lui qu'ils reçoivent l'autorité dont ils sont chargés, lui qui précise la manière dont ils doivent l'exercer. Si donc l'autorité des évêques doit être soumise à l'autorité suprême du Souverain Pontife, sans pouvoir s'exercer jamais contre sa volonté et contre les lois qu'il a portées, il est évident que l'autorité épiscopale ne peut aller à l'encontre des prescriptions du nonce apostolique, d'autant plus que celui-ci, en sa qualité d'organe pleinement autorisé du Saint-Père dans ses rapports avec les fidèles et les évêques, connaît mieux que personne les intentions du Souverain Pontife.

» Soutenir, comme le fait le rédacteur de l'article précité du *Siglo futuro*, que le droit des évêques dépasse en importance et en étendue les pouvoirs du nonce, revient à refuser à ce dernier la qualité et la dignité de délégué pontifical, nier qu'il soit le représentant du Pontife romain ; ou bien c'est prétendre définir ses attributions et ses devoirs autrement que ne l'a voulu et fixé le même Pontife ; ou encore mieux, c'est contester au Pape le droit d'intervenir dans les affaires religieuses des diocèses. Prétentions à la fois opposées à la doctrine catholique sur la primauté du Pontife romain et au concept même de la délégation des pouvoirs : car il est bien connu que le délégué tient la place et représente la personne de celui qui l'a délégué, et que l'autorité du déléguant et celle du délégué sont dans leur principe une seule et identique autorité.

» Il faut remarquer ensuite que lorsqu'on affirme, dans le même article, la prépondérance du droit des évêques sur celui du nonce apostolique dans les questions qui concernent les rapports entre l'Eglise et l'Etat, on néglige d'observer que ces questions relèvent tout particulièrement du représentant du Pontife romain : car elles intéressent le catholicisme tout entier, ou les catholiques d'un Etat déterminé dans lequel se trouvent plusieurs diocèses ; on oublie que les rapports que les évêques, pris isolément ou groupés par pays, ont avec l'Etat (*actionem* ἀναλόγην) doivent toujours être soumis à l'autorité du chef suprême de l'Eglise, et par conséquent de son représentant.

» Le journaliste du *Siglo* se trompe donc quand il affirme que le droit des évêques s'étend aux relations intimes et essentielles que Dieu a établies entre les deux pouvoirs spirituel et temporel.

» Venons-en maintenant à la question de fait. Il est évident que le nonce apostolique, en tant que délégué et représentant du Pontife romain, n'a pas d'autre mission

pas l'ambassade pour un avantage quelconque, que je ne venais pas tendre la main pour les catholiques ni pour personne, que je demandais l'ambassade pour la paix religieuse en France (1). (*Très bien! Très bien! à droite.*)

C'est le seul motif qui m'a guidé quand je suis monté à cette tribune.

Motifs doctrinaux du maintien de l'ambassade.

Si la Chambre me le permet, je dirai pourquoi je reste fidèle à cet attachement à l'ambassade du Vatican. C'est comme vous, Monsieur le président du Conseil, pour des motifs doctrinaux.

---

ni d'autre autorité que celles dont l'a investi le Souverain Pontife, comme il est évident que, seul, le Pontife romain qui délègue peut déterminer exactement la mission qu'il a donnée à son nonce et l'autorité qu'il lui a déléguée. Or, est-il bien vrai que le Pontife romain confère à ses nonces une mission purement civile, relevant du droit public et du droit des gens (diplomatique), sans aucune autorité sur les fidèles et les pasteurs des Etats auprès desquels ils sont accrédités pour exercer leur mission ? Peut-on croire que le Souverain Pontife ait coutume d'envoyer ses nonces de la même façon que les Gouvernements civils envoient leurs ministres et leurs représentants ? D'après les brefs et les instructions du Pontife romain relatifs à ce sujet, il est manifeste, au contraire, que la mission des nonces apostoliques n'est pas seulement d'ordre diplomatique ; elle concerne aussi les fidèles et a pour objet de prendre soin avec autorité des intérêts religieux.

» De plus, le nonce apostolique, en sa qualité de représentant du Souverain Pontife, n'est soumis ni aux fidèles ni aux évêques de la nation où il réside. Par conséquent, ni les uns ni les autres n'ont le droit de fixer ou de limiter ses attributions, et encore moins de juger de la légitimité de ses actes ; ceux-ci doivent être respectés des évêques comme des fidèles, sans préjudice du droit de recourir au Saint-Siège s'ils estiment que le nonce a outrepassé les droits que lui confère sa mission et abusé de ses fonctions de délégué du Pape. Comment peut-on donc prétendre que le nonce apostolique reçoit seulement une mission relevant du droit public et du droit des gens (purement diplomatique) sans aucune autorité sur les affaires qui concernent les intérêts religieux ?

» Non moins répréhensible est le rédacteur du *Siglo futuro* quand il soutient que le nonce apostolique, précisément parce qu'il n'est qu'un simple diplomate, peut appeler bonne, ou tout au moins *tolérable*, une situation que d'autres estiment *détestable*. Si cette assertion était vraie, on devrait admettre que le Saint-Siège pourrait déclarer bon et tolérable ce qui est nuisible à l'Eglise et à la religion : les actes du nonce que n'a pas désavoués ou réprouvés le Saint-Siège peuvent, en effet, être considérés à bon droit comme ses propres actes. Cette assertion est exceptionnellement injurieuse pour le chef suprême de l'Eglise ; elle est donc tout à fait répréhensible.

» Enfin le journaliste est dans l'erreur lorsqu'il affirme que le nonce, retenu par des considérations humaines, se voit dans l'impossibilité de dire la vérité et de soutenir la justice, tandis que les évêques jouissent d'une plus grande liberté. Le nonce apostolique, représentant d'un Souverain indépendant, n'a, au contraire, rien à craindre, comme rien à espérer, du Gouvernement civil près duquel il est accrédité.

» Que Votre Excellence convoque donc auprès d'elle M. Nocedal ; qu'elle lui fasse lire les observations contenues dans cette lettre, et l'invite avec bienveillance à rectifier les assertions erronées et blessantes contenues dans son journal. S'il refusait de faire ces rectifications, ou de les faire comme le droit le demande, Votre Excellence le préviendra que le Saint-Siège se verrait, à son grand regret, contraint d'user contre lui des moyens que la nécessité lui conseille et lui impose.

» En attendant, etc.

» Rome, le 15 avril 1885.

» LOUIS, cardinal JACOBINI. »

(1) Cf. dans *D. C.*, t. 4, pp. 471-478, le discours prononcé par M. l'abbé Lemire le 18. 11. 20.

Et j'en ai deux à invoquer.

Je suis en France, j'ai le droit d'être catholique ; la Déclaration des Droits de l'homme (1) me reconnaît, à moi comme à tout le monde, ce droit d'avoir une religion. Je puis être instituteur et catholique, je puis être préfet ou sous-préfet et catholique, je puis être professeur à la Sorbonne ou ailleurs et catholique, de même que je puis être un petit fonctionnaire des finances, relégué au bout de la France, et aller à la messe le dimanche. C'est mon affaire. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs à l'extrême gauche.*)

M. Barillet. — Oui, mais alors vous n'auriez pas d'avancement.

M. Charles Desjardins. — Ceux qui vont à l'église sont mis à la porte.

M. [l'abbé] Lemire. — Si vous m'interrompez, vous me fatiguez inutilement ; qu'ai-je donc dit qui vous gêne ? (*Parlez! Parlez!*)

Etre catholique, Messieurs, ce n'est pas être protestant et porter en soi sa religion sans avoir à en rendre compte à qui que ce soit. Ce n'est pas être juif. Ce n'est pas être libre-penseur. C'est avoir une religion qui a un chef.

Distinction du temporel et du spirituel à Rome.

Ce chef, de qui l'on dépend pour le culte, la doctrine et l'administration, est à l'étranger.

Je dis alors au Gouvernement de mon pays : Prenez garde! le chef des catholiques est hors de chez vous. Il faut qu'il soit indépendant.

« Mon royaume n'est pas de ce monde », a dit le Christ en s'adressant à lui (2). Et cela signifie qu'il n'est pas envoyé ici-bas pour servir autre chose que la vérité, la justice et la paix!

Eh bien! cet homme qui est ainsi sacré chef d'une religion est indépendant des servitudes terrestres. Il doit l'être. Jadis, il protégeait son indépendance par le pouvoir temporel. Il n'a plus cette sauvegarde.

Mais l'Italie — et en cela elle a été sage, elle a

---

(1) Voir les deux Déclarations de 1789 et de 1793 dans les *Questions Actuelles*, t. 1-5, pp. 279-281, et t. 71, pp. 60-62.

(2) *Io.* XVIII, 36. — Jésus-Christ confesse, par ces paroles, sa royauté. Mais cette royauté n'a rien d'hostile au Gouvernement romain. Son royaume est tout spirituel ; Jésus n'est en rien l'antagoniste ni le rival de César. Il est venu rétablir entre l'homme et Dieu les relations brisées par le péché. Sans doute, il a prévu les effets certains qu'aurait ce rétablissement dans la vie individuelle de l'homme, dans la vie de famille, dans la vie sociale, dans les relations des peuples entre eux ; et il a voulu ces effets. En ce sens il a fait de la politique, mais une politique haute et grande qui n'a rien de commun avec la politique étroite des intérêts exclusivement terrestres.

On l'a pourtant accusé d'être un perturbateur public. L'Eglise sera accusée de même. Son ambition n'est pas de ce monde ; mais, pour sauver les hommes qui vivent dans ce monde, elle est obligée de s'occuper du monde, d'employer les moyens visibles et matériels d'action indispensables à l'accomplissement de sa mission. Ses ennemis feront mine volontiers de s'en scandaliser, ils mettront en apparente contradiction ses actes et la parole du Sauveur. L'Église continuera d'agir comme elle a toujours fait, en vue d'un royaume qui n'est pas de ce monde, mais en luttant avec les moyens dont use contre elle le monde. Ces moyens — biens, influence, liberté, faveurs — elle veut les avoir non pour les avoir, comme le monde, mais pour pouvoir réaliser son œuvre ; ils ne sont, pour elle, que des moyens ; pour le monde, ils sont tout ou à peu près tout. La politique religieuse de l'Eglise, à travers les siècles, ne sort pas de ce cadre, tracé par son fondateur ; jusqu'à la fin, elle affrontera, à cause d'elle, de la part des politiciens du monde, toutes les injures et toutes les injustices.

prouvé qu'elle pratique toujours l'art traditionnel des combinaisons nécessaires, — l'Italie, par la loi des garanties, a reconnu l'exterritorialité, l'indépendance et la souveraineté du Pontife romain. Elle a reconnu que dans son Vatican il n'est plus un citoyen italien. Il est soustrait aux assujettissements qu'on subit autour de lui. Il est chez lui dans ce vieux palais, avec tous les grands souvenirs de la paix romaine, avec tous les chefs-d'œuvre de l'art et de la beauté classiques. Oui! il est là dans son Empire, maître et souverain chez lui!

Et je veux que non seulement il le soit, mais j'exige qu'il le paraisse aux yeux des catholiques de France.

C'est pourquoi je vous dis, à vous, République française : Mettez votre ambassadeur à côté de lui, pour l'empêcher précisément de tomber sous n'importe quel joug, de céder à n'importe quelle influence! (*Applaudissements à droite et au centre.*)

A l'extrême gauche. — Inutile! Le Pape est infaillible.

M. [l'abbé] Lemire. — Il ne s'agit pas de cela. Vous pensez que nous sommes des anges. Pas du tout! Nous sommes des hommes. (*Applaudissements et rires au centre et sur divers bancs à gauche.*)

L'Eglise est administrée humainement, et, dans cette administration, elle n'est pas infaillible, croyez-le bien. (*Mouvement à gauche.*) Heureusement! (*Rires et applaudissements à gauche.*) C'est évident, j'en sais quelque chose!

Je dis donc qu'auprès de ce chef des catholiques il faut que toutes les Puissances qui ont le souci de l'indépendance de leurs sujets catholiques, que ces Puissances elles-mêmes soient ou non orthodoxes, aient des représentants.

Si elles veulent que leurs nationaux n'aient jamais le droit d'être soupçonneux à l'égard de leur chef spirituel, il faut qu'elles aient à côté de lui des témoins, des gardiens de son indépendance, des veilleurs pour l'empêcher d'être victime de n'importe quelle terrestre domination. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

J'ai peur, si je ne suis pas là, et de l'Allemagne, et de l'Autriche, et des Anglo-Saxons, qui commencent à peser lourd au Vatican. Non, non! moi, République française, je ne veux pas être seule absente, seule muette et désarmée, et je maintiens mon ambassadeur là-bas.

Et mon ambassadeur, c'est moi, France, ce n'est pas un parti!

C'est l'homme qui parle au nom de ce qu'il y a de plus intime, de plus profond et de plus permanent dans la nation. Voilà ce que c'est qu'un ambassadeur. Ce n'est pas un homme de passage qui représente les intérêts politiques d'un parti. Non. Un ambassadeur digne de ce nom, c'est la France représentée, transférée au dehors. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Voilà ma première raison doctrinale. Pour assurer l'indépendance du Souverain Pontife à l'égard de la France, comme elle doit être assurée à l'égard de toutes les nations... — ne faisons pas à l'Italie, notre sœur latine, l'affront de soupçonner qu'elle ait voulu faire du Vatican une prison. Non, grande Italie, tu es assez chrétienne pour comprendre que tu devais respecter le continuateur de tant de pontifes, et tu le respectes.

Je dois le dire à cette tribune : alors qu'elle aurait pu être tentée d'usurper quelque influence sur le Vatican, elle ne l'a pas fait. Elle s'est constamment tenue à l'écart et, pendant cette longue guerre, elle n'a pas commis l'incorrection de demander à l[a] Papauté d'être un instrument de règne, de domi[nation] nation ou même de victoire. (*Applaudissements su[r] divers bancs à droite et au centre.*)

Je suis d'accord avec elle quand je mets mo[n] ambassadeur auprès du Pape ; je vais au-devant d[e] son secret désir (1) : ce désir, c'est que la loi de[s] garanties ne soit pas considérée dans le mond[e] comme une loi purement locale et italienne ; c'es[t] qu'on s'habitue à la considérer comme un de ce[s] principes que, demain peut-être, la Société de[s] Nations sanctionnera, donnant ainsi à une loi local[e] et à des organismes purement italiens la valeur uni[-] verselle et permanente qui résulte de l'adhésion d[e] toutes les Puissances (2).

C'est le rôle de la Société des Nations à l'égar[d] des forces morales, comme c'est son rôle à l'égar[d] des petits peuples insuffisamment armés, qui n'on[t] pas d'autres moyens de se faire respecter par d[e] puissants voisins que de se placer sous son égide.

Pontife de Rome, tu peux compter sur une défens[e] désintéressée si la France est près de toi. Et elle doi[t] être là, parce que, République laïque, elle n'y est pa[s] pour quêter des avantages, pour mendier des faveurs. Elle y est pour que le Pontife de Rome soit aidé à rester fidèle à ce que la France elle-même regarde comme sa propre mission : défendre les faibles, émanciper les peuples, prêcher partout la concorde et la paix.

Voilà ce que votre ambassadeur peut aller rappeler à l'occasion.

Si jamais on demandait à la Papauté d'être encore, comme cela s'est vu dans le passé, le collaborateu[r] d'une organisation de guerre, si jamais on lu[i] demandait cela, la France, par son ambassadeur serait à côté de lui pour lui dire : « Pontife de Rome tu n'es pas qualifié pour armer des peuples (*Trè[s] bien! Très bien! sur divers bancs*), pour prêcher l[e] militarisme, quel qu'il soit, pour être un instru[-] ment de ruine. »

C'est ma première raison. Je n'y insiste pas. J[e] suis à Rome pour que le Pape, dans son indépen[-] dance et sa souveraineté, ait la part de protectio[n] que la France lui doit dans l'intérêt de l'exercice d[e] ses fonctions de Souverain Pontife dans le mond[e] entier.

La séparation des Églises et de l'État en France.

J'ai une seconde raison. M. Renoult, avec un[e] certaine vivacité, interrompait M. Colrat en disant « Il y a eu la séparation des Eglises et de l'Etat...

M. le garde des Sceaux. — Eh bien! oui!

M. [l'abbé] Lemire. — Oui, c'est vrai, Monsieu[r] Renoult, et je l'ai combattue, parce que j'avais l[e] souci du Gouvernement.

Par la séparation des Eglises et de l'Etat tel[le] qu'elle était faite, je sentais, je voyais bien ce qu[e] la France républicaine perdait, mais je n'ai pa[s] encore vu jusqu'à maintenant ce qu'elle a gagn[é].

En tout cas, la Séparation a été faite non pas pa[r]

---

(1) A peu près dans le même sens, « Intérim » (*Rassem[-] blement*, journal officiel de « La Légion » fondée pa[r] Antoine Redier) écrit, le 1. 3. 25, que retirer l'ambass[a-] deur français auprès du Vatican, c'est « infliger à not[re] alliée transalpine un démenti semi-direct », ne pas trait[er] en souverain celui que l'Italie, en vertu de la loi d[es] garanties (13. 5. 1871), déclare rester tel, offenser ain[si] le garant de cette souveraineté.

(2) Les hommes d'Etat italiens semblent jusqu'ici avo[ir] fort peu de sympathie pour l' « internationalisation » de la loi des garanties.

les hommes de gouvernement, mais par des hommes de doctrine qui se sont imaginé qu'elle serait facile et sans graves conséquences.

Elle a été amenée contre toute attente par un conflit minime, par une histoire d'évêque qu'on refusait de nommer à Rome. Des complications survinrent. Je le sais. Je suis de ceux qui ont été mêlés à ces négociations. J'ai été trouver un certain prélat en le suppliant d'accepter un candidat proposé par M. Combes. Je lui disais avec tristesse : Vous ne savez pas à quelles conséquences vous allez en fournissant ce prétexte à quelqu'un qui le cherche.

La Séparation a été faite ; je l'ai subie. Je ne suis pas de ceux qui ont poussé à la résistance.

Après avoir voté « contre », je l'accepte dans l'intérêt de la paix de mon pays. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche et à l'extrême gauche.*)

Depuis que je suis maire d'une ville, j'ai un peu l'esprit de gouvernement. (*Rires et applaudissements sur divers bancs.*)

Je me souviens d'un mot de Tacite, je crois ; les classiques ont du bon ; leurs maximes peuvent servir de règle quand on est à la tête d'une administration, si petite qu'elle soit.

Quieta non movere, n'agitez pas ce qui est tranquille (1).

Donc, dès le lendemain de la Séparation, je me suis incliné, après avoir lutté de mon mieux contre elle, comme je croyais devoir le faire, au nom des traditions de l'Eglise de France ; car, quand je m'opposais à la séparation des Eglises et de l'Etat, je m'inspirais des doctrines traditionnelles, qui sont chères à quelques-uns d'entre nous.

Messieurs, vous êtes au fond des gallicans. Mais vous avez tué le gallicanisme le jour où vous avez fait la séparation des Eglises et de l'Etat. (*Applaudissements au centre.*)

Vous avez rejeté l'Eglise de France, sans lien, sans liens, sans organisation, sans statut, sur les grands chemins du monde.

Etant donné la Séparation telle qu'elle est faite, je m'adresse à mon pays, à la République française, aux hommes de gouvernement, et je leur dis : Vous imaginez-vous que par la loi de séparation des Eglises et de l'Etat vous avez supprimé les catholiques ? Vous imaginez-vous que ces braves gens, qui ont un droit de par la Déclaration des Droits de l'homme, et qui maintenant, de par la Séparation, ont une vie distincte, complète ; qui peuvent se servir de la publicité, du droit de réunion et d'association ; qui ont la faculté de faire partout ce que la République permet à chacun de ses citoyens ; pensez-vous que ces catholiques vont cesser de vivre ? Non, ils vont user de tous les droits qui résultent des lois nationales. De plus, vous l'avez reconnu, tôt ou tard, une idée, une croyance, une tradition, se traduisent en force, deviennent une vie.

Dans des moments comme celui-ci, cette force et cette vie se traduisent par des inquiétudes qui vous paraissent excessives et que vous dites injustifiées.

Je sais bien que nous sommes devenus un peu susceptibles depuis la guerre, et peut-être trop sensibles. On ne peut nous toucher sans atteindre une plaie plus ou moins saignante. On ne peut toucher à personne, ni à rien, sans risquer de produire des froissements, de faire une déchirure.

Le fait est qu'on s'est ému parmi les catholiques, qu'on a eu peur, trop peur, dites-vous.

C'est à cause de cela que vous avez vu commencer à travers la France ce que je ne nie pas, ce à quoi je n'ai pas pris part, parce que je crains toujours les levées de boucliers.

J'entends me reprocher autour de moi : « Vous êtes un naïf. Vous avez été trop libéral et trop longtemps disposé à accepter tout ce que cette République a fait, sans protester comme nous. »

C'est vrai. J'avoue que j'ai patienté. Mais d'autres qui avaient patienté comme moi arrivent à dire aujourd'hui : « Qu'on nous donne la paix ! », en employant un mot plus énergique. (*Applaudissements et rires à droite, au centre et sur divers bancs à gauche.*)

Je ne suis pas allé dans les tranchées comme mon ami M. Bergey. Je ne puis parler que le langage des civils. (*Rires et applaudissements.*)

Quand on accuse inconsidérément les parlementaires, quand on les appelle les derniers des hommes, capables de toutes les vilenies, quand on les traduit devant des populations chrétiennes, très profondément croyantes, parmi lesquelles il y a les combattants d'hier et les mutilés, quels moyens avons-nous, nous les hommes publics, vous Gouvernement, pour mettre un terme à cette agitation qui commence au pied des Pyrénées et qui s'étend jusqu'à la frontière belge, au scandale de nos voisins, les catholiques belges, qui s'imaginaient que nous serions tranquilles chez nous et que nous n'aurions plus de guerre religieuse ?

Si l'on méconnaît ses intentions, s'il y a erreur d'interprétation de ses paroles, que voulez-vous que fasse le Gouvernement ? Il est impuissant, il n'a qu'une ressource : c'est de s'adresser à celui qui est le chef des évêques (*Très bien ! Très bien ! au centre et à droite*), à celui qui est à Rome, et de l'informer par un ambassadeur, par un ambassadeur et non pas par un envoyé quelconque. (*Applaudissements au centre et à droite.*) Je les connais, les petits envoyés de complaisance !

En 1908, la Chambre a voté, sur un cri de détresse, la loi relative aux mutuelles, sociétés qui permettaient de sauver le patrimoine des vieux prêtres, leurs caisses de retraites et les fondations pieuses. J'avais participé à la discussion. Dans un mouvement de cœur, la Chambre avait voté cette loi, mais ce n'était pas tout : il fallait que les sociétés de secours mutuel fussent acceptées à Rome (1).

---

(1) Devise de Walpole, que répétait volontiers Metternich.

(1) Ce n'est pas seulement « un mouvement du cœur » qui a dicté à la Chambre la « loi » dont parle M. Lemire, minime partie de la loi du 13. 4. 1908, par laquelle a été définitivement confisqué le patrimoine de l'Eglise catholique en France, au moyen d'une disposition *rétroactive* qui a déshonoré la législation française, car elle a violé un principe fondamental de notre droit : « La loi ne dispose que pour l'avenir ; elle n'a point d'effet rétroactif » (Code civil, art. 2). M. Briand, ministre de la Justice et des Cultes, avait bien accepté l'attribution aux mutualités du clergé, non pas de tous les biens ecclésiastiques, mais de la « portion correspondant » aux charges de messes et des caisses de retraites ecclésiastiques. Combinaison qui aurait peut-être été admise. Mais le principal auteur des lois de Séparation avait déjà pris ses précautions pour la rendre inapplicable en exigeant dans la même loi l'insertion d'une clause anticanonique au premier chef. L'art. 1er § 1er-6°, en effet, est ainsi conçu : « [...] Pour être aptes à recevoir ces biens, *lesdites Sociétés devront* [...] *ne prévoir dans leurs statuts* aucune amende ni *aucun cas d'exclusion fondés sur un motif touchant à la discipline ecclésiastique.* » Pareille exigence est si contraire à l'organisation du culte catholique que plus tard le même M. Briand a félicité M. Poincaré d'avoir mené à bien les pourparlers sur les Diocésaines qu'il avait lui-même entamés ; et les statuts de ces Associations — qui, tout comme les mutualités de 1908, s'occuperont, notamment, des retraites du clergé et

J'y fus moi-même. Je sentais bien qu'il y avait d'autres émissaires. Il n'y avait pas d'ambassadeur à ce moment-là.

Pendant huit jours — Monsieur Lautier, vous qui connaissez ces milieux... (*Applaudissements et rires au centre et à droite.*)

M. Eugène Lautier. — Je connais, en effet, ces milieux. J'y ai vu souvent des prêtres libéraux comme vous avoir beaucoup de peine à s'y faire entendre.

M. [l'abbé] Lemire. — Je suis resté à Rome huit jours et, pour ne pas me compromettre, je n'étais pas descendu chez des religieux, mais à l'hôtel.

Pendant huit jours, j'ai fait le siège des appartements du Souverain Pontife. C'était Pie X.

Je l'avais vu une première fois avant toutes ces difficultés. J'avais confiance. Je le regardais comme un honnête homme [!]. J'avais lu dans ses yeux que je serais compris et qu'il me regarderait, moi aussi, comme un bon prêtre si je pouvais me trouver devant lui, même à genoux.

Pendant huit jours, le cardinal d'alors, qui était tout-puissant, m'a empêché d'entrer. Je suis allé chez le cardinal Rampolla, qui, à ce moment, était relégué dans la sacristie de Saint-Pierre. Je ne dis pas qu'il était en disgrâce, mais il était réduit à l'impuissance. Avec des larmes dans la voix, le cardinal Rampolla me dit : « Mon cher ami, il n'y a personne ici pour défendre la France ; que voulez-vous que je fasse ! » (*Applaudissements à droite, au centre et sur quelques bancs à gauche.*)

Je me dis alors que, pour défendre la France et la représenter, il fallait non pas un messager quelconque, mais un homme responsable vis-à-vis de vous, envoyé et surveillé par vous, et un homme énergique ; car, à Rome, il faut parler net et fort. (*Applaudissements à droite, au centre et sur divers bancs à gauche. — Mouvements divers à l'extrême gauche.*)

C'est comme cela, Messieurs ; je suis un homme de gouvernement. (*Sourires.*)

Comme nous avons des lettres, M. Herriot et moi, je me souviens de ce mot de Bossuet : « Rois, gouvernez hardiment », et je dirai volontiers : « Messieurs les présidents du Conseil, gouvernez hardiment, et, quand vous avez, dans un poste diplomatique, un représentant qui ne fait pas l'affaire de la France, mettez à sa place quelqu'un qui sache parler, un homme de gauche, par exemple... » (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche. — Rires.*)

Sur divers bancs. — M. Lautier !

M. [l'abbé] Lemire. — ... un de ces hommes qui, avec des doctrines, ont une volonté, ce qui est encore plus rare que des doctrines.

Voilà pourquoi je voudrais que la République française gardât son ambassadeur.

Vous ne pouvez plus supprimer mon traitement à moi, petit curé, quand bien même je serais un révolutionnaire ou un communiste. Vous ne pouvez pas sermonner un évêque : vous ne le nommez plus ; vous ne pouvez plus déclarer comme d'abus qui que ce soit.

Vous n'avez plus rien dans les mains.

Et c'est pourquoi je vous dis : Gardez au moins votre ambassadeur. (*Applaudissements au centre et à droite et sur quelques bancs à gauche.*)

---

des fondations de messes (art. 3, 2° et 3° ; art. 17, 3°) — disposent en leur art. 8 : « Toute peine ou censure ecclésiastique portée et notifiée contre un membre de l'Association entraîne de plein droit sa radiation. »

C'est la dernière planche de salut qui vous permettra d'arriver à la paix religieuse, je vous le dis nettement comme je le dis dans mon groupe, à la gauche radicale.

Nous ne sommes pas pour la guerre : nous n'avons besoin d'aucune guerre en ce moment. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Quatre raisons de ne pas supprimer l'ambassade

Affaire d'Alsace-Lorraine.

Jamais circonstance n'a été aussi peu favorable à une suppression, qui, vous l'avez dit, n'est pas motivée par des incorrections.

Vous allez maintenir un représentant pour l'Alsace au lieu d'un ambassadeur ; ce sera moins brillant, ce sera moins digne de la France. Vous allez faire du particularisme alsacien. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. Théo-Bretin. — Pas longtemps !

M. [l'abbé] Lemire. — Devant une solution aussi grave, il y a lieu de réfléchir plusieurs fois. Je ne suis pas plus particulariste que vous.

Le Gouvernement consacre le particularisme alsacien par la mesure qu'il propose.

Pourquoi, Monsieur le président du Conseil, faire cette exception ? Pourquoi traiter les catholiques d'Alsace autrement que les catholiques du reste de la France ? (*Applaudissements à droite, au centre et sur quelques bancs à gauche. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

Puisque nous avons besoin d'un représentant, j'aimerais mieux que ce fût un homme absolument qualifié, susceptible de se montrer dans les palais de Rome avec toute la dignité de la République française (*Très bien ! Très bien ! à droite et au centre*), de la République française qui sait, non moins que les monarques, pratiquer la courtoisie, et garder de l'élégance même quand elle se dit démocratique.

Car je ne suis pas pour l'abaissement de la démocratie devant l'étranger, je suis très aristocrate sous ce rapport. (*Applaudissements.*)

Je ne poserais pas devant l'opinion publique ce problème dangereux du particularisme alsacien concrétisé dans une représentation spéciale.

Je trouve cela dangereux. C'est pourquoi je dis : Nommez un ambassadeur français chargé de représenter toute la France, y compris l'Alsace. (*Applaudissements à droite, au centre et sur quelques bancs à gauche.*)

Je sais ce qu'on pense de l'Alsace à Rome. J'ai eu l'occasion d'en parler avec Benoît XV ; car j'ai été quelquefois à Rome, je n'ai pas toujours été victime ni martyr, j'ai été quelquefois absous. (*Applaudissements et rires.*)

Je dois rendre justice à Benoît XV, qu'on a beaucoup calomnié. C'était un homme de cœur, qui aimait la France. Il avait été élevé à l'école de Rampolla.

J'étais allé le voir pour le remercier de m'avoir rendu le droit de dire la messe. Comme j'étais exposé à recevoir des obus sur ma maison, le Pape a dit : « Il y a là-bas un prêtre en danger, qui ne peut pas dire la messe ; je vais lui rendre ses droits afin qu'il ne meure pas séparé de nous. » Cela m'a fait du bien. (*Applaudissements.*)

Je suis donc allé remercier le Pape, et nous avons parlé de l'ambassade future. J'ai rendu compte de cette conversation aux hommes d'Etat de l'époque.

Le Pape m'avait dit : « Que la France lève le doigt, je donnerai le bras », en faisant un geste de salo

uis, il parla du problème de l'Alsace, et il ajouta : Quant à l'Alsace et à la Lorraine, je suis disposé, oi, car je pense que la France, tôt ou tard, voudra unité... »

M. [le chanoine] **Eugène Muller.** — Dans quel ns ? (*Mouvements divers à gauche, à l'extrême uche et au centre.*)

M. le rapporteur. — Dans le sens français.

M. [l'abbé] **Lemire.** — Je touche à une question licate. Mais, puisque j'y suis amené, je dis que mbassadeur peut aller à Rome et traiter simultament toutes les questions intéressant la République ançaise et celle d'Alsace et de Lorraine comme les tres.

Quand j'ai vu le pape Benoît XV, il m'a laissé tendre qu'on pourrait appliquer la loi de Séparation dans un esprit libéral, qu'on pourrait peut-e obtenir que le traitement des prêtres en exercé en Alsace actuellement fût maintenu jusqu'à ır mort, qu'on leur laissât leurs biens, leur situan.

Si la France veut négocier, nous trouverons un *odus vivendi*, avec du temps, Monsieur le Chanoine, ec de la délicatesse et de la bonne volonté récioque. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. Georges Weill. — C'est notre formule.

M. [l'abbé] **Lemire.** — Messieurs, je connais cuité des problèmes religieux, croyez-le bien. Je is allé en Alsace au jour triomphant où nous étions is ensemble. J'y suis allé depuis pour inaugurer elques petits jardins avec M. Peirotes, qui m'a fait bon accueil. J'ai rencontré M. Chautemps à ernai.

M. Camille Chautemps, *ministre de l'Intérieur.* — i eu la joie de vous y saluer.

M. [l'abbé] **Lemire.** — Cela prouve [?] que nous ons tous les mêmes sentiments envers l'Alsace.

On peut charger l'ambassadeur de traiter toutes les estions à la fois, celle-là comme les autres, sans e nous arrivions à inscrire sur notre chapeau, nous, publicains ou radicaux, la guerre religieuse.

Attitude des catholiques modérés.

Je suis parmi les catholiques qui passent pour éraux et ont été assez souvent secoués dans le rnalisme extrême comme étant capables de toutes trahisons. Quand on n'est pas du parti, on est traître.

Il y a un bon nombre de catholiques qui ont fait leur mieux, depuis dix ou quinze ans, pour ne laisser entraîner à aucune hostilité : braves gens nos communes rurales et urbaines, ouvriers et tivateurs. Ne vous imaginez pas, vous socialistes, e nous allons les calmer en leur donnant l'ambase auprès du Pape comme victime. Cela leur est n égal.

Je sais que tous les socialistes du Nord n'ont pas mis cela.

Nous n'étions ni cartellistes ni blocards nationaux is le Nord. Chacun est allé à la bataille avec son peau, nous étions quatre partis, et l'ambassade Vatican n'était en cause pour aucun d'entre is.

Je puis prendre M. Escoffier à témoin. Avez-vous mis la suppression de l'ambassade ? Pas du tout. is avez promis d'améliorer les conditions du tra-l, de rendre la vie moins chère. (*Applaudissements rires au centre et à droite.*)

Mes camarades communistes du Nord, avec qui je age de temps en temps — nous faisons bon nage, — ne me demandent pas de vendre mon din pour l'apporter à la cellule d'Hazebrouck.

Je leur fais quelquefois la leçon.

Je leur dis : Le communisme, je le connais par l'expérience de la primitive Eglise. Cette expérience a duré trente ans ; elle n'a pas réussi. Ceux qui apportaient à la communauté le montant de leur champ mentaient sur le prix et ceux qui devaient recevoir l'argent se disputaient entre eux. Les femmes surtout n'étaient jamais contentes et se plaignaient. Il y avait des rivalités entre les Grecques et les Israélites. Le communisme n'a pas duré à cause des femmes. (*Applaudissements et rires.*)

Non, Monsieur Cachin, ne m'interrompez pas. Je sais, Messieurs les communistes, que vous êtes des évangélistes. (*Nouveaux rires.*)

Ne le niez pas, vous socialistes. Vos dissidents ont un idéal. Ils s'en vont prêchant dans nos milieux ouvriers, où le vieil Evangile n'est pas en oubli, ce que précisément il contient. Ils l'utilisent.

Ils disent, par exemple : « Personne ne peut servir deux maîtres, Dieu et l'argent. » Qui a dit cela ? Le Christ. Nous le disons, nous aussi, Messieurs. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Ils disent encore : « L'autorité n'est pas faite pour se servir des gens, mais pour les servir. » N'est-ce pas notre formule ?

Excusez-moi, Messieurs, si je me laisse aller à ces digressions.

Intérêt de la politique radicale en France.

Il y a, en France, ce que j'appellerai le gros des troupes catholiques, l'ensemble des braves gens qui font baptiser leurs enfants, qui se marient à l'église, qui se font enterrer avec un Christ sur leur cercueil. Ils sont l'immense majorité. Ils n'entendent pas qu'on allume dans ce pays le brandon de la guerre religieuse. (*Très bien ! Très bien !*)

M. le président du Conseil a dit à maintes reprises : « Je veux la paix religieuse, toute la paix religieuse. »

A l'extrême gauche et à gauche. — Nous aussi.

M. [l'abbé] **Lemire.** — Moi aussi. Mais il ne suffit pas d'être, en ce monde ; il faut paraître. (*Très bien ! Très bien !*)

L'opinion publique est superficielle. Elle ne va pas au fond des choses.

M. Henri Laniel. — C'est une erreur.

M. [l'abbé] **Lemire.** — C'est une erreur, bien entendu ; mais c'est un fait.

On n'avait pas de raison de se plaindre du Pape, on n'avait pas de raison d'être mécontent de l'ambassadeur ; mais la suppression a été inscrite dans un programme électoral d'un certain groupement, qui s'appelle le Cartel ; et, comme cela a servi à gagner la victoire, on veut faire de ce mot de ralliement une règle générale de conduite et un principe de gouvernement.

Non ! Arrêtez votre mot de ralliement à la campagne électorale. (*Applaudissements et rires au centre et à droite.*)

Ne le maintenez pas après.

Souvenez-vous qu'il y a des cartellistes, des radicaux, des socialistes, qui ne l'ont pas pris.

Souvenez-vous que M. Paul-Boncour disait à la tribune, au moment du rétablissement de l'ambassade, au lendemain de la guerre (1) : « Loin de nous, socialistes, la pensée d'inquiéter une religion qui a aidé tant d'hommes à bien mourir et qui a donné à tant d'autres le courage de vivre. »

M. le président du Conseil. — Je l'ai redit et nous le disons toujours.

M. [l'abbé] **Lemire.** — Oui, nous sommes tous

(1) Cf. *D. C.*, t. 4, p. 496, l'analyse de son discours.

d'accord. Vous le dites. Mais je voudrais bien que vous n'ayez pas à le dire et qu'aucun acte n'ait rendu cette déclaration nécessaire.

Je conclus. J'ai deux raisons fondamentales de maintenir l'ambassade : la distinction du temporel et du spirituel à Rome, la séparation des Eglises et de l'Etat en France.

J'ai quatre raisons de ne pas la supprimer en ce moment : 1° l'affaire d'Alsace et Lorraine ; 2° l'attitude des catholiques modérés ; 3° l'intérêt de la politique radicale en France, qui ne doit pas porter uniquement sur une chose aussi négative qu'une suppression d'ambassade ; 4° l'état présent du pays.

Etat présent du pays.

Dans nos provinces sinistrées, il y a des mécontentements qui grondent, parce qu'il n'y a pas assez d'argent dans la caisse du ministre des Finances pour relever les ruines. Beaucoup d'industries sont en souffrance. La vie est difficile. Il y a de pénibles changements dans les conditions et les fortunes. On a été éprouvé de toutes les manières.

Pour toutes ces raisons, je dis au Gouvernement : Dans ce pays, qui a besoin de travail, de concorde, de paix, ne créez pas une cause de méfiance. (*Vifs applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

REJET DE LA PROPOSITION DE RENVOI

M. Paul Painlevé consulte alors la Chambre sur la clôture, qui est prononcée, puis il met aux voix la proposition de MM. Robert Sérot et de Tinguy, tendant au renvoi du chapitre 9 à la Commission des Finances. M. Herriot, au nom du Gouvernement, repousse ce renvoi et pose la question de confiance.

Le renvoi est repoussé par 314 voix contre 250.

Reprise de la discussion du chapitre 9

Pendant que les secrétaires procédaient au pointage des votes sur le renvoi du chapitre 9 à la Commission, M. Henry Simon, rapporteur, et M. Herriot, président du Conseil, demandèrent que la suite de la discussion fût renvoyée au lendemain. Malgré les observations présentées par MM. About et Rillart de Verneuil, ce renvoi fut voté par 339 voix contre 7.

A la première séance du 3. 2. 25, la parole est donnée à M. Léon Blum, qui précise en ces termes la position des socialistes sur la question de l'ambassade au Vatican :

DISCOURS DE M. LÉON BLUM (1)

Attitude du parti socialiste dans la question de l'ambassade

Explication du vote des socialistes.

M. Léon Blum (2). — Messieurs, je m'étais fait inscrire depuis plusieurs semaines sur le chapitre 9. Je m'imaginais alors, comme tout le monde, d'ailleurs, que c'était sur ce chapitre 9 que s'engagera[it] le débat qui a reçu hier soir sa conclusion.

Le hasard des tours de parole et la suite, peu[t-] être un peu confuse, de nos délibérations vont do[n]ner aux paroles que je vais prononcer un cara[c]tère quelque peu rétrospectif.

Néanmoins, mes amis, dont vous avez peut-êt[re] remarqué que la voix n'avait pas été entendue da[ns] cette discussion, ont désiré que le vote qu'ils avaie[nt] émis hier fût expliqué. (*Rires à droite.*)

Il n'y a pas de quoi sourire. J'étais inscrit s[ur] le chapitre 9. Personne ne pouvait supposer qu'u[ne] procédure de dernière heure viendrait boulevers[er] le cours de cette discussion. D'ailleurs, je vo[us] l'avouerai — vous aurez peut-être le même sen[ti]ment tout à l'heure, — je ne le regrette qu'à dem[i].

Les observations que j'ai à présenter sont de tel[le] nature qu'elles ne souffriront pas, je crois, d'êt[re] détachées du vote et de se présenter avec un cara[c]tère plus grand d'objectivité et de tranquillité. (*Tr[ès] bien! Très bien! à l'extrême gauche.*)

Ces observations m'amèneront, par une sui[te] logique, à des remarques, à des considérations d'u[n] ordre beaucoup plus général.

Nous avons voté hier soir contre la motion [de] MM. de Tinguy et Sérot, comme nous aurions vo[té] contre un amendement tendant à l'augmentation d[es] crédits du chapitre 9 si le débat s'était présenté so[us] la forme habituelle. Cependant, nous vous avouero[ns] que, pour nous, cette question est d'une importan[ce] intrinsèque médiocre et on peut regretter que les c[ir]constances aient demesurément amplifié celle-ci [et] passionné le débat.

Un très grand nombre de Français attachaient [du] prix à ce qu'il y eût un ambassadeur au Vatican[;] il aurait pu nous sembler indifférent, quant à nou[s,] qu'il y en eût un ou qu'il n'y en eût pas. J'ajou[te] que ce débat eût perdu encore une part de s[on] intérêt pour nous après la solution qui a été donn[ée] par le Conseil d'Etat à la question de l'applicati[on] du Concordat en Alsace et en Lorraine.

Puisque je touche à cette question de l'avis ém[is] par le Conseil d'Etat sur l'application du Concord[at] à l'Alsace et à la Lorraine et des paroles prononc[ées] hier par M. le président du Conseil, je pense qu['il] vaut mieux — quant à nous, nous pratiquons to[u]jours cet usage — dire tout haut, très tranquil[le]ment, à la tribune, ce qui a été dit hier ou ce q[ui] continue à se dire aujourd'hui dans les couloirs [et] dans des groupes. Il est préférable de se dire c[e] franchement et face à face.

Malentendu au sujet des paroles prononcées par M. Herri[ot]

Je dirai donc à M. le président du Conseil que [ce] qui a causé hier, à un moment qu'il sait, l'émoti[on] visible d'un certain nombre de membres de sa ma[jo]rité, c'est que non pas ses paroles, que l'on p[eut] relire au *Journal Officiel*, mais, si je puis dire, [le] moment et les circonstances dans lesquels il les [a] prononcées ont pu créer un malentendu qu'il se[ra,] je pense, facile de dissiper.

On a pu croire que, venant de répondre à [un] discours aussi important que celui de M. Leygu[es,] prenant à ce moment votre position de chef de G[ou]vernement et aussitôt après, dans la même interv[en]tion, tirant, de l'avis émis par le Conseil d'E[tat] dans l'affaire d'Alsace, cette conséquence : relèvem[ent] des crédits prévus par le chapitre, envoi à Rome [de] quelque chose qui était malgré tout un person[nage] diplomatique, on a pu craindre qu'à la derni[ère] minute vous ne fassiez ainsi, par le rétablissem[ent] de ce que M. Lemire et M. Colrat ont appelé u[n]

(1) *J. O.*, 4. 2. 25, Ch., 1re séance du 3. 2. 25. — Présidence de M. Paul Painlevé.

(2) Député de la Seine (IIe) ; inscrit au groupe socialiste.

us-ambassade, une concession finale, terminale, aux lversaires que vous n'aviez cessé de combattre epuis le commencement de ce débat et qu'ainsi, avance, vous ne diminuiez la portée des paroles ue vous veniez de prononcer un instant auparavant n répondant à M. Leygues, et du vote que la majo- té elle-même allait émettre un moment après. *pplaudissements à gauche. — Interruptions à roite et au centre.)*

Je crois dire les choses telles qu'elles se sont pas- es (*Applaudissements à l'extrême gauche et à uche*) et je crois que la meilleure méthode est énoncer, comme je le fais, c'est-à-dire au grand ur, publiquement, ce qu'ont été les scrupules ou gène d'un certain nombre de membres de la ajorité. (*Très bien! Très bien! sur les mêmes ancs. — Interruptions à droite et au centre.*)

M. Rillart de Verneuil. — La nuit porte conseil! *Exclamations à l'extrême gauche.)*

M. Brom. — C'était convenu d'avance.

INTERVENTION DE M. HERRIOT

M. Edouard Herriot, *président du Conseil, ministre es Affaires étrangères.* — Monsieur Blum, voulez- ous me permettre de vous interrompre?

M. Léon Blum. — Parfaitement, Monsieur le pré- dent du Conseil.

M. le président du Conseil. — Je crois qu'en effet mieux est de s'expliquer sur cette question comme r toutes les autres d'ailleurs, et le procédé si direct si franc de M. Blum... (*Exclamations ironiques à roite.*)

M. Léon Blum. — Ne ricanez pas, Messieurs!... *ouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Duval-Arnould. — Il nous reste tout de même droit de rire.

M. Rillart de Verneuil. — Vous pouviez faire cela er soir! (*Interruptions à gauche et à l'extrême uche.*)

M. le général de Saint-Just. — C'est du « Palais- oyal »!

écessité de concilier les principes avec les nécessités de fait.

M. le président du Conseil. — Je disais que le océdé si direct et si loyal de M. Blum correspond ut à fait à mes propres intentions et à mes propres ntiments.

M. Camille Blaisot. — Bien entendu!

M. le président du Conseil. — M. Blum disait ı'il y avait eu hier dans l'Assemblée un mouve- ent de surprise, que chacun a constaté, moi tout premier. Je suis bien sûr qu'aucun membre de tte Assemblée ne peut donner l'interprétation que n a indiquée à certains moments et que M. Blum ent de rappeler comme ayant été possible.

Ce que l'on sait de mon caractère s'oppose déjà cette interprétation, mais je puis donner des expli- tions plus fortes.

Je puis attester qu'avant la séance M. le président la Commission, M. le rapporteur du budget et oi nous avions discuté ensemble...

M. Vincent Auriol, *président de la Commission s Finances.* — C'est exact.

M. le président du Conseil. — ... de la meilleure çon de concilier la thèse de principe que nous sou- nons et à laquelle j'ai montré à quel point je meurais fidèle, et les nécessités qui nous ont été nposées.

Il est hors de doute qu'avant la séance, avec M. le ésident de la Commission des Finances et avec M. le pporteur, nous avions arrêté le dispositif qui vous été soumis. (*Exclamations à droite.*)

M. le président de la Commission. — C'est exact.

M. le président du Conseil. — Nous ne conteste- rions pas la parole d'un membre de la droite.

M. Rillart de Verneuil. — Alors, pourquoi la sus- pension a-t-elle duré une heure?

M. Cauderon. — Nous n'avons pas de comptes à vous rendre.

L'avis du Conseil d'État sur l'application du Concordat à l'Alsace-Lorraine.

M. le président du Conseil. — Il y a une preuve bien plus directe encore. Si vous voulez vous reporter au *Journal Officiel* de ces derniers jours, vous verrez que, au lendemain même du jour où le Conseil d'Etat a rendu son avis, j'ai eu à la Chambre une expli- cation avec l'honorable M. Albert Milhaud (1).

A droite. — C'est exact.

M. le président du Conseil. — Je suis heureux de voir des collègues qui rendent hommage à la vérité quand je la rappelle.

M. Albert Milhaud m'a dit:

« Le Conseil d'Etat, le jour même où vous traitiez la question de la suppression de l'ambassade, a pris une décision. Qu'allez-vous faire? »

J'ai expliqué à M. Albert Milhaud — cela figure au *Journal Officiel* et vous pouvez vous y reporter — ce que j'allais faire.

Hier, au moment où allait intervenir ce vote de principe si important pour nous, j'aurais pu ne rien dire. J'aurais pu même, avec les moyens que j'ai à ma disposition, avec les fonds spéciaux, avec les fonds de mission, tenir l'engagment que j'avais pris l'autre jour, répondant à M. Albert Milhaud; mais c'est un procédé indigne de gens qui n'ont rien à craindre de la vérité (*Applaudissements à gauche*), c'est un procédé indirect, je n'en veux pas. C'est une question de loyauté. (*Exclamations à droite.*)

Mais oui; si, au moment du vote, j'ai mis la Chambre en présence du problème tel qu'il se pré- sente avec cette petite complication de l'Alsace, je ne le regrette pas. Je ne regretterai jamais d'avoir mis la Chambre en état de statuer en toute connais- sance de cause et je suis sûr que M. Blum, dont j'approuve et j'apprécie la loyauté, ne me saura pas mauvais gré d'avoir voulu renseigner la Chambre sur tout l'ensemble et tous les détails de la question. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs à l'extrême gauche. — Interruptions à droite.*)

REPRISE DU DISCOURS DE M. LÉON BLUM

M. Léon Blum. — Je reviens, après cette digres- sion, à la suite de mon raisonnement personnel.

Je disais qu'en ce qui nous concerne, en tant que parti, nous n'aurions pas attaché à cette question de l'ambassade une importance démesurée. Nous n'esti- mions même pas que le régime de la Séparation im- posât la suppression de l'ambassade, et l'on pourrait même soutenir le paradoxe que la Séparation, à cer- tains égards, peut rendre l'ambassade plus utile, comme l'a fait remarquer hier l'abbé Lemire...

M. [l'abbé] Lemire. — En parlant ainsi, vous tenez le langage d'un homme de gouvernement.

M. Léon Blum. — ... du fait même qu'un certain nombre de questions qui étaient automatiquement réglées par le Concordat ou par la législation interne qui y est annexée, ne peuvent plus être résolues que par voie transactionnelle. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

(1) Cf. *D. C.*, t. 13, col. 839-841.

M. [l'abbé] Lemire. — Très bien !

M. Léon Blum. — Par conséquent, je le répète, pour nous la question ne dépassait pas le cadre des questions ordinaires de la politique. Pourquoi, cependant, est-ce aujourd'hui une question qui anime, qui passionne ce Parlement, une partie de l'opinion ? Pourquoi est-ce une question autour de laquelle, vous le voyez bien depuis quinze jours, paraît tourner toute la politique intérieure ?

Si ce débat a été passionné,
c'est la faute de ceux qui ont rétabli l'ambassade en 1919.

Nous le déclarons, ce n'est pas notre faute, ce n'est pas notre fait. Ce n'est pas davantage la faute ou le fait de ceux qui, sur les bancs voisins des nôtres, ont voté comme nous hier dans ce débat. Ce n'est pas la faute ou le fait de ceux qui, aujourd'hui, suppriment l'ambassade. C'est la faute et le fait de ceux qui, il y a cinq ans, l'ont rétablie. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche. — Exclamations et rires au centre et à droite.*)

M. Duval-Arnould. — Cela, c'est superbe ! On ne peut supprimer que ce qui existe !

M. Rillart de Verneuil. — C'est la fable du loup et de l'agneau.

M. Oberkirch. — C'est une trouvaille !

M. [l'abbé] Lemire. — Nous l'avons rétablie pour les mêmes raisons qui vous portent à l'approuver aujourd'hui, comme moyen de gouvernement.

M. Léon Blum. — Monsieur l'abbé Lemire, ceux qui ont fait de cette question, qui aurait pu et dû être discutée dans le calme et dans la sérénité, une question irritante et passionnée de politique intérieure, sont ceux qui, au lendemain du 16 novembre 1919, ont fait du rétablissement de l'ambassade le symbole même du changement de politique qu'ils croyaient avoir déterminé dans ce pays. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche et à gauche. — Interruptions au centre et à droite.*)

M. [l'abbé] Lemire. — Monsieur Briand, vous et moi qui avons lutté pour la paix religieuse depuis vingt ans, avons-nous attaché ce sens-là au rétablissement de l'ambassade ?

M. Pierre Renaudel. — Et les autres ?

M. Aristide Briand. — Je ne crois pas qu'il soit dans les intentions de M. Léon Blum de me reprocher d'avoir, en 1919, marqué une politique inspirée par des sentiments différents des siens. Ce n'est certainement pas ce qu'il a voulu dire.

M. Camille Blaisot. — C'est ce qu'il a dit.

M. Léon Blum. — Je fais allusion, si vous voulez, Monsieur Briand, à un événement comme l'élection présidentielle de décembre 1919 (1). Je me rappelle, moi aussi, le soir où M. Herriot et moi-même, car nous faisions partie de ce petit groupe, nous avons, dans une salle voisine, obtenu de M. Deschanel qu'il posât sa candidature contre celle de M. Clemenceau. Nous ne nous doutions assurément pas ce jour-là que ce qui pouvait, le lendemain, déterminer son élection, ce n'était pas l'appui des quelques douzaines de voix (2) que nous pouvions représenter, l'un et l'autre, mais l'engagement qu'il venait de prendre, engagement que M. Clemenceau, lui, avait refusé de contracter (1). (*Interruptions au centre et à droite.*)

M. le rapporteur. — Très bien !

M. Camille Blaisot. — Et vous avez voté contre M. Clemenceau. (*Rires au centre et à droite.*)

M. Pierre Renaudel. — Et vous ?

M. Camille Blaisot. — Moi, j'ai voté pour ! Et, le jour où il a été vaincu, je me suis honoré publiquement d'avoir voté pour lui !

M. Léon Blum. — Si je dois être ainsi interrompu à chaque mot, je vais rester trois heures à cette tribune, ce qui sera très désagréable pour vous et pour moi.

Mais, je le répète, vous avez — vous pouvez le regretter aujourd'hui, je comprends que beaucoup d'entre vous le regrettent (*Dénégations à droite*) — vous avez, au lendemain des dernières élections, fait du rétablissement de l'ambassade du Vatican le signe et le trophée même de votre victoire ! (*Interruptions à droite et au centre. — Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

M. Oberkirch. — C'était faire la politique du bon sens !

M. Biré. — Ce n'est pas nous qui avons rédigé la déclaration ministérielle !

M. About. — Il y avait eu la guerre, Monsieur Blum.

M. Edouard Soulier. — C'était le signe de la paix française ! (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. Léon Blum. — Cela a tellement été le signe de la paix française, Monsieur Soulier, vous avez mené avec vos amis, ce débat dans un tel esprit de paix que c'est à cette occasion précisément qu'un certain nombre de radicaux, reconnaissant enfin le sens de la politique que vous vouliez mener dans ce pays se sont dégagés pour la première fois de la formation politique dans laquelle ils s'étaient laissé entraîner avec vous quelques mois auparavant.

Au centre. — Cela s'est passé plus tard !

M. Léon Blum. — Voilà à quel point cela a été le signe de la paix française. (*Interruptions à droite.*)

Je suis surpris que mes paroles suscitent tant de passion...

M. Edouard Soulier. — Ce n'est pas de la passion, nous protestons contre votre interprétation erronée et paradoxale de faits historiques.

Le débat a été transformé
en une bataille politique par l'opposition.

M. Léon Blum. — Vous avez, vous et non pas nous, transformé ce débat en une bataille politique. Vous avez, vous et non pas nous, fait du rétablissement ou de la suppression de l'ambassade un de ces actes symboliques, comme disait mon ami M. Renaudel, autour duquel à certains moments viennent se cristalliser, se polariser les formations politiques.

Eh bien ! nous tenons à vous dire ce qui a déterminé notre position à nous, parti socialiste. Ce n'est aucunement, je dois le dire, les considérations auxquelles on s'est livré à la Chambre sur l'utilité ou l'inutilité de l'ambassade. Venir dire que, si nous avions eu une ambassade au Vatican, nous aurions eu tel profit de plus, et que, si nous n'avions pas une ambassade, nous aurions eu tel profit de moins, c'est, à notre avis, une façon médiocre de poser la question. (*Interruptions à droite.*)

C'est vous, d'ailleurs, qui l'avez posée ainsi,

(1) On sait que l'élection présidentielle en question eut lieu le 17 janvier 1920 : cf. *D. C.*, t. 3, pp. 114-139.

(2) Au scrutin préparatoire, qui eut lieu la veille de l'élection à Versailles, Deschanel n'eut que 19 voix de majorité sur M. Clemenceau (408 contre 389). De sorte que MM. Herriot et Blum ont efficacement contribué à l'élection du candidat qui triompha pour avoir promis le rétablissement de l'ambassade du Vatican.

(1) Sur cette question de l'engagement de reprendre les relations diplomatiques avec le Vatican, cf. *D. C.*, t. 3, pp. 386-387 ; t. 13, col. 730, note 4.

e Gouvernement n'a fait là-dessus que vous répondre. 'était son droit et c'était son devoir. Mais ce n'est as non plus sa position, et vous n'avez, pour vous n convaincre, qu'à relire la seconde partie du disours que M. Herriot a opposé à celui de M. Briand (1), où il a exprimé sa véritable pensée, non pas sa ensée d'homme répliquant nécessairement aux obections de ses adversaires, mais sa pensée personelle.

M. Aristide Briand. — Vous pensez bien que, dans on discours, ce n'est pas à ce point de vue que je e suis placé. (*Très bien! Très bien!*)

M. Renaud Jean. — Vous êtes un homme de auche aussi. Ils veulent vous renvoyer à droite, aintenant. C'est un scandale!

M. Aristide Briand. — Je suis content de voir que ous êtes entré dans la majorité et je vous en félite. (*Sourires.*) Il n'y a pas de quoi vous fâcher.

M. Camille Blaisot. — Monsieur Renaud Jean, ous avez voté la confiance, vous êtes un bourgeois aintenant.

M. Duval-Arnould. — Vous êtes un communiste e Gouvernement. (*Très bien! Très bien! à droite et u centre.*)

M. About. — Vous faites partie de la majorité.

M. Aristide Briand. — Vous m'avez remplacé omentanément dans la majorité, je vous en félite.

M. Cauderon. — N'exagérons pas!

M. Camille Blaisot. — M. Renaud Jean est votre mi, Monsieur Cauderon.

M. Cauderon. — Il vote assez souvent avec vous.

C'est mal poser la question que de parler des déboires et des profits de l'ambassade.

M. Léon Blum. — Faire ce bilan des déboires ou s profits de l'ambassade, cette espèce de compte par it et avoir, c'est, à notre avis, une façon médiocre poser un débat comme celui-là. Ce n'est pas le ai terrain de la discussion, d'abord parce que cette scussion met en cause, de part et d'autre, des prinpes, des idées, des convictions qui ne se prêtent pas la mesure et au chiffrage; parce que c'est une estion où il ne s'agit pas de savoir si cela paye si cela ne paye pas, mais si cela se doit ou si la ne se doit pas (*Très bien! Très bien!*); et suite parce que cette façon de raisonner, de même 'elle repose sur une appréciation médiocre et peu dépréciante de la question, est par surplus tièrement vaine et inutile. Je l'ai déjà dit dans e autre occasion, je ne le répète que d'un mot, il ut avoir une idée bien inexacte et à certains égards en injurieuse de ce qu'est l'Eglise romaine, de ce 'est le Saint-Siège apostolique... (*Interruptions à oite.*)

M. Rillart de Verneuil. — On l'insultait hier et jourd'hui on le couvre de fleurs! (*Exclamations à uche.*) Quelle est cette majorité? Ne changez pas opinion, restez ce que vous êtes!

M. Léon Blum. — ... pour imaginer que, dans e occasion quelconque, sa conduite sera déterminée r le fait que nous aurons ou que nous n'aurons s un ambassadeur auprès de lui. Il y a de la puéité et même un certain manque de respect à supser que le Pape puisse être sensible ou à l'homge que contiendrait l'ambassade ou à l'offense que contiendrait son retrait, pour modifier en conséquence son attitude.

M. Brom. — Quel cynisme! (*Protestations à gauche.*)

M. Léon Blum. — Vous allez m'obliger à vous rappeler le jour où il n'y eut ici qu'une voix à la Chambre pour défendre un acte du Saint-Siège apostolique, et cette voix était la mienne (1).

M. Oberkirch. — Vous n'avez pas tenu à ce moment le même langage.

M. Léon Blum. — J'ai parlé comme aujourd'hui, exactement dans le même esprit.

M. Camille Blaisot. — Mais le point de vue commun que vous défendiez ce jour-là est aujourd'hui un des arguments de M. le président du Conseil contre le Pape.

M. Léon Blum. — Comme je le disais hier, que la définition même de l'Eglise, que sa mission, que sa grandeur, soient de poursuivre éternellement ses propres fins, qui ne sont limitées ni par l'espace ni par le temps, qui ne sont jamais influencées ni par les intérêts ni par les conflits changeants des hommes ou des nations...

M. [l'abbé] Lemire. — Allons donc!

Est-ce que ce ne sont pas des moyens humains?

M. Léon Blum. — Non, Monsieur l'abbé Lemire. C'est une politique éternelle.

M. [l'abbé] Lemire. — Le Pape n'est pas un ange; le Pape est un homme. C'est un souverain. Il est sensible aux hommages. Il a besoin de renseignements. (*Applaudissements à droite.*)

M. Léon Blum. — ... Que la France ait ou non un ambassadeur au Vatican, le Saint-Siège agira conformément aux intérêts de la France quand les intérêts de la France coïncideront avec ceux de l'Eglise, dont il est seul juge,...

M. [l'abbé] Lemire. — Parfaitement! Pourvu qu'on le renseigne.

M. Léon Blum. — ... contrairement aux intérêts de la France quand ils ne coïncideront pas avec ceux de l'Eglise.

Il est puéril de demander à l'Eglise de servir les intérêts de la France, aussi bien que ceux d'une nation quelconque, c'est l'évidence.

Et, par conséquent, pas un instant, dans ce débat, vous n'avez le droit de vous placer à ce point de vue de l'intérêt.

M. Violle. — Il en est de même de toutes les ambassades.

M. Léon Blum. — La question est tout autre. Il ne s'agit pas de savoir quel est l'intérêt de la France dans ce débat; je viens de montrer que la question ne peut pas se poser. (*Interruptions à droite et au centre. — Réclamations à l'extrême gauche.*)

M. Le Corbeiller. — Vous l'avez affirmé!

M. About. — Ce raisonnement s'applique à toutes les ambassades.

M. le président. — Laissez donc l'orateur développer sa pensée, au lieu de la travestir.

M. Cauderon, *s'adressant à la droite.* — Ecoutez cette belle mise au point et essayez de comprendre. (*Interruptions à droite.*)

M. Join-Lambert. — Il a proclamé sa haine. Cela, je ne l'oublierai jamais.

M. Robic. — Me voilà convaincu. Je vais me faire israélite, et cet après-midi je vais rectifier mon vote d'hier. Au lendemain d'un vote, un pareil discours est insupportable. Comment ne comprenez-vous pas

(1) Voir ces discours dans *D. C.*, t. 13, col. 474-499 712-767.

(1) Cf. dans *D. C.*, t. 10, col. 179-189, le discours de M. Léon Blum dans le débat relatif à la lettre *Quando nel principio* sur l'occupation de la Ruhr.

qu'il est intolérable d'entendre un Israélite tenir les propos que nous entendons ce matin ?

M. Join-Lambert. — M. Blum ne sent donc pas qu'il touche aux fibres les plus intimes de notre âme ?

M. Léon Blum. — Il m'est impossible de comprendre en quoi, dans cette discussion, j'ai prononcé une parole qui puisse blesser une conscience catholique.

M. Robic. — Vous comprenez très bien !

M. Biré. — Vous reconnaissez que cette mesure n'a pas été prise dans l'intérêt de la France. Elle a été prise uniquement pour brimer les catholiques. Vous ne pouvez le nier. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

La vraie question est de savoir quelle attitude politique la République française doit prendre vis-à-vis du Saint-Siège.

M. Léon Blum. — Je répète donc que dans notre pensée il ne s'agissait pas d'un débat et d'un décompte d'intérêts. La question était différente et plus haute. Il s'agissait de savoir quelle attitude politique la République française allait prendre vis-à-vis du Saint-Siège, vis-à-vis de l'organisation catholique, vis-à-vis de la hiérarchie catholique. C'est ainsi que la question s'est posée pour nous en tant que parti, et c'est parce qu'elle se posait ainsi que les explications que je fournis, même après le vote, gardent pour nous une importance et une nécessité.

Les socialistes ne forment pas un parti antireligieux.

Eh bien ! Messieurs, je dirai très sommairement, très rapidement, qu'en tant que parti, nous, socialistes, étant un parti laïque et cela parce que la laïcité est simplement la reconnaissance et la proclamation par l'Etat de la liberté de conscience,... (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche. — Interruptions à droite.*)

M. Rillart de Verneuil. — C'est une traduction.

M. Léon Blum. — ... tout en étant un parti laïque, nous ne sommes à aucun degré et rien ne nous entraînera à être un parti antireligieux. (*Interruptions à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

M. Brom. — Vous l'êtes !

M. Louis Meyer. — Oui, vous l'êtes ! Nous n'avons pas seulement des oreilles pour entendre ; nous avons des yeux pour voir.

M. Léon Blum. — Il n'y a chez nous, il n'y a en nous aucune tendance, aucune inclination vers l'irréligion systématique, vers l'athéisme systématique, et j'aurai tout à l'heure à vous dire d'un mot pourquoi nous nous séparons sur ce point nettement de ce qui a été, de ce qui est peut-être encore la doctrine, la théorie officielle du communisme telle que son avant-dernier Congrès international l'avait, si je ne m'abuse, définie ; c'est-à-dire que nous nous refusons à ce qui est, pour nous, une fausse interprétation, une fausse extension du matérialisme historique tel que Marx l'a défini, et qui tendrait à faire découler logiquement de ce matérialisme historique le matérialisme philosophique et à faire de l'irréligion, de l'athéisme, une forme nécessaire du socialisme. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

M. Louis Meyer. — Oh ! ces philosophes !

M. Léon Blum. — Ce sera encore plus philosophique dans un instant ! (*Exclamations au centre et à droite.*)

On peut être à la fois socialiste et catholique.

Nous estimons que l'on peut très naturellement
très légitimement être à la fois socialiste et cath
lique (1).

---

(1) Sur le socialisme et la religion, voir une suite
références dans *D. C.*, t. 9, col 1194 ; deux notes : t.
col. 473, notes 1 et 2 ; les condamnations portées
les évêques de Hollande : t. 1er, pp. 164-165 ; par ce
de Rhénanie : t. 1er, pp. 416-418 ; par l'épiscopat lo
bard : t. 4, p. 67, col. 2, § *b* ; par la conférence
évêques de Fulda : t. 11, col. 601 ; par le card. Maur
arch. de Lyon : t. 12, col. 924 ; par Mgr O'Rour
admin. de Dantzig : t. 13, col. 29-31.
Le décret 121 du 4e Concile provincial de Malines
1920 défend également aux catholiques de s'affilier
syndicats socialistes (*D. C.*, t. 11, col. 13). Voici, du re
le texte intégral de cette partie du décret :
« De même, il est absolument interdit, en règle ha
tuelle, de s'inscrire comme membre des groupements s
socialistes, soit dirigés par des socialistes ; car, ouver
ment ou secrètement, ils travaillent à détruire la pur
de la foi et la sainteté des mœurs. Ils placent, en eff
le but exclusif de la vie humaine dans l'acquisition
biens terrestres ; ils désirent et encouragent les rival
et les inimitiés des classes sociales ; ils combattent
lois d'origine chrétienne qui sont à la base de
famille ; ils réclament que la propriété privée des biens t
restres soit transformée en propriété commune : prét
tion qu'il faut repousser, comme le démontre sagem
Léon XIII [enc. *Rerum novarum*], cette transformat
« lésant ceux mêmes qu'elle devait secourir, répugn
» aux droits naturels d'un chacun, et bouleversant
» fonctionnement de l'Etat avec la tranquillité
» blique ». Les fidèles seront avertis de l'obligation d'év
ces groupements ; on observera, du reste, les règles
la prudence chrétienne, en condamnant ouvertement
erreurs, tout en faisant preuve d'indulgence envers
égarés. « Il faut s'efforcer d'obtenir, déclare Léon X
» [enc. *Quod apostolici muneris*, 28. 12. 1878], que
» fils de l'Eglise catholique refusent leur nom à cette se
» détestable et ne se permettent de la favoriser d'aucu
» façon. » Tout récemment encore, S. S. Benoît
écrivait [lettre à l'évêque de Bergame, 11. 5. 20] : « (
» les prêtres et surtout les curés) enseignent avec z
» à leurs ouailles les préceptes de la vie chrétienne,
» les instruisent des pièges tendus par les *socialistes.* »
En vue des dernières élections au Reichstag (7.
24), le cardinal Bertram, prince-évêque de Breslau, é
vait à ses diocésains : « Le socialisme et le communis
étant inconciliables avec les doctrines et les principes f
damentaux de notre religion, nous pouvons et nous dev
les combattre très ouvertement et de toute notre énerg
pour la sauvegarde de notre foi et de l'ordre social ch
tien. Aucun catholique ne peut, pour des raisons politiqu
appartenir à un parti dont les chefs combattent contre
intérêts les plus élevés, les plus sacrés de l'Eglise. «
» catholicisme et le socialisme sont entre eux com
» l'eau et le feu », déclarait en termes violents l'un
chefs du parti socialiste. Cette affirmation absolum
exacte garde aujourd'hui encore toute sa valeur et s'
plique à bien plus forte raison au communisme. Les p
tisans convaincus du socialisme et du communisme,
restent sourds à toutes les remontrances, s'excluent e
mêmes des sacrements et ne doivent pas y être admis
(Cf. *Das Neue Reich*, 22. 11. 24.)
A la veille des fêtes de Noël 1924, les évêques
vaques ont publié une lettre pastorale collective i
tulée « Le ministère des âmes et les associations a
chrétiennes », dans laquelle ils défendent aux catholiq
de prendre une part active aux associations, organisat
et partis antichrétiens. Ils avaient particulièrement en
les groupements socialistes. Voici, d'après la traduct
du Dr Joseph Hanus, correspondant de la *Croix* (14.
25), les principaux passages du document :
« Depuis longtemps déjà notre cœur paternel
oppressé d'une vive douleur par le triste fait que be
coup d'entre vous, chers fidèles, se sont, au cours
dernières années, jetés dans les bras d'associations d
l'activité menace non seulement votre salut éternel, m
aussi votre bien-être matériel véritable. Au cours de
tourmente furieuse de la guerre, la mer déchaînée

[M]. [l'abbé] Lemire. — Parfaitement !

[M]. Léon Blum. — Il y a, dans le Nord de la [Fr]ance, des catholiques qui figurent dans nos orga[nis]ations socialistes.

. M. [l'abbé] Lemire. — C'est exact, le cardinal Mercier s'est refusé à excommunier les ouvriers socialistes.

M. Léon Blum. — Je vais le dire dans un instant.

[pas]sions a engourdi les âmes et le sentiment moral a [bai]ssé. A l'aube de la paix, les désirs fébriles d'une [res]tauration rapide ont dégénéré par endroits en de [reg]rettables excès. Les espoirs longtemps caressés, et pour [la] plupart déçus, ont excité, aigri et mis toute la société [da]ns un désarroi extraordinaire. Un nuage d'incertitude [in]espérée a couvert tout l'horizon, et une sorte d'affreux [cau]chemar reste suspendu sur les esprits et les cœurs. Des [ave]nturiers sans conscience ont profité de la situation [ma]lheureuse pour se mettre à pêcher en eau trouble, [c]omptant les profits qui reviennent d'ordinaire aux [me]neurs. Ils se sont mis à la tête des pauvres et les ont [or]ganisés. Et cela leur a réussi. De brillantes promesses [et] des mots séduisants leur ont attiré les foules, qui [ne ré]fléchissaient d'autant moins qu'on leur promettait le [par]adis d'après-guerre après lequel ils avaient tant aspiré.

» Mais ce paradis, dépeint sous de si belles couleurs, [est]-il venu ? Pour les faux prophètes eux-mêmes, peut[-êtr]e, mais pour les foules séduites, nullement. Sans doute, [on] ne peut nier que par l'énergie des démarches una[nim]nes et par la force de la solidarité les petits ouvriers [et] les journaliers agricoles n'aient obtenu une amélioration [tem]porelle de leur situation matérielle. Cependant, ils [son]t tombés dans un nouvel esclavage, pire que l'ancien. [Est]-ce qu'on n'entend pas déjà de divers côtés soupirer [ap]rès le morceau de pain avec lequel autrefois on vivait [con]tent ? Des foules de chômeurs et de miséreux demandent [du] travail et un abri assurés. Le faux nouvel évangile et [les] associations qu'il a fondées sur sa base, loin de faire [leu]rs preuves, n'ont apporté que des déceptions. Dans [l'a]venir non plus, on ne peut attendre le salut. La Russie [no]us en est un exemple. Là, on a réalisé les principes [ju]squ'au dernier point, — et quel en a été le résultat ? [Un]e misère, dont jamais le monde n'avait entendu parler. [Qu]i ne se laisserait émouvoir jusqu'aux entrailles et qui [ne] se laisserait arracher des larmes de compassion, par [l'ét]at désespéré auquel est réduite une nation sœur, autre[foi]s si puissante et si glorieuse ? Combien de cœurs vail[lan]ts, combien de têtes intelligentes la famine n'a-t-elle [pa]s fait succomber en ce pays fertile et riche de tant de [tré]sors naturels ? Combien de gens auraient péri si des [na]tions généreuses et surtout Notre Saint Père le pape [Pi]e XI n'avaient, par des dons généreux et l'envoi de [viv]res, contribué à sauver des millions de vies humaines ? [Le]s mains suppliantes des moribonds affamés nous [té]moignent que les doctrines des faux prophètes ne sont [po]int justes. On n'a jamais chassé un mal avec l'aide de [Sa]tan ; mais, au contraire, on l'a toujours agrandi, et [vo]us reconnaîtrez l'arbre d'après le fruit. Si la mort du [co]rps est une grande perte, la perte des âmes causée par [le]s erreurs aussi monstrueuses est plus grande encore. »

[L]es évêques montrent ensuite aux fidèles les dangers dont [so]nt menacés la foi et la morale religieuse, bases de la [jus]tice, de l'amour et de la paix, par des meneurs qui se [pré]sent en libérateurs au nom des mots de *liberté*, *égalité* [et] *fraternité*. Pour gagner la confiance des gens, ils pro[fess]ent ne pas être contre la religion, mais n'en font pas [mo]ins une campagne contre tout ce qui est en contact [av]ec elle. On voudrait, au moyen de doctrines subver[siv]es, écarter l'influence de l'Eglise dans les institutions de [la] vie privée et publique (suppression de l'enseignement [rel]igieux dans les écoles confessionnelles ; essais par tous [les] moyens d'arracher dans le cœur des enfants et des [fid]èles les sentiments de foi ; négation de l'existence de [Die]u et de la vie éternelle ; négation des sacrements, du [ma]riage), et on aimerait la priver de ses biens pour la [rep]asser dans les catacombes.

[L]es évêques, obligés par leur devoir de pasteurs su[prê]mes, font avec amour, mais aussi avec énergie et [sév]érité, un appel au clergé et aux fidèles, suivant [l'ex]emple des évêques hollandais, allemands et suisses :

[»]1. Il est interdit aux chrétiens catholiques de s'affilier [au]x sociétés antichrétiennes de n'importe quel nom et de [n'i]mporte quelle espèce. Nous devons compter parmi ces [der]nières non seulement toutes les associations anarchistes, [nih]ilistes, mais aussi les associations socialistes et com[mu]nistes. Nous ne mentionnons pas les sociétés franc-maçonnes ; car chacun sait qu'elles combattent ouvertement et directement l'Eglise.

» 2. Si les catholiques peuvent adhérer aux associations professionnelles n'offensant pas la religion, ils sont obligés par contre de quitter les associations professionnelles antichrétiennes.

» 3. Si un catholique veut rester inscrit sur la liste d'une organisation antichrétienne, il ne le peut que sous les conditions suivantes :

» *a*) Quand il s'est inscrit de bonne foi avant l'interdiction ;

» *b*) Démontrer qu'il n'a payé sa cotisation que dans le but de garder son emploi, c'est-à-dire s'il se trouve absolument menacé d'être chassé de son travail ou de son service. Dans ce cas, il doit promettre d'éviter tout contact avec l'organisation, les réunions, les conférences ; de ne pas lire les journaux de l'organisation s'il est obligé de s'y abonner.

» *c*) Sous condition qu'il ne donne pas sa confiance et sa voix aux partis antichrétiens ; que lui-même et sa famille ne soient pas exposés aux dangers de l'apostasie. »

Les évêques slovaques rappellent, en terminant, qu'un catholique suffisamment instruit de ses obligations et persistant à demeurer membre d'une semblable association antichrétienne bien qu'il puisse la quitter, doit être considéré comme un pécheur impénitent et un renégat de la foi, et donc ne peut être admis aux sacrements.

Devant l'émotion suscitée dans les milieux anticatholiques par cette lettre de l'épiscopat slovaque, l'épiscopat tchèque crut nécessaire, à la suite d'une réunion tenue le 13. 1. 25, de publier une déclaration d'adhésion à la lettre pastorale des évêques slovaques. Nous en publions les passages principaux, d'après une traduction française du Dr Hanus (*Chronique religieuse de Tchéco-Slovaquie*, 21. 1. 25), dont nous respectons le texte :

« Les évêques slovaques [...] n'ont suivi que leur devoir et [exercé] leur droit de protéger la morale et les dogmes chrétiens contre les erreurs modernes du rationalisme et de l'athéisme, erreurs que diverses associations, surtout les socialistes, les communistes et les nihilistes, ont répandues comme base scientifique de leur programme économique.

» Les évêques slovaques n'ont fait que suivre les bons exemples des grands pasteurs et des grands Papes. Léon XIII, de son temps, exhorta tous les évêques à mettre en garde leurs fidèles de ne pas prendre part aux organisations qui renferment dans leur programme les erreurs du rationalisme, du naturalisme et de l'athéisme. Dans son encyclique *Quod apostolici muneris* du 28 décembre 1878, il nomme expressément les socialistes, les communistes et les nihilistes, et discerne leur programme économique pour le relèvement social des ouvriers de l'aide de l'Eglise d'après les lois de la justice et de l'amour chrétien. Les auteurs de la doctrine socialiste comme Bebel, Dietzgen, Marx et Engels, déclarent et entreprennent ouvertement la lutte contre le christianisme. Avec juste raison, M. Schaeffle a écrit (*Quintessenz*, 633) : « Le socialisme actuel est entièrement antireligieux et » contre l'Eglise. » Mais cela n'empêche pas que quelques socialistes, profitant des circonstances et par le jeu de leur grand nombre de membres, conservent et retiennent pour quelque temps la foi héritée de nos pères. Léon XIII, lorsqu'il a prié les évêques d'avertir leurs fidèles de ne pas prendre part à de telles organisations, a rappelé les avertissements de ses illustres prédécesseurs Clément XII, Benoît XIV, Pie VI, Pie VII. Plus tard, les papes Pie X et Benoît XV les reprendront et, quelques jours encore avant la publication de la lettre pastorale des évêques slovaques, Pie XI dira : Je tiens de mon devoir d'attirer votre attention à tous et principalement aux Gouverneurs [chefs d'Etat], s'ils veulent prendre soin de la paix, de la vraie paix, du bien-être des nations, de la sainteté de la famille, de la dignité de la personnalité humaine, d'enlever unanimement le grand danger qui menace leurs sujets, c'est-à-dire les théories socialistes et communistes, et en même temps de prendre le soin d'améliorer les conditions sociales de tous les ouvriers et des sujets de classe moyenne. Ce sont les pensées de Pie XI et de ses

Monsieur Lemire, mais je rappellerai aussi qu'on le lui a demandé.

Il n'y a aucune antinomie entre la conviction socialiste et le sentiment religieux. Dans les Pays scan naves, en Angleterre, nombreux sont sinon les cat liques, du moins les chrétiens, qui figurent dans organisations socialistes, et nous espérons très na rellement attirer dans nos organisations socialis un nombre croissant de catholiques français.

M. Lamazou-Betbeder. — Oui, mais, en Ang terre, on ne leur dit pas: Je vous hais (1).

---

prédécesseurs qui sont contenues dans la lettre pastorale des évêques slovaques. »

Signalons aussi le passage de la déclaration des cardinaux et archevêques de France condamnant le socialisme comme une secte (cf. *D. C.*, t. 13, col. 710) ; et l'ordre du jour du parti socialiste parlementaire français du 17. 3. 25 :

« Dans le manifeste des cardinaux et des archevêques de France, le groupe socialiste au Parlement (S. F. I. O.) se voit obligé de relever avant tout la phrase suivante : « La religion laisse à chacun la liberté d'être républicain, » royaliste, impérialiste, parce que ces diverses formes de » gouvernement sont conciliables avec elle ; elle ne lui » donne pas la liberté d'être socialiste, communiste ou » anarchiste, car ces trois sectes sont condamnées par la » raison et par l'Eglise... » Ainsi, en admettant que le manifeste des cardinaux et archevêques ne soit pas une déclaration de guerre à la République, il est sans nul doute une déclaration de guerre au socialisme. Le parti socialiste relève ce défi. Il continue et continuera à professer, sans se laisser troubler par les provocations, l'absolu respect de la liberté de conscience et de culte. Il reconnaît entièrement cette liberté à ses militants eux-mêmes. Il ne se laissera pas détourner par l'offensive cléricale de l'œuvre de transformation sociale qui est sa raison d'être et son objet. Mais il déclare qu'il s'oppose de tout son pouvoir à l'audacieuse entreprise qui remet en cause dans l'ordre intellectuel et moral, comme dans l'ordre politique, toutes les conquêtes de la raison et de la conscience moderne.

» Ces agressions, conformes aux traditions de l'Eglise, se sont reproduites périodiquement dans son histoire chaque fois que les circonstances ont paru servir ses ambitions. Ce qui lui donne aujourd'hui tant d'audace, c'est que l'attaque présente coïncide et converge avec l'assaut conduit par toutes les puissances d'argent contre le crédit de la France républicaine.

» Le groupe socialiste mènera tout à la fois la lutte contre la réaction capitaliste, menacée dans ses privilèges, et contre la réaction cléricale, menacée dans son éternel espoir de domination. Il poursuivra contre l'une ses efforts de justice fiscale et il est résolu à compléter malgré l'autre la grande œuvre d'éducation nationale qui doit non seulement libérer les consciences individuelles, mais assurer une meilleure distribution des activités humaines. »

Le 9. 9. 24, le Souverain Pontife recevait à leur retour de Palerme les membres de la Fédération universitaire catholique italienne. Dans son allocution, le Pape rappela le droit et le devoir qu'il a de donner des conseils et une direction en matière de politique religieuse (cf. *D. C.*, t. 13, col. 868, note 1) ; il insista sur la nécessité de se préparer à la politique par des études sérieuses ; il déplora enfin la division politique chez les catholiques italiens : « A l'heure actuelle, il circule chez nous malheureusement des idées qui trahissent un défaut dangereux de préparation. On prétend, par exemple, que pour pouvoir coopérer à une action mauvaise il suffit d'une raison quelconque intéressant le bien public. Mais cela est faux. Une telle coopération, qui, bien entendu, ne peut être que matérielle, ne trouve sa justification qu'en cas de nécessité absolue d'éviter un plus grand mal. On cite, en outre, la collaboration des catholiques avec les socialistes dans certains pays. Mais, par suite d'une habitude invétérée, on oublie de distinguer des faits particuliers tout à fait différents. Sans compter la diversité des milieux et des conditions historiques, politiques et religieuses, autre chose est de se trouver en face d'un parti déjà arrivé au pouvoir et autre chose est d'ouvrir la voie libre à ce parti et de lui donner la possibilité de se développer. Ce sont là deux faits complètement différents. »

Comme les journaux italiens discutaient la portée du blâme infligé par Pie XI au Parti Populaire pour son alliance avec le Parti socialiste, l'*Osservatore Romano* du 17. 9. 24 écrivit : « Personne n'invite les populaires à abandonner la lutte qu'ils ont entreprise contre les violences fascistes ou à ne pas accomplir leur devoir. Il s'agit seulement, nous le répétons, de ne pas favoriser, même inconsciemment, ce socialisme qui, dans ses principes doctrinaux, est athée et matérialiste et, dans la pratique, radicalement antichrétien. »

Le 18. 4. 25, l'*Osservatore*, prenant à partie le *Peu* de Bruxelles et les socialistes belges à propos de certai attaques contre le cardinal Mercier (cf. ci-après, col. 12 note 2), traitait encore les socialistes d'ennemis décla de l'Eglise : « Le socialisme, d'ailleurs, a pu, dans c tains cas et dans son intérêt, abandonner l'action antic ricale ; mais il n'est pas seulement anticatholique, il antireligieux ; il ne combat pas les soi-disant influen politiques de l'Eglise ; il combat toute morale qui s spire de la foi et qui subordonne ce qui est relatif et m tériel au principe de l'Eternel et de l'Absolu. »

(1) Il est impossible dans une note de définir avec t soit peu d'exactitude le *Labour Party* d'Angleterre, enc moins de résumer les controverses sur son caractère so liste ou non socialiste, les avantages ou les inconvénie qu'il présente pour le développement de l'Eglise cat lique en Grande-Bretagne.

Le socialisme anglo-saxon, moins doctrinal, plus th rique, est d'ailleurs assez différent du socialisme tel nous le connaissons sur le continent. Cette situat explique la rubrique courante depuis quinze ans dans journaux et revues catholiques de langue anglaise : *Ca catholic be a socialist ?* (Un catholique peut-il être so liste ?) et les réponses contradictoires, et, en général, a nuancées des laïques et même des ecclésiastiques angl Evidemment, le mot n'a pas le même sens sur toutes lèvres ; d'ailleurs, les préoccupations doctrinales pass volontiers sur terre anglo-saxonne derrière les conside tions pratiques, on ne doit point trop s'étonner de c variété de sentiments.

Nous nous contenterons de reproduire quelques docume

Déclarer le cardinal Bourne favorable au socialisme jouer avec les mots ou commettre le plus grossier con sens. L'archevêque de Westminster déclare, avec l'ensem de l'épiscopat catholique d'Angleterre, qu'on peut catholique et travailliste, membre du *Labour Party ;* m il n'identifie pas travaillisme et socialisme.

On sait que, sauf les représentants de quelques fami aristocratiques, la plupart des catholiques anglais ont de sympathie pour le parti conservateur, représent naturel de l'Eglise anglicane, de l'hostilité contre Ro et des anciennes persécutions anticatholiques ; les v des catholiques anglais, clergé et fidèles, se portent p volontiers vers les libéraux et les travaillistes. Parmi membres de la Chambre des Communes, on compte, reste, des catholiques dans tous les partis (cf. *D. C.*, t. col. 1241, note 1 ; t. 12, col. 679, note 1).

A l'occasion du Congrès eucharistique internatio d'Amsterdam (juillet 1924), un représentant du *T* journal catholique hollandais, demanda au cardinal Bou s'il existait au Parlement anglais un parti politique cat lique. Voici, d'après une traduction des *Nouvelles r gieuses* (1. 11. 24), la réponse du cardinal :

« Non ; par suite des conditions spéciales, très di rentes de celles des autres pays, les catholiques ang ont le droit d'appartenir au parti qu'ils préfèrent. N avons d'excellents catholiques parmi les conservateurs, libéraux et le *Labour Party ;* mais, quand se présente Parlement une question qui intéresse l'Eglise catholiq tous les membres catholiques unissent leurs forces. » journaliste ayant fait la remarque que, parmi les mem du *Labour Party*, il y a des socialistes, le cardinal re en souriant : « Je vous assure, d'une façon certaine, notre *Labour Party* n'a rien dans son programme menace la religion. Bien entendu, il y a parmi membres des extrémistes, mais, comme parti, il n'a de commun avec les socialistes du continent... M. Donald n'est ni matérialiste, ni marxiste ; on peut dire autant des principaux *Labour men.* » Le cardi ajouta que, sans s'en rendre compte, le parti se rappro

M. Léon Blum. — Nous rejetons de même, je le déclare avec la même netteté, un certain nombre de thèmes qui ont nourri les propagandes anticléricales du vieux radicalisme.

J'aurai d'ailleurs, j'espère, un jour l'occasion d'expliquer à la Chambre comment, selon moi — je puis me tromper, mais je le crois, — sous ce même mot de radicalisme et dans les mêmes cadres de parti

---

par certains côtés de la doctrine sociale catholique.

Parlant le 12. 10. 24 dans l'église de Golders Green, à la veille des élections à la Chambre des Communes, le cardinal Bourne disait : « Les catholiques ont la liberté de choisir entre une si grande variété de points de vue politiques qu'on peut les trouver dispersés dans tous les grands partis politiques. Aucun parti — du moins parmi ceux qui existent à l'heure présente en Grande-Bretagne — ne donne pleine satisfaction au catholicisme ; aussi les catholiques ont-ils le droit de différer d'avis quand ils comparent les mérites des divers programmes et donnent leur adhésion à un parti plutôt qu'à un autre, parce qu'ils attendent de lui plus de prospérité pour l'Eglise catholique et pour le pays. Toutefois, cette liberté de choix, malgré son ampleur, a une limite : dans certaines occasions, les électeurs catholiques doivent absolument faire bloc sur une question de principe. » (Cf. *Tablet*, 18. 10. 24.)

A la suite de la déclaration des cardinaux et archevêques de France condamnant le socialisme au nom de la raison et de l'Eglise, le *Daily Herald*, quotidien travailliste de Londres (23. 3. 25), demanda à M. John Wheatley, membre des Communes, ancien ministre de l'Hygiène dans le cabinet Mac Donald (cf. *D. C.*, t. 12, col. 679, note 1), comment il pouvait être à la fois catholique et socialiste. Nous traduisons de l'anglais la réponse de M. Wheatley :

« Les non-catholiques ont l'impression que l'Eglise catholique domine ou essaye de dominer les vues politiques et les actes de ses fidèles ; ils se trompent du tout au tout. En Grande-Bretagne on ne trouve rien qui ressemble à un parti politique catholique.

» Dans le présent Parlement il y a quelque 22 membres catholiques, dont dix sont conservateurs, dix travaillistes et deux libéraux. De temps à autre, des propositions de former le susdit parti ont été faites par d'enthousiastes propagandistes ; mais elles ont toujours été reçues très froidement par les éléments catholiques plus sages. L'Eglise limite officiellement sa discipline à la foi et aux mœurs ; d'ailleurs, il est toujours difficile de déterminer exactement le point où une ligne politique enfreint les lois de la morale.

» Aux premiers temps du mouvement socialiste, l'opinion généralement acceptée était que nul membre loyal de l'Eglise catholique ne pouvait être socialiste. Aucune déclaration n'avait été faite sur cette question ; car elle n'avait jamais été officiellement posée. Avec le temps, cependant, et quand le socialisme, cessant d'être une doctrine nébuleuse, se formula en des propositions concrètes, il devint absolument évident que toute prise de position hostile au socialisme rendrait l'Eglise réactionnaire au point d'être désormais indéfendable.

» Il ne suffirait pas de condamner un mot ou une formule. La condamnation devrait porter sur des principes définis et des propositions concrètes. Les socialistes de Grande-Bretagne ont proposé depuis longtemps que toute la terre du pays et ses principales industries soient propriété publique, au lieu d'être propriété privée. Si l'Eglise devait condamner cette proposition, autant vaudrait déclarer que toute possession publique de la terre ou du capital est anticatholique. Mais il est douteux que les catholiques les plus conservateurs admettent jamais pareille conséquence.

» Nous avons aujourd'hui des propriétés collectives (*public ownership*) de terre et de capital : des terres, des docks, des bureaux de bienfaisance, des tramways, des services d'eau, de gaz et d'électricité, appartenant à l'Etat et aux communes. Aucun catholique n'irait proposer, au nom de la loi morale, de rendre ces propriétés à des entreprises privées, même si pour des raisons politiques ou économiques il en était partisan.

» Mais alors, si l'Etat a le droit moral de posséder une partie de la terre et du capital, qui viendra tracer la ligne de démarcation à partir de laquelle l'Etat perd le droit de propriété ? Sera-ce l'Eglise ou le peuple de Grande-Bretagne ? On ne trouvera pas un seul catholique réfléchi en Grande-Bretagne pour refuser le droit de trancher cette question au peuple britannique, et à lui exclusivement. C'est un problème purement politique ; le rôle de l'Eglise est d'exhorter le peuple à appliquer les principes politiques qu'il a choisis en conformité avec les règles que la morale impose en vue de respecter les droits d'autrui.

» La vraie position de la question étant telle, aucun ecclésiastique endossant une responsabilité ne fera servir l'Eglise catholique à des buts antisocialistes. Il y a et il y aura toujours des individualités qui essayeront de renforcer leurs vues politiques personnelles en appelant à leur aide des idées religieuses, mais aujourd'hui de tels hommes de parti exercent une très faible influence sur la pensée politique des catholiques de Grande-Bretagne.

» Ceci est dû largement à ce fait bien connu que le parti socialiste en Grande-Bretagne n'adopte pas la politique antichrétienne poursuivie en beaucoup d'endroits sur le continent.

» D'ailleurs, la formation économique donnée officieusement aux catholiques anglais est fortement anticapitaliste. C'est l'esprit qui règne dans la *Catholic Social Guild*, à la *Catholic Young Men's Society*, et dans les écrits du groupe Belloc-Chesterton. Tous ces milieux dénoncent l'industrialisme moderne comme l'auteur responsable de la dégradation de l'ouvrier. Beaucoup d'entre eux, parmi lesquels Belloc et Chesterton, prônent le retour à une possession de capital plus restreinte et à des méthodes plus simples de production, permettant cette distribution plus étendue du capital.

» Par contre, une section influente, comprenant un grand nombre de prêtres de valeur, ne considère pas comme sérieuse cette vue renouvelée du moyen âge et prend le parti plus hardi de préparer les catholiques de telle sorte que, lors du passage de l'individualisme au socialisme, les principes de la morale catholique soient sauvegardés.

» Mais la grande masse des catholiques britanniques n'appartient à aucune de ces deux sections intellectuelles et se ressent à peine de leur influence. La population catholique, principalement dans le Nord, est d'origine irlandaise. Ce sont pour la plupart des fendeurs de bois et des porteurs d'eau, et naturellement ils subissent vite l'attraction du mouvement travailliste britannique, leurs intérêts sociaux et économiques étant identiques à ceux de leurs compagnons de travail non catholiques.

» C'est bel et bien jouer sur les mots que de prétendre distinguer le parti travailliste et le parti socialiste britannique. Les termes sont synonymes, et la presse de Grande-Bretagne s'en sert indifféremment. La constitution du parti travailliste exige la propriété collective et le contrôle démocratique de la terre et du capital, comme base de la société ; or cela est du plus pur socialisme. Et toute condamnation ecclésiastique du socialisme britannique, autrement que par de purs mots vides de sens, s'appliquerait nécessairement aux principes mêmes du parti travailliste britannique.

» Il est pour moi incontestable que les catholiques de Grande-Bretagne continueront comme par le passé à soutenir les partis conservateur, libéral ou socialiste, selon leurs préférences politiques. »

Les déclarations de M. Wheatley, qui représentait l'élément avancé du *Labour Party* dans le cabinet Mac Donald, auraient, évidemment, besoin d'être mises au point. A titre documentaire, elles méritent cependant d'être connues. Pour les apprécier avec équité, il faut les replacer dans leur milieu, se rappeler les discussions, sur le socialisme et sa condamnation par l'Eglise, qui depuis la fondation, en 1910, de la *Catholic Social Guild* (*C. S. G.*), ont agité les catholiques anglais.

Patronnée par la *Catholic Truth Society*, encouragée par les revues religieuses et les Congrès catholiques, chaudement approuvée par les évêques — Mgr Keating, alors évêque de Northampton, dans sa lettre pastorale de l'Avent 1910 ; Mgr Casartelli, évêque de Salford, le 13. 6. 1913, dans son introduction à la brochure du Rev. J. A. Ryan, *The living wage* ; Mgr Whiteside, archevêque de Liverpool, le 11. 7. 1913, au Congrès catholique national de

on a vu coexister depuis la guerre deux formations politiques distinctes, hétérogènes et même, à bien des égards, antinomiques, et comment, précisément, cette discrimination, ce filtrage entre le vrai et le faux radicalisme est peut-être le plus important de tous les résultats politiques qui aient été déterminés dans ce pays depuis deux ans. (*Très bien! Très bien!* *à l'extrême gauche.*)

Plymouth ; Mgr Isley, archevêque de Birmingham, au Congrès de la *C. S. G.* de 1916 à Oxford, — la *C. S. G.* prit en quelques années, sous la direction de Mgr Henry Parkinson, D. D., Ph. D., président de Oscott College, et avec la collaboration de laïques, de dames, de prêtres, de Bénédictins, Dominicains, Jésuites, un développement exceptionnel. Dès 1911, cependant, certains catholiques d'Angleterre s'émurent des tendances « socialistes » manifestées dans les discours et les écrits de ses principaux représentants.

Des propos excessifs, des paroles malheureuses sont indéniables. Ils surprennent les catholiques du continent, mais permettent de mieux saisir combien le parti travailliste, et même socialiste, de Grande-Bretagne diffère du socialisme marxiste qui règne en Europe continentale.

Au second Congrès national des catholiques d'Angleterre, le 7. 8. 11, à Newcastle, M. Devas, membre du Comité directeur, déclarait que le terme « socialiste » devait être mis de côté à cause de son ambiguïté et des condamnations de l'Eglise, mais qu'on pouvait être excellent catholique et avoir des idées collectivistes. Mrs V. N. Crawford, secrétaire très active de la *C. S. G.*, appelait les encycliques papales sur le socialisme des œuvres manquées, incapables de donner des solutions à la crise sociale. Comme un prêtre demandait si un catholique peut entrer dans un groupement socialiste, M. Devas refusait de donner une réponse absolue, mais ajoutait que parfois en agissant ainsi ce catholique ferait bien.

Au Congrès de Norwich, le 5. 8. 12, M. George Milligan — qui méritera, l'année suivante, les compliments de Mgr Whiteside pour avoir arrêté une grève très grave à Liverpool — lisait sur le juste salaire un rapport tout à fait sympathique à la cause socialiste.

Le 11. 7. 13, au Congrès de Plymouth, après avoir fait l'éloge de la *C. S. G.* et de Mrs Crawford, l'archevêque de Liverpool prononçait des paroles pour le moins surprenantes : « Je ne sais pas quel est vraiment le livre du jour ; mais je viens tout juste de lire le volume de Philip Snowden *Socialism and Syndicalism*. C'est un livre très remarquable. Le socialisme est l'ennemi que nous connaissons tous. Mais M. Snowden prêche un nouveau socialisme : si celui-ci doit prévaloir, au lieu d'être ennemis, nous n'aurons même pas à rester neutres ; il me semble que nous nous donnerons la main. Le socialisme qui est en voie de prévaloir en Angleterre est un socialisme avec lequel nous pouvons lier amitié. L'Angleterre, avec peut-être l'exception de l'Irlande, est la terre la plus conservatrice du monde, et je ne pense pas que nous ayons beaucoup à craindre de l'avenir du socialisme en Angleterre. Sur ce point, je suis incliné à être optimiste. Nous avons le bon sens. Le socialisme anglais est maintenant correctement habillé et bien conçu ; dans les vingt ans prochains il y aura un changement total de l'aspect du socialisme dans cette contrée : ce résultat sera dû en grande partie aux catholiques qui étudient la question sociale, qui publient livres et brochures, qui répandent dans les milieux non catholiques les enseignements de l'Eglise catholique. » Mgr Whiteside était très applaudi, et dans la suite le P. Vincent Mac Nabb, O. P., quand on l'accusait d'être socialiste, parce qu'il déclarait la théorie collectiviste compatible avec le catholicisme, répondait imperturbablement : « Comme et avec l'archevêque de Liverpool. »

Il faut savoir que M. Snowden, chef du Parti socialiste indépendant, représentant de Blackburn à la Chambre des Communes, était considéré en 1913 par les conservateurs anglais comme le *leader* des extrémistes. Pendant la guerre, il fut la tête du mouvement pacifiste et, depuis, chancelier de l'échiquier, dans le ministère Mac Donald.

Le 27. 5. 14, à la réunion du Comité directeur de la *C. S. G.*, tenue à Romiley, un membre, M. Thomas F. Burns, secrétaire de la *National Conference of Catholic Trade Unionists* (*C. T. U.*), proposait la motion suivante : « Le Comité, tout en reconnaissant la nécessité pour motifs pratiques de nationaliser l'un ou l'autre service social particulier, condamne la nationalisation de tous les moyens de production, de distribution et d'échange, et nie que le terme « socialisme » puisse recevoir une interprétation catholique. » Le Comité refusa de se prononcer et M. Burns donna sa démission. Dans le *Tablet* du 13. 6. 14, Mrs Crawford déclarait que la *C. S. G.* ne pouvait accepter ainsi le rôle de tribunal prononçant des condamnations et usurpant les fonctions de la hiérarchie ecclésiastique ; dans le *Catholic Times* du 19. 6. 14, elle ajoutait que jusqu'ici la hiérarchie n'avait pas encore cru devoir condamner la théorie économique du collectivisme.

En discutant l'exactitude de la traduction anglaise de l'encyclique *Rerum novarum*, en distinguant différentes sortes de socialisme, le P. Mac Nabb, Mrs Crawford déclaraient que Léon XIII accepte la nationalisation de tous les moyens de production, qu'il reconnaît seulement à l'individu un droit inviolable à la propriété privée des biens de consommation, que ses actes ont pour but unique de condamner le communisme et le socialisme antireligieux et révolutionnaire acclimaté sur le continent. Entre la *C. S. G.* et les *C. T. U.* les discussions devenaient plus vives.

Le 11. 11. 16, dans leur réunion générale tenue à l'évêché de Salford, les *C. T. U.* sommaient la *C. S. G.* de répondre aux deux questions suivantes : « 1. De quel droit la *C. S. G.* laisse-t-elle entendre que les deux termes « socialisme » et « chrétien » ne sont pas partout et toujours incompatibles ? 2. Quel est le groupement socialiste anglais qui répudie la doctrine de la nationalisation de tous les moyens de production, de distribution et d'échange ? » La *C. S. G.* refusait de répondre.

Même silence quand M. Ernest Lindsay Foakes, secrétaire de la Ligue catholique du Sud de Londres, avançait, dans une conférence, des théories collectivistes extrêmes et voulait les faire accepter par la Ligue : le président, M. Arthur O'Neill, donnait, à titre de protestation, sa démission le 11. 12. 16.

La *C. S. G.* publiait, sur ces entrefaites, un *Catéchisme social*. Toutes les erreurs du libéralisme économique y sont énumérées. Dans le socialisme on souligne presque uniquement l'esprit antireligieux de ses fondateurs. Aucune mention n'est faite du principe constitutif du collectivisme, la socialisation de tous les moyens de production.

« Un catholique peut-il être socialiste ? demande le *Catéchisme social*. — Non ; parce que, comme une matière de fait, le socialisme nie certaines doctrines catholiques. » On veut donc dire qu'il peut y avoir un socialisme légitime. « Non ; parce que, de plus, c'est un mouvement international et que ses chefs sur le continent sont violemment hostiles à l'Eglise catholique et à tout idéal chrétien. »

« Les socialistes sont-ils tous de méchants hommes ? — Non pas ; plusieurs sont droits et désintéressés, ils croient vraiment que le socialisme sera le bienfait de l'humanité. » Possible ; mais si le socialisme est une erreur condamnée par l'Eglise, quel danger de parler ainsi sans ajouter aucune réserve sur la valeur ou la non-valeur des théories soutenues par ces hommes droits et désintéressés ! « Pourquoi ne pouvons-nous pas nous unir aux socialistes modérés ? — Parce qu'ils préparent la route aux extrémistes et que, de plus, les socialistes même modérés partent souvent de faux principes ». Ce n'est donc pas toujours : il y a un socialisme modéré correct, que l'opportunisme seul défend de suivre.

Au Congrès de Cardiff, d'après « Canonicus » (*Tablet* 6 et 27. 1. 17), Mgr Parkinson aurait pourtant déclaré « Si on nous demande quelle est notre attitude à l'égard du socialisme, tel qu'on le comprend habituellement, nous répondons que notre attitude est complètement incompatible avec toutes ses doctrines fondamentales. Entre la *C. S. G.* et le socialisme aucune alliance n'est possible. Nous pensons qu'aucun socialisme authentique ne peut être interprété catholiquement » ; et le cardinal Gasquet qui était présent, se serait déclaré satisfait.

En 1921 la *Catholic Confederation of England and Wales*, qui a pour secrétaire M. William P. Mara, publiait à Sheffield, une résolution sévère contre le socialisme et

Internationalistes, nous ne sommes pas ennemis d'un souverain international.

Nous rejetons donc des formules comme celles qui ourrissaient l'anticléricalisme clémenciste : le Pape ouverain étranger, le Pape évêque de Rome.

Nous ne sommes pas des ennemis d'un souverain international, nous qui représentons une organisation internationale. (*Très bien! Très bien! à l'extrême gauche.*)

Je puis même dire que personne, probablement, mieux que nous ne peut comprendre, ne peut sentir les débats, les partages de conscience qui ont pu s'élever quelquefois dans la pensée ou dans le cœur de certains catholiques, divisés entre, d'une part, ce qui leur paraissait être leur devoir patriotique et leur devoir civique, et d'autre part, l'obéissance à leur souverain spirituel. Nous comprenons tout cela et même, quand on vient nous dire : Vous êtes une Eglise, comme M. Clemenceau, du haut de cette tribune, le disait à Jaurès, il y a vingt ans, on ne nous offense pas le moins du monde.

M. [le chanoine] Eugène Muller. — Il faut l'espérer.

M. Léon Blum. — Nous sommes, en effet, nous aussi, une organisation internationale, nous sommes une catholicité. (*Interruptions à droite.*)

M. Rillart de Verneuil. — Que le sang du Juste retombe sur vous et sur vos enfants ! (*Interruptions à l'extrême gauche et à gauche. — Bruit.*) C'est de l'histoire, Messieurs !

M. Léon Blum. — Nous prétendons, nous aussi, à la domination spirituelle. Nous aussi, nous avons comme arme unique la propagande et le prosélytisme. Nous aussi, nous essayons de créer quelque chose qui ressemble à une foi, une foi qui repose sur la justice humaine et non pas sur la révélation divine, mais qui dans ses éléments psychologiques ressemble beaucoup à la foi religieuse. Nous aussi, nous essayons de créer chez nos adhérents une forme d'adhésion qui ressemble à celle que vous demandez aux vôtres. Nous aussi, nous faisons du socialisme une règle générale de vie, qui doit gouverner toutes nos pensées et toutes nos actions. Nous aussi, nous essayons de créer chez tous nos adhérents, chez tous nos adeptes, l'esprit d'abnégation et de sacrifice. (*Exclamations*

---

abour Party. La C. S. G. se décida à répondre dans son rgane mensuel *The Christian Democrat* (nov. 1921) par n communiqué, que reproduisirent tous les journaux nglais catholiques (cf. *Tablet*, 5. 11. 21) :

« Un catholique peut-il être socialiste ?

» La réponse à cette question dépend, évidemment, du ens qu'on attache au mot « socialiste ».

» Par socialisme M. Sidney Webb entend simplement la proscription irrévocable de l'esprit individualiste, qui dans la dernière génération a inspiré tous les partis politiques et qui règne encore à l'heure présente à la Chambre des Communes ».

» Si cette définition est exacte, un catholique peut être ocialiste ; bien mieux, il doit l'être !

» Les signataires de la résolution de Sheffield — pour ui les catholiques ne peuvent être membres du *Labour arty* — proposent une nouvelle et toute personnelle éfinition du socialisme, très différente de celle de . Webb ; mais il est impossible également de l'accepter omme point de départ d'une discussion sérieuse. Le ocialisme serait, d'après cette définition, « la nationalisation de *tous* les moyens de production, de distribution et d'échange ».

» L'originalité de cette définition est contenue dans le ot *tous*, que nous avons souligné. Observons, en passant, que le choix, par les auteurs de la résolution de Sheffeld, de cette définition du socialisme ruine leur prétention 'appeler socialisme le *Labour Party* ; car jamais celui-ci 'a accepté pour se définir un semblable programme.

» Mais, fait plus important encore : jamais aucun groupement socialiste, ni même aucun individu socialiste, 'ont accepté et n'accepteront cette définition. La plume e l'écrivain est un moyen de production ; de même, aiguille de la maîtresse de maison. Quel socialiste a mais fait de la nationalisation des plumes et des iguilles un article essentiel de son programme ? Les ocialistes ont toujours reconnu que certains moyens de roduction devaient rester des entreprises privées. La ociété Fabienne déclare dans sa *Basis* (Principes fondaentaux) que le but du socialisme est « de transférer à la communauté l'administration du capital industriel *qui peut sans inconvénient être administré par la communauté* ». Les derniers mots que nous avons soulignés sont mitatifs ; ils montrent bien que les Fabiens n'envisagent as la nationalisation de tous les moyens de production.

» La définition que donnent du socialisme les auteurs e la malencontreuse résolution de Sheffield fait mereilleusement l'affaire des socialistes. Ils peuvent dire : Vous nous dites que les catholiques ne peuvent pas être socialistes ; mais vous entendez par socialisme la nationalisation de tous les moyens de production. Très bien. Mais nous, socialistes — que nous soyons Fabiens, membres de l'*Independent Labour Party*, ou Marxistes, — ne professons pas un socialisme aussi avancé. Nous acceptons la propriété privée de certains moyens de production. Notre socialisme n'est pas celui que vous attaquez. »

» Ayant réfuté deux définitions fausses du socialisme, onnons maintenant une définition correcte ; montrons en uoi consiste le socialisme réel, répandu dans des milieux onsidérables, celui que l'Eglise condamne. Pour être xact, il faut entendre par socialisme la doctrine qui ejette le droit de l'individu à posséder à titre privé un ien productif et qui veut transférer par la force la plus rande partie de cette propriété privée aux mains de Etat. Le socialisme peut, en réalité, abandonner à la estion des particuliers beaucoup de moyens de producon ; mais il le fait à titre de solution pratique, sans connaître d'aucune façon des droits de propriété privée.

» Un catholique ne peut être socialiste au sens où nous enons de le définir. Sans doute, il y a des théories qu'on onfond avec le socialisme et qu'on appelle socialisme, ais qui ne sont pas le socialisme. Un catholique peut éfendre ces théories ; mais il ne peut les appeler sociasme, ou s'intituler lui-même socialiste ; car l'Eglise a toujours usé de ces termes dans un sens péjoratif ; et, tout au moins, cela causerait du scandale de voir un catholique prendre l'épithète de socialiste.

» Vu les diverses définitions données du socialisme, nous répondrons donc à la question posée « Un catholique » peut-il être socialiste ? » de la façon suivante : Nous tiendrons pour règle que toute théorie dénommée légitimement socialisme est condamnée par l'Eglise et que toute théorie non condamnée par l'Eglise n'est pas réellement du socialisme. Prenant dans leur sens strict les mots de la question posée, nous répondrons donc négativement : Un catholique ne peut être socialiste. »

Comme conclusion à cet aperçu historique et documentaire trop rapide, nous reproduisons quelques lignes des *Dossiers de l'Action Catholique* de Charleroy (« Les principes du socialisme », avril 1925) qui résument assez heureusement la question :

« Les marxistes sont peu nombreux en Angleterre. Mais à côté d'eux il y a d'autres socialistes. La plupart de ces derniers repoussent l'idée de la lutte des classes et approuvent volontiers la collaboration des ouvriers et des bourgeois, mais ils estiment que la socialisation de certains biens de production, de certaines entreprises, serait avantageuse pour la nation. A ce mouvement d'idées se rattachent les dirigeants de la *Fabian Society* et les *Guild-Socialists*. Les revendications de beaucoup d'hommes qui se disent socialistes, en Angleterre ou en Ecosse, sont tellement modérées qu'elles ne seraient certainement pas considérées comme un programme socialiste sur le Continent. Ramsay Macdonald est un socialiste indépendant, modéré et pacifique, qui s'est construit une théorie sociale en transposant en sociologie un certain nombre d'idées biologiques. On ne trouve pas chez la plupart des soi-disant socialistes anglais les passions anticléricales des socialistes continentaux. »

à droite et au centre. — Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.)

Et, si vous voulez que je vous le dise, nous aussi, comme l'Eglise catholique, nous avons l'orgueil d'envisager les événements et les choses *sub specie aeternitatis*, sous l'aspect de l'éternité.

C'est précisément cette pensée d'éternité qui, chez nous, je le dis en passant, explique et justifie profondément certaines tactiques momentanées et particulières... *(Exclamations et rires à droite et au centre. — Applaudissements à l'extrême gauche. — Applaudissements ironiques sur divers bancs à droite.)*

M. Duval-Arnould. — Le cartel n'est pas éternel.

M. Camille Blaisot. — Alors le cartel des gauches est d'inspiration divine ? *(Sourires.)*

M. le duc d'Audiffret-Pasquier. — Vous préparez votre congrès.

La cause du conflit en France : l'Église s'est mise au service de la réaction.

M. Léon Blum. — Par conséquent, vous le voyez, nous rejetons, nous, socialistes, beaucoup des raisons courantes, beaucoup des mobiles banaux, beaucoup des arguments familiers de l'anticléricalisme. Ce qui, par conséquent, détermine notre position dans la bataille politique telle qu'elle s'était engagée, ce sont des considérations de pur fait. C'est le fait — on peut le déplorer, et je le déplore sans ironie ; on peut souhaiter qu'il en soit autrement et je le souhaite, mais c'est ainsi — le fait, c'est que, depuis un peu plus d'un siècle, depuis un siècle et demi, en France, l'Eglise s'est mise au service de toutes les tentatives de réaction, de restauration (1). *(Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche. — Interruptions à droite.)*

M. [l'abbé] Lemire. — Pas en 1848.

A l'extrême gauche. — Le trône et l'autel.

M. Duval-Arnould. — Voilà qui est bien du vieil arsenal radical.

M. Léon Blum. — Monsieur l'abbé Lemire, depuis la Restauration jusqu'aux dernières élections, en passant par le coup d'Etat, par l'Ordre moral, par le boulangisme, par la Patrie française...

M. [l'abbé] Lemire. — Oh ! non !

M. Charles Desjardins. — Et peut-être aussi par la guerre, n'est-ce pas ?

M. Léon Blum. — Je vous assure, vous ne me croirez pas, mais je l'assure cependant, personnellement je le déplore. Je considère que cette collusion continuelle, presque permanente, de l'Eglise et de la réaction en France est un grand malheur pour ce pays...

M. le président du Conseil. — Mais oui ! Très bien !

M. Léon Blum. — ... mais c'est un fait que vous ne pouvez nier ! *(Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche. — Interruptions à droite.)*

M. de Ramel. — Il apparaîtra à l'historien que dans le monde moderne l'Eglise est par excellence la puissance souveraine qui échappe à l'emprise des financiers, maîtres nouveaux de la terre.

M. Léon Blum. — En particulier, vis-à-vis de nous, socialistes, aujourd'hui c'est un fait. On peut le déplorer, et je le déplore. On peut souhaiter qu'il en soit autrement demain, et je le souhaite personnellement de tout mon cœur.

M. [le chanoine] Eugène Muller. — Non.

M. Camille Blaisot. — Mais non ! Vous entretenez ce mensonge, et nous protestons contre ce mensonge ! *(Vives exclamations à l'extrême gauche et à gauche.)*

C'est un mensonge historique. Vous l'entretenez pour les besoins de votre politique. *(Applaudissements à droite. — Interruptions à l'extrême gauche et à gauche.)*

M. Albert Paulin. — Est-ce que, dans toutes les communes de France, les curés ne sont pas au service de la réaction ? *(Exclamations à droite.)*

M. le président. — Monsieur Blaisot, je vous invite à exprimer votre pensée en termes modérés, comme vous savez très bien le faire, et à ne point lui donner une forme offensante.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier. — On ne peut nous demander de la modération dans de pareilles circonstances.

M. Théo-Bretin. — On insulte un de nos amis à la tribune !

M. Rillart de Verneuil. — Il nous a déclaré la guerre, hier. *(Interruptions à gauche et à l'extrême gauche.)*

Rappeler un ambassadeur équivaut à une déclaration de guerre.

M. Louis Meyer. — Nous nous défendons comme nous pouvons.

Vis-à-vis des socialistes l'Eglise s'est posée en ennemie

M. Léon Blum. — Vis-à-vis des socialistes, que vous le vouliez ou non, l'Eglise s'est posée en ennemie. *(Interruptions à droite.)*

A droite. — Ennemie de quoi ?

M. [le chanoine] Eugène Muller. — A quel point de vue ? (1)

---

(1) La même thèse avait été soutenue par M. Blum presque dans les mêmes termes, dans la séance de la Chambre du 6. 7. 23, à propos de la lettre de S. S. Pie XI sur l'occupation de la Ruhr. Mais alors l'orateur socialiste reprochait à toute l'Eglise de se trouver, « en fait, au service de la réaction internationale ». (Cf. *D. C.*, t. 10, col. 183-184.)

(1) Il n'est pas inutile, en effet, de préciser les points qui dans les théories socialistes sont contraires à la religion, l'Eglise ne condamnant le socialisme qu'en raison de ses doctrines fausses :

1° Les socialistes enseignent le matérialisme historique d'après lequel nos idées morales et religieuses dépendent des circonstances économiques. 2° Ils représentent la religion comme une affaire privée, dont l'Etat n'a pas à tenir compte. 3° Ils proclament que l'organisation politique idéale exige la séparation de l'Eglise et de l'Etat. 4° Ils prônent la théorie de la lutte des classes. 5° Ils affirment la légitimité de l'expropriation sans indemnité de tous les propriétaires. 6° Ils déclarent la propriété privée injuste et immorale en elle-même et réclament comme un principe, comme une règle moralement obligatoire, le communisme (suppression de la propriété privée même des biens de consommation), ou du moins le collectivisme (socialisation de tous les moyens de production).

Tels sont, du moins, les six points qu'enseignent les socialistes marxistes, ceux qui constituent le programme de tous les partis socialistes du continent. Les trois premiers, d'ordre proprement religieux, intéressent peu la masse ouvrière ; mais les chefs socialistes, sortis pour la plupart de la bourgeoisie anticléricale, ont gardé les préjugés de leur jeunesse.

Quant aux trois derniers, d'ordre social et économique, ils constituent le fond même du socialisme primitif déclarant que la propriété, c'est le vol. Dans l'encyclique *Quod apostolici* (28. 12. 78), Léon XIII, en condamnant sous le nom de socialistes les communistes et les nihilistes, a pris la défense du droit de propriété privée. Mais certains collectivistes scientifiques ne discutent pas la légitimité de la propriété privée ; ils prétendent plus simplement qu'elle doit être supprimée pour faire place à une organisation économique meilleure. On s'est demandé parfois si l'encyclique *Rerum novarum* (16. 5. 91) qui sous le nom de socialistes condamne les collectivistes prétendait trancher cette question de pratique et de fai[t]

M. Oberkirch. — Elle est l'ennemie de la cristallisation et de la laïcité. (*Vives interruptions à l'extrême gauche et à gauche. — Bruit prolongé.*)

M. le président. — Messieurs, ces dialogues incohérents ne sont pas dignes de cette Chambre. Je demande à tous nos collègues de faire silence.

M. Cornavin. — C'est la caractéristique du néo-parlementarisme!

M. Léon Blum. — M. l'abbé Lemire hoche la tête d'un air de doute et pourtant, Monsieur l'abbé Lemire, je crois que ce que je dis est vrai. Nous disons, nous, qu'on peut être chrétien, catholique et socialiste...

M. Louis Meyer. — Non!

M. Léon Blum. — ... mais c'est l'Eglise qui dit qu'on ne peut pas être socialiste et chrétien.

La démonstration est faite.

M. Louis Meyer. — Un socialiste convaincu, c'est-à-dire marxiste, ne peut pas être catholique, ou il n'est pas convaincu. (*Interruptions à l'extrême gauche et à gauche.*)

M. Léon Escoffier. — C'est le cri du cœur, nous en prenons acte.

M. Louis Meyer. — Tous les évêques belges l'ont déclaré, et il y a même eu sur cette question des jugements de tribunaux constatant l'exactitude de ce que j'affirme.

M. Cauderon. — Nous retenons votre déclaration et nous nous en servirons.

M. Léon Escoffier. — Le trône et l'autel! C'est entendu.

M. [l'abbé] Lemire. — Monsieur Blum, lorsque nous entrons dans un parti politique, nous n'avons à rendre de compte qu'à notre conscience (1). (*Applaudissements au centre et sur divers bancs.*)

M. Léon Blum. — Nous déclarons — et j'ai l'assentiment unanime de mes amis, j'en suis sûr — qu'on peut entrer dans nos organisations socialistes tout en étant catholique pratiquant. Et nul d'entre nous ne trouve à redire quand nous nous efforçons de plus en plus d'attirer à nous tous les travailleurs, qu'ils soient ou non croyants. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche. — Interruptions à droite.*)

M. Duval-Arnould. — Vous ne lisez donc pas les journaux de votre parti? (1) (*Interruptions à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Louis Meyer. — Il n'y a pas un seul catholique pratiquant parmi vos amis, Monsieur Blum.

M. le président. — Je ferai respecter la liberté de la tribune contre toutes les violences.

Quand un orateur développe une doctrine, même contraire à la vôtre, avec la hauteur de vues dont fait preuve en ce moment M. Léon Blum, on a le devoir de l'écouter sans l'interrompre. Je vous prie de garder le silence. (*Très bien! Très bien!*)

M. Léon Blum. — En revanche, cette incompatibilité que nous nous refusons à admettre, c'est l'Eglise elle-même qui l'institue.

Sur le refus d'excommunication des socialistes de Belgique par le cardinal Mercier.

Monsieur l'abbé Lemire, vous avez fait allusion au refus du cardinal Mercier. Je connais cet incident. J'ai été mis au courant de ce qui s'est passé par mes amis les socialistes de Belgique (2). On a demandé

Il est impossible d'en douter. Léon XIII, qui remonte aux sources du mal, ne voit pas dans le collectivisme une erreur étrangère au communisme; l'un et l'autre sont, pour lui, les conséquences naturelles de la fausse philosophie individualiste du XVIIIe siècle; la légitimité de la propriété privée vient de son utilité sociale; Léon XIII condamne donc comme contraire à la justice et au bien social l'abolition complète de toute propriété privée.

Le P. Mac Nabb a cru pouvoir résumer l'encyclique dans cette formule: L'homme a un droit inviolable à la propriété privée des biens de consommation. Mais le Pontife va plus loin: les arguments qu'il choisit s'appliquent aux instruments de production eux-mêmes; le socialisme qu'il réprouve n'est pas un socialisme abstrait et théorique; dans l'encyclique *Graves de communi* (18. 1. 01), il dit nettement que le système condamné est « le système défendu par les socialistes ».

On rencontre, du reste, des hommes qui s'intitulent socialistes et ne sont que des réformateurs sociaux; on accuse parfois de socialisme des sociologues qui réclament la nationalisation de telle ou telle industrie. L'Eglise, qui n'a pas plus mission de trancher les problèmes d'ordre économique que ceux de l'ordre politique, laisse aux Gouvernements le soin de déterminer quelle part de propriété privée et quelle part de propriété collective convient, suivant les pays et les époques, au bien-être général. Les catholiques sont libres de discuter entre eux ces questions pratiques.

(1) Les actes intérieurs: pensées, désirs, et en particuliers intentions, relèvent de la seule conscience individuelle: *de internis non iudicat Ecclesia*. Mais le concept même de société implique l'existence d'une autorité, et en particulier d'un pouvoir judiciaire, dont relèvent les actes externes, à plus forte raison les actes publics des membres de cette société. Sans doute l'Eglise catholique laisse ses enfants libres d'opter en faveur des divers concepts politiques et théories sociales, mais à condition que soient sauvegardés dans ces groupements ou ces organisations les droits de la justice, les prescriptions de la loi morale, la liberté de l'Eglise et les intérêts des âmes.

---

(1) On trouvera dans la *D. C.*, t. 9, col. 1189-1194, une série de documents émanant d'une des plus importantes fédérations de la C. G. T., la Fédération des Métaux de France, et desquels il résulte que celle-ci, à propos du maintien de la loi de huit heures, refusa de collaborer avec la Confédération française des travailleurs chrétiens uniquement en raison du caractère confessionnel de cette dernière organisation. — On trouvera, à la suite de ces documents, un commentaire paru dans l'*Union des Métaux*, organe de la Fédération des Métaux, ainsi qu'une liste de références se rapportant à l'attitude des socialistes vis-à-vis de la religion.

(2) Durant la dernière campagne électorale, les socialistes ont répandu à profusion en Belgique des tracts d'après lesquels le cardinal Mercier aurait déclaré qu'un catholique pouvait fort bien être socialiste et *vice versa* (cf. *Matin* de Paris, 7. 4. 25, et *Journal de Genève*, 8. 4. 25).

Le 12. 3. 25, le journal socialiste de Bruxelles, le *Peuple*, essayait de prouver ainsi qu'il n'existe aucune incompatibilité entre la foi catholique et la doctrine socialiste.

Comme l'écrit la *Croix de Belgique* (5. 4. 25), « nos hautes Autorités ecclésiastiques ont bien soin de se tenir à l'accomplissement de leur propre mission; pasteurs de tous les fidèles, NN. SS. les évêques se gardent de s'immiscer dans les questions libres et purement humaines qui peuvent diviser certaines parties de leurs ouailles ». Mais la question soulevée dépasse la politique des partis et peut atteindre les principes mêmes de la religion. Le cardinal Mercier estima nécessaire d'user de son droit de réponse, et il adressa, le 24. 3. 25, au directeur du *Peuple* une lettre dont nous reproduisons le passage suivant:

« Dans votre numéro du 12 mars, vous osez affirmer que la Papauté n'a jamais condamné le socialisme, et que le cardinal Mercier a déclaré récemment qu'on peut être à la fois socialiste et croyant.

» Vos deux affirmations sont contraires à la vérité et vous ne pouvez l'ignorer.

» Ce ne sont donc pas des erreurs, ce sont des mensonges: à notre adresse, à nous catholiques, ce sont des calomnies.

» Et ce qui prouve bien que vos erreurs sont conscientes, c'est le ton papelard de votre invitation « aux travail-

au cardinal Mercier d'excommunier tous les socialistes de Belgique. Il s'y est refusé. Mais la demande d'excommunication n'en a pas moins été faite ; et ce que le cardinal Mercier n'a pas fait, d'autres prélats l'ont fait. Vous le savez bien !

M. [l'abbé] **Lemire.** — Aidez-nous pour que cela ne se renouvelle pas.

M. **Léon Blum.** — M. l'abbé Muller le sait aussi bien que moi, il existe des pays d'Europe où le fait d'adhérer à nos organisations socialistes est considéré comme mettant le fidèle sous le coup de l'excommunication.

M. [le chanoine] **Eugène Muller.** — Mais aussi pourquoi votre parti s'est-il déclaré l'ennemi du catholicisme ?

» leurs », que vous appelez d'une voix où il y a du miel et de la dévotion « *travailleurs croyants* », en flamand « *geloovige arbeiders* ».

» Vous êtes fiers de votre manifeste : il est répandu sous forme de bulletin volant dans toutes nos provinces, il est placardé en affiches jaunes, couleur pontificale, sur les murs de nos villes et de nos villages.

» J'en connais qui, devant ce spectacle, ont eu des haut-le-cœur.

» A vos deux allégations j'oppose ces deux déclarations nettes et catégoriques :

» Première déclaration : Tous les Papes qui furent les témoins de l'action dissolvante du socialisme, Pie IX, Léon XIII, Pie X, Benoît XV, ont condamné le socialisme. Le Pape actuel, Pie XI, le condamne.

» Si vous me promettez de publier le texte de leurs condamnations successives, volontiers je vous aiderai à éclairer vos lecteurs.

» Seconde déclaration : Jamais, ni récemment ni à aucun moment de ma carrière, je n'ai écrit ni admis que l'on pût être à la fois catholique et socialiste.

» J'accepte, à ce sujet, le langage de votre chef politique dans ses *Essais socialistes*, à la page 148 : « Être, » à la fois, catholique et socialiste, y dit Vandervelde, ne » constitue pas seulement une contradiction logique, mais » une impossibilité pratique. »

» Avec tous mes collègues de l'épiscopat belge, j'accepte le langage des communistes, dont la logique marxiste vous chagrine si fort, parce que, à votre gré, elle se déroule trop tôt : « Certains communistes médiocres » estiment, disaient-ils, qu'ils peuvent croire à la fois en » Dieu et au communisme. Ils se trompent. La religion » et le communisme sont incompatibles, aussi bien théo» riquement que pratiquement. »

Dans son numéro du 18. 3. 25, le *Peuple* avait reproduit un cliché représentant des potences devant lesquelles stationnent effarés des femmes et des enfants, et comme inscription : « La terreur blanche dans la Hongrie cléricale de l'amiral Horthy ». Au bas de la scène macabre, le *Peuple* ajoutait : « Dans le médaillon, le cardinal Mercier, qui a accepté du bourreau Horthy une décoration ».

Le cardinal-archevêque de Malines répond en détails à ces odieuses insinuations : le cliché est truqué ; ces potences ont peut-être servi à Bela-Kuhn et à ses gardes rouges ; l'amiral Horthy, protestant, n'est pas un « clérical » ; jamais le cardinal n'a eu ni à accepter ni à refuser une décoration hongroise, que le régent ne lui a pas offerte ; les succès éventuels de la « contre-révolution » hongroise n'ont aucun rapport avec l'admirable hospitalité des familles catholiques belges « qui ont accueilli, chez elles, dans leur intimité, plus de sept mille enfants issus de la petite bourgeoisie ou du peuple de Hongrie » ; le cliché du 18 mars est « à la fois inepte, odieux, mensonger ».

« Vous vous êtes accordé le plaisir de m'injurier par la plume et par la caricature. Venant de vous, ces procédés n'auraient aucune importance si vous n'y joigniez des perfidies dont vous escomptez un profit électoral et que je ne puis, en conscience, laisser passer.

» Je suis pour vous l'homme à l'égard duquel tout est permis aussi longtemps que vous vous laissez aller à l'expression sincère de vos sentiments antireligieux.

» Je deviens, tout à coup, une autorité sous le couvert de laquelle vous voudriez abriter votre haine du christianisme et de l'Eglise lorsque vous estimez qu'en travestissant mon enseignement épiscopal vous avez chance de leurrer quelques âmes droites qui n'ont pas appris encore à vous connaître tel que vous êtes.

» Au fond, qu'est-ce que vous me voulez ?

» Ce n'est pas ma pauvre personne que vous visez. Je ne suis ni un « bourgeois » ni un « capitaliste ». Ma vie est bien plus proche de l'humble vie du travailleur que celle de la plupart des vôtres. Demandez-le plutôt à ceux de vos adeptes qui ont parfois l'occasion de me voir de tout près, dans mon très modeste pied-à-terre de l'Hermite. Demandez-le aux gens du peuple, ils sont légion : ouvriers, miliciens, anciens combattants, petits employés, socialistes ou non socialistes, qui ont recours à mes services. Je les aime et leur suis dévoué, autant et plus que vous ; et je le leur démontre mieux que par des discours, par mes actes, chaque fois qu'ils m'en fournissent l'occasion.

» Ce n'est donc pas ma personne qui peut vous servir de cible. C'est l'évêque qui vous gêne, le serviteur sincère de l'Eglise, l'interprète de la vérité catholique. Et parce que vous avez peur de la vérité, vous voudriez m'empêcher de la dire.

» Vous avez peur de la lumière, parce qu'elle serait votre condamnation ; vous la haïssez ; vous voudriez l'étouffer.

» A cette fin, tous les moyens vous sont bons : tous, y compris la calomnie. [...]

» Sous prétexte de campagne électorale, vous avez dénaturé les actes et faussé la parole de l'archevêque de Malines.

» De mon point de vue personnel, je vous le pardonne, tout en vous plaignant de ravaler au point où vous le faites le rôle de la presse, et de méconnaître aussi outrageusement les lois du savoir-vivre.

» Du point de vue chrétien et catholique, je ne puis me défendre de formuler un vœu.

» Que ne revient-il pour une heure sensiblement parmi vous, notre doux Sauveur ! Lui, si compatissant à toutes les faiblesses humaines, il était, en face du pharisaïsme impitoyable.

» Que n'est-il là, avec sa maîtrise souveraine, pour vous appliquer aux deux joues son anathème cinglant : Hypocrites ! Sépulcres blanchis ! ».

Après ce démenti catégorique, il est inutile d'examiner si et pourquoi le cardinal-archevêque de Malines « s'est refusé à excommunier les ouvriers socialistes ». « On ne doit frapper de censures, spécialement de celles qui sont encourues *ipso facto*, plus encore de l'excommunication, qu'avec discrétion et une grande prudence » (can. 2241, § 2).

Citons enfin M. Charles Dulot, de l'*Information sociale* (« L'Eglise contre le socialisme », 26. 3. 25) : « C'est un véritable sujet de scandale pour nous — qui sentons bien que notre passion pour la justice sociale est une conséquence de notre éducation chrétienne — de voir que les plus hauts dignitaires de la religion catholique — dans un pays qui s'honore de ses sacrifices héroïques pour la justice et pour le droit — se refusent à adopter à l'égard du socialisme l'attitude de tolérance sympathique que pratique aussi bien le cardinal Bourne, en Angleterre [cf. col. 1240, note 1], que le cardinal Mercier, en Belgique. Alors que ces deux Princes de l'Eglise ont l'un et l'autre dans ces derniers mois, affirmé solennellement qu'ils ne faisaient aucune différence entre les social-démocrates et les conservateurs et qu'ils se garderaient scrupuleusement d'intervenir en faveur des derniers contre les premiers au cours des batailles électorales, les cardinaux français n'ont pas hésité, comme on le sait, à écrire : « La religion laisse » à chacun la liberté d'être républicain, royaliste, impé» rialiste, parce que ces diverses formes de gouvernement » sont conciliables avec elle ; elle ne lui donne [laisse] » pas la liberté d'être socialiste, communiste ou anar» chiste, parce que [car] ces trois sectes sont condam» nées par la raison et par l'Eglise. ». [Déclaration des cardinaux et archevêques de France, du 10. 3. 25 : cf. *D. C.*, t. 13, col. 707-712, spécialement col. 710.] Cette déclaration de guerre, tout à fait inattendue, au socialisme fera certainement plus de mal à l'Eglise qu'elle n'en fera au parti qui a compté parmi ses membres le noble Jaurès, qui est certainement une des plus belles figures du monde parlementaire, une de celles que l'on peut mettre sans qu'elle pâlisse en face du grand orateur catholique que fut Albert de Mun. »

M. Léon Blum. — C'est faux ! (*Vives exclamations à droite.*)

M. Duval-Arnould. — Encore une fois, vous ne lisez donc pas vos journaux ? Vous n'en lisez donc que le premier article ?

M. Oberkirch. — C'est de l'hypocrisie ! (*Protestations à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Léon Blum. — Ces interruptions, si blessantes qu'elles soient pour l'orateur, éclairent singulièrement le débat et confirment la vérité de mes paroles. Elles montrent combien j'avais le droit de m'exprimer comme je l'ai fait. (*Très bien ! Très bien ! à l'extrême gauche et à gauche.*)

L'Eglise « se fait l'auxiliaire et l'instrument des formes les plus iniques de l'oppression sociale ».

La vérité et, sincèrement, je la déplore, c'est que l'Eglise — pour son malheur et pour le nôtre — se fait l'auxiliaire et l'instrument des formes les plus iniques de l'oppression sociale (*Vives protestations à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche*), des formes les plus tyranniques de la réaction politique.

M. Brom. — Voilà la calomnie !

M. [le chanoine] Louis. — Nous protestons avec indignation contre de pareilles affirmations.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier. — Vous préparez votre congrès, Monsieur Blum.

M. Léon Blum. — Oui ! l'Eglise se fait l'instrument des formes les plus surannées de la réaction politique.

Je pense que, dans leur conscience, beaucoup de catholiques le déplorent. En tout cas, ce n'est pas nous qui faisons cette guerre... (*Exclamations à droite.*)

M. [le chanoine] Eugène Muller. — Mais si ! Nous lisons souvent votre presse et nous savons à quoi nous en tenir.

M. Duval-Arnould. — Vous savez, cependant, ce que disent vos journaux !

M. Léon Blum. — Quels journaux ? Je n'en ai pas.

M. Duval-Arnould. — Vous lisez peut-être l'article de tête des journaux de votre parti, Monsieur Blum, mais vous n'en lisez pas les deuxième et troisième pages, où s'étale bien souvent un bas anticléricalisme.

M. Léon Blum. — A cette guerre que vous nous faites...

M. Duval-Arnould. — Il est plus commode de ne pas répondre !

D'ailleurs, on ne peut pas répondre à cela.

M. Louis Meyer. — M. Blum est l'agneau ; l'Eglise est le loup !

Les socialistes sont résolus à ne pas répondre à la guerre par la guerre.

M. Léon Blum. — A cette guerre que vous nous faites, nous sommes parfaitement résolus à ne pas répondre par la guerre, parce que dans cette guerre trop de consciences innocentes seraient victimes.

A droite. — Qui a commencé ?

M. le général de Saint-Just. — Que serait-ce si vous la faisiez, cette guerre !

M. Léon Blum. — Mais ce sera le moins, j'imagine, que vous nous reconnaissiez précisément le droit à la neutralité ; et l'acte que nous avons accompli hier, l'attitude que nous avons prise en nous y associant, dans notre pensée, c'est cela. Ce n'est pas un acte de guerre, c'est précisément un acte de neutralité de l'Etat dans les affaires religieuses.

M. Rillart de Verneuil. — Il fallait vous abstenir, alors.

M. Léon Blum. — Ainsi, c'est par la neutralité que nous répondons à l'attaque. Il y a donc quelque peu d'excès à parler de persécution.

Je ne suis intervenu, dans ce débat, que par un scrupule de conscience. (*Exclamations et rires à droite. — Vifs applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*) Oui ! c'est par un scrupule de conscience, je le répète, que nous n'avons pas voulu que ce débat s'achevât sans que notre position de parti, dans ces questions difficiles, fût définie.

Je vous assure qu'en montant à la tribune je me faisais l'illusion que les explications que j'avais l'intention d'apporter, d'accord avec tous mes amis, rejetteraient précisément hors du débat toutes les formes de polémique médiocre ou toutes les formes de discussion grossière ; je pensais qu'il fallait tout au moins faire effort pour élever le débat à certain niveau de discussion historique et spirituelle. Je pensais qu'en raison même de l'intention qui les inspirait et de la forme que j'espérais pouvoir leur donner — je me suis, sans doute, mépris à ce sujet — mes explications pourraient être écoutées par vous, Messieurs de la droite, avec un sentiment qui ressemblât tout au moins à de la tolérance et à de l'indulgence. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

M. Rillart de Verneuil. — Vous avez prouvé vos sentiments, hier, en faisant lever la séance.

M. Léon Blum. — Nous voyons, par ce seul exemple, combien c'est vous qui passionnez et qui essayez d'envenimer ce débat. Vous relirez mon discours au *Journal Officiel.*

Sur divers bancs à droite. — Oh ! non.

M. Léon Blum. — Je crois pouvoir me rendre ce témoignage que je n'ai pas prononcé une parole qui fût de nature à passionner le débat ni même à froisser une conscience catholique. (*Très bien ! Très bien ! à l'extrême gauche et à gauche. — Interruptions à droite.*)

Mais la question est, pour vous, si ardente, si brûlante, qu'il suffit que l'on prenne une attitude différente de la vôtre pour que, tout de suite, s'exacerbent toutes les vieilles passions militantes, toutes les vieilles passions mesquines, méchantes même. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche. — Protestations à droite.*)

A gauche. — Soyez donc un peu tolérants. (*Nouvelles interruptions à droite.*)

M. Join-Lambert. — Quand on a semé la haine, on la récolte !

M. Chauly. — L'Eglise vous a donné de jolis enseignements, Messieurs de la droite.

M. Edouard Soulier. — Monsieur Blum, vous avez tout à fait raison en qualifiant votre discours, et je le qualifierais volontiers comme vous ; mais vous ne pouvez pas empêcher qu'en vous écoutant nous ayons constamment la pensée secrète que votre conclusion sera diamétralement opposée à vos prémisses.

Ce que vous posez, c'est le respect de la liberté des consciences, le souci de ne les inquiéter et de ne les contrister si peu que ce soit. Votre conclusion sera opposée à ce sentiment ; et vous aurez donc développé vos arguments inutilement. Ne soyez pas surpris du choc produit par cette contradiction que nous pressentons. (*Applaudissements sur divers bancs au centre et à droite.*)

M. le duc d'Audiffret-Pasquier. — Vous parlez pour votre congrès !

M. Pfleger. — Vous nous avez dit que vous nous haïssiez et, maintenant, vous parlez de paix.

M. Léon Blum. — Je crois avoir justifié, quoi qu'en pense M. le pasteur Soulier, les raisons du vote que nous avons émis hier ; mais je dois dire que de ce débat nous n'entendons pas tirer une conclusion purement négative.

Les conceptions de théocratie et de souveraineté nationale ne suffisent plus.

A la fin du discours par lequel il répondait à celui de M. Briand, M. le président du Conseil opposait, dans toute leur ampleur, deux conceptions politiques.

D'une part, la conception de l'Eglise, qui, dit-il, reprenant son rôle ou sa prétention séculaire, tend aujourd'hui, de plus en plus, à se poser, à l'intérieur de chaque nation, en arbitre des partis, et, d'autre part, en arbitre des nations elles-mêmes. D'une part, cette conception théocratique, disait-il, et, d'autre part, ce qui est la conception de la politique moderne, c'est-à-dire la conception de la souveraineté nationale.

Nous admirons autant que quiconque le lent, le glorieux, le merveilleux effort de concentration politique par lequel se sont constituées les souverainetés nationales ; mais nous n'estimons pas, quant à nous, que cette idée de souveraineté nationale soit la fin, le terme de l'évolution des sociétés. (*Très bien! Très bien! à l'extrême gauche et à gauche.*)

Nous pensons — et c'est d'ailleurs la théorie que M. le président du Conseil lui-même ébauchait, avec magnificence, dans son discours de dimanche, au Trocadéro, — nous pensons que cette idée des souverainetés nationales est une étape, une phase préparatoire vers des formes supérieures de civilisation, vers des étapes supérieures de l'humanité.

M. Biré. — Allez le dire à Moscou!

L'Église ne peut plus remplir un rôle d'arbitrage entre les nations.

M. Léon Blum. — Ce rôle d'arbitrage à l'intérieur des nations et entre les nations elles-mêmes, nous croyons que l'Eglise n'est plus en état de le remplir, précisément parce qu'elle s'est mise en opposition avec l'esprit moderne, parce qu'elle s'obstine à barrer ou à remonter même ce qui est le courant de la vie et de l'histoire.

Monsieur l'abbé Lemire, vous hochez la tête...

Vous me rappeliez, tout à l'heure, les événements de 1848. Vous me rappeliez qu'en 1848 le clergé avait béni partout les arbres de la liberté, ce qui, d'ailleurs, ne leur a pas beaucoup porté bonheur. (*Sourires.*)

M. [l'abbé] Lemire. — Ils avaient été plantés un peu trop vite! (*Très bien! Très bien! au centre.*)

M. Léon Blum. — On sent, en effet, dans l'histoire du XIXe siècle, des moments où la pensée de l'Eglise a hésité, oscillé, où toute la force de la hiérarchie catholique semblait prête à glisser sur un versant ou sur l'autre. On sent, dans l'histoire du XIXe siècle, de ces moments critiques, climatériques, où toute la force spirituelle de la religion pouvait, en effet, s'orienter différemment, au cours même d'un seul pontificat...

M. [l'abbé] Lemire. — Et Léon XIII? Et l'encyclique sur la condition des ouvriers?

M. Léon Blum. — Oui, mais que s'est-il passé depuis lors? (*Interruptions et bruit à droite.*)

Ces multiples interruptions m'entraînent hors de mon sujet et prolongent ma présence à la tribune. Mais, Monsieur Lemire, vous le savez bien, dans l'histoire, chaque fois que l'Eglise a pu sentir sa puissance compromise, soit par le développement d'un schisme, soit par le développement de l'esprit profane, soit par la montée de l'esprit scientifique, de l'esprit rationaliste et de libre examen, chaque fois qu'elle s'est sentie menacée, elle s'est resserrée sur elle-même, elle s'est contrainte, elle s'est condensée et elle a rendu plus rigoureuse sa doctrine et sa discipline. C'est ce qui est arrivé au Concile de Trente, comme au Concile du Vatican.

C'est là de l'histoire, c'est une nécessité de l'histoire ; et c'est précisément pourquoi, comme vous le disiez vous-même hier, le gallicanisme, dans ce pays, et ce qui peut ressembler au gallicanisme dans les autres pays, n'est plus qu'un souvenir, l'image d'un passé qui ne peut plus reverdir ni refleurir.

Du fait même que l'esprit religieux, que la hiérarchie religieuse, se sent de plus en plus menacée par tous les ferments de la pensée moderne, de plus en plus elle se cloître dans sa citadelle romaine, pour assurer la puissance de la hiérarchie romaine sur toutes les formes de l'organisation et de la pensée catholiques. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

Tel est, du moins, l'enseignement de l'histoire et ce que l'expérience de l'histoire nous permet de prévoir.

Je le répète, ce rôle d'arbitrage dans les nations et entre les nations, nous ne croyons pas que l'Eglise puisse le remplir aujourd'hui.

M. [l'abbé] Lemire. — Partiellement, elle le peut.

M. Léon Blum. — J'en serais heureux. C'est la cinquième ou sixième fois que j'émets des vœux de ce genre entièrement sincères et qui semblent à mes auditeurs de ce côté (*la droite*) une dérision ou un mensonge. Ils sont sincères, cependant.

M. [l'abbé] Lemire. — On n'a pas dit « mensonge ».

M. Lamazou-Betbeder. — Rappelez-vous les mots que vous avez prononcés certain jour, Monsieur Blum!

M. Léon Blum. — L'Eglise d'aujourd'hui n'est plus en état d'exercer ce rôle.

M. [le chanoine] Eugène Muller. — C'est vous qui le dites!

M. Léon Blum. — Est-ce que cela veut dire qu'il ne doive pas s'exercer, que les sentiments, les besoins, les passions humaines, qui, il y a des siècles, ont rendu ce rôle nécessaire et l'ont mis à la veille même de se réaliser, n'existent pas encore aujourd'hui? Au lendemain de la guerre, les nations n'éprouvent-elles pas le même besoin du renouvellement moral, d'entente, de concorde, de solidarité, de justice et de paix, qui pouvait se faire sentir après les paniques ou après les pestes du moyen âge?

M. [l'abbé] Lemire. — Nous sommes encore là pour cela. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Nous ne sommes pas les prisonniers du capitalisme. Nous sommes les apôtres de la paix internationale. (*Applaudissements au centre et à droite. — Interruptions à l'extrême gauche communiste.*)

Laissez-nous au moins notre liberté. (*Interruptions à l'extrême gauche et à gauche.*)

Je suis d'accord avec vous.

A l'extrême gauche. — Alors, n'interrompez pas.

M. [l'abbé] Lemire. — Je n'interromps que pour vous dire que nous sommes d'accord.

Ce rôle, c'est le socialisme international qui le revendique.

M. Léon Blum. — Ce rêve, qui n'est plus, selon nous, réalisable par l'Eglise, c'est nous, le socialisme international, qui le revendiquons. C'est à cette succession spirituelle que nous prétendons. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ce que nous pensons et ce que nous tenons à

dire explicitement et expressément à la tribune, et c'est pourquoi nos explications gardent leur nécessité, même au lendemain d'un vote intervenu, c'est que la paix, la véritable paix, fondée sur la concorde, sur la justice et sur la solidarité,...

A droite. — Sur la liberté !

M. Lamazou-Betbeder. — La paix au cri de : « Je vous hais » !

M. Rillart de Verneuil. — Hier, vous avez déclaré la guerre à vos adversaires. Vous les avez mitraillés. Aujourd'hui, vous leur demandez la paix ! (*Très bien! Très bien! à droite. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Léon Blum. — ... cette paix n'est plus possible qu'avec le triomphe du socialisme international. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Biré. — La lutte de classes est-elle un instrument de paix ?

M. Léon Blum. — La paix ne sera possible que lorsque l'organisation et la propagande socialistes auront fait disparaître, entre les nations comme entre les hommes, les causes de conflit et de concurrence,...

M. Biré. — La lutte des classes n'est-elle pas un conflit ?

M. Léon Blum. — ... lorsque nous serons arrivés à faire — c'est notre rêve et il a sa grandeur comme le rêve de l'Eglise... (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche. — Interruptions à droite et au centre.*)

M. Léon Escoffier. — Nous, nous ne vendons pas le paradis.

M. Léon Blum. — ... lorsque nous serons arrivés, comme c'est notre rêve et notre foi, à faire des richesses infinies que fournit aux hommes qui peuplent ce monde la nature conquise et soumise, et de l'héritage indivis de l'art, de la science, de la pensée et du travail des générations, un fonds unique, cultivé harmonieusement pour le bien-être et pour le profit de toutes les classes humaines et de tous les individus humains. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche. — Interruptions à droite et au centre.*)

M. Paul Faure. — Les catholiques peuvent applaudir de telles paroles !

M. Léon Blum. — Voilà l'idée qui dirige toute notre action et toute notre pensée dans les questions de politique internationale.

Nous affirmons que, dès maintenant, la nécessité concrète et pratique des choses vous oblige chaque jour à vous rapprocher de cet idéal. Chaque jour, en face des problèmes et des difficultés concrètes qui se posent, vous êtes obligés de reconnaître que le concept de souveraineté nationale ne suffit plus, qu'aucune nation n'est assez puissante, ou assez riche, ou assez forte, pour résoudre à elle seule les problèmes même particuliers qui l'assaillent. Quand vous faites le tour de ces problèmes, vous apercevez qu'ils ne sont solubles que par l'appel à la concorde, à la solidarité, à l'entr'aide, à la coopération internationales. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche. — Interruptions à droite et au centre.*)

M. Rillart de Verneuil. — Il fallait tenir ce langage hier à la tribune.

M. Charles Desjardins. — Il ne fallait pas nous dire, il y a quelque temps, Monsieur Léon Blum, que vous nous haïssiez.

Vous parlez aujourd'hui de concorde et d'amour ; mais, dans un récent discours, vous ne faisiez entendre que des paroles de haine. Il y a une contradiction flagrante entre votre langage d'hier et celui d'aujourd'hui.

Cela prouve que vous faites simplement en ce moment un discours électoral.

Hier, c'était la haine ; aujourd'hui, c'est l'amour. En réalité, c'est la haine qui est au fond de toute votre doctrine. (*Interruptions à l'extrême gauche et à gauche.*)

M. Léon Blum. — Il est aisé de voir, aujourd'hui, sur quel visage est la haine. (*Très bien! Très bien! à l'extrême gauche. — Mouvements divers.*)

M. Biré. — La lutte de classes est-elle un instrument de concorde ?

M. Charles Desjardins. — Votre doctrine repose sur la haine. Vous l'avez dit ici, il y a quelques jours, dans des termes et avec un accent que personne ne pourra oublier. (*Interruptions à l'extrême gauche et à gauche.*)

M. le président. — Monsieur Desjardins, vous n'avez pas la parole.

M. Charles Desjardins. — Ainsi, apparaît clairement, en ce moment, aux yeux de tous, la double face des socialistes. Votre doctrine d'amour et de concorde masque mal votre doctrine de haine. (*Interruptions sur les mêmes bancs. — Bruit.*) [...] (1)

DISCOURS DE M. LE DOUAREC (2)

La thèse socialiste et la doctrine des chrétiens sociaux

M. Le Douarec (3). — [...] Ma présence à la tribune en un pareil moment serait absolument sans excuse, et vous ne m'y verriez pas, si le discours magistral, expressif et combien réfléchi, de M. Léon Blum n'avait placé la discussion sur un terrain nouveau qui oblige certains hommes à exposer très nettement leur point de vue social et religieux.

Je dirai volontiers — puisqu'on a parlé latin au cours de ce débat — que j'appartiens à une catégorie de gens qui considèrent que, lorsque de graves principes sont en jeu, ils ne peuvent pas ne pas parler : *Non possumus non loqui* (4).

Après le discours de M. Blum, il ne reste rien des raisons invoquées par M. Herriot.

Je voudrais montrer à la Chambre qu'après le discours de M. Léon Blum il ne reste rien, absolument rien, des raisons qui ont été invoquées par M. le président du Conseil pour justifier la suppression de l'ambassade auprès du Vatican. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.*)

M. le président du Conseil a dit, dans sa réplique à M. Madelin, qu'il ne croyait pas devoir maintenir nos relations avec le Vatican parce que le Pape avait cessé d'être un souverain temporel. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Théo-Bretin. — Pourquoi revenir sur ce qui est voté ?

M. Le Douarec. — La Chambre ayant permis à M. Léon Blum de s'expliquer assez longuement sur l'ensemble de la politique extérieure après la clôture de la discussion générale du budget, j'espère

(1) Dans la suite de son discours, qu'il reprit au début de la séance de l'après-midi, M. Léon Blum s'occupa de politique étrangère et du problème de la sécurité.

(2) *J. O.*, 4. 2. 25, Ch., 2e séance du 3. 2. 25. — Présidence de M. Paul Painlevé.

(3) Député d'Ille-et-Vilaine ; appartient au groupe des démocrates.

(4) *Act. Ap.* IV, 20.

qu'elle accordera à un nouveau venu la liberté de présenter quelques observations sur le chapitre en discussion. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. le président du Conseil a dit encore qu'à un moment où le Concordat avait pris fin, c'est-à-dire avec l'institution du régime de la séparation des Eglises et de l'Etat, il n'était pas normal, naturel, que l'Etat laïque entretînt une ambassade auprès du Vatican.

Enfin, sa troisième raison, raison de fait, est que l'ambassade du Vatican n'a pas rapporté à la France les avantages d'ordre international qu'en tant que Français nous escomptions.

Telle a été, vous ne pouvez pas le contredire, la thèse de M. le président du Conseil, et nous avons le droit de souligner que, après avoir entendu M. Blum, il ne reste rien, absolument rien, des raisons invoquées par l'honorable M. Herriot pour justifier son attitude. (*Applaudissements sur divers bancs au centre et à droite.*)

Comment alors expliquer que l'honorable leader du parti socialiste, posant des prémisses diamétralement opposées à celles qui ont été formulées par M. le président du Conseil, se félicitant même de l'attitude et des paroles du Pontife à propos de la paix, aboutisse très exactement à la même conclusion? C'est ici — et c'est la seule raison de ma présence à la tribune — qu'il convient d'observer qu'un véritable drame de conscience dresse les uns contre les autres des hommes de la loyauté de qui il ne faut jamais douter, quel que soit leur parti, mais qui les oblige, sous peine de mériter notre mépris, à s'expliquer.

M. Tilloy. — Dites à vos amis de respecter la conscience des autres.

La thèse de M. Blum et la suppression de l'ambassade.

M. Le Douarec. — Ayons le courage d'examiner le problème en face et sachons l'exposer avec objectivité.

La thèse de M. Blum se réduit à ceci: « J'ai le plus infini respect pour les croyances religieuses et pour la Papauté, dont je suis le premier à reconnaître la valeur internationale, mais l'Eglise... » — et, volontiers, il ajouterait, je pense, l'Eglise de France — « infidèle à sa vocation, semble avoir oublié qu'elle devait être la gardienne de l'ordre, de la morale, de la justice et de la probité. »

Voilà, j'en suis persuadé, la thèse qui permet aux socialistes — et pour des raisons totalement différentes — de s'associer aux radicaux, dans un geste qu'au fond de leur cœur, j'en suis convaincu, quelques-uns condamnent.

Messieurs, il faut que nous ayons le courage de nous en expliquer une bonne fois.

J'appartiens, dans cette Chambre, je l'ai dit tout à l'heure, à un tout petit îlot, dont les membres, quelque opinion que vous ayez sur eux, méritent vos égards, j'ose même dire votre respect, parce qu'ils ont tenu à marquer leur désintéressement et, peut-être au risque d'être incompris, à prendre une position politique nouvelle.

La doctrine sociale de l'Église.

Nous avons éprouvé le besoin de nous expliquer parce que nous avons pensé que le discours de M. Blum était d'une certaine manière dirigé contre ceux que nous appelons les chrétiens sociaux. (*Très bien! Très bien! sur divers bancs au centre.*)

Or, quelle que soit votre pensée en ce qui concerne les gestes de l'Eglise catholique, permettez-moi de vous dire que beaucoup d'hommes en France, beaucoup plus que vous ne le pensez — car, nouveau venu, j'ai été stupéfait de constater que le choc des doctrines et des systèmes revêtait ici une physionomie qui n'est, en aucune façon, conforme à la pensée et à la mentalité des simples citoyens, — beaucoup d'hommes, dis-je, qui méritent votre sympathie, ne comprennent pas et ne comprendront jamais votre attitude à leur égard. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Albert Paulin. — Ni votre attitude à l'égard des nôtres.

M. Théo-Bretin. — Pourquoi le Pape a-t-il condamné Marc Sangnier?

M. le président. — Messieurs, je vous invite à cesser ces interruptions.

M. Le Douarec. — Il a paru, au XIXe siècle, un document essentiel de la pensée catholique. Ce document, qui n'a jamais été ni désavoué ni contredit, vous me permettrez de m'en emparer pour montrer à quel point nous, les chrétiens sociaux, nous observons la tradition et la doctrine — que, du reste, vous n'avez jamais attaquées, si, par ailleurs, vous avez fortement critiqué ce que j'appellerai certain personnel catholique, — la doctrine de celui qui a été, vous l'avez reconnu ici, un grand Pape et pour qui nous avions une profonde admiration: Léon XIII. (*Applaudissements sur divers bancs au centre et à droite.*)

Léon XIII et son encyclique « Rerum novarum ».

Léon XIII, à une date déjà lointaine, le 15 mai 1891 — veuillez vous souvenir que nous sommes en 1925, — dans l'encyclique *Rerum novarum* (1), qui avait une grande importance puisqu'elle s'adressait à la chrétienté, c'est-à-dire à 300 millions d'hommes, — s'exprime dans les termes que je vais rappeler, que nous faisons nôtres et qui vous interdisent de nous considérer comme des réactionnaires au point de vue social.

D'ailleurs, la croyance d'un citoyen ne devrait jamais servir de critérium quand il s'agit d'apprécier sa position politique, et il n'y a pas d'antinomie, que je sache, entre la foi chrétienne et les convictions républicaines.

Léon XIII, pensant aux ouvriers et aux pauvres, d'une façon générale, commence son encyclique en des termes d'une beauté que je qualifie de sublime:

« Nous sommes persuadé — et tout le monde en convient — qu'il faut, par des mesures promptes et efficaces, venir en aide aux hommes qui peinent, attendu qu'ils sont, pour la plupart, dans une situation d'infortune et de misère imméritée.

» Le dernier siècle... » — ici, une thèse qui était personnelle au pape Léon XIII — « ... a détruit, sans rien leur substituer, les corporations anciennes, qui étaient pour eux une protection. Tout principe et tout sentiment religieux ont disparu des lois et des institutions publiques.

» Et ainsi — peu à peu... » — Messieurs, retenez ces paroles — « ... les travailleurs, isolés et sans défense, se sont vus, avec le temps, livrés à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrenée... » (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Cornavin. — Avez-vous lu cette encyclique aux patrons de Douarnenez?

M. Le Douarec. — J'habite Rennes et n'ai pas de

(1) Texte intégral (latin et traduction française) dans *Lettres apostoliques de Léon XIII* (éd. des Q. A.), t. 3, pp. 18-71.

rapports avec les patrons de Douarnenez. Je le regrette, car je leur aurais dit des vérités assez sévères.

« Une usure dévorante... » — ajoutait le pape Léon XIII — « ... est encore venue s'ajouter au mal. Condamnée à plusieurs reprises par le jugement de l'Eglise, elle n'a cessé d'être pratiquée sous une autre forme par des hommes avides de gains, d'une insatiable cupidité... »

M. Théo-Bretin. — Marc Sangnier n'en a pas moins été condamné par le Pape.

M. Le Douarec. — « A tout cela il faut ajouter la concentration, entre les mains de quelques-uns, de l'industrie et du commerce, devenus le partage d'un petit nombre de riches et d'opulents qui imposent ainsi un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires. »

Importance de ce document pontifical.

Quand un document de cette nature porte la signature d'un Pape, quel que soit le sentiment que vous puissiez avoir pour cette sublime fonction, vous devez sentir qu'un homme qui exerce ce très haut magistère pèse, d'un immense poids, sur l'opinion publique universelle. Dans une mesure plus grande que vous ne pensez, il a contribué à l'avènement de certaines idées sociales. Il n'a pas, comme on l'a prétendu ce matin, remonté, barré le courant qui entraîne la société actuelle vers l'amélioration et, dans certains cas, vers la transformation d'un certain nombre d'institutions et de mœurs. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.*)

Vous me permettrez, puisque l'Eglise, ou plus exactement la pensée chrétienne, a fait les frais de la discussion de ce matin, de vous faire observer qu'il ne suffit pas, pour être juste, de saluer les siècles chrétiens écoulés, en disant, par exemple : « Sans doute, dans le passé, l'Eglise a été une institution admirable. Elle a libéré l'humanité de toutes les oppressions, et non seulement de l'oppression par la violence, mais de la pire de toutes : l'oppression par le mépris. C'est le Christ et son Eglise qui ont donné à chaque individu, quelle que fût sa condition, le sentiment de sa personnalité, de sa dignité, de sa conscience, et cela ne saurait jamais être oublié. »

L'Église n'est pas infidèle à sa vocation.

Faisant un rapprochement et une comparaison que beaucoup jugent injurieux, vous dites : L'Eglise, dans le passé, avait une belle et rayonnante figure ; aujourd'hui, nous nous en détournons avec horreur, parce qu'elle est infidèle à sa vocation.

Voulez-vous vous donner la peine de réfléchir ? Pensez à ces simples, à ces humbles qui trouvent le modèle de leurs actions, l'épanouissement entier de leur idéal dans leur conscience religieuse, qui puisent dans leur foi le courage de se dévouer, quelquefois de mourir pour leur religion, et, par leur religion, pour leurs semblables.

Lisez — c'est une lecture qu'on peut recommander même aux parlementaires, je dirai volontiers surtout aux parlementaires — le dernier discours sur les prix de vertu de M. Bédier (1). Je fais allusion à des faits récents.

Si vous voulez prendre la peine d'examiner un par un, dans le détail, les mérites de ces femmes et de ces hommes dont l'idéal est alimenté purement et simplement par leur ardente foi, vous avouerez, avec moi, que cette Eglise, d'après vous si déchue, à laquelle vous jetez je ne sais quel anathème laïque, a encore une vertu profonde et inspire la très noble conduite de beaucoup d'humbles et de beaucoup de braves gens. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

J'entends bien, et c'est précisément la raison pour laquelle je suis à cette tribune, que vous érigez dogme contre dogme ; car le scepticisme, le doute, paraît avoir totalement disparu de vos esprits.

Actuellement, ce sont des croyances qui s'affrontent pour conquérir des âmes.

Vous qui, pour la plupart, dans ma pensée, avez été formés à l'école de certains sceptiques comme Montaigne, et qui considérez le doute comme un mol oreiller pour une tête bien faite ; vous qui, comme Anatole France, dans certains de vos ouvrages ou dans certains de vos discours, combattez l'horrible manie de la certitude quand cette certitude est la nôtre, vous avez érigé, en face de notre dogme et de nos croyances, un autre dogme et d'autres croyances. Ce ne sont plus des opinions qui s'affrontent pour conquérir le pouvoir : ce sont des croyances qui se heurtent pour conquérir des âmes. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Telle est exactement la situation. Vous aurez beau user d'une éloquence impressionnante sans doute, mais dont tous les gens qui ont une certaine formation se méfient, — je répéterai volontiers avec Verlaine :

> Prends-moi l'éloquence et tords-lui son cou,

et je dirai volontiers, m'adressant à M. le président du Conseil, qu'on pourrait dire de lui comme de Gambetta : « Il est de taille à haranguer l'immensité. » — ce ne sont pas des discours qui modifient la pensée intime d'hommes très simples et très droits, qui ne vous jugent, que vous le vouliez ou non, qu'à vos actes, et pour qui vos actes seuls comptent.

Il faut tenir compte de la pensée et de la sensibilité catholiques.

Vous me permettrez de souligner certaines situations particulièrement cruelles. Je sais bien que vous avez une sensibilité frémissante, et que vous vous penchez avec amour sur les petits et sur les humbles.

J'entends encore M. Herriot, qui ne dédaigne pas de s'asseoir à la table des Petites-Sœurs hospitalières lyonnaises et de reconnaître que ces femmes-là ont des vertus qu'il n'a pas lui-même (*Applaudissements au centre et à droite. — Rires à gauche et à l'extrême gauche*), j'entends encore M. Herriot, dont il semble que la sensibilité frémissante ne soit matée et dominée que par un anticléricalisme plus frémissant encore, je l'entends encore prononcer des mots émouvants et touchants sur la misère imméritée de ceux qu'on pourrait appeler, passez-moi l'expression, les pauvres prolétaires de la pensée religieuse.

Mais, Monsieur Léon Blum, Messieurs les socialistes et Messieurs les radicaux, avez-vous pensé au retentissement profond qu'aura votre décision dans l'âme de ces humbles, de ces petits, qui jugent mal de vos raisons plus ou moins sophistiques, dans l'âme de ces femmes et de ces hommes, dont quelques-uns portent le bon renom, le prestige et la charité de la France jusque dans les îles les plus désolées ? Avez-vous pensé que ceux-là souffriront comme M. le président du Conseil souffrit lui-même lorsqu'un député alsacien, M. Oberkirch, lui disait, à l'occasion de l'attitude allemande : « Il semble que vous avez reçu un coup de poing en pleine figure » ? Dieu sait s'il s'est insurgé contre ces paroles ! Ces gens-là, quand vous touchez à leur père spirituel,

(1) Cf. *D. C.*, t. 13, col. 3-17.

c'est comme si, passez-moi l'expression, vous leur flanquiez un coup de poing en pleine figure. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

Il est aisé de faire de la philosophie devant les Assemblées, car elles se laissent plus facilement que les foules étourdir par les arguments captieux. Mais vous refusez cependant — laissez-moi vous le répéter — de tenir compte de la pensée, de la sensibilité et du cœur des plus hautes à la fois et des plus humbles âmes françaises.

Voulez-vous pénétrer avec moi, un seul instant, dans certains foyers bretons qui ne sont pas cléricaux ; car nous savons distinguer la pensée religieuse et la foi chrétienne d'un certain cléricalisme agressif...

MM. [l'abbé] Lemire et Balanant. — Très bien!

M. Le Douarec. — ... qui, hélas! sans les justifier, explique les douleurs et les souffrances imméritées dont un certain nombre d'humbles et de modestes sont les véritables victimes. (*Applaudissements.*)

Eh bien! si vous voulez pénétrer avec moi dans certains foyers bretons, vous y trouverez des familles nombreuses, de cinq, six et sept enfants,...

M. [l'abbé] Lemire. — Et même plus!

M. Le Douarec. — ... des familles qui peinent durement, des familles qui ne mettent pas en application certaines doctrines funestes que je condense en une formule simple: « la tragique absurdité de vivre », et qui n'ont pas peur de se créer les responsabilités et les charges d'un lourd foyer ; si vous voulez pénétrer avec moi dans ces familles — et c'est vrai pour la Bretagne, personne ici ne me contredira, même nos adversaires — ...

M. Escoulent. — Il y a des familles nombreuses dans toute la France.

M. Le Douarec. — ... vous trouverez presque toujours immanquablement une jeune fille qui suit ce qu'elle appelle, et c'est son droit après tout, l'appel de Dieu ; vous y trouverez un homme qui est missionnaire ou prêtre, il n'y a pas de déshonneur à cela, j'en appelle à M. l'abbé Lemire. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. [l'abbé] Lemire. — Certes, non! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Le Douarec. — Croyez-vous que ces familles, auxquelles s'adressent les candidats de toutes les opinions — et ils ont bien raison, parce qu'ils les considèrent, sur le terrain politique, comme dégagées de tout préjugé confessionnel, — croyez-vous que ces familles, si elles votent contre vous et surtout si elles votent pour vous, n'auront tout de même pas la sensation qu'on a porté atteinte non pas à leurs opinions politiques, mais à leur sentiment religieux et à leur attachement traditionnel pour le maître commun des fidèles?

Car, je le proclame encore une fois, c'est un malheur que de mêler la politique aux questions religieuses. (*Vifs applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

M. Escoulent. — C'est vous qui mêlez la politique aux questions religieuses.

M. Hulin. — C'est à M. le général de Castelnau qu'il faut dire cela, Monsieur Le Douarec.

M. Le Douarec. — La politique ne devrait pas s'en prendre éternellement au sentiment religieux pour le brimer sans cesse. Tout au plus devrait-elle, une fois pour toutes, reconnaître sa force et sa grandeur. Pourquoi faut-il que les irritants et pénibles débats qui meurtrissent les consciences restent pour certains partis la règle de l'activité politique et comme la manifestation exclusive de leur autorité et de leur vigueur?

Je suis de ceux qui pensent que les partis ont le plus grand tort de se jeter réciproquement à la tête des accusations de déloyauté et de mensonge. Or, les uns et les autres, nous discréditons, à notre insu, le régime parlementaire lorsque, avec l'invective et l'injure à la bouche, nous apportons ici non pas des arguments et des raisons, mais des éclats de voix sans portée. (*Applaudissements.*)

Donc, quand vous aurez pénétré avec moi dans ces foyers, après vous être arrachés à cette atmosphère de la Chambre que beaucoup de nos concitoyens considèrent comme tellement délétère qu'ils ont quelquefois une estime amoindrie pour les hommes auxquels ils avaient d'abord fait pleine confiance — parce qu'ils les tiennent, après quelques mois de séjour au Palais-Bourbon, comme contaminés par le milieu ; — si vous voulez, dis-je, vous évader pour quelques instants de votre parti et pénétrer dans les consciences chrétiennes, vous conviendrez que vous avez d'autant plus le devoir de sonder ces consciences que, comme l'a dit un homme qui fait honneur à cette Chambre, M. Aristide Briand (*Mouvements divers*), la sensibilité religieuse, au lendemain d'une guerre comme celle-là, doit être non seulement prise en considération, mais traitée avec des ménagements, avec une délicatesse de toucher telle qu'à aucun moment une conscience ne pourra s'insurger contre vos actes politiques ou vos actes gouvernementaux. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Opposition établie par M. Blum entre « la situation religieuse et la foi socialiste »

Vous avez parlé, ce matin, Monsieur Blum, de la situation religieuse et de la foi socialiste, que vous prétendez opposer à la nôtre.

Pourquoi y a-t-il, en effet, il faut avoir le courage de dire les choses carrément, pourquoi y a-t-il en apparence plus qu'en réalité, une contradiction singulière entre, je ne dis pas vos doctrines, mais la façon dont vous les appliquez, et les nôtres?

Il y a, d'abord, un point sur lequel nous nous mettrons parfaitement d'accord. M. Blum a déclaré ce matin, en parlant du socialisme, qu'il était une foi, une mystique. Après M. Herriot, prononçant son *credo*, qu'il opposait au nôtre, M. Blum, troisième pape de cette troisième religion, a, à son tour, prononcé un *credo* s'opposant aux deux premiers. Et comme il avait raison! Cette Eglise a déjà son schisme, et je me demande quelle infaillibilité pourra réduire le conflit entre les socialistes et les communistes. (*Rires et applaudissements au centre et à droite.*)

Mais sa religion n'en sera jamais une, parce qu'elle ne peut pas ne pas borner ses ambitions et ses espoirs à l'institution d'une sorte de paradis terrestre. Nous ne demandons pas mieux que d'y pénétrer avec M. Blum et avec ses amis. Mais, hélas! l'homme est un être infiniment complexe. Ce n'est pas à un philosophe que je l'apprendrai. « Béni soit celui qui a posé l'espérance sur les tombes », a-t-on dit. Vous savez très bien que la satisfaction de votre idéal s'arrête à la limite de la vie humaine.

Jaurès et l'Église catholique.

Permettez-moi de faire appel à la mémoire du plus grand d'entre vous, et du plus éloquent aussi ; un esprit religieux, croyez-moi ; sans cela, il n'aurait jamais parlé de la foi catholique comme il en a parlé. Il s'agit de Jaurès, et c'est à lui que je fais appel.

Jaurès, dans une envolée où s'accuse son tempér

ment de visionnaire et de croyant, de s'écrier, à propos de l'Eglise et, aussi, à propos de la mort :

« Il reste, malgré tout, une grande individualiste, c'est la mort, qui règle le compte de tous, mais qui le règle avec chacun d'eux et qui, sur l'angle dur des tombes, brise les solidarités humaines. Au delà de cette ombre, j'ai entrevu pour vous une sublime reconstitution des solidarités humaines et je vous apporte une promesse de vie que les révolutionnaires de la pensée et de l'action n'ont jamais égalée. Je ne ferai pas peser une immobilité stagnante sur cet océan remué par le vent qui vient du large et qui n'est peut-être que l'esprit de Dieu passant sur les eaux dont parlent les anciens Livres, mais je mettrai une lueur d'espérance souveraine à la cime de toutes les vagues soulevées. » (1) (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. [l'abbé] Lemire. — Toute sa vie, il a écouté l'éternelle chanson.

Le respect des croyances ne se traduit pas par des discours mais par des actes.

M. Le Douarec. — Voilà comment parlait Jaurès de notre Eglise. J'ai le droit de dire que ce n'est plus seulement, quand on a parlé de la sorte, une apparence purement verbale de respect — que rien ne vient confirmer dans les faits — qui s'impose. Nous appelons cela des précautions oratoires.

Il est facile de proclamer qu'on a, au fond de soi-même, le respect et l'admiration des croyances religieuses. Mais, hélas! si, dans l'application, ces consciences religieuses que je vous ai peintes frémissantes et sensibles, et qui ont le droit de l'être, se trouvent lésées par le geste que vous avez tenté de leur expliquer, sans y parvenir — ayez le courage de le reconnaître, — malgré les phrases et le manteau somptueux dont vous parez vos raisons, vous aurez manqué une occasion de reconstituer l'unité morale de notre pays, unité s'imposant d'autant plus que tous les discours prononcés à cette tribune tendent à rappeler aux Français que leur pays, insuffisamment peuplé, à la frontière duquel guettent et grondent des gens que certains disent impatients de prendre leur revanche, a besoin du concours de ses fils, de tous ses fils, sans distinction d'origine ni de croyances.

Si vous sentez la nécessité de cette solidarité morale et de cette union, et qu'elles se trouvent compromises ou gênées par un geste qui, par ailleurs, ne vous rapporte rien, je vous dirai volontiers : Réfléchissez pendant qu'il est temps encore!

Vous savez très bien, vous l'avez constaté par une expérience récente, que les passions antireligieuses suscitent, l'instant d'après, des passions contraires ; or, le moins qu'on puisse dire, c'est que vos paroles et vos actes ont l'apparence d'une provocation!

Comment vous étonner de certaines répliques ?

Ah! si nous avions la sagesse de suivre l'exemple des libres citoyens de la libre Amérique, et de clore définitivement le cercle infernal des querelles religieuses, quelle magnifique voie serait enfin ouverte aux activités françaises, tout entières orientées vers les progrès économiques et les réalisations sociales !

Mais, s'il en va différemment, vous porterez, que vous le vouliez ou non, la responsabilité d'événements que vous n'avez pas souhaités, mais dont les chrétiens de France, les chrétiens de tous les partis, ont le droit d'affirmer qu'ils ne sont en aucune façon responsables! (*Vifs applaudissements au centre et à droite. — L'orateur, en regagnant son banc, est félicité par ses amis.*)

La clôture de la discussion ayant été prononcée après une intervention de M. Marcel Cachin, MM. de La Ferronnays, Etienne Flandin, Guy de Montjou, ont tenu à expliquer leur vote, puis a été mis aux voix un amendement de M. de Tinguy du Pouët demandant une réduction de 100 000 francs et ramenant à 17 329 100 francs les crédits inscrits au chapitre 9: « Je demande, dit l'orateur, une réduction de crédit de 100 000 francs. Ainsi, on pourra envoyer à Moscou un portier, comme vous voulez en envoyer un au Vatican. »

Repoussé par la Commission et le Gouvernement, l'amendement de M. de Tinguy fut repoussé par 353 voix contre 205 (chiffres annoncés en séance: 364 voix contre 210).

Enfin le chapitre 9, mis aux voix, est adopté à mains levées.

Discussion du chapitre 61 bis concernant l'Alsace-Lorraine

Pour remplacer les crédits supprimés au chapitre 9, la Commission des Affaires étrangères avait proposé un chapitre nouveau, 61 *bis*, ainsi libellé et doté :

« Chap. 61 *bis*. — Application du Concordat aux trois départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, 58 800 francs. »

Par voie d'amendement, MM. Renaud Jean (1) et Doriot (2) demandèrent, à la 2e séance du 3. 2. 25, la suppression de ce crédit :

« Aujourd'hui, dit M. Doriot, nous demandons la suppression des 58 800 francs qui sont proposés pour la représentation, auprès du Vatican, de l'Alsace-Lorraine. Nous pensons que la France républicaine et laïque doit supprimer toutes relations avec le Vatican. D'ailleurs, cette discussion, qui a duré si longtemps, n'a qu'un intérêt bien médiocre pour les ouvriers et les paysans français. »

DÉCLARATION DE M. EDOUARD HERRIOT (3)

Le régime religieux de l'Alsace-Lorraine

M. le président du Conseil. — [...] Je voudrais démontrer qu'il est impossible de se soustraire aux conséquences d'un avis émanant de la plus haute juridiction administrative de ce pays.

M. Ernest Lafont. — Le Conseil d'Etat n'est pas une juridiction lorsqu'il donne des avis au Gouvernement au point de vue politique (4).

---

(1) Ce passage n'est pas une profession de foi religieuse. Jaurès — on ne peut malheureusement le contester — était panthéiste (cf. *D. C.*, t. 13, col. 135-141).

(1) Député de Lot-et-Garonne ; inscrit au groupe communiste.
(2) Député de la Seine (IVe); inscrit au groupe communiste.
(3) *J. O.*, 4. 2. 25, Ch., 2e séance du 3. 2. 25.
(4) Cf. *D. C.*, t. 13, col. 840, note 1.

M. le président du Conseil. — Je ne reprends pas le problème du point de vue politique. J'ai examiné quel était le sentiment du Gouvernement. J'ai dit que le Gouvernement n'admettrait pas que l'on étendît le régime de l'Alsace à l'ensemble du pays comme le demandent chaque jour, dans toute une série de manifestations, parfois violentes, des personnes pour qui la question de l'Alsace est un prétexte à agitation dans l'intérieur du pays. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions à droite.*) Cela, le Gouvernement le combat.

M. Pfleger. — Ce n'est pas un prétexte. Nous défendons nos droits et nos libertés.

M. le président du Conseil. — Mais le Gouvernement, fidèle, il le croit, à la tradition des grands républicains qui ont su traiter les problèmes qui se posaient à eux avec le sens des réalités historiques, ne peut pas demander à l'Alsace d'accepter, du jour au lendemain, un régime que nous avons mis plus de cinquante ans à nous donner. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Nous reprenons l'Alsace, nous la faisons rentrer dans le giron de la mère-patrie. Nous la retrouvons avec une législation française, ou du moins ce qui en reste, qui remonte à 1870. Nous ne pouvons pas lui demander de faire d'un seul coup le bond qu'il y aurait lieu de faire pour passer subitement du régime de 1870 au régime de 1905. M. Weill le disait ici ces jours derniers, il n'est pas un républicain de gauche d'Alsace qui puisse demander que du jour au lendemain le régime de la Séparation soit applicable là-bas.

D'ailleurs, je vous fais remarquer que vous votez le budget des cultes d'Alsace et de Lorraine, et vous avez parfaitement raison.

Pourquoi le Gouvernement a consulté le Conseil d'État.

On me dit : « Pourquoi avez-vous consulté le Conseil d'Etat ? » J'ai consulté le Conseil d'Etat d'abord — je dois le dire, bien que mes déclarations ne soient pas toujours accompagnées de tout le succès que je voudrais pour elles — parce que je voudrais que l'Alsace et la Lorraine finissent par se rendre compte que nous, républicains de gauche, nous désirons les traiter avec la plus grande impartialité possible et qu'elles n'ont pas de meilleurs avocats de leurs causes légitimes que les républicains de gauche que nous sommes. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre.*)

Et puis, à supposer que le Conseil d'Etat n'ait pas donné l'avis que je vais vous dire (1) — car c'est la pièce essentielle du débat, je vous en dois la communication, — que se passerait-il ?

Voulez-vous réfléchir ? Puisqu'il est entendu, même avec les plus avancés d'entre nous, que nous ne pouvons pas, du jour au lendemain, appliquer la loi de 1905 en Alsace ; puisque c'est un fait que notre volonté ne peut supprimer ; que, ayant fait rentrer l'Alsace et la Lorraine dans la patrie, nous sommes obligés de faire un effort d'accommodation, que se passerait-il ?

Nous serions obligés de négocier, de rechercher un régime qui ne pourrait pas être le régime du reste de la France. Et cette négociation, laissez-moi vous le dire, elle serait infiniment difficile, compliquée, périlleuse.

M. Pfleger. — Complètement insoluble.

M. le président du Conseil. — Elle donnerait lieu à toutes sortes d'agitations et, je vous le dis franchement, compromis pour compromis, *modus vivendi* pour *modus vivendi*, j'aime mieux l'ancien, le vieux *modus vivendi* du Concordat que celui que nous aurions tant de mal à instituer, étant donné la vivacité des passions et les difficultés que le Gouvernement rencontrerait dans sa recherche des moyens dont il aurait besoin. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Georges Weill. — Le Parlement pourra le dénoncer.

M. le président du Conseil. — Le Parlement français reste souverain. (*Applaudissements.*)

J'ai parlé d'accommodation. On connaît mes idées. Elles n'ont rien qui puisse raviver de vieilles querelles. C'est le Parlement qui décidera du jour où ce régime particulier devra cesser.

M. Robert Schuman. — Le Parlement français tiendra compte de la volonté des intéressés.

Texte de l'avis du Conseil d'État.

M. le président du Conseil. — Je n'ai donc plus, Messieurs, qu'à vous lire l'avis des deux sections de Législation et de l'Intérieur du Conseil d'Etat. Le voici (1) :

« Les sections réunies de Législation, de la Justice et des Affaires étrangères, et de l'Intérieur, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts du Conseil d'Etat, consultées par le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, sur la question de savoir quel est le régime applicable au culte catholique des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

» Vu la loi... » — vous entendez, Messieurs, la loi — « ... du 17 octobre 1919 relative au régime transitoire de l'Alsace et de la Lorraine ;

» Vu l'art. 7 de la loi du 1er juin 1924, mettant en vigueur la législation civile française dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ;

» Considérant que la loi du 18 germinal an X, qui régissait en France le culte catholique lors de l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine à l'Empire allemand, est restée en vigueur dans les territoires annexés, conformément à la loi allemande du 9 juin 1871, maintenant dans ces territoires la législation française, à l'exception des dispositions d'ordre constitutionnel ; qu'elle y était applicable à l'époque de la réintégration de l'Alsace et de la Lorraine dans l'unité française ; que, d'après l'art. 3 de la loi susvisée du 17 octobre 1919, jusqu'à ce qu'il y ait été procédé à l'introduction des lois françaises dans les conditions prévues par l'art. 4 de la même loi, les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle demeurent régis par les dispositions législatives et réglementaires qui y étaient en vigueur au jour de sa promulgation ; qu'en vertu de l'art. 7 de la loi du 1er juin 1924 la législation locale des cultes doit continuer à y être appliquée et qu'aucun des textes réglant le régime des cultes dans les autres départements n'a été jusqu'ici introduit dans le Haut-Rhin, le Bas-Rhin et la Moselle ;

» Considérant que la convention passée le 26 messidor an IX entre le Gouvernement français et le Pape a été rendue exécutoire comme loi de la République par la loi du 18 germinal an X ; qu'elle y est incorporée, ainsi que les Articles organiques du culte catholique, avec lesquels, en vertu même de ladite loi, elle forme un ensemble indivisible ; qu'il résulte des pièces jointes au dossier, d'une part, que, pe

(1) Il faut sans doute « lire »

(1) Cet avis porte la date du 24 janvier 1925.

dant la période d'annexion de l'Alsace et de la Lorraine à l'Allemagne, les dispositions de cette convention ont continué à être appliquées, du consentement mutuel du Saint-Siège et de l'Allemagne ; d'autre part, qu'après la réincorporation de l'Alsace et de la Lorraine à la France le Gouvernement français et le Saint-Siège ont été d'accord pour maintenir en vigueur ladite convention et pour exécuter les obligations réciproques et corrélatives qu'elle leur imposait :

» Est d'avis :

» Que le régime concordataire tel qu'il résulte de la loi du 18 germinal an X est en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. »

L'avis du Conseil d'Etat est donc applicable à ces trois départements.

M. Cornavin. — La Chambre donnera le sien.

M. le président du Conseil. — Bien entendu.

M. Robert Schuman. — Et les intéressés aussi.

C'est au Parlement à se prononcer sur la question de la Séparation en Alsace-Lorraine.

M. le président du Conseil. — Mais moi, Messieurs, je ne suis pas pour les révolutions violentes ; je suis pour l'application des lois, et, le jour où il faudra que la Chambre donne son avis, il sera simple de déposer une proposition au sujet de la loi de Séparation. Cette proposition de loi sera défendue librement, comme il convient à un peuple libre ; les arguments des adversaires seront produits ; nous défendrons les nôtres, et nous donnerons à l'Alsace et à la Lorraine un statut régulier ; mais je me refuse, moi qu'on a si souvent attaqué et qu'on attaquera si souvent encore pour mon attitude en Alsace, je me refuse à faire des coups de force. Je suis ici autant, et même plus que quiconque, défenseur de l'idée laïque. Je l'ai démontré par une fidélité intransigeante, qui m'a été ces jours-ci reprochée. Mais j'accepte de grand cœur les conséquences inévitables de la rentrée dans la mère-patrie de deux provinces qui nous ont été longtemps arrachées, et je prie tous mes collègues de gauche de bien vouloir faire à la théorie, en faveur de l'Alsace et de la Lorraine, qui elles-mêmes ont fait tant de sacrifices, la petite concession de principe... (*Interruptions à droite. — Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre.*)

Ah ! Messieurs, je n'ai pas d'arrière-pensée ! Ne cherchez pas d'équivoque dans mes paroles.

C'est après une délibération du Parlement que vous pourrez décider que la loi de 1905 sera appliquée en Alsace et en Lorraine.

Si vous voulez provoquer un débat, faites-le. Le Gouvernement vous y suivra.

Nous ferons alors pour l'Alsace et la Lorraine, en ce qui concerne les cultes, ce que l'on a fait pour les autres matières, ce que nous allons faire prochainement pour l'école. Nous débattrons le statut de l'Alsace et de la Lorraine.

Mais je me refuse, par un acte de volonté personnelle, par un acte quasi impérial, à appliquer ce qui serait ma volonté personnelle.

C'est précisément parce que je suis un vrai, un sincère laïque, que je respecte profondément et parfaitement les convictions et certaines traditions dans ce qu'elles ont de légitime. (*Applaudissements à gauche.*)

Nous restons fermes sur les principes — nous l'avons ces jours-ci démontré, — mais il y a ce cas particulier qui est déterminé par les conditions qu'a créées le rattachement de l'Alsace et de la Lorraine à la mère-patrie.

Je vous demande d'accepter cette conséquence de tout cœur. (*Applaudissements à gauche et sur plusieurs bancs à l'extrême gauche.*)

DÉCLARATION DE M. RAILHAC [1]

Au nom du groupe républicain socialiste, M. Railhac, qui succède à M. Herriot à la tribune, déclare que son groupe ne votera les crédits « que parce qu'il pense qu'il ne s'agit là que d'une mesure transitoire destinée à disparaître avec la liquidation des affaires en suspens ».

INTERVENTION DE M. GEORGES WEILL [2]

Après avoir déclaré qu'il votera, avec ses amis du groupe socialiste, les crédits proposés par le Gouvernement, M. Georges Weill continue :

M. Georges Weill. — [...] Nous voterons donc ces crédits dans ces conditions et dans cet esprit ; mais nous avons la loyauté de vous dire, de vous répéter que le régime actuel doit faire place le plus tôt possible au régime français, au rétablissement du droit commun pour tous les citoyens de la République. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche. — Interruptions à droite.*)

M. Pfleger. — Vous voulez envoyer à Rome un chargé de mission pour démolir le Concordat.

M. Théodore Paqué. — Que faites-vous des promesses solennelles de la France à l'Alsace et à la Lorraine ?

Vous n'avez pas le droit de les violer.

Les promesses et déclarations à l'Alsace-Lorraine n'ont pas été valablement données.

M. Georges Weill. — Une fois pour toutes, je ne reconnais pas, moi, comme valablement données des promesses ou des déclarations... (*Vives exclamations à droite et au centre. — Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche. — Bruit prolongé.*)

M. Balanant. — Ces promesses sont signées Joffre.

M. Brom *et plusieurs de ses collègues à droite.* — C'est honteux !

M. Poitou-Duplessy. — Vous avez une jolie mentalité !

M. Pfleger. — Allez-vous-en, Judas !

M. Poitou-Duplessy. — Allez en Russie !

M. Henry Le Mire. — Les Français ne violent pas la parole donnée.

M. Balanant. — Une pareille déclaration est signée Bethmann-Hollweg. Les engagements signés par la France ne sont pas des chiffons de papier.

M. About. — Vous parlez à la tribune française ; ne l'oubliez pas !

M. Georges Weill. — M. Millerand lui-même, le jour où il a examiné et traité cette question dans une brochure... (*Interruptions à droite. — Bruit.*)

M. le président. — Messieurs, veuillez garder le

---

(1) Député de l'Hérault ; inscrit au groupe des républicains socialistes et socialistes français. — *J. O.*, 4. 2. 25, Ch., 2e séance du 3. 2. 25.

(2) Député du Bas-Rhin ; inscrit au groupe socialiste. — *J. O.*, 4. 2. 25, Ch., 2e séance du 3. 2. 25.

silence. Si le bruit persiste, je serai obligé de suspendre la séance.

M. Poitou-Duplessy. — Il n'y a que les Allemands qui renient leur parole.

Il est honteux de prononcer de pareilles paroles à une tribune française. (*Bruit.*)

M. Georges Weill. — Je serais curieux de voir produire par ceux qui se montrent en ce moment si acharnés ces promesses dont on fait tant état (1). Et je citerai encore une fois ce que M. Millerand... (*Bruit prolongé à droite et au centre. — Sur ces bancs, un grand nombre de députés se lèvent et entonnent l'hymne de la « Marseillaise ». — A l'extrême gauche communiste, MM. les députés répondent par le chant de l' « Internationale ». — M. le président se couvre. — La séance est suspendue.*)

(*La séance, suspendue à 19 h. 15, est reprise à 19 h. 25.*)

M. le président. — La séance est reprise.

Messieurs, je conçois très bien que des incidents comme ceux qui ont eu lieu cet après-midi dans cette enceinte réjouissent les ennemis du régime parlementaire. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche*). Mais vous trouverez naturel qu'un homme qui croit que ce régime est le seul qui convienne à un pays libre en éprouve quelque tristesse et demande instamment à la Chambre d'avoir assez de maîtrise sur elle-même et d'empire sur ses nerfs pour respecter la liberté de la tribune. (*Applaudissements sur les mêmes bancs. — Interruptions à droite.*)

M. Henri Laniel. — Nous ne pouvons cependant pas admettre que l'on renie la parole de la France.

M. Pfleger. — Il faut respecter la parole de la France.

M. Join-Lambert. — Vous n'intervenez que quand on chante la *Marseillaise*. Vous ne protestez pas quand les communistes entonnent le chant de l'*Internationale*.

M. le président. — La parole est à M. Weill.

M. Georges Weill. — Messieurs, je tiens... (*Interruptions à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

M. le président. — Je vous demande d'écouter M. Weill. Avant de protester, il faut savoir ce qu'il veut dire et, pour cela, il faut commencer par l'écouter. (*Très bien! Très bien! à gauche et à l'extrême gauche.*)

Explication des paroles reprochées à M. Weill.

M. Georges Weill. — Je voudrais, en effet, être entendu avant d'être aussi sévèrement condamné!

J'ai été interrompu au milieu d'une phrase. J'allais répéter ce qui a été dit bien avant moi par M. Millerand lui-même. Dans la brochure qu'il a consacrée au problème d'Alsace et de Lorraine, il a déclaré, d'une manière tout à fait nette et, je crois, incontestable, que ces fameuses promesses faites à l'Alsace et à la Lorraine étaient valables tant que le Parlement français... (*Exclamations et interruptions à droite. — Vives protestations à gauche et à l'extrême gauche. — Bruit.*)

M. Albert Paulin. — M. Weill n'a pas attendu la victoire pour se mettre au service de la France pendant la guerre.

M. Georges Weill. — Permettez-moi d'achever ma phrase — et j'adresse cette prière autant à mes amis qu'à mes adversaires.

... tant que le Parlement français, les représentant[s] de l'Alsace et de la Lorraine y siégeant, n'en auraien[t] pas décidé autrement.

Si mes souvenirs ne me trompent pas, cela se trouv[e] à la page 84 de la brochure.

M. Michel Walter. — N'avez-vous pas le texte là[?]

M. Bouteille. — *Traduttore, traditore.*

M. Georges Weill. — Si vous voulez un jour lir[e] à cette tribune le texte de ces déclarations, vou[s] verrez que nous nous mettrons tous d'accord pou[r] dire qu'elles sont irréprochables.

Ceux qui ont promis, comme l'a fait, par exemple le général commandant en chef les armées françaises,...

M. Léon Escoffier. — Il n'avait pas qualité (*Protestations au centre et à droite.*) Non, Messieurs!

M. Charles Reibel. — Quelle honte! C'est la parol[e] du général en chef qui a délivré l'Alsace. (*Trè[s] bien! Très bien! au centre et à droite.*)

M. Georges Weill. — ... de respecter les convictions, les coutumes, les mœurs, les traditions...

M. Robert Schuman. — Et les institutions.

M. [le chanoine] Eugène Muller. — Et les libertés!

M. Georges Weill. — ... — je cite, je crois textuellement la déclaration que le maréchal Joffr[e] a contresignée en 1916 d'après ses souvenirs — ...

M. Robert Schuman. — Il y en a d'autres.

M. Georges Weill. — ... ceux qui ont déclar[é] comme lui, que la France respecterait conviction[s] traditions, libertés...

M. Biré. — Et croyances.

M. Georges Weill. — ... et croyances, n'ont rie[n] dit à quoi je ne puisse souscrire entièrement. Ma[is] je ne puis admettre qu'une déclaration aussi générale soit interprétée dans le sens précis que certains veulent bien lui attribuer. (*Applaudissemen[ts] à l'extrême gauche et à gauche. — Interruption[s] à droite.*)

M. Michel Walter. — Personne ne peut nier... (*Vives interruptions à l'extrême gauche et à gauch[e] — Bruit.*)

M. le président. — Monsieur Walter, veuill[ez] garder le silence.

M. Albert Paulin. — Ce sont les réactionnair[es] d'Alsace qui ont donné une pareille interprétatio[n] à ces déclarations. (*Interruptions à droite.*)

M. Georges Weill. — Ceux qui affirment maintenant contre nous que ces déclarations ont un sen[s] précis seront cependant, j'en suis sûr, d'accord av[ec] nous pour convenir que personne, en républiqu[e] n'a le droit de lier à tout jamais le destin de France. (*Mouvements divers.*)

M. le marquis de La Ferronnays. — Très bien! n'y a donc pas de lois intangibles.

M. Georges Weill. — J'en reviens à ce que je disa[is] tout à l'heure.

M. le marquis de La Ferronnays. — Permettez-m[oi] de présenter une observation.

M. Georges Weill. — Non, Monsieur de La Ferronnays. Vous n'avez rien dit tout à l'heure, quan[d] j'ai été l'objet d'attaques particulièrement violentes et, cependant, vous m'avez vu dans d'autres circonstances, et vous savez que, dès le premier jour [de] la guerre, député au Reichstag, j'ai coupé to[us] les ponts derrière moi et je me suis engagé da[ns] l'armée française. (*Applaudissements à l'extrêm[e] gauche, à gauche et sur divers bancs au centre.*)

M. le marquis de La Ferronnays. — En effet, vous ai vu interprète à l'état-major d'une Divisio[n] territoriale à l'été 1915, en Artois.

M. Georges Weill. — Permettez-moi de revenir [au] sujet de la discussion.

---

(1) Ces promesses sont consignées dans la *D. C.*, t. 12, col. 523-529.

Vote des crédits demandés par le Gouvernement.

J'ai dit pour quelle raison nous allions voter le crédit qui nous est demandé. J'ai dit que nous entendions admettre les conséquences de la situation présente, qui, à notre avis, doit cesser le plus tôt possible. Permettez-nous d'avoir cette opinion. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

Je voudrais, à ce propos, citer encore une fois les paroles que M. Lemire a prononcées hier au sujet de l'application de la loi de Séparation dans nos trois départements. Cette question ne doit pas être résolue à l'occasion d'un crédit comme celui qui nous occupe, mais elle doit être abordée de front et en toute franchise.

M. Robert Schuman. — Et devant les populations intéressées elles-mêmes.

M. Georges Weill. — Ce jour-là, nous serons les premiers à dire, comme nous l'avons toujours fait, que nous demandons, dans l'application de la loi, tous les tempéraments, toutes les mesures de transition...

M. Michel Walter. — Vous savez bien pourquoi.

M. Brom. — Nous demandons une déclaration du Gouvernement à ce sujet.

M. Georges Weill. — ... compatibles avec son principe.

Quant à moi, j'accepte tout de suite les ménagements et les tempéraments qu'a indiqués hier M. Lemire... (*Interruptions au centre et à droite.*)

M. Evain. — Alors, pourquoi n'avez-vous pas voté avec lui hier ?

M. Georges Weill. — ... et qui, disait-il, lui avaient été suggérés par Sa Sainteté Benoît XV elle-même.

M. Robert Schuman. — Il y aurait bien des choses à dire là-dessus.

M. Georges Weill. — En posant ainsi le problème de l'introduction en Alsace et en Lorraine des lois fondamentales du régime et en acceptant très volontiers de voter aujourd'hui le crédit qui nous est demandé, nous faisons preuve, je pense, de tolérance, plus que vous, Messieurs de la droite. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions au centre et à droite.*)

Nous montrons ainsi que nous comprenons la complexité du problème. Et vous voudrez bien admettre aussi que, lorsque nous voulons faire cesser ce régime bizarre et paradoxal,...

M. Michel Walter. — Vous n'êtes pas le seul représentant de l'Alsace !

M. Georges Weill. — ... lorsque nous demandons le rétablissement de l'unité française, nous sommes fidèles aux intérêts de la République et aux intérêts de la patrie. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche. — Exclamations au centre et à droite. — Bruit.*)

La clôture de la discussion ayant été prononcée après cette intervention, MM. Edouard Soulier, Oberkirch et Renaud Jean demandèrent la parole pour expliquer leur vote.

DÉCLARATION DE M. ÉDOUARD SOULIER (1)

M. Edouard Soulier. — Messieurs (*Interruptions à l'extrême gauche communiste. — Applaudissements au centre et à droite*), mes amis et moi, nous ne voterons pas le crédit de 58 800 francs qui nous est proposé. Nous avons, pour cela, un motif de dignité parlementaire et un motif de dignité nationale. (*Applaudissements au centre et à droite. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

Hier, une minorité importante de cette Assemblée, non seulement par 250 voix s'est prononcée pour l'ambassade totale...

A l'extrême gauche. — Complète !

M. Edouard Soulier. — ... et complète, parfaitement,...

M. Alexandre Varenne. — Intégrale !

M. Edouard Soulier. — ... au Vatican ; mais, pendant toute la journée, cette minorité a tenu la tribune d'une façon extrêmement honorable, et nous a donné l'une des plus belles journées parlementaires, sinon la plus belle (*Applaudissements au centre et à droite*) à laquelle il m'ait été donné d'assister, depuis plus de cinq ans que je suis au Parlement. Nous avons eu le talent, l'autorité...

M. Yvon Delbos. — ... et l'attention de la majorité !

M. Edouard Soulier. — Il y a même eu l'attention de l'Assemblée.

A l'égard d'une minorité de cette importance par le nombre et par la valeur, on n'agit pas comme on menace d'agir à notre égard. Nous entendons qu'on ne nous donne pas des solutions de complaisance, des satisfactions au rabais, des bouts de siège. (*Interruptions à gauche. — Applaudissements au centre et à droite.*)

M. le président du Conseil. — Il ne s'agit pas de cela du tout.

M. Edouard Soulier. — Il s'agit de cela, et il s'agira tout à l'heure d'autre chose de plus blâmable encore.

Ne voulant pas à une pareille portion de l'opinion publique donner une satisfaction entière, la majorité donne un petit rien du tout d'ambassade, un simple bureau ; elle donne un diminutif de tout ce que nous pouvions souhaiter. Du seul point de vue parlementaire, nous ne pouvons pas accepter.

Cela, d'ailleurs, est un point de vue secondaire. Nous nous plaçons également, et plus encore, à un autre point de vue : celui de la dignité nationale.

Soit pour la République, soit pour la France (*Applaudissements au centre et à droite*), nous n'acceptons pas la diplomatie du bout de table et de l'escalier de service. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Evidemment, ceux qui ont fait cette proposition se sont dit : « Il s'agit d'une politique de parti : on peut avoir à peu de frais la représentation d'un parti. Il ne s'agit que de deux provinces françaises : on peut faire une espèce de représentation proportionnelle qui, par le nombre des représentants et par leur qualité, représente uniquement deux provinces. Il ne s'agit que de peu de temps, et, pour ce peu de temps, nous pouvons employer peu de monde et de petites gens. »

Nous n'acceptons pas de pareils raisonnements. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Même s'il ne s'agissait pas dans chacune de ses parties de la France tout entière et de la République tout entière (*Applaudissements au centre et à droite*), il s'agirait de l'Alsace et de la Lorraine, les deux rapatriées que nous fêtons encore, qui présentent en elles-mêmes la pleine stature de notre dignité française, avec sa valeur la plus éminente et qui mérite le plus d'être considérée. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Donc nous ne voulons pas, pour représenter la France et la République, pour représenter l'Alsace et

(1) Pasteur Edouard Soulier, député de la Seine (Ire) ; inscrit à l'Union républicaine démocratique. — *J. O.*, 4. 2. 25, Ch., 2e séance du 3. 2. 25.

la Lorraine, d'une ambassade de Lilliput. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Je me tourne vers mes amis, vers mes très chers amis d'Alsace et mes très chers amis de Lorraine, et je leur demande instamment de voter avec nous contre ces crédits. [...]

DÉCLARATION DE M. OBERKIRCH [1]

M. le président. — La parole est à M. Oberkirch pour expliquer son vote.

(*M. Oberkirch monte à la tribune. — Vifs applaudissements au centre et à droite. — MM. les députés siégeant sur ces bancs se lèvent, applaudissent longuement et crient: « Vive l'Alsace! »*)

M. Henry Le Mire. — Vive la liberté! (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

Les députés alsaciens ne voteront pas les crédits

M. Oberkirch. — Messieurs, je serai bref. Je ne suis monté à la tribune que pour vous dire que nous sommes entièrement d'accord avec M. Soulier, et que notre dignité de citoyens français ne nous permet pas de voter les crédits qui nous sont demandés pour le maintien d'un délégué auprès du Vatican. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Si nous avions eu des hésitations jusqu'au dernier moment même, les déclarations qui viennent d'être faites, les scènes attristantes auxquelles nous venons d'assister les auraient levées et auraient raffermi de façon définitive notre décision. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Lorsque, pendant quatre années, nous avons défendu ici la thèse de l'existence du Concordat en Alsace, il n'est jamais venu à l'idée de personne de faire œuvre séparatiste et de demander que l'Alsace ait un envoyé spécial qui gère nos affaires au Vatican. (*Très bien! Très bien!*)

« C'est l'ambassadeur de France tout court qui doit nous représenter auprès du Saint-Siège. »

Nous avons été d'avis que c'est l'ambassadeur de France tout court qui doit nous représenter auprès du Saint-Siège. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

C'était bien là l'expression la plus manifeste et la plus vivante que le retour de l'Alsace à la mère-patrie était définitif et que l'Alsace était entrée à jamais dans la souveraineté nationale de la France.

Nous ne voterons pas les crédits pour une autre raison, une raison de principe. Si nous votions ces crédits, par notre vote nous sanctionnerions pour ainsi dire la suppression de l'ambassade auprès du Vatican (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs*), alors que plus que jamais nous sommes convaincus de la nécessité de la maintenir, alors que plus que jamais nous sommes convaincus que cette suppression, par répercussion inévitable, finirait par porter un très grand préjudice à l'intérêt national de notre pays. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

On a beaucoup parlé de l'assimilation et de l'unification. On a dit que, dans l'intérêt de cette unification législative, l'introduction de toutes les lois de laïcité, avec la suppression du Concordat, devait, tôt ou tard, plutôt tôt que tard, s'imposer comme une nécessité inéluctable. On a invoqué des témoignages : celui de M. l'abbé Lemire, dans une conversation personnelle qu'il aurait eue avec S. S. Benoît XV ; celui de M. Colrat et de ses opinions personnelles.

Je veux invoquer d'autres paroles qui ont été prononcées ici et qui auront certes un grand retentissement dans notre région : les paroles qui ont été prononcées, hier, à cette tribune, par M. Georges Leygues. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Ces paroles résument pour moi, dans toute sa simplicité, le problème de l'assimilation.

Pendant quarante-huit années, nous sommes restés fidèles à la parole donnée par nos députés protestataires à Bordeaux. (*Vifs applaudissements à droite et au centre. — MM. les députés siégeant sur ces bancs se lèvent et applaudissent longuement.*)

Voix nombreuses à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche. — Muller! Muller!

La France doit rester fidèle à ses promesses et à sa parole

M. Oberkirch. — Cette parole a entraîné nos générations l'une après l'autre. Elle a pesé sur toute notre existence et toute notre vie.

Comme l'a dit M. Leygues, puisque nous avons été fidèles à notre parole, nous ne demandons qu'une seule chose : c'est que la France, elle aussi, reste fidèle à ses promesses et à sa parole. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

C'est en ces paroles que se résume tout le problème de l'assimilation, parce que, si vous voulez faire celle-ci dans le désordre, dans les querelles, dans les luttes, dans la haine, comme nous le voyons depuis quelques mois en Alsace, jamais elle ne sera possible. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Qu'on ne vienne pas nous parler de modération, de toutes les atténuations, de tous les tempéraments dont on veut entourer l'introduction des lois laïques.

Nous n'y croyons pas, Monsieur Georges Weill, toutes ces promesses, et je vais vous en dire la seule raison : c'est qu'il suffit de lire votre presse,.. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Plusieurs membres à l'extrême gauche. — Et la vôtre!

M. Oberkirch. — ... d'entendre certains des délégués que vous envoyez dans les conseils municipaux. Ils ne parlent pas de modération, ils ne parlent pas de tempéraments : ils demandent l'application pure, intégrale, de toutes les lois. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Alors, nous demandons : Qui trompe-t-on dans toute cette histoire? (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Nous ne voterons pas les crédits qui nous sont demandés, parce que l'organisme que vous voulez créer à Rome est un organisme de liquidation et non d'application du Concordat et de nos libertés. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Nous tenons essentiellement à ce que soient tenues les promesses formelles qui nous ont été faites.

M. Léon Escoffier. — Par qui?

M. Oberkirch. — Le moins que l'on en puisse dire, Monsieur le président du Conseil, si elles n'ont aucune valeur juridique, c'est qu'elles constituent un engagement moral. Les conséquences n'en seront que plus graves et plus profondes, si plus tard nos populations doivent se dire que la France n'a pas tenu cet engagement moral. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Michel Walter. — C'est M. le président du Conseil lui-même qui a fait ces promesses.

M. Oberkirch. — D'ailleurs, Monsieur le présiden[t]

---

(1) Député du Bas-Rhin ; inscrit au groupe de l'Union républicaine démocratique. — *J. O.*, 4. 2. 25, Ch., 2e séance du 3. 2. 25.

du Conseil, dans le premier enthousiasme du retour de l'Alsace et de la Lorraine à la mère-patrie, vous avez vous-même, au cours d'une conférence, à Paris, parlé de ces promesses.

« Ces promesses ont été faites, avez-vous dit, le Gouvernement doit les tenir, et c'est bien la volonté ferme du Gouvernement. »

M. Bouteille. — La promesse de la France doit être sacrée.

M. Oberkirch. — La solution que l'on nous propose est la plus mauvaise de toutes, à tous les points de vue. Elle est indigne de la France, elle est indigne de la République. Nous ne l'acceptons à aucun point de vue ; elle est également indigne quand on pense à la grandeur et à la puissance spirituelle de l'Eglise catholique. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. le président du Conseil. — Si vous me le permettez, Monsieur Oberkirch,..

M. Oberkirch. — Je vous en prie, Monsieur le président du Conseil.

M. le président du Conseil. — ... je vous ferai simplement remarquer que, quand l'Alsace a été heureusement rattachée à la mère-patrie, la France n'avait pas d'ambassade au Vatican.

M. Pfleger. — Cela revient à dire que vous voulez envoyer un chargé de mission à Rome, auprès du Saint-Siège, pour démolir le Concordat. Nous ne vous suivrons pas.

M. Edouard Soulier. — Et nous avons rétabli l'ambassade en partie parce que l'Alsace et la Lorraine étaient si heureusement rattachées à la mère-patrie.

M. Albert Paulin. — On a rétabli l'ambassade pour donner satisfaction aux électeurs cléricaux.

M. Charles Reibel. — Il avait été déclaré solennellement à la Chambre que, sans le rétablissement des relations diplomatiques avec le Vatican, la question de l'Alsace était insoluble. Voilà la vérité ! (*Applaudissements au centre et à droite. — Interruptions à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Oberkirch. — La solution qu'on nous propose, elle est non seulement mauvaise, elle est même dangereuse ; je n'insiste pas, je ne fais qu'avertir, et signaler le danger ; elle choque enfin le bon sens, car ce qui est bon et nécessaire pour l'Alsace ne peut jamais être mauvais pour la France ; et, si l'Alsace a besoin d'un chargé d'affaires à Rome, c'est que c'est là la preuve la plus évidente et la plus manifeste que la France entière a besoin d'un ambassadeur auprès du Saint-Siège. (*Vifs applaudissements au centre et à droite. — MM. les députés siégeant sur ces bancs se lèvent et applaudissent longuement. — L'orateur, en regagnant son banc, reçoit les félicitations de ses amis.*)

DÉCLARATION DE M. RENAUD JEAN (1)

M. Renaud Jean. — Messieurs, je serai très bref. Mais, au moment où se termine le débat sur la seule question au sujet de laquelle il y ait une opposition réelle entre le bloc de gauche et le bloc de droite (*Interruptions à l'extrême gauche*), je crois devoir dire pour quel motif le groupe communiste a demandé la suppression du crédit de 58 800 francs inscrit au chapitre 61 *bis*.

Je dis que c'est l'ancien débat qui continue, et la passion qui se manifestait ici, il y a quelques instants, suffit à le démontrer.

Le président du Conseil et la majorité déclarent qu'il s'agit uniquement d'une question particulière à l'Alsace et à la Lorraine. Pardon ! Il y a quelques minutes, j'entendais dire, par le président du Conseil lui-même, que de 1918 à 1920, bien que le Concordat subsistât pour l'Alsace et la Lorraine, il n'y avait pas d'ambassadeur au Vatican. (*Applaudissements à l'extrême gauche communiste.*)

M. Moutet. — Il y avait un chargé de mission.

M. Renaud Jean. — Nous arrivons donc, en réalité, à la conclusion du débat sur la suppression de l'ambassade auprès du Vatican.

Ce débat s'est déroulé pendant deux semaines. Les deux thèses se sont affrontées ici, dans de longs discours, à coups de rappels historiques. On a parlé de la guerre, de la violation de la neutralité de la Belgique en 1914 ; on a parlé de Napoléon, de la Révolution française, de François Ier et même de Charlemagne !

Et cela, à l'instant où, dans ce pays, le prix de la vie augmente tous les jours, où le pain vaut 1 fr. 55 le kilogramme,.. (*Applaudissements à l'extrême gauche communiste et sur divers bancs au centre.*)

M. Huguet. — Et en Russie ?

M. Renaud Jean. — ... au moment où la crise économique menace, où le chômage commence dans certaines usines et où la situation financière risque de tourner à la catastrophe.

M. le président du Conseil. — Vous avez assez parlé dans ce débat, vos amis et vous.

M. Renaud Jean. — Qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas un ambassadeur français au Vatican, qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas un nonce du Pape à Paris, vous sentez bien que la situation des ouvriers et des paysans de France n'en sera aucunement changée. (*Applaudissements à l'extrême gauche communiste.*)

Or, notre rôle à nous, députés du Parti communiste, n'est pas de départager papistes et antipapistes. Nous sommes ici uniquement pour défendre les intérêts des ouvriers et des paysans. (*Applaudissements sur les mêmes bancs. — Interruptions à l'extrême gauche et sur divers bancs.*)

Cependant, la question était posée, il fallait se prononcer. Parce que l'Eglise catholique, trahissant bien souvent ses origines chrétiennes (*Très bien ! Très bien ! à l'extrême gauche communiste*), a été surtout, à travers les âges, un instrument de domination entre les mains des riches et des puissants contre les petits et les exploités (*Applaudissements sur les mêmes bancs. — Exclamations à droite*), nous avons pris, hier, position contre l'Eglise catholique et contre le Vatican.

Et bien que, vous le savez, nous n'ayons aucune confiance dans le Gouvernement présent, nous avons voté contre le renvoi à la Commission du chapitre 9.

M. Maupoil. — Antipapiste hier, papiste aujourd'hui !

M. Renaud Jean. — Mais, en même temps, nous avons éprouvé une surprise désagréable. Nous avons constaté que le Cartel des gauches n'a même plus la force de manger du curé sans tomber en syncope. (*Rires et applaudissements à l'extrême gauche communiste et à droite.*)

M. Alexandre Varenne. — C'est de la surenchère anticléricale.

M. Renaud Jean. — Depuis quelques jours, ces accidents inquiétants se renouvellent avec fréquence. Nous avons constaté que, même sur les questions de cet ordre, le Cartel des gauches n'est capable que de prendre des demi-mesures.

Vous avez promis au pays la suppression de l'ambassade au Vatican. Vous proposez maintenant de maintenir auprès du Pape un quart ou un cinquième

(1) Député de Lot-et-Garonne ; inscrit au groupe communiste. — *J. O.*, 4. 2. 25, Ch., 2e séance du 3. 2. 25.

d'ambassade. (*Applaudissements à l'extrême gauche communiste.*) Vous proposez de voter encore une partie des crédits destinés à la représentation de la France au Vatican.

Un membre à l'extrême gauche. — Votez à droite !

M. Renaud Jean. — C'est pourquoi nous avons cru bon, nous avons cru honnête, de déposer un amendement qui comporte la suppression totale des crédits. Nous l'avons cru bon, nous l'avons cru honnête, parce qu'ainsi nous vous mettons en demeure de tenir les promesses faites au pays en mai.

Qu'on supprime ou qu'on maintienne ! On ne saurait faire à la fois l'un et l'autre. (*Applaudissements à l'extrême gauche communiste.*)

Comme conclusion au débat, M. Edouard Herriot, président du Conseil, déclare que « le Gouvernement repousse l'amendement et pose la question de confiance ».

Au nom de la Commission, M. Henry Simon repousse également l'amendement, qui est rejeté par 317 voix contre 246 (chiffres conformes à ceux qui avaient été annoncés en séance) (1).

BIBLIOGRAPHIE

La pensée grecque et les origines de l'esprit scientifique, par Léon Robin. — Un vol. in-12. Renaissance du Livre, Paris, 1923.

« Condenser en un volume de 450 pages les résultats essentiels des recherches les plus récentes sur la philosophie grecque ; marquer avec exactitude l'étendue et les lacunes de notre information ; unir à des vues d'ensemble quantité d'analyses de textes remarquablement précises, telles sont les tâches difficiles que M. Robin a menées à bien dans le nouveau volume de la collection Berr, « L'Evolution de » l'Humanité ». Le cadre de la collection n'a malheureusement pas permis à l'auteur de traiter longuement des philosophies postaristotéliciennes ; un cinquième du livre seulement est consacré aux sept ou huit siècles de pensée grecque qui ont suivi la mort d'Aristote dans le milieu hellénistique et gréco-romain. Si pleins et si substantiels que soient les chapitres sur les principales directions philosophiques en cette période, on regrettera leur brièveté : d'autant que, à la Renaissance et dans les temps modernes, c'est précisément cet hellénisme postaristotélicien qui reprend vigueur, l'hellénisme des Stoïciens et des Epicuriens, celui des Sceptiques et des Néoplatoniciens. D'autre part, il était sans doute légitime de consacrer les plus longues recherches à la période dite créatrice de la pensée grecque ; c'est vraiment là qu'est né l'esprit philosophique et scientifique qui caractérise notre civilisation occidentale ; c'est là, pour rappeler un mot de M. Bergson, qu'a été « inventée la précision ». [...]

» Le mérite, fort rare, du livre de M. Robin est d'être très strictement historique ; il a la sagesse d'éviter toutes les questions qui ne pourraient se résoudre par un appel aux textes. Il ne nous donne pas une construction théorique de la philosophie grecque, mais, ce qui est plus sûr et d'une efficacité peut-être plus durable, toutes les pierres de l'édifice. [...] — Emile Brehier. » (*Revue de métaphysique et de morale*, janv.-mars 1925.)

(1) Nous publierons les détails du scrutin dans un prochain numéro.

Les systèmes socialistes, par Hubert Bourgin, docteur ès lettres, professeur au lycée Louis-le-Grand. — Un vol. 18 × 12 cm. de xvi-417 pages. Prix, 14 francs. Collection « Encyclopédie scientifique ». Doin, Paris. 1923.

L'auteur, à qui l'histoire des doctrines politiques et sociales au xixe siècle est familière, a voulu faire un guide pour l'étude des systèmes socialistes et l'a destiné aux étudiants, aux curieux, aux hommes d'action (Préface). Ce n'est pas, d'ailleurs, une histoire complète du socialisme comme fait économique, parti politique ou agitation populaire, qu'il a voulu tracer, mais simplement le développement idéologique des théories où s'exprime sa pensée. La tentative n'est certes pas nouvelle : l'originalité de M. Bourgin réside dans son effort pour être complet sous un faible volume. Mais pourquoi, alors qu'il devait marquer comme il l'a fait l'existence des doctrines antagonistes du marxisme (partie III, ch. 12), consacrer deux pages par trop modestes aux programmes de la Confédération générale du travail et du Labour Party, plus riches en conséquences pratiques que les thèses marxistes ? Les idées socialistes ne sont-elles pas tout naturellement des idées agissantes, simples et faciles à vulgariser, organisant aisément autour d'elles des émotions élémentaires, devenant très vite des représentations collectives, comme le reconnaît, d'ailleurs, M. Bourgin lui-même (partie III, ch. 13) ? Par suite, ne doit-on pas exposer comment les diverses théories ont passé dans les faits ? Les historiens regretteront que M. Bourgin ne l'ait pas même tenté. Quant aux appréciations sur l'encyclique *Rerum Novarum* et les directions sociales des papes Léon XIII et Pie X, le moins qu'on en puisse dire, c'est qu'elles sont insuffisantes et mal informées chez un auteur qui affirme avoir visé à être « impartial, objectif ». P. M.

Le parti contre la patrie, par Hubert Bourgin. — Un vol. 18 ½ × 12 cm. de xxiii-249 pages. Prix 8 francs. Plon-Nourrit, Paris, 1924.

Dédiés au soldat inconnu, ces « mémoires pour servir à l'histoire d'une sécession politique » retracent au jour le jour la vie intérieure du Parti socialiste de 1914 à septembre 1917, où l'unité se brisa au sein de la S. F. I. O. Membre du parti depuis 1905, M. Bourgin fut attaché au Cabinet de M. Albert Thomas lorsque ce dernier devint sous-secrétaire d'Etat aux munitions en mai 1915 et lui donna mandat de le représenter aux réunions du groupe socialiste parlementaire. Il a ainsi vécu dans l'atmosphère débilitante des couloirs du Palais-Bourbon : il a vu de près la « cuisine » douteuse de son propre parti assaisonnant les formules à panache des déclarations officielles avec les manœuvres et les intrigues des séances dont on ne publie pas le communiqué ; il a assisté à la désagrégation de cette unité forgée et maintenue par Jaurès, et à l'abandon par les socialistes des soucis patriotiques qui les avaient dominés au début de la guerre. De cette grande « épreuve morale » subie au cours d'une « terrible crise nationale » l'auteur a dégagé cette conclusion que la France s'est sauvée sans son parti, « malgré lui ou contre lui ». Ses souvenirs, tout chauds encore d'émotion, sont illustrés de curieuses silhouettes de socialistes notoires aujourd'hui comme hier : MM. Renaudel, Moutet, Cachin, Longuet, Lafont ; Jules Guesde, âpre et bourru ; Sembat, ironique et désabusé, y revivent ; mais, par-dessus tout, c'est la lente désaffection d'un homme sincère qui ne veut pas sacrifier la réalité qu'est la patrie aux symboles vides d'un parti. Ayant découvert « l'erreur » de l'idéalisme humanitaire qui « coûta la vie » à tant de Français, M. Bourgin en fait la lente confession dans l'espoir que ceux qui ont cru en elle tireront de cet examen la même leçon. P. M.

Imp. Paul Feron-Vrau, 3 et 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. — *Le gérant :* A. Faigle.